

MENSONGES ET FIASCOS : ENQUÊTE SUR LA GESTION DU COVID-19

COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE
À LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE
DE COVID-19 EN FRANCE

La France insoumise - avril/mai 2020

Remerciements :

La commission d'enquête de LFI a été pilotée par **Mathilde Panot**, vice-présidente du groupe parlementaire à l'Assemblée, **Manuel Bompard**, chef de la délégation insoumise au Parlement européen, **Éric Coquerel**, député de la 1^{re} circonscription de Seine-Saint-Denis et coordinateur du Parti de Gauche.

Nous tenons à remercier l'ensemble des parlementaires LFI de l'Assemblée nationale et du Parlement européen, et plus particulièrement celles et ceux qui ont participé à la rédaction et/ou animé les auditions : **Ugo Bernalicis, Leïla Chaïbi, Caroline Fiat, Michel Larive, Jean-Luc Mélenchon, Danièle Obono, Anne-Sophie Pelletier, Loïc Prud'homme, Muriel Ressiguer, Sabine Rubin.**

Ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de groupes et de député-es, plus particulièrement celles et ceux qui ont participé à la coordination et à la rédaction du rapport et des compte rendus et à la communication.

SOMMAIRE

Introduction	7
Préambule : les origines de la crise	11
A) Une chronologie de la crise	12
B) Aux origines de la pandémie : l'écologie	15
I. Comment en est-on arrivés là ? La boîte à outils néolibérale a créé les conditions du chaos	19
A/ Un service public de santé à bout de souffle	20
B/ L'État social démantelé	33
C/ Une perte de souveraineté industrielle organisée	43
D/ L'Union européenne : modèle réduit des ravages du néolibéralisme et de la globalisation	50
E/ Le libéralisme contre l'humain	54
Encadré. Premier tour des élections municipales : « Restez chez vous, mais surtout n'oubliez pas d'aller voter ! »	59

II. La non-gestion de la pandémie : confinement, erreurs, mensonges et fiascos	61
A/ Des services de santé débordés	62
1 / L'hôpital submergé, une technocratie à la dérive	62
2 / Des soignants en première ligne, méprisés et sans armes	64
B/ Une gestion par la pénurie	67
1 / Le fiasco des masques	67
2 / Testez, testez, testez	70
3 / Pénurie de médicaments, une catastrophe dans la catastrophe	72
4 / Matériel sanitaire :	
un gouvernement prisonnier du dogme du marché	74
5 / La difficile gestion de la crise sanitaire en outre-mer :	
l'exemple des Antilles	76
C/ L'État aux abonnés absents	78
1 / Des services publics essentiels qui ont tenu par le dévouement des agents publics	78
2 / Explosion des inégalités, rupture d'égalité entre les citoyens et les territoires	82
3 / La romantisation du confinement est un privilège	86
4 / Où est passé le respect de l'Etat de droit en période d'état d'urgence sanitaire ?	91
D/ Des travailleurs et des secteurs sacrifiés sur l'autel de la continuité économique	96
1 / Assurer la continuité économique au prix de la mise en danger des travailleurs	96
2 / Le gouvernement en profite pour casser le Code du travail	102
3 / Des secteurs professionnels abandonnés	105
E/ La moitié du monde confiné, le naufrage de l'Union européenne	110
1 / L'Union européenne n'a pas été la hauteur de la crise	110
2 / La gestion française à l'aune des comparaisons internationales	114
F/ Et l'humain dans tout ça ?	120
1 / L'école impossible	120
2 / Les impacts psychologiques du confinement	122
3 / La Culture abandonnée	125





INTRODUCTION

La crise sanitaire du Covid-19 interroge notre organisation de la société en profondeur. Jamais nous n'avions été confrontés dans le passé à une crise avec plus de la moitié de l'humanité confinée. Jamais nous n'avions eu à faire face à une réorganisation forcée aussi brutale à l'échelle internationale depuis la 2^e guerre mondiale.

LA DÉMOCRATIE PIÉTINÉE

Dès les premiers jours de l'épidémie, l'état d'impréparation du pays est apparu aux yeux de tous. L'improvisation a fait office de politique, là où une véritable planification de la mobilisation sanitaire aurait été nécessaire. Les erreurs et les mensonges, qui ont coûté des vies, ont semé le doute sur les mesures décidées par le pouvoir. Et au moment où la mobilisation populaire et la démocratie sont pourtant essentielles pour établir une unité d'action dans le pays, **le président de la République et le gouvernement ont décidé de concentrer encore plus de pouvoir et de décider seuls** : l'état d'urgence sanitaire donne des pouvoirs exorbitants à l'exécutif, contourne le Parlement et piétine nos libertés individuelles. Pourtant, même pendant la première guerre mondiale, un comité de suivi parlementaire continuait de contrôler l'action du gouvernement et maintenait ainsi la séparation des pouvoirs. Aujourd'hui, le contrôle de l'action gouvernementale se limite à des questions au gouvernement 2 heures par semaine et à une mission d'information qui s'apparente à une véritable mascarade. 1 minute de temps de parole seulement pour questionner les ministres et, bien entendu, aucun pouvoir d'enquête.

Mais le Parlement n'est pas le seul à se faire piétiner : la démocratie sociale, pourtant si importante pour permettre aux salariés de définir les mesures sanitaires à prendre dans l'entreprise, a été complètement bafouée. **Le gouvernement a là aussi refusé de décider avec les syndicats et les travailleurs et travailleuses de ce pays des questions essentielles** : la réquisition et la nationalisation d'entreprises stratégiques, ou la distinction entre les secteurs économiques essentiels et ceux qui mettent inutilement en danger la vie des salariés.

LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU SUIVI DU COVID-19

Nous ne pouvons pas laisser le monopole de l'information au seul gouvernement. Les groupes parlementaires de la France insoumise (à l'Assemblée nationale et au Parlement européen) ont donc lancé une commission d'enquête de suivi du Covid-19 le 30 mars 2020. Elle s'est donnée trois objectifs principaux :

- **Enquêter sur les responsabilités de la situation**
- **Contrôler le gouvernement dans la gestion de la pandémie**
- **Définir une issue politique à cette crise de civilisation**

Cette commission d'enquête visait aussi à rappeler le postulat fondamental de la démocratie : **en toute situation un autre chemin est possible**. Nous étions certes toutes et tous confinés, mais la politique et la réflexion se devaient d'être déconfinées.

L'intergroupe parlementaire de la France Insoumise a ainsi contribué à l'intérêt général par ses propositions mais aussi par ses critiques. La commission d'enquête de suivi du Covid-19 a été coordonnée par Manuel Bompard, chef de la délégation LFI au Parlement Européen, Éric Coquerel, député LFI à l'Assemblée et Mathilde Panot, vice-présidente du groupe LFI à l'Assemblée. **Elle a donné lieu à près de 105 auditions, qui ont permis d'entendre plus d'une centaine d'experts, scientifiques et citoyens.**

Enfin, et peut-être plus important encore, **les auditions de syndicalistes, d'associatifs, de travailleurs, de chercheurs, de citoyens engagés ou encore d'intellectuels ont permis de faire émerger les orientations d'une profonde bifurcation politique.** Le monde dont nous avons besoin ne peut pas être organisé pour le profit de quelques-uns mais autour des communs et de l'aspiration à une vie digne pour chacun. Tant d'énergie populaire existe dans notre pays, tant de gens sont prêts à être utiles pour l'intérêt général. Nous ne vivons pas une parenthèse. Il ne peut y avoir de retour à la normale. Car leur monde, celui qu'ils voudraient pérenniser coûte-que-coûte est responsable de la situation. C'est avec cette mobilisation populaire que nous devons dire « Plus jamais ça » et inventer le futur. **Ce document est une pierre supplémentaire sur ce chemin.**

PRÉAMBULE

A/ Une chronologie de la crise	12
B/ Aux origines de la pandémie : l'écologie	15

A/ UNE CHRONOLOGIE DE LA CRISE

L'ÉPIDÉMIE EN FRANCE : CHIFFRES ET DATES CLÉS¹

JANVIER

FÉVRIER

La France est le premier pays européen touché, avec un premier cas vraisemblablement importé le **16 janvier** par un touriste chinois².

24 janvier
3 premiers cas confirmés (un à Bordeaux, deux à Paris).

29 janvier
5^e cas, fille du touriste chinois du 28 janvier.

28 janvier
4^e cas, touriste âgé en réanimation à Paris, état clinique sévère.

1^{re} semaine
6 cas confirmés.

13 février
Agnès Buzyn annonce que 621 citoyens européens qui résidaient dans la province de Hubei sont rentrés en Europe ; près de la moitié de ces citoyens sont rapatriés par la France. Buzyn annonce la sortie des 181 français qui étaient les premiers arrivés de Wuhan (fin janvier) et confinés à Carry-le-Rouet. 11 cas confirmés, 3 patients guéris.

21 février
12 cas confirmés, 10 guéris.

28 février
57 cas, avec 19 de plus que le 27 février. 6 cas à Annecy, 6 cas de voyageurs qui rentrent d'Égypte. 18 cas dans l'Oise (6 de plus que la veille)³.

LES PRINCIPALES ANNONCES DU GOUVERNEMENT⁴

JANVIER

FÉVRIER

janvier
Pas de réelles mesures outre la distanciation physique minimum (gestes barrières). Discours de vigilance.

23 janvier
« Le risque d'introduction est faible mais ne peut pas être exclu »
Agnès Buzyn

27 janvier
« Tous les cas possibles donnent lieu à un test qui peut être donné en quelques heures »
Jérôme Solomon

28 février
À Crépy en Valois, Olivier Véran annonce le stade 2 de l'épidémie. Certains établissements scolaires fermés dans l'Oise sur 3 jours sur décision de la rectrice et du directeur de l'ARS.

10 février
Agnès Buzyn et Frédérique Vidal annoncent allouer 2,5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner la recherche sur le coronavirus suite à un entretien avec les chercheurs du consortium Reacting (consortium coordonné par l'INSERM et sous l'égide d'Aviesan, alliance de recherche en science du vivant et de santé).

29 février
Conseil des ministres exceptionnel sur la crise du coronavirus utilisé pour activer le 49-3 sur la réforme des retraites.

Durant le mois d'avril
Le nombre de décès augmente de manière forte et régulière. Il passe de 4 000 décès le 1^{er} avril, à 15 000 décès au 30 avril.
Le nombre de cas confirmés de Covid-19 fait plus que doubler : il passe de 57 000 au début du mois à 130 000 au 30 avril.

MARS

6 mars

613 cas confirmés en France (190 de plus que la veille), 258 rattachés à un regroupement de cas. 110 cas dans l'Oise, 51 cas en Haute-Savoie. Mulhouse et Strasbourg : plusieurs dizaines de cas. Morbihan : toujours 20 cas.

9 mars

1 412 cas confirmés (286 de plus que la veille). 7 regroupements. Nouveau regroupement en Corse, Ajaccio (38 cas).

14 mars

4 500 cas confirmés (doublement en 72 heures).

16 mars

Début du confinement.

2 mars

191 cas confirmés. 3 décès. 107 cas d'une chaîne de transmission. 38 proviennent de zone à l'étranger. 42 en cours d'investigation. 12 régions touchées, 5 régions ont plus de 10 cas. Regroupement de cas signalés dans le Morbihan, dans l'Oise (64 cas confirmés), en Haute-Savoie (La Balme, 19 cas). Voyage organisé en Egypte : 11 cas.

AVRIL

Du 01 au 14 avril

les hospitalisations augmentent fortement, jusqu'à atteindre un pic de 32 000 personnes hospitalisées au 14 avril.

Du 1^{er} au 8 avril

les admissions en réanimation sont au plus haut : elles passent d'environ 6 000 admis au 1^{er} avril, à 7 000 admis au 8 avril.

Du 8 avril au 30 avril

les admissions en réanimation diminuent progressivement, pour tomber à 4 000 admis au 30 avril.

Du 14 avril au 30 avril

le nombre de personnes hospitalisées diminue lentement, pour atteindre 26 000 personnes hospitalisées au 30 avril.

Début avril

Dans un entretien au journal *Le Monde*, Olivier Véran et Cédric O annoncent le lancement du projet « StopCovid ».

MARS

6 mars

Édouard Philippe annonce un renforcement du stade 2 dans l'Oise et le Haut-Rhin. Renforcement des mesures de limites de contacts. Fermeture pour 15 jours des crèches, maternelles, collèges, lycées.

15 mars

Premier tour des élections municipales maintenu sur décision seule d'Emmanuel Macron et de son gouvernement.

3 mars

La vente de masques est interdite en pharmacie.

9 mars

Annnonce du Plan Blanc : mobilisation des réanimateurs, mobilisation de la réserve sanitaire et appel aux candidats et professionnels de santé.

14 mars

Stade 3 de l'épidémie :

Édouard Philippe annonce la fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays : restaurants, cafés, cinémas, discothèques.

Déprogrammation des opérations non urgentes.

12 mars

Allocation solennelle d'Emmanuel Macron « *Nous sommes en guerre* ».

23 mars

Vote du projet de loi sur l'urgence sanitaire, instauré pour 2 mois.

27 mars

Renouvellement du confinement jusqu'au 15 avril minimum.

AVRIL

13 avril

Emmanuel Macron annonce que le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai. Il reconnaît des « ratés » dans la gestion de la crise.

15 avril

Le Parlement annonce un débat et un vote sur l'application StopCovid.

27 avril

La vente de masques redevient autorisée en pharmacie.

28 avril

Édouard Philippe présente la stratégie nationale de déconfinement. Il annonce un retour à l'école maternelle et élémentaire très progressif le 11 mai, sur la base du volontariat. Les collèges réouvriront le 18 mai, en commençant par les classes de 5^e et 6^e. « *en commençant dans les départements où le virus est faible* ». Les lycées pourront rouvrir fin mai. Le 11 mai, les Français ne pourront pas se déplacer au-delà de 100 km de leur domicile. Il annonce qu'à partir du 11 mai « *il y aura assez de masques pour tous dans le pays* » et que la France pourra « *réaliser 700 000 tests par semaine* ».

Le débat et le vote sur StopCovid sont annulés.

Début mai :
Les admissions en réanimation diminuent :
moins de 2 500 patients y sont admis le 13 mai,
une première depuis le 24 mars.

Le nombre de cas confirmés au Covid-19
se stabilise autour d'environ 140 000 cas.

- 1/ Toutes les annonces jour par jour sont consultables ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19>
- 2/ Depuis, des études semblent indiquer que des personnes contaminées aient été détectées en France dès le mois de décembre 2019.
- 3/ Sur la base de Creil, deux articles contradictoires : <http://www.leparisien.fr/oise-60/coronavirus-ni-test-biologique-ni-confinement-pour-les-militaires-de-creil-01-03-2020-8270340.php> et <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/coronavirus-non-militaires-base-aerienne-110-creil-n-ont-pas-ramene-virus-france-1794711.html>
- 4/ Toutes les annonces jour par jour sont consultables ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19>
- 5 / https://www.sciencesetavenir.fr/sante/coronavirus-le-point-du-jour-sur-le-covid-19-jeudi-14-mai_144331
- 6 / <https://www.numerama.com/tech/623866-il-ny-a-rien-du-tout-la-premiere-publication-du-code-source-de-stopcovid-est-inutile.html>

MAI

7 mai
Présentation
par Édouard Philippe
du plan de
déconfinement.

14 mai
La France dépasse
les 27 000 morts
du Covid-19.

14 mai
L'OMS explique que le virus pourrait ne jamais disparaître :
« Nous avons un nouveau virus qui pénètre la population humaine
pour la première fois et il est en conséquence très difficile de dire
quand nous pourrions le vaincre », a déclaré Michael Ryan, directeur
des questions d'urgence sanitaire à l'OMS, lors d'une conférence
de presse virtuelle à Genève. « Ce virus pourrait devenir endémique
dans nos communautés, il pourrait ne jamais disparaître »⁵.

Macron annonce qu'il va recevoir le patron du groupe français Sanofi
à l'Élysée qui a déclaré qu'il réserverait la primeur du vaccin Covid-19
aux États-Unis plutôt qu'à la France.

MAI

5 mai
Cédric O,
secrétaire d'État
au Numérique,
annonce que
l'application
StopCovid sera
prête le 2 juin.

6 mai
Examen en conseil des Ministres d'un projet de loi
« fourre-tout » pour adopter diverses dispositions liées
à la crise sanitaire, avec notamment une trentaine
d'habilitations à légiférer par ordonnances.
Transmission à l'Assemblée la semaine du 11 mai.

11 mai
Levée du confinement : réouverture des écoles pour
1,5 million d'écoliers sur la base du « volontariat ».
Les français sont autorisés à retourner au travail
avec les transports en commun.

Le Conseil d'État valide la loi prorogeant l'état d'urgence
sanitaire, mais censure deux dispositions : les modalités
de mise en quarantaine et de placement en isolement,
et pour les organismes chargés de l'accompagnement
social, l'accès aux données du système d'information
destiné au « traçage » des personnes atteintes
par le Covid-19.

12 mai
Parution au Journal officiel de la prolongation de l'état
d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020.

Le gouvernement annonce la publication du code source
de StopCovid, qui suscite de nombreuses critiques.
L'Institut National de Recherche en Informatique
et en Automatique annonce également qu'une partie
du code source ne sera pas publiée⁶.

B/ AUX ORIGINES DE LA PANDÉMIE : L'ÉCOLOGIE

Zika, Ebola, dengue, Sras-1, coronavirus... Ces virus s'inscrivent dans la même lignée : ils sont à l'origine d'épidémies mortelles et ont pour principaux facteurs l'activité humaine qui porte atteinte aux écosystèmes. Depuis longtemps, les épidémiologistes sonnent l'alerte. On assiste à une accélération ces 100 dernières années de la quantité d'épidémies en circulation par rapport aux siècles précédents. Comme l'indique l'entomologiste Philippe Grandcolas, auditionné le 2 avril : **en 50 ans, nous avons vu les maladies liées aux zoonoses, c'est-à-dire transmises des animaux aux humains, se multiplier par 10.** On l'explique par la perturbation des écosystèmes qui crée de nouvelles routes de contact favorisant ainsi le passage des virus ou bactéries des animaux aux humains. **Plusieurs facteurs contribuent à leur émergence et leur propagation.**

“ Chaque objet de la vie quotidienne peut être relié à de la déforestation. ”

Sylvain Angerand, Fondateur de Canopée

Premièrement la déforestation massive, avec 100 millions d'hectares de forêts tropicales détruites entre 1980 et 2000¹ et 7 millions d'hectares de forêts primaires qui disparaissent chaque année². On dispose d'un faisceau d'indications et d'études scientifiques qui montrent que la destruction ou la dégradation des forêts tropicales favorise l'émergence de problèmes infectieux. Par exemple, le VIH a été transmis à l'homme via le singe et sa transmission a été favorisée par la dégradation des forêts du Congo. Le virus Ebola s'est propagé au Libéria, en Guinée équatoriale, en Côte-d'Ivoire, là où la couverture forestière a été le plus fortement dégradée, peuplée de chauve-souris, qui sont elles-mêmes des réservoirs d'agents infectieux.³

“ Quand on fait baisser la biodiversité, on augmente le risque d'émergence de virus. ”

Pascal Boireau, Directeur de laboratoire

La forêt a un rôle protecteur de biodiversité. Sa destruction ou sa conversion en monoculture produit un déclin d'espèces et modifie le climat régional. Ces bouleversements participent à l'émergence des virus. L'exemple de la maladie de Lyme, développé par Sylvain Angerand en audition, illustre le phénomène : celle-ci est portée et transmise par les tiques forestières. Plus on réduit la diversité dans l'écosystème forestier, plus les tiques se multiplient et le risque de transmission s'accroît. La chasse du renard augmente la population de rongeurs qui sortent en l'absence de leur prédateur. Les tiques s'accrochent dans la population de rongeurs et sont transmises aux hommes. En conséquence, préserver un écosystème diversifié garantit la dilution des agents infectieux dans plusieurs espèces différentes, les rendant moins dangereux pour l'humain.

1/ Audition de Philippe Grandcolas, entomologiste, commission d'enquête LFI Covid-19.

2/ Audition de Sylvain Angerand, fondateur de l'association Canopée, commission d'enquête LFI Covid-19.

3/ « Contre les pandémies, l'écologie », Le Monde diplomatique, Sonia Shah, mars 2020.

Les pratiques agricoles intensives et l'élevage industriel ont également un impact fort sur la biodiversité et l'émergence de virus. Certains élevages en Europe, où l'on compte 370 millions d'animaux vivant en cage⁴, sont des réacteurs à fabrication de maladies à forte virulence. On l'explique par l'homogénéité génétique des espèces : quand tous les individus d'un même élevage ont un patrimoine génétique très semblable, ils résistent moins aux épidémies et celles-ci se transmettent plus facilement. Le commerce mondialisé de ces espèces et produits animaux achève de diffuser les virus à l'échelle du globe.

L'accélération très importante du commerce illégal des espèces sauvages favorise également l'émergence et la transmission de virus. A priori, le Covid-19 s'inscrit dans ce schéma avec le braconnage du pangolin dont les écailles sont conservées pour leurs supposées vertus pharmaceutiques. Cet animal serait l'hôte intermédiaire entre la chauve-souris, porteuse du virus, et les humains qui consomment du pangolin en modifiant les contacts entre la faune sauvage et l'humain. Il existe un trafic considérable avec des dizaines de milliers de pangolins capturés vivants dans des conditions désastreuses. Lorsqu'ils sont en contact avec des humains, on obtient un réacteur infectieux. Par manque de précaution sanitaire, les agents pathogènes portés par les espèces continuent à se transmettre. Si ces animaux sont exportés ou vendus, on élargit le cercle de la maladie.

“ Nous vivons dans un monde où nous empruntons à crédit sur les générations futures : on consomme plus que ce qu'on peut renouveler. ”

Pascal Boireau, Directeur de laboratoire

La pollution des sols contribue également à la destruction d'habitats naturels et peut favoriser le développement d'épidémies. **Le plastique, les intrants et les fertilisants introduits dans les sols les épuisent et détruisent la biodiversité.** D'après Philippe Grandcolas, seulement 20% des fertilisants introduits dans le milieu naturel agricole atteignent leur cible. 80% des fertilisants n'atteignent pas leur cible et dégradent les sols. Plus généralement, les produits chimiques introduits dans l'agriculture dérèglent les écosystèmes. À cet égard, l'exemple de la diffusion du virus de la rage en Inde est parlant. Comme l'explique l'écologue Jean-François Guégan⁵ au sujet de la disparition des vautours en Inde, empoisonnés par l'anti-inflammatoire administré par les éleveurs aux bovins : *« les vautours ne faisant plus ce travail d'équarrissage naturel, les carcasses ont pourri sur les routes, les cours d'eau ont été contaminés, les chiens et les rats ont pris la place laissée vacante par les vautours et ont propagé le virus de la rage. Depuis, des dizaines de milliers de personnes en Inde en meurent chaque année ».*

“ Les grandes métropoles sont malsaines pour la santé humaine. ”

Philippe Grandcolas, Biologiste et entomologiste.

4 / CIWF France, 2018.

5 / « Coronavirus : en quoi la pandémie actuelle est-elle liée à l'environnement ? », entretien avec Jean-François Guégan, France Inter, 18 mars 2020.

Dans le monde entier, les concentrations urbaines sont de plus en plus fortes. **L'urbanisation forcenée** couplée au développement de réseaux et des flux humains et matériels participent également au rapprochement de communautés humaines et animales et au passage de virus de l'un à l'autre. **Les grandes concentrations urbaines** suscitent une production en masse de nourriture et favorisent des systèmes de production déséquilibrés. **La métropolisation du monde**, c'est-à-dire l'intensité des flux et la densité extrême des villes, en mettant en contact beaucoup d'humains, favorise la transmission rapide et moins maîtrisable des virus.⁶ Dans le cas du Covid-19, la mobilité et l'intensification des échanges internationaux ont été décisifs dans la propagation du virus. Les infrastructures de la mondialisation jouent un rôle central, tel l'aérien qui comptabilise 3 milliards de passagers par an. La région Île-de-France et celle du Grand-Est sont les aires urbaines les plus touchées : elles sont également les plus denses et les mieux desservies en infrastructures de transport. **La pollution de l'air** fréquente dans ces métropoles est un facteur d'accélération de la transmission du virus, selon des études de chercheurs italiens. Elle agit comme une autoroute de diffusion du virus.

Elle produit également un marqueur de classe : ce sont les populations les plus pauvres qui y sont davantage exposées, car exclues des territoires où la qualité de l'air est meilleure. Par exemple, le département de la Seine-Saint-Denis est le plus pollué de France et son taux de pauvreté est deux fois supérieur à la moyenne nationale. À plusieurs titres, le virus Covid-19 exploite les inégalités sociales et environnementales. La pollution de l'air pèse différemment sur le taux de mortalité selon la catégorie de population concernée. Les personnes vivant dans des quartiers pauvres ont déjà trois fois plus de risques de mourir que la moyenne lors d'un épisode de pollution. Les personnes les plus vulnérables au Covid-19 sont celles qui présentent des comorbidités, comme l'obésité, le diabète ou les pathologies respiratoires, favorisées par la pollution et l'habitat insalubre. Ces maladies sont plus fréquentes chez les plus pauvres, privés d'une alimentation et d'un environnement sains.

“ Le dérèglement climatique va pousser certaines espèces à aller en dehors de leurs milieux. ”

Isabelle Autissier, Présidente du WWF France

L'apparition de ce type de maladies s'accélère avec les effets à venir du changement climatique : il affecte la biodiversité, redistribue le nombre d'hôtes infectieux, transforme les zones de contact entre la faune sauvage et l'Homme, modifie la pluviométrie qui peut avoir une influence sur les vecteurs de transmission du virus, comme les moustiques par exemple. Des chercheurs de l'université Georgetown, à Washington, estiment que d'ici 2050, un milliard de personnes pourraient être exposées aux maladies comme la dengue, le virus Zika ou le chikungunya, en raison du réchauffement climatique⁷. Le dégel du pergélisol, qui pourrait perdre 70% de sa surface d'ici 2100 selon le GIEC, pourrait réactiver certains virus disparus ou inconnus.

“ La gestion par les intérêts privés est prépondérante. ”

Isabelle Autissier, Présidente du WWF France

6 / « La métropolisation du monde est une cause de la pandémie », entretien avec Guillaume Faburel, Reporterre, 28 mars 2020.

7 / <https://gumc.georgetown.edu/news-release/a-billion-people-will-be-newly-exposed-to-diseases-like-dengue-fever-as-world-temperatures-rise/#>.

Ainsi, nous créons les conditions écologiques propices aux nouvelles épidémies en maintenant une agriculture industrielle, productiviste qui détruit l'écosystème, une urbanisation à marche forcée qui détruit les habitats, un laisser-faire face aux transnationales qui détruisent les forêts et les ressources naturelles. La période que nous traversons doit nous permettre de tirer des enseignements majeurs : **le capitalisme et le productivisme, parce qu'ils épuisent la biodiversité et transforment le vivant comme une marchandise, ont favorisé l'émergence du virus et affaibli nos sociétés dans leur capacité à y faire face.** Mais il serait pour autant naïf de penser que les gros pollueurs ne chercheront pas à utiliser la crise pour reporter les mutations écologiques aujourd'hui indispensables. Il serait inconscient de ne pas se préparer à ce que les rapaces en profitent pour faire main basse sur des ressources naturelles bradées par des pays asphyxiés financièrement. Cela a déjà commencé quand, en Équateur, l'effondrement du cours du pétrole a conduit l'État à confier une grande partie de son territoire et de sa forêt à ses créanciers chinois. Il y a donc une hypothèse sérieuse qui veut que la crise se traduise par une augmentation de la pression sur nos écosystèmes.

Mais elle peut être aussi l'opportunité d'opérer la bifurcation écologique dont nous avons tant besoin : à nous de convaincre pour cela que le coronavirus n'est qu'une première secousse des grands bouleversements écologiques à venir.

“ Cette crise est l'occasion de s'interroger sur la morphologie de nos économies pour les confronter à la crise climatique, qui est la crise structurelle et matérielle de notre époque. Comment on va, non pas relancer, mais reconstruire l'économie, investir massivement dans les secteurs de la transition, comment on réorganise notre rapport à l'emploi car il faudra faire des restructurations industrielles pour faire face à la crise écologique, comment on repense notre rapport à la monnaie, au commerce, à la réglementation. Il y a un basculement de l'opinion publique qui se rend compte que nous sommes dans un système injuste mais aussi irrationnel. ”

Clément Sénéchal, Chargé de campagnes politiques climatiques à Greenpeace

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉS LÀ ? LA BOÎTE À OUTILS NÉOLIBÉRALE A CRÉÉ LES CONDITIONS DU CHAOS

A/ Un service public de santé à bout de souffle	20
1 / La faillite du modèle de l'hôpital entreprise	20
2 / L'hôpital malade de l'austérité	21
3 / Un système inadapté aux enjeux actuels de santé	23
4 / Des alertes ignorées par les pouvoirs publics	25
5 / Matériel : une impréparation coupable	27
B/ L'État social démantelé	33
1 / Une réforme de l'assurance chômage désastreuse et un service public de l'emploi mis à mal	33
2 / Inspection du travail démantelée et détournée de sa mission centrale de contrôle du droit social et de la protection des salariés.	35
3 / Une justice à bout de souffle	37
4 / Des services publics malmenés	38
5 / ... et en voie de privatisation pour certains.	40
C/ Une perte de souveraineté industrielle organisée.	42
1 / Comment la France a abandonné la planification industrielle.	43
2 / La désindustrialisation de la France : les salariés seuls face aux grands groupes.	45
3 / Quand l'État encourage la financiarisation des grands groupes et les délocalisations	47
4 / La sous-traitance à outrance : une fragilisation de plus de notre industrie.	48
D/ L'Union européenne : modèle réduit des ravages du néolibéralisme et de la globalisation	50
1 / L'Europe libérale, machine à détruire l'industrie française	50
2 / Sauver les banques à tout prix : le désastre de l'obsession austéritaire ...	52
E/ Le libéralisme contre l'humain	54
1 / J'ai mal à mon École	54
2 / Un service public de la « Culture » affaibli	55
3 / La lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants toujours le parent pauvre des politiques publiques.	56
Encadré. Premier tour des élections municipales : « Restez chez vous, mais surtout n'oubliez pas d'aller voter ! »	59

A/ UN SERVICE PUBLIC DE SANTÉ À BOUT DE SOUFFLE

1 / LA FAILLITE DU MODÈLE DE L'HÔPITAL ENTREPRISE

“ La crise sanitaire pose la question du bilan de tous les gouvernements précédents. ”

Pauline Londeix et Jérôme Martin, Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

La crise du Covid-19 a révélé au grand jour les failles du modèle de l'hôpital entreprise. Depuis la fin du siècle dernier, alors que le progrès technique a permis l'émergence d'une médecine quasi industrielle, **nos dirigeants, à droite comme à gauche, ont organisé la gestion de l'hôpital, et plus généralement celle de la santé, à l'image d'une entreprise.** Alors que depuis 1983, l'hôpital est financé par une dotation globale de fonctionnement annuelle, calculée d'après l'exercice précédent, la fameuse tarification à l'activité (T2A) est instaurée en 2004. D'abord partielle, elle est étendue à toute l'activité de l'hôpital par Nicolas Sarkozy en 2008. Son principe est simple : il s'agit de fixer un prix codifié, via une grille tarifaire publiée annuellement, pour chaque maladie et les soins qui y sont associés. Evidemment, certains actes sont bien plus rémunérateurs (chirurgie notamment) que d'autres (maladies chroniques, psychiatrie...). Cette tarification incite donc à rechercher la meilleure « productivité » possible en privilégiant certaines activités. S'appliquant à tous les établissements de santé, elle organise de fait une concurrence entre cliniques privées et hôpitaux.

Cette vision aboutit en 2009 à la promulgation de la loi dite Bachelot (loi HPST, « *Hôpital, patients, santé et territoire* »). Celle-ci introduit notamment une **gouvernance d'entreprise, avec un directeur d'hôpital aux pouvoirs étendus concernant toutes les décisions stratégiques, au détriment des soignants.** Elle généralise aussi les partenariats public-privé au sein de l'hôpital : il n'y a plus de service public mais des « missions de service public » auxquelles on invite les établissements privés à participer. **LONDAM** (Objectif national des dépenses d'assurance maladie, instauré par Alain Juppé en 1996), autrefois simple objectif systématiquement dépassé, **devient une contrainte absolue à respecter dès 2010.** Et comme les tarifs sont fluctuants en fonction de l'activité (si l'activité augmente, les tarifs baissent pour contenir les dépenses de santé, et vice-versa théoriquement), les hôpitaux se voient contraints d'augmenter au maximum leur activité pour ne pas entrer en déficit : on raccourcit les séjours, prône l'ambulatoire qui coûte moins cher et on embauche codeurs et factureurs (il y a aujourd'hui plus de personnel administratif que de médecins à l'hôpital) pour optimiser les factures envoyées à la Sécurité sociale.

En parallèle, la politique d'austérité qui suit la crise de 2008 entraîne la baisse des tarifs et des dotations de l'hôpital. Peu à peu, on applique à l'hôpital les techniques de « lean-management » (fonctionnement en flux tendus) utilisées en entreprise, avec la réduction des coûts comme seul horizon. Par exemple, un lit ne doit pas rester libre car c'est un « manque à gagner » : on met en place des « gestionnaires de lits » et on réduit leur nombre au maximum. Une même logique s'applique aussi pour le matériel ou les médicaments avec un fonctionnement à « stock zéro ».

“ C’était ça l’objectif, en France : diminuer de 30% les lits. Quand on parlait de l’hôpital Nord de Paris, qui allait fusionner avec l’hôpital Bichat, c’était avec 30% de lits en moins ! C’était le dogme absolu. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

Les ARS (Agences régionales de santé), issues de la loi Bachelot, sont créées en 2010. Leur but est clairement annoncé. Elles visent à « rationaliser l’offre de soins et veiller à la bonne gestion des dépenses hospitalières et médicales ». En clair, elles vont faire appliquer une politique de réduction des coûts sur tout le territoire. Elles organisent et supervisent les suppressions de lits, de postes, de services ou d’établissements, à travers des plans de « réorganisation » autour de grands « pôles d’activité ». **En 2017, s’amorce une cassure : subitement, l’activité des hôpitaux est en baisse. En 2018 aussi. Pourtant, et de manière incompréhensible, le gouvernement va s’obstiner à baisser encore les tarifs (-0,5% en 2018) !** Les professionnels tentent d’alerter le premier ministre Édouard Philippe ou la ministre de la Santé Agnès Buzyn mais sans succès.

2 / L'HÔPITAL MALADE DE L'AUSTÉRITÉ

Avec ce modèle de l’hôpital entreprise, les établissements hospitaliers sont confrontés à une terrible pression financière. Les conséquences sur le nombre de lits sont très concrètes. Au total, entre 2003 et 2017, ce sont 69 000 lits d’hospitalisation complète qui auront été supprimés selon le rapport de 2019 de la Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees), rattachée au ministère de la Santé.

“ Aujourd’hui, nous sommes à peu près à 10 000 lits de réanimation, en partant de 5 000. Nous aurions pu être à ces 10 000 lits de réanimation si nous avions eu le même taux d’équipement, avant la crise, que l’Allemagne. C’est la résultante de la politique de fermeture de lits de ces dernières années. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole de l’Association des médecins urgentistes de France

Des hôpitaux et des établissements de santé sont aussi fermés dans une logique de regroupement. Entre 2013 et 2017, 95 sites ont été fermés, soit 7% des hôpitaux alors que dans le même temps, seulement 21 cliniques privées mettaient la clef sous la porte. Certains secteurs sont frappés de plein fouet : ainsi, ce sont plus de 60% des maternités qui ont fermé en France depuis 40 ans, soit une maternité sur trois entre 1996 et 2016.

“ Avant la crise, le système de santé était déjà sous tension, et chaque hiver, chaque été, et à chaque période de vacances, nous manquions déjà de lits en réanimation. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France

Ces fermetures frappent bien sûr en priorité les zones rurales. Les logiques de regroupement augmentent les distances vers l'établissement de santé le plus proche, pouvant se traduire par une impossibilité d'accès aux soins, des accouchements en urgence et parfois des drames. En février 2018, une femme enceinte de huit mois a perdu son bébé à l'hôpital de Die dans la Drôme, n'ayant pas eu le temps de rejoindre la maternité la plus proche. Alors que 85 femmes meurent d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement chaque année, la moitié de ces décès sont considérés comme « évitables » selon Santé publique France. Ces fermetures touchent aussi les zones urbaines. Alors que les services hospitaliers de l'Île-de-France ont été rapidement surchargés, les lits des hôpitaux parisiens de l'Hôtel Dieu et du Val de Grâce, fermés ces dernières années, auraient été bien utiles pour faire face à la pénurie.

Mais les restrictions budgétaires ne concernent pas seulement le nombre d'établissements et le nombre de lits. **Le personnel médical, en sous-effectif, n'arrive plus à faire face à l'augmentation de l'activité. Ces conditions de travail déplorables entraînent souffrances psychologiques, épuisement, burn-outs.** Malheureusement, il n'y a aucune compensation ni reconnaissance financière, car qui dit moindre coût dit économies sur les salaires : malgré l'augmentation d'activité constante de l'hôpital jusqu'en 2017 (+16% entre 2009 et 2016), les salaires restent bas, plaçant honteusement la France à la 28^e place sur 32 pays de l'OCDE quant aux salaires du personnel soignant. Dès lors, si les soignants du collectif Inter-Urgences réclamaient, en 2018, une augmentation (refusée) de 300 euros, c'est en réalité 500 euros qui seraient nécessaires pour seulement rattraper la moyenne des salaires de l'OCDE !

“ Philippe et Buzyn ont continué à saigner l'hôpital public. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

C'est donc un hôpital public à bout de souffle qui verra fondre sur lui, en 2020, la crise du Covid-19.

“ L'hôpital cassé a abordé la pandémie. Et finalement, il a montré une prouesse parce que tout d'un coup, les gestionnaires, les grands pros de l'hôpital à flux tendu (le malade ne doit pas rester un jour de plus que nécessaire à l'hôpital : il rentre chez lui ou il part dans une maison de retraite ou un hôtel, tout ça doit être en continuum) ”

[...] les gestionnaires ont été débordés, complètement désemparés, et ce sont les équipes de soin qui ont pris la main complètement ! ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

3 / UN SYSTÈME INADAPTÉ AUX ENJEUX ACTUELS DE SANTÉ

Avant la crise du coronavirus, la principale épidémie à laquelle la France doit faire face est celle de maladies chroniques (diabète, hypertension, cancer...), en perpétuelle augmentation. Cela représente vingt millions de patients dans notre pays. Or l'hôpital-entreprise est totalement inadapté à cet enjeu majeur de santé publique : les maladies chroniques demandent un travail en équipe, la prise en compte des aspects psychologiques et sociaux et une coordination entre la médecine de ville (médecin traitant, infirmier-e en libéral, paramédical) et l'hôpital. Cette coordination est compliquée tout d'abord par la multiplicité des interlocuteurs en soins de ville, mais également par la pénurie globale de médecins, sciemment organisée, toujours dans le but de faire des économies en termes de dépenses de santé, par la limitation du « numerus clausus » qui plafonne le nombre de médecins formés par an, maintenu trop bas pendant trop longtemps. Cette politique de l'offre appliquée à la santé a entraîné une saturation de tous les professionnels du secteur, rendant la communication entre soignants difficile par manque de temps. De plus, T2A d'un côté et paiement à l'acte de l'autre poussent chaque acteur à « garder » ses patients : l'hôpital réalise des tâches qui devraient être faites en ville, et certains malades, qui devraient être soignés à l'hôpital, n'y vont pas. L'application de la T2A aux maladies chroniques peut même inciter à la réalisation de soins non pertinents et induit une médecine inutilement prescriptive. Les maladies chroniques sont aussi extrêmement dépendantes des déterminismes sociaux : certaines sont liées au vieillissement (maladies neuro-dégénératives par exemple), d'autres à l'alimentation et à l'activité physique (diabète, obésité, hypertension), à l'organisation de la vie et à l'environnement. Elles demandent donc une véritable politique de prévention sanitaire, ainsi qu'une politique de réduction des inégalités sociales et de santé. **Mais tous ces aspects, pas assez rentables, sont totalement négligés par la logique de l'hôpital entreprise** : elle n'est efficace que pour les actes standardisés et programmés, les maladies bénignes ou la chirurgie ambulatoire, autrement dit pour les activités que privilégient les cliniques privées, à vocation de profit.

La recherche de rentabilité est aussi profondément inadaptée aux soins psychiatriques, qui nécessitent par essence un suivi régulier et au long cours, un contact humain, et non des actes codifiés et « mesurables ». La spécialité psychiatrique, qui représente près de 10 % des dépenses de l'assurance maladie, fait donc logiquement l'objet d'une gestion catastrophique depuis des années. Là aussi, on ferme des lits (- 60% de lits de psychiatrie générale à l'hôpital entre 1976 et 2016 selon l'IGAS – Inspection générale des affaires sociales), on ferme des services, mais aussi les institutions en ville, au profit de plateformes (de services d'expertise et de diagnostic) privées. L'enveloppe budgétaire annuelle (la « Dotation annuelle de financement ») stagne depuis dix ans. Alors que l'activité augmente, que l'ONDAM augmente de 2,5 à 3% par an, la psychiatrie n'obtient que 0,88 % d'augmentation de dotation entre 2014 et 2018. En novembre 2018, le projet de loi de la France insoumise « visant à sortir la psychiatrie de la maltraitance budgétaire » proposait justement que la dotation en psychiatrie ne puisse être inférieure au taux de croissance de l'ONDAM. Elle fut bien sûr rejetée. De même, en janvier 2019,

le manifeste « Pour un renouveau des soins psychiques » réclamait la revalorisation du budget de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie, particulièrement touchée par les effets de l'austérité budgétaire. Mais la politique budgétaire des ARS n'est définitivement pas compatible avec les demandes des médecins et des soignants. **Résultat : la vision néolibérale de la psychiatrie vante « l'innovation organisationnelle » pour masquer une réelle gestion de pénurie.**

“ On assiste depuis des décennies à une « catastrophe gestionnaire » dans le domaine de la psychiatrie. ”

Mathieu Bellahsen, Psychiatre

Le manque de moyens et de matériels, le sous-effectif chronique du personnel induit par la recherche d'économies entraînent en réalité une utilisation abusive des moyens de contention et de l'isolement, dénoncée par les soignants. La disparition de structures d'accueil crée même une forme de délocalisation des patients qui vont remplir les institutions d'autres pays, en Belgique par exemple. C'est une véritable ubérisation des soins psychiatriques, qui s'intensifie encore sous le mandat d'Emmanuel Macron. Une nouvelle réforme du financement de la psychiatrie est en cours d'étude depuis 2018. Prévues pour 2021, elles n'ont pour l'heure nullement été remises en cause. Sans surprise, elle préconise le développement de l'ambulatoire (évidemment moins onéreux mais inefficace s'il n'est pas accompagné par le développement de structures d'accueil pour le suivi) et la télé-médecine. Elle prévoit aussi une convergence des modes de financement du public et du privé, autrement dit l'instauration, à terme, d'une forme de T2A psychiatrique.

“ C'est un détournement de fonds publics pour ouvrir à une offre privée. ”

Mathieu Bellahsen, Psychiatre

Alors que la population compte un quart de personnes âgées de plus de 60 ans (INSEE, 2017), l'hôpital entreprise laisse également sur la touche nos anciens. On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), dont 60% sont à domicile et 40% en établissement. Mais les EHPAD, véritables symboles de la marchandisation de la santé, souffrent de sous-effectifs chroniques. Temps millimétré pour les toilettes, les repas, peu voire pas de temps pour le contact humain et l'écoute : le personnel soignant des EHPAD réclame depuis des années que le ratio soignant-résident soit augmenté afin de pouvoir assurer une prise en charge digne de nos aînés. **Ainsi le rapport d'information de Caroline Fiat, en date du 14 mars 2018, préconisait déjà d'augmenter ce ratio de soignants par résident et même d'imposer une norme minimale d'encadrement dans les EHPAD.** En l'état actuel des choses, les professionnels des EHPAD sont particulièrement sujets et sujettes à des épisodes de dépression, à des accidents du travail et dénoncent régulièrement la « maltraitance institutionnelle » que subissent les résidents.

“ Le financement public, par les agences régionales de santé, d'établissements privés qui cherchent à accroître la rentabilité de leurs établissements n'est plus acceptable. La santé et le bien être de nos aînés ne se marchandent pas. ”

Guillaume Gobet, Représentant CGT du personnel au sein du groupe Orpea

“ Un système de santé égalitaire et solidaire, comme ça a été construit en France originellement, c'est une chance pour les plus pauvres, mais c'est aussi une chance pour les plus riches, pour l'ensemble de la société ! C'est ce que démontre une crise comme cette crise virale. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

À bout de souffle et en souffrance, notre système de santé était donc en outre peu adapté aux défis sanitaires d'aujourd'hui. Les alertes furent nombreuses mais trop souvent ignorées

4 / DES ALERTES IGNORÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

2019 est une année noire pour l'hôpital public et même pour le secteur privé. Le 18 mars, le personnel paramédical des urgences de l'hôpital parisien Saint-Antoine se déclare en grève illimitée à la suite d'une série d'agressions. Rapidement, quatre autres établissements de la capitale les rejoignent. **C'est le point de départ du Collectif Inter-Urgences, porté par des paramédicaux, et qui dès le mois de juin revendique plus de 130 services en grève à travers toute la France.** Petit à petit, le mouvement va s'étendre à tout l'hôpital public, voire aux médecins libéraux et aux usagers de la santé dans leur ensemble. Le 9 septembre, Agnès Buzyn tente d'éteindre l'incendie avec un plan de « refondation des urgences » et une enveloppe de 750 millions d'euros. Mais le collectif les juge insuffisants et décide la poursuite de la grève. Ils sont alors ralliés par les médecins, à travers l'Association des médecins urgentistes. C'est aussi en septembre que se crée le Collectif Inter-Hôpitaux : médecins, étudiants, personnel administratif, paramédicaux, représentants des usagers s'y associent pour défendre l'hôpital public. Ainsi, autour des deux collectifs et des syndicats de la santé, ils sont des milliers à défilé le 14 novembre, dans toute la France, pour dénoncer leurs conditions de travail. Puis, le 17 décembre, ils sont rejoints par les associations Printemps de la psychiatrie et Coordination nationale des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité ainsi que des associations de patients, des internes en grève illimitée, des généralistes libéraux... **C'est bien tout le système de santé qui essaie de se faire entendre et réclame d'une même voix réouvertures de lits, augmentations de salaires, plus de budget et d'embauches, et une révision de la gouvernance et du mode de financement de l'hôpital.**

Encore une fois, le « plan d'urgence pour l'hôpital » présenté par Édouard Philippe et Agnès Buzyn en novembre ne convainc pas, et, le 14 janvier 2020, près de 1100 médecins, chefs de service, chefs de « pôle » et autres responsables d'unités fonctionnelles de tout le pays présentent leur démission symbolique. Ils quittent leurs fonctions administratives pour dénoncer la surcharge de travail, le manque de personnel, la course à l'activité mais aussi les tableaux Excel qui prennent le pas sur leur temps de soin. Eux aussi réclament une revalorisation des salaires (et non des primes...) et du budget de l'hôpital. Enfin, le 14 février, tous sont à nouveau dans la rue pour « déclarer leur flamme » au service public de santé et poursuivre leurs revendications, un mois à peine avant les premières annonces de Macron et le début de la crise du Covid-19 dans notre pays.

“ Je suis dans un service où nous sommes en grève depuis un an, pour réclamer du personnel, des lits, des moyens logistiques, des augmentations de salaire, et rien n'est venu ! ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France

En psychiatrie, c'est une véritable révolte qui gronde depuis quelques années, avec des luttes très radicales, à la hauteur du désespoir des soignants. On citera pour exemple, en juin 2018, les deux semaines de grève de la faim au centre hospitalier du Rouvray et l'occupation du toit de l'hôpital psychiatrique du Havre ou encore l'emblématique grève de sept mois à l'hôpital Pinel d'Amiens (dont 109 nuits campées devant l'établissement) pour obtenir 60 postes infirmiers, achevée en janvier 2019... avec 30 postes obtenus. Ils demandent des moyens humains et matériels pour pouvoir soigner correctement. Face à ces demandes humaines, la réponse des pouvoirs publics est celle de la répression : le devoir de réserve est invoqué et les sanctions disciplinaires sont utilisées pour réduire au silence celles et ceux qui dénoncent les conditions d'accueil indignes des patients psychiatriques. **Dans les EHPAD, le personnel tire la sonnette d'alarme depuis bien longtemps.** Partout, le niveau de dépendance des résidents et de soins médico-techniques augmente, ainsi que le nombre de troubles démentiels (maladie d'Alzheimer par exemple). Pour les soignants, cela signifie une charge de travail de plus en plus lourde, mais aussi de plus en plus pénible physiquement : il y a deux fois plus d'accidents du travail que la moyenne nationale, plus encore que dans le BTP ! À cela s'ajoutent des rythmes de travail impossibles : journées continues ou au contraire coupées, alternance entre jour et nuit... Dès 2017, des mouvements de grève éclatent dans de nombreux établissements. Ainsi le personnel des Opalines de Foucherans, dans le Jura, mènera avec Anne-Sophie Pelletier une grève historique de 117 jours d'avril à juillet 2017, une des plus longues de l'histoire de France. Et le 30 janvier 2018, des dizaines de milliers de salariés des EHPAD répondront à l'appel national inédit des fédérations syndicales FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA et SUD à cesser le travail : un tiers du personnel (hors personnels assignés) a participé à cette journée. Là encore les soignants et soignantes dénoncent avant tout la maltraitance institutionnelle que subissent les résidents et résidentes, l'impossibilité de faire leur travail humainement et réclament notamment des dotations budgétaires en lien avec les besoins.

Ces alertes sur la souffrance et les difficultés des personnels de différents secteurs du soin en France ont été largement ignorées et méprisées par le gouvernement. **Ainsi, en visite au sein d'un hôpital accompagné de la ministre Agnès Buzyn, le président de la République répondait à une soignante qui l'interpellait sur la faiblesse des moyens accordés à l'hôpital public « qu'il n'y a pas d'argent magique ».** La mobilisation des pompiers sera d'abord réprimée avant que le gouvernement n'accorde enfin une

concession sur la prime du feu au début de l'année 2020. Les témoignages des personnels des EHPAD ou de la psychiatrie resteront eux sans réponse. Insensible à la souffrance des personnels, le gouvernement aurait dû au moins enregistrer les signaux d'alerte sanitaire : à l'automne 2019, une épidémie de bronchiolite, prévue et anticipée, et pas plus importante que celle des années précédentes, déferle sur la France métropolitaine. Très vite, les services d'urgence et de réanimation pédiatriques en Île-de-France sont complètement saturés. Quarante nourrissons seront transférés en urgence à plus de 200 km de Paris pour faire face... Les médecins s'alarment, mais là encore, les pouvoirs publics feront la sourde oreille.

5 / MATÉRIEL : UNE IMPRÉPARATION COUPABLE

→ Masques : la folle histoire des stocks de l'État

Dans cette crise, la question des masques sera sans doute apparue comme un révélateur des carences dans la préparation de l'État. Il est en effet difficile de comprendre comment notre pays est arrivé si démuni en matériels de protection pourtant indispensables pour faire face à cette pandémie. Un retour historique s'impose dès lors pour comprendre la chaîne des décisions politiques qui ont conduit à la dilapidation de stocks pourtant estimés à plus de 2 milliards de masques il y a 10 ans.

L'épidémie de grippe aviaire (H5N1) de 2006 avait déjà mis en évidence diverses faiblesses dans la réponse logistique de l'État. À la suite de cette crise, à l'initiative du sénateur Francis Giraud, le gouvernement de l'époque avait fait adopter, en mars 2007, une loi au titre prémonitoire : la « loi relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur ». Celle-ci contenait en particulier deux dispositions. D'abord la mise en place d'un corps de réserve sanitaire. Ensuite la création d'un nouvel établissement public, l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), dont la mission principale était « *l'acquisition, la fabrication, l'importation, le stockage, la distribution et l'exportation des produits et services nécessaires à la protection de la population face aux mesures sanitaires graves* ». Cet établissement était donc chargé de constituer des stocks nécessaires afin de pouvoir faire face à une urgence sanitaire. Sa mission couvrait bien sûr les vaccins, mais aussi les masques chirurgicaux et les masques de norme FFP2. Si cette structure était de toute petite taille (elle contenait dix-sept agents en 2007, puis trente agents en 2015), elle disposait néanmoins de moyens considérables¹.

L'exposé des motifs de la loi qui le met en place détaille ainsi la composition du stock :

70 millions de vaccins antivarioliques et autant d'aiguilles, embouts et pipettes ; 81,5 millions de traitements d'antibiotiques en cas d'attaque bioterroriste de charbon, peste ou tularémie ; 11,7 millions de traitements antiviraux et 11,5 tonnes de substance active en cas de pandémie grippale ; 285 millions de masques de filtration de type FFP2 et 20 millions de boîtes de 50 masques chirurgicaux, soit un milliard de masques ; 2 100 respirateurs et bouteilles d'oxygène ; 20 équipements de laboratoires d'analyse (automates PCR et extracteurs ADN/ ARN) ; 11 000 tenues de protection NR- BC et accessoires.

1 / Interview de Claude Le Pen, *Le Monde*, 30 mars 2020

“ Pour preuve, à l’époque de Bachelot on avait constitué entre autres une réserve de masques, et d’un coup on s’est rendu compte qu’il n’y a plus de masques : 600 millions de FFP2 qui ont disparu et un milliard de masques chirurgicaux qui ont fondu comme neige au soleil. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général SUD Santé

Mais la crise du H1N1 de 2008 et 2009 va changer radicalement la donne. **Face au faible bilan de la maladie, la haute administration se convainc d’en avoir trop fait dans la préparation des épidémies.**² Ainsi, la Cour des comptes estime à l’époque à près de 450 millions d’euros l’ensemble des dépenses d’achat spécifiquement liées à la lutte contre la grippe H1N1, y compris une indemnisation de 48,5 millions due aux laboratoires pour rupture unilatérale de contrat. Les critiques de l’époque sur l’argent donné aux laboratoires pharmaceutiques se traduiront par une baisse massive des moyens financiers de l’EPRUS. Son budget passe alors de 281 millions en 2007 avant la crise H1N1 à 25,8 millions en 2015, selon un rapport du sénateur Francis Delattre. Dès lors, les stocks ont été considérablement réduits puisque des biens arrivant à leur date de péremption ne seront pas renouvelés. **Estimée à 992 millions d’euros en 2010, la valeur du stock est réduite de moitié pour atteindre 472 millions en 2014.**

Par ailleurs, en 2011, le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) édicte une nouvelle doctrine. Il faut une grande quantité de masques chirurgicaux pour protéger les populations face à un risque de pandémie mais les masques de type FFP2, les plus filtrants, doivent eux être réservés aux professionnels de santé. Dès lors, une circulaire ministérielle publiée en novembre 2011 met en œuvre cette stratégie : deux types de stocks pour les produits médicaux de précaution (médicaments, dispositifs, petit matériel) sont désormais distingués.

D’un côté, des stocks dits « stratégiques » doivent être détenus par l’État à travers l’Eprus et visent à couvrir les besoins de la population. On y retrouve en particulier les masques chirurgicaux.

De l’autre, des stocks dits « tactiques » doivent être constitués par les établissements de santé pour couvrir en priorité les besoins des personnels, en particulier en matière de masques de protection de norme FFP2. Soumis à une très forte pression budgétaire, ces établissements ne feront pas du renouvellement des stocks une priorité.

Une circulaire du 11 juin 2013 vient parachever une conception totalement cohérente avec celle de l’hôpital entreprise : ce sont les seuls employeurs qui sont chargés de la protection des travailleurs alors que l’État, lui, n’aura plus qu’à gérer son propre stock stratégique destiné au public. En l’espace de deux ans, l’État aura donc transmis la responsabilité aux établissements de santé, au nom de la décentralisation, de l’autonomie des établissements et de la contrainte budgétaire.

2/ « En 2007, la France avait su mettre au point un dispositif de protection très ambitieux contre des pandémies », *Le Monde*, 31 mars 2020.

“ Afin de faire face aux épidémies, l’État a créé des procédures et des dispositifs tel que le plan bleu. Ce plan bleu prévoit la mise en place de mesures spécifiques pour lutter contre la propagation d’une épidémie, la mise en œuvre de protocoles sanitaires etc. Ce plan bleu prévoit également la constitution de stocks de matériel et notamment d’équipements de protection pour faire face à une crise sanitaire. Or par manque de moyens et/ou par manque de contrôle, nombre d’EHPAD n’avaient pas constitué de stock comme prévu par le plan bleu. Au moment du déclenchement, le 6 mars 2020, les stocks sont très largement insuffisants. ”

Guillaume Gobet, Représentant CGT du personnel au sein du groupe Orpea

Du côté du stock stratégique, celui-ci est estimé à 616 millions de masques chirurgicaux à la fin de l’année 2013. **L’objectif affiché alors par le nouveau Directeur Général de la Santé (DGS) Benoît Vallet est un objectif d’un milliard de masques**, ce qui nécessite un investissement de 3,2 millions d’euros par an. Mais cet objectif ne sera jamais atteint. **Fin 2017, le stock de masques chirurgicaux est finalement estimé à 714 millions.**

Dans les mêmes années, une nouvelle organisation voit également le jour. Dès 2012, une super structure est imaginée par le ministère de la Santé pour regrouper l’Eprus, l’Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l’Institut National de Veille et de Prévention pour la Santé (INPES) au nom de la mutualisation des moyens financiers. L’Institut national de prévention, de veille et d’intervention en santé publique, mieux connu sous le nom « commercial » de Santé publique France, est finalement créé en 2016. À l’époque, pourtant, des alertes sont lancées. **La remise en cause de l’autonomie de l’Eprus, doté de financements pérennes et concentré sur sa mission unique d’anticiper d’éventuelles épidémies suscite des interrogations.** À partir de la fin de l’année 2014, une mission d’information sur le sujet est menée par le sénateur Delattre. Elle soulève des éléments d’inquiétudes : que va peser le « petit » Eprus et ses 30 collaborateurs quand Santé Publique France compte 500 personnels ? Comment faire cohabiter des cultures institutionnelles très différentes entre les logisticiens de l’Eprus et les chercheurs en santé publique du reste de l’institution ? L’Eprus ne risque-t-il pas de perdre en agilité et en capacité de réponse rapide ? Le regroupement n’aurait-il pas un effet de réduction budgétaire, sous prétexte de mutualisation des dépenses de fonctionnement ?³

“ Suite à un arbitrage entre le ministère de la Santé et du ministère de l’Economie à l’époque, sous le quinquennat Hollande : Macron a fait le choix de supprimer la réserve sanitaire nationale auprès de l’EPRUS et a publié des décrets pour obliger les hôpitaux, collectivités locales et les entreprises à se doter de stocks de masques. Mais puisque l’administration auprès des préfetures a disparu, personne ne pouvait plus faire l’inventaire pendant le Covid-19 ! ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole de l’Association des médecins urgentistes de France

En 2017, après l’élection d’Emmanuel Macron, Agnès Buzyn arrive au ministère de la Santé. À cette date, les réserves étatiques s’établissent donc à 714 millions de masques chirurgicaux. Parmi ceux-ci, 616 millions datent pour l’essentiel de 2005 et 2006, le reste ayant été acquis entre 2014 et 2016. **Mais à la suite d’un contrôle de qualité réalisé entre la fin de l’année 2017 et le début de l’année 2018, la quasi-totalité des 616 millions de masques datant de 2005 et 2006 ont été détruits.** C’est pourquoi, fin mars, le nouveau ministre de la santé Olivier Véran évoque un stock de 117 millions, composé des 98 millions achetés entre 2014 et 2016 et de 19 millions de masques de 2006 et 2006 ayant échappé à la destruction. **À l’arrivée, l’État français a donc vu ses stocks baisser en dix ans, de 2,2 milliards de masques en 2009 à un peu plus de 100 millions en 2019.**⁴

	2009	2011	2013	2017	2019
Stock de masques de l’état	2,2 milliards	1,4 milliard	616 millions	714 millions	117 millions
Dont chirurgicaux	1,6 milliard	800 millions	616 millions	714 millions	117 millions

→ **Médicaments : la santé publique sacrifiée sur l’autel de la mondialisation**

La crise que nous connaissons a fait émerger un autre scandale. C’est celui de notre dépendance dans la production de médicaments. Ainsi, alors que 80% des principes actifs des médicaments (c’est-à-dire la substance qui donne l’effet thérapeutique) étaient fabriqués en Europe il y a trente ans, on estime qu’entre 60 % et 80 % proviennent aujourd’hui du reste du monde, principalement de Chine et d’Inde. **En effet, depuis le début des années 90, sous l’impact de la mondialisation et du dumping social, la production des principes actifs a été délocalisée vers des pays à faibles coût de main-d’œuvre.** Les conséquences de cette dépendance étaient pourtant visibles : le nombre de ruptures ou de tensions d’approvisionnement pour les médicaments jugés « d’intérêt thérapeutique majeur » en France a augmenté largement ces dernières années, passant de 44 en 2008, à 404 en 2013 et 817 en 2018, selon les autorités de santé.

4 / « 2017-2020 : comment la France a continué à détruire son stock de masques après le début de l’épidémie », *Le Monde*, 7 mai 2020.

La France fait en effet partie des pires élèves car sur les 91 médicaments autorisés en Europe en 2017, seulement 6 sont produits en France contre 12 en Irlande, 15 en Allemagne ou encore 16 au Royaume-Uni. **En 2018, un rapport du Sénat « sur la pénurie de médicaments et de vaccins » a tiré la sonnette d'alarme**, mettant en garde contre les risques d'une « *concentration de la production entre les mains de quelques fournisseurs* ». Interrogée par les sénateurs, Catherine Simonin, la vice-présidente de la Ligue contre le cancer, expliquait ainsi que « *les 35 molécules de base en oncologie sont fabriquées en Orient, notamment en Chine, par trois fabricants* ». **À plusieurs reprises pourtant, face à des délocalisations ou à des restructurations, les salariés du secteur pharmaceutique ont tiré la sonnette d'alarme**. En mars 2009 par exemple, le groupe Celanese avait annoncé la fermeture de l'usine Acetex Chimie. Il s'agissait de la seule usine européenne produisant de l'acide acétique et de l'acétate de vinyle. L'acide acétique entre dans la composition et accroît les effets de certaines drogues à usage médical comme l'aspirine et la morphine. Les salariés avaient dénoncé alors cette perte de souveraineté sur une production essentielle, relayé notamment par Jean-Luc Mélenchon qui s'était déplacé sur le site de l'usine à Pardies dans le bassin de Lacq.

Toutes ces alertes ont été ignorées. L'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament avait alerté dès juillet la ministre de la santé et des solidarités Madame Buzyn sur le risque de rupture et de pénurie de médicaments. Sans réponse. De nombreux amendements ont été défendus dans les projets de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) pour demander la transparence sur l'état des stocks de médicaments, l'origine des matières premières ou encore les marges faites sur les prix. Tous refusés par la ministre Buzyn et le rapporteur LREM de l'époque qui n'était autre que Monsieur Véran. Même mépris pour la demande de respecter une base de données de la transparence qui faisait pourtant suite à l'adoption d'une résolution sur la transparence concernant les politiques publiques des médicaments par l'OMS à l'occasion de la 72^e assemblée mondiale de la santé. Pas étonnant lorsqu'on sait que la France s'y était d'abord opposée.

“ La mise en œuvre de la check-list de la transparence peut contribuer à façonner les politiques de santé publique, de recherche et développement et de propriété intellectuelle, avoir un impact sur les négociations de prix des médicaments, et en définitive bénéficier à l'accès à la santé des populations et protéger et renforcer les systèmes de santé publique basés sur la solidarité. »

Pauline Londeix et Jérôme Martin, Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament⁵

L'Observatoire pour la transparence dans les politiques du médicament n'a eu de cesse de dénoncer l'ultra concentration du marché du médicament à quelques producteurs, comme Roche, Abbott/Alere, Biomérieux, Quiagen et Thermo Fisher. L'OMS alertait sur ce sujet déjà dans un rapport de 2011⁶. Là encore les gouvernements successifs ont fait la sourde oreille et laissé la loi du marché opérer ses désastres.

5 / « *Check-List de la Transparence sur les Médicaments* », Pauline Londeix et Jérôme Martin, Blog de Mediapart, 1 septembre 2019.

6 / *Increasing Access to Diagnostics Through Technology Transfer and Local Production*, Rapport de l'OMS 2011.

Le géant Sanofi a suivi cette même logique. Il a décidé de supprimer 4014 emplois de 2008 à 2013. Le site de production de Romainville (93) a été fermé en 2014, le site de Neuville-sur-Saône (69) a connu une reconversion partielle dans la production de vaccins alors que le site de mise en forme pharmaceutique de Colomiers (31) a été vendu en 2009. Mais ce processus d'externalisation n'a pas été limité seulement aux unités de production. La recherche dans le domaine pharmaceutique fut également impactée. Ainsi, les sites de recherches de Rueil (92), de Bagneux (92), d'Evry (91) et de Labège (31) ont également été fermés, en supprimant 2000 emplois dans le domaine de la recherche. Alors qu'une centaine de projets de recherche interne étaient travaillés en 2009, il n'y en avait plus qu'une trentaine en 2014. Pourtant, le groupe aura bénéficié de 1,5 milliard d'euros de Crédit Impôt Recherche en 10 ans et aura encore touché 24 millions de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en 2018. En pleine pandémie, 4 milliards de dividendes auront été versés aux actionnaires.

“ Il y a des conséquences à l'absence de contrôle de l'État sur la recherche et la production de médicaments malgré les millions d'euros de Crédit Impôt Recherche donnés sans conditions. La rentabilité est privilégiée aux enjeux de santé, et notamment à la recherche sur les anti-infectieux. ”

Pascal Collemine et Thierry Bodin de la CGT Sanofi

“ Le Crédit Impôt Recherche, qui finalement sert énormément les entreprises, est au détriment de tous nos laboratoires de recherche publique. ”

Annie Thébaud Mony, Sociologue de la santé

B/ L'ÉTAT SOCIAL DÉMANTELÉ

1 / UNE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE DÉSASTREUSE ET UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI MIS À MAL

“ La liberté ce n'est pas de bénéficier des allocations chômage pour partir deux ans en vacances. ”

Christophe Castaner, octobre 2017

Depuis des décennies, les politiques publiques à l'égard des demandeurs d'emploi se sont transformées. À l'origine, l'objectif de l'État était d'accompagner, de former et d'indemniser les chômeurs afin de les aider à retrouver un emploi. Mais depuis 2008, les missions du service public de l'emploi ont pris un tournant radical. Les gouvernements successifs ont tout d'abord culpabilisé les demandeurs d'emploi et leur ont attribué la responsabilité de leur situation. Les discours politiques se gardaient bien d'évoquer un problème systémique de pénurie d'emploi, dans un contexte où 300 000 offres d'emploi sont non pourvues alors que 6 millions de personnes sont sans emploi. Au contraire, les décideurs politiques ont attribué cette situation à « l'oisiveté » supposée des chômeurs, seuls et uniques responsables d'une situation pourtant construite socialement et politiquement. En 2008, avec la fusion de l'ANPE et l'ASSEDIC, sur fond de crise économique et d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, la direction de Pôle emploi a demandé à ses agents de faire des gains de productivité pour gérer l'afflux.

“ Le chômage est un choix politique. Les gouvernements successifs et Emmanuel Macron de manière encore plus brutale, ont choisi de s'attaquer aux personnes privées d'emploi plutôt qu'au chômage. ”

Pierre Garnodier, Secrétaire général pour le Comité National CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

Le service public de l'emploi a ainsi dévié de ses missions d'accompagnement et d'insertion professionnelle vers une logique de contrôle. La mise en place d'un accompagnement différencié des personnes privées d'emploi a surtout consisté à faire moins pour la majorité des demandeurs d'emploi. Tout cela s'est traduit par une mise à distance physique des usagers auxquels incombe désormais une partie des activités effectuées auparavant par les conseillers de Pôle emploi via différentes plateformes numériques. Les conseillers doivent suivre un grand nombre de demandeurs, entre 800 à 1000 par agent. Les effectifs des conseillers indemnisation ainsi que ceux rattachés à l'accompagnement ont fortement diminué au profit de ceux qui exercent les missions de contrôle et donc de radiation sur les chômeurs. Pour exercer un contrôle accru sur les chômeurs, les agents de pôle emploi ont été mis sous pression au travers de méthodes de management indignes. Les conditions de travail des agents d'accueil des usagers se sont ainsi largement dégradées. À cela, il faut ajouter le démantèlement depuis près de 10 ans, du service public de la formation professionnelle, l'AFPA via les différentes réformes qui ont fragilisé ce secteur.

“ On met un pognon de dingue dans les minima sociaux. ”

Emmanuel Macron, juin 2018

La fermeture des agences l'après-midi, la réduction du nombre d'agences sur le territoire, la dématérialisation exponentielle des démarches des usagers, l'externalisation vers un nombre croissant d'acteurs privés de tâches précédemment dévolues au service public ainsi que la baisse des effectifs depuis 2017 ont mis à mal ce service public essentiel.

En 2019, le gouvernement d'Emmanuel Macron a lancé sa réforme de l'assurance chômage qui n'a fait qu'amplifier une situation déjà dramatique pour les privés d'emploi, dans un contexte où 14 000 personnes meurent chaque année du fait du chômage de longue durée.

La lettre de cadrage de l'époque ne cachait pas les intentions de ce dernier : il s'agissait de réaliser des économies sur le dos des chômeurs, à savoir réduire les dépenses de 3,4 milliards d'euros. Les associations de chômeurs et précaires ainsi que différents rapports alertaient déjà sur les effets désastreux de cette réforme : **1,3 millions de personnes risquaient de perdre leurs droits à l'allocation chômage.**

“ Déjà avant la réforme de l'assurance chômage, moins d'un chômeur sur deux était indemnisé. Les gouvernants bafouent la dignité essentielle des gens. ”

Malika Zediri, Porte-parole de l'APEIS

“ On ne rentre pas à Pôle Emploi pour radier des gens. ”

Sylvie Espagnolle, Déléguée syndicale centrale CGT Pôle emploi

À la veille de cette crise du Covid-19, le service public de l'emploi est déjà en extrême tension. Les agents devront appliquer le second volet de la réforme de l'assurance chômage qui va plonger encore davantage des centaines de milliers de privés d'emploi dans une très grande précarité. Les agents de Pôle emploi s'estiment de plus en plus éloignés des missions d'intérêt général qui les avaient motivés à exercer ce métier. Le report du second volet de la réforme à septembre ne change rien aux inquiétudes grandissantes qui touchent tant les agents que les usagers. Cette réforme et les perspectives du gouvernement d'augmenter du temps de travail ne feront qu'aggraver considérablement le taux de chômage et la précarisation généralisée des chômeurs et chômeuses.

2 / L'INSPECTION DU TRAVAIL DÉTOURNÉE DE SA MISSION CENTRALE DE CONTRÔLE DU DROIT SOCIAL ET DE LA PROTECTION DES SALARIÉS

“ On programme une dégradation continue des conditions du contrôle du droit social dans ce pays. ”

Pierre Mériaux, Syndicat SNU-TEFE-FSU

Comme l'ensemble des services publics, le ministère du travail n'a pas été épargné par les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs ni par les réformes structurelles qui ont dévoyé les missions des agents et se sont accompagnées de leur lot de souffrances au travail.

Tout d'abord, la tendance a été à la réduction des effectifs. Celle-ci s'est traduite par le non-remplacement d'une partie des départs à la retraite puis par la limitation du nombre de places pourvues aux concours de la fonction publique, voire par la suppression de postes. Le corps des inspecteurs du travail, dont la mission centrale est la protection des droits des salariés, a été progressivement amputé de ses moyens. Alors qu'en 2004, lors du plan de modernisation de l'inspection du travail, on comptait un agent de contrôle pour 6 250 salariés, en 2020, on compte désormais un agent pour 8 000 salariés et Muriel Pénicaud, l'actuelle ministre du Travail souhaite atteindre en 2022 l'objectif d'un agent pour 10 000 salariés.

L'intersyndicale regroupant la CGT, la FSU, Solidaires, la CNT – soit près de 70% des agents du ministère – **alerte depuis plus de 5 ans sur une situation qu'il qualifie « d'ultra critique »**. Muriel Pénicaud prévoit ainsi sur 5 ans une perte de plus de 1 000 postes sur l'ensemble du ministère du travail. Au lieu d'atteindre 2 200 inspecteurs du travail, les organisations syndicales ont recensé à peu près 1 800 agents de contrôle opérationnels sur le terrain suite à des postes vacants non pourvus. Ces 1 800 agents de l'inspection du travail doivent contrôler 1,8 million d'entreprises soit 18,5 millions de salariés **par exemple, le département du Val-d'Oise compte un tiers de postes non pourvus, par conséquent, le nombre d'entreprises contrôlées diminue et la charge de travail qui incombe à chaque inspecteur augmente.** Les conséquences d'une telle politique sur les effectifs entraînent donc des effets des plus désastreux sur le respect des droits des salariés et la protection à laquelle ils ont droit.

“ Ce qui est en jeu c'est la destruction de l'inspection du travail, et avec elle la liberté d'initiative des inspecteurs telle qu'elle est prévue par la convention internationale de l'OIT (Organisation internationale du travail). ”

Julien Boeldieu, CGT inspection du travail

Cette crise des effectifs se double par ailleurs d'une crise de management dramatique depuis le plan Sapin de 2014 appelé « plan ministère fort » et renommé par les fonctionnaires « plan ministère mort ». Cette réforme menée de façon unilatérale, sans négociation sociale dans le ministère, a renforcé la pression hiérarchique exercée sur les agents de contrôle via la multiplication par quatre du nombre de « petits chefs » qui ont été nommés responsables d'unités de contrôle. Ce « coaching » néolibéral a été très pénible pour la profession qui a une culture d'action professionnelle relativement indépendante depuis des années. Pour finir, le ministère a souhaité renforcer la programmation de l'activité de contrôle de l'inspection du travail par des objectifs chiffrés. Désormais il existe un plan national de contrôle, la moitié des interventions des inspecteurs du travail doit porter sur des priorités définies par le ministère, priorités qui sont bien loin souvent des réalités et préoccupations de terrain rencontrées par les agents. Les inspecteurs perdent ainsi leur indépendance et droit d'initiative pourtant prévus dans les textes de l'Organisation internationale du travail.

“ Les dérégulations successives du Code du travail sont difficiles à supporter pour les inspecteurs du travail qui sont attachés à la protection des salariés. ”

Pierre Mériaux, Syndicat SNU-TEFE-FSU

Pour conclure, les différentes attaques contre le Code du travail via la loi El Khomri de 2016, les ordonnances Macron de 2017 et la dernière loi travail de Muriel Pénicaud ont saccagé les droits des travailleurs et ont fortement complexifié la tâche des inspecteurs. Ces réformes néolibérales ont conduit à la réduction des droits des représentants du personnel à travers la mise en place du comité social et économique (CSE) remplaçant les comités d'entreprise (CE) et entraînant la baisse du nombre de délégués du personnel, et donc d'heures de délégation syndicale. Il en fut de même avec la suppression des commissions d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT). Il est également devenu plus difficile pour les salariés d'avoir recours tant à l'inspection du travail dont les effectifs ont fortement baissé, tant aux conseils de Prud'hommes dont les procédures ont été rendues plus difficiles. La primauté donnée à l'accord d'entreprise ou l'accord de branche sur le Code du travail, a fini de fragiliser les droits des travailleurs. Cela a également affecté très fortement le travail des inspecteurs car il est plus difficile de faire respecter les conditions de travail quand les sources de droit sont diversifiées et que ce n'est plus la disposition la plus favorable qui l'emporte.

Ainsi les auditionnés sont unanimes pour dire que les failles préexistantes à l'organisation du corps des inspecteurs du travail se sont révélées de manière encore plus flagrante avec la crise du Covid-19. Failles de trois ordres : des effectifs trop faibles ; un management incapable d'aider les agents et qui les surcharge de demandes qui font perdre du sens au travail et causent de la souffrance ; une déréglementation du Code du travail qui affaiblit encore un peu plus les droits des salariés.

3 / UNE JUSTICE À BOUT DE SOUFFLE

Si la Justice est essentielle pour notre démocratie, en tant que garante de la cohésion sociale, le manque de moyens et les réformes perpétuelles accablent son fonctionnement depuis des décennies et en ternissent le rôle. Ce n'est que grâce à l'abnégation des femmes et des hommes, magistrats, greffiers, avocats, personnels pénitentiaires, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ou associations socio-judiciaires que l'œuvre de la Justice a pu tant bien que mal résister.

À l'aune de la crise épidémique du Covid-19, le diagnostic doit être lucide : **les justiciables sont victimes d'un service public de la justice à l'agonie**. Cette situation est de la responsabilité des gouvernements successifs dont Emmanuel Macron perpétue l'œuvre idéologique : **la misère de la justice est un choix politique délibéré**. Malgré de récents et insuffisants efforts, la France ne consacre que 0,2% de son PIB au budget de la justice, **la France manque de magistrats** (seulement 10,4 juges pour 100 000 habitants, très loin de nos voisins européens). Elle dispose d'un budget de l'aide juridictionnelle très insuffisant par rapport aux besoins des plus démunis ainsi que d'un parc immobilier (tribunaux et prisons) largement vétuste, qui fait l'objet de condamnations régulières par les plus hautes instances européennes et internationales. Les auditions menées par notre commission d'enquête ont permis de poser ce **diagnostic d'avant crise épidémique en insistant sur trois points principaux : l'engorgement des tribunaux, une surpopulation carcérale endémique, et une profession d'avocat en colère et au bord du gouffre**.

L'engorgement des tribunaux tout d'abord est illustré dans tous les pans du droit, mais de manière significative au pénal avec l'afflux d'affaires concernant des « *gilets jaunes* ». L'accumulation de ces dossiers en comparution immédiate a précipité la déchéance des libertés individuelles et des droits fondamentaux au profit de mesures de gestion. Force est de constater que les juridictions sont dans une situation d'embolie avec des délais de jugement très longs ; certaines juridictions ont un allongement moyen des délais de neuf à douze mois. Cette embolie et cette logique d'abattage ont conduit à une perte totale de sens pour la justice. Les professionnels de la justice ne sont plus en mesure d'effectuer leurs missions et les justiciables perdent toujours plus confiance en la justice, pourtant essentielle. Ensuite, **la situation des prisons en France est depuis longtemps préoccupante**, marquée par une surpopulation carcérale endémique et une crise profonde des métiers pénitentiaires. La condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le 30 janvier 2020, exhortait d'ailleurs la France à prendre des mesures pour mettre définitivement fin à la surpopulation carcérale. Toutes les personnes intervenantes en prison décrivent une situation dégradée et dégradante, qui ne permet pas l'accomplissement des missions de réinsertion et de sécurité, bien au contraire. Enfin, **c'est la situation des avocates et des avocats qui est préoccupante à l'orée de l'épidémie de Covid-19**. En effet, face à la réforme des retraites, les avocats ont mené un mouvement de grève sans précédent, qui a fragilisé durablement l'équilibre économique d'un grand nombre de cabinets d'avocats. Non content d'un mutisme empreint de mépris, le gouvernement aux abois a cherché sans cesse à désigner les avocats comme responsables de la dégradation du service public de la justice, montant ainsi les professionnels les uns contre les autres.

Avant le début de l'épidémie le service public de la justice était au bord de l'implosion du fait de ce gouvernement et de ses prédécesseurs. Il était donc évident que le service public de la justice n'était pas en capacité d'affronter sans mesures radicales la crise du Covid-19.

4 / DES SERVICES PUBLICS MALMENÉS

Le service public des douanes et celui des sapeurs-pompiers connaissent le même sort : alors que leurs missions sont d'intérêt général, qu'elles assurent notre sécurité, leurs effectifs sont en baisse et les moyens qui leur sont alloués sont insuffisants au regard des enjeux sociaux et sanitaires contemporains. **Leurs missions restent en effet stratégiques et tout particulièrement en temps de crise.** Comme beaucoup d'autres secteurs de la fonction publique, les politiques menées depuis plusieurs décennies les ont fortement fragilisés. **Nous ne devons qu'à leur professionnalisme et à leur dévouement la continuité du service public.**

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est une administration du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics de 17 000 agents environ, répartis en deux branches d'activité. Comme la majorité des services publics de ce pays, elle a subi de plein fouet les politiques austéritaires, l'élargissement de ses missions en même temps qu'une perte d'effectifs majeure. Les douaniers et douanières, comme tant d'autres fonctionnaires, ont vu leurs missions perdre de leur sens et leur charge de travail augmenter. Ainsi, **depuis la création du grand marché commun par l'ouverture des frontières en 1993, la DGDDI a perdu près de 6 000 agents et agentes et des centaines de services.** Si la situation a semblé s'améliorer depuis 2015 avec la création de 800 emplois « anti-terroristes » et de 700 emplois sur 3 ans en vue du Brexit, le compte n'y est toujours pas. Aujourd'hui certains départements sont dépourvus de service douanier, des centaines d'aérodromes ne sont pas contrôlés par la douane occasionnant des risques potentiels de fraude. Des bureaux sont dépourvus de missions au profit d'une centralisation budgétaire dont le seul but est de répondre aux injonctions de la baisse des dépenses publiques.

“ Remplir pleinement sa mission de « police » des marchandises est la raison d'être de notre administration. Face à l'augmentation exponentielle des échanges et au volume sans cesse grandissant des marchandises, la dématérialisation et la dérégulation, ne sauraient être, au regard de leurs conséquences négatives en termes d'emplois, des solutions porteuses d'avenir. ”

Olivier Balzer, Secrétaire national du syndicat national des agents des douanes CGT

Les douaniers et douanières, par leur professionnalisme, se sont toujours adaptés aux différentes réformes imposées par les gouvernements successifs, souvent sans aucune reconnaissance en matière d'amélioration des conditions de travail et de revalorisation des salaires. Seules leurs mobilisations en 2014 et en 2019 leur ont permis de faire valoir leurs droits. **La douane joue pourtant un rôle crucial. Elle opère dans les ports, aéroports, fret express, fret postal, gares, pour contrôler toutes les marchandises importées avec deux missions essentielles** : la perception de la TVA, taxes et droits de douane pour les recettes de l'état et le contrôle des normes techniques et sanitaires pour la protection des consommateurs. Malheureusement, **seul 1 produit sur 10 000 est vérifié à ce jour avant d'entrer sur le territoire européen**. Cet état de fait est principalement dû à de nombreuses suppressions d'emplois depuis 25 ans et à un réseau de proximité en déclin au profit d'un dédouanement centralisé sur de grandes plateformes. Par ailleurs, depuis 1993, date de l'ouverture des frontières, la TVA intra-communautaire des marchandises introduites sur le territoire national est gérée par la DGFIP sans moyens de contrôle, ce qui occasionne d'après différents rapports une perte équivalente à 45 milliards d'euros pour l'État français. Les Français et les Françaises sont ainsi directement impactés par ces transformations, tant sur la qualité et le respect des normes sur de nombreux produits, que sur les pertes financières colossales dans les caisses de l'État. **Ces failles peuvent s'avérer dramatiques en cas de nécessité de fermeture des frontières et de contrôle accru sur des marchandises stratégiques, comme ce fut le cas pour le Covid-19.**

“ On a voulu faire des économies de bouts de chandelle sur la prise en charge sanitaire de la population. ”

Frédéric PERRIN, Sapeur-pompier, président du SPASDIS-CF

Les sapeurs-pompiers ont toujours été en première ligne, mais depuis les années d'austérité des budgets de santé et tout particulièrement de ceux de l'hôpital, ces derniers sont sur-sollicités. Alors que dans les années 90 jusqu'au début des années 2000, 65 à 67% de leurs interventions concernaient les secours à la personne, chiffre stable depuis des décennies, aujourd'hui, avant même la crise, ce chiffre a grimpé à 85-87%. **Les pompiers compensent la défaillance du système de santé, y compris en dehors de leurs missions.**

La fermeture d'établissements hospitaliers ou de certains services, la diminution du nombre de lits, le manque de structures d'accueil et de médecins, les déserts médicaux ont eu des conséquences significatives sur le travail et les missions des sapeurs-pompiers. Cet épuisement s'illustre par le long mouvement de grève en 2019 pour réclamer notamment plus d'effectifs et de moyens. Ils ont également pallié le manque de moyens de transport d'urgence de patients, notamment ceux atteints de maladies chroniques, avec des distances toujours plus grandes. À ce titre, les pompiers assurent un maillage territorial très fort même dans les zones les plus reculées.

“ L'humain doit reprendre sa place. ”

Frédéric PERRIN, Sapeur-pompier, président du SPASDIS-CF

Le fonctionnement de la sécurité civile repose aujourd'hui sur les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), chacun dépendant du financement des collectivités locales. Ainsi, on compte autant de cas de figure que de départements. Les syndicalistes sont très inquiets concernant le financement de la sécurité civile. En effet, les collectivités qui ont déjà subi de nombreuses baisses de dotations de l'État, ont annoncé une perte de 30% de leur budget pour cette année. **Les pompiers craignent un renforcement des inégalités territoriales préexistantes, observées au travers des dotations en matériel disparates d'un département à l'autre.** À cela s'ajoute les différents statuts qui composent le corps des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui on compte 45 000 à 47 000 sapeurs-pompiers professionnels et 200 000 volontaires. Pour autant, une crise de vocation touche les volontaires. Tous s'accordent sur la nécessité d'embauches massives. La mobilisation de ces derniers en 2019, tant contre l'application de la réforme des retraites que pour la revalorisation de la prime de feu qui n'avait pas été revue à la hausse depuis 30 ans, témoignent d'un manque flagrant de reconnaissance.

“ Les pompiers, quand d'autres services ne répondent plus, ils sont toujours là, on est le couteau-suisse de la nation même quand ce n'est pas dans le cadre de nos missions. ”

Frédéric PERRIN, Sapeur-pompier, président du SPASDIS-CFTC

L'heure est grave pour le service public des pompiers, tant sur le plan des moyens financiers que des moyens humains. Et cela peut avoir des conséquences dramatiques lorsque les pompiers, véritable couteau-suisse de la chaîne des secours, sont sollicités sans moyens pour faire face à une crise.

5 / ... ET EN VOIE DE PRIVATISATION POUR CERTAINS

Depuis 2 ans, le quinquennat d'Emmanuel Macron poursuit la casse de nos services publics. Que ce soit la Poste, les télécommunications ou la SNCF, à chaque fois le scénario est le même : transformation des établissements en sociétés anonymes, baisse des effectifs, recherche de la rentabilité à tout prix jusqu'à la privatisation. D'après les personnes auditionnées, les politiques néolibérales instillées dans ces secteurs et leur obsession de la rentabilité immédiate empêchent d'anticiper les crises comme celle du Covid-19 et rendent les salariés plus vulnérables.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la SNCF est devenue une société anonyme et les futurs salariés ne sont plus embauchés sous le statut de cheminot. La loi qui démolit le service public ferroviaire a été adoptée définitivement en juin 2018 alors que les cheminots faisaient grève depuis 1 mois. La transformation de la SNCF en société anonyme permet notamment à l'État de ne pas assainir les dettes de l'établissement ou de le restructurer financièrement. Une manière d'asphyxier un peu plus le service public en invitant à faire des économies. Le texte mentionne aussi l'ouverture à la concurrence, aggravant ainsi les inégalités territoriales entre les régions les plus riches et celles les plus pauvres. Le gouvernement persiste dans le sous-investissement qui dure depuis 30 ans. Dans la tradition des politiques libérales, les effectifs de la SNCF ont fondu au cours des années. En 1990, on comptait 207 000 agents pour l'équivalent de 64 milliards de

voyageurs-kilomètres. En 2018, c'est 142 000 agents seulement pour 91,5 milliards de voyageurs-kilomètres. Les effectifs baissent alors que le nombre de passagers augmente et avec lui, le volume de transport. La SNCF prévoyait la suppression de 2 086 emplois pour l'année 2019. **Fabien Villedieu, cheminot et délégué SUD-Rail, évoque une meilleure fluidité de l'information au sein de la SNCF en 2011 au moment de la crise H1N1.** 9 ans plus tard, en pleine pandémie, l'anticipation n'est plus au rendez-vous : à mesure que le service ferroviaire est affaibli, sa capacité à faire face aux crises s'amointrit et met davantage en danger les salariés.

“ La Poste n'est plus qu'un fantôme de service public, c'est une société anonyme depuis dix ans, une machine à fric. ”

Témoignage d'un postier grenoblois, Bastamag, 16 avril 2020

Concernant la Poste, la pression sur les effectifs est sensible depuis plusieurs années. Les équipes travaillent en flux tendu, les effectifs sont insuffisants et l'établissement fait massivement appel à des contrats courts et précaires, ainsi qu'à des sous-traitants. **En 15 ans, la moitié des bureaux de poste a fermé sur le territoire.** Les salariés évoquent l'habitude du non-remplacement pour ouvrir les bureaux en cas d'absence, les « tournées à découvert », les livraisons de colis aléatoires et les difficultés liées à l'éclatement de leurs horaires de travail. Une des dernières phases de privatisation de la Poste a eu lieu le 4 mars 2020. C'est désormais à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) que revient 66 % du capital du groupe La Poste. Elle gère l'établissement dans un but de profit vis-à-vis de ses investissements et cherche à doubler le bénéfice de la Poste d'ici 2030.

“ Un des résultats des dérèglementations et privatisations, notamment de la Poste, c'est que l'anticipation n'est pas une priorité. La priorité, c'est la rentabilité immédiate. ”

Christian Mathorel, Secrétaire Général de la CGT FATP

Le manque d'anticipation face à la crise est une conséquence de la politique libérale mise en place à la Poste. Pour preuve, 24 millions de masques ont été retrouvés dans les entrepôts de la Poste en pleine crise de Covid-19, alors que depuis le début du confinement les postiers ne sont pas équipés de masques.

“ Ce matin, j'ai appris le décès d'un collègue qui travaillait sur le réseau de France Telecom ”

Christian Mathorel, Secrétaire Général de la CGT FATP

Pour le secteur télécom, c'est en 1996 qu'est mise en place l'ouverture à la concurrence. Comme à chaque fois, France Télécom est alors transformée en société anonyme. En 1997, le gouvernement ouvre le capital des télécoms aux marchés financiers, sous prétexte de politique d'emploi et d'investissement. En 2001, France Télécom devient l'entreprise la plus endettée du monde avec 70 milliards de dettes. Une série de restructurations frappe l'entreprise, avec pour conséquence **une crise sociale terrible en 2009 où près de 50 salariés mettront fin à leurs jours.**

Ils dénoncent un travail dépourvu de sens, orienté exclusivement vers le profit. Les techniques managériales avaient vocation à déstabiliser les salariés. Lors du procès des dirigeants d'Orange, en mai 2019, le juge d'instruction pointe les griefs suivants : « *une politique d'entreprise visant à déstabiliser les salariés et agents, à créer un climat professionnel anxieux* », en s'appuyant sur « *des incitations répétées au départ* », « *des diminutions de rémunération* », « *des réorganisations multiples et désordonnées* » ou encore « *l'attribution de missions dévalorisantes* ». Au cours des années, les effectifs se sont réduits comme peau de chagrin. On comptait en 1997 plus de 170 000 salariés à France Télécom, contre 85 000 chez Orange en 2018, soit la moitié des effectifs supprimés. **Le taux de sous-traitance de l'entreprise s'élève à 98%. Dans l'ensemble, 70 000 emplois ont été détruits dans le secteur des opérateurs.** Cette liquidation du travail n'a pas empêché Orange de verser 45 milliards de dividendes à ses actionnaires depuis 1997, et 27 milliards les 10 dernières années.

La poste, la SNCF et les télécommunications sont pourtant des réseaux fondamentaux au sein d'une société. Au sens premier du terme, ils mettent en réseaux, et à travers, permettent à chacun d'assouvir ses besoins fondamentaux, de lutter contre les inégalités territoriales et limitent les conséquences de l'isolement. Un rôle clé dans le cas d'une pandémie, ou de n'importe quelle crise.

C/ UNE PERTE DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ORGANISÉE

1 / COMMENT LA FRANCE A ABANDONNÉ LA PLANIFICATION INDUSTRIELLE

Jusque dans les années 70, il existait un système de planification à la française : il s'agissait d'une planification indicative qui orientait les investissements publics et privés au sein d'un projet collectif. Cette planification était orchestrée par le Commissariat général au Plan. Il avait pour mission de faire l'intermédiaire avec les représentants du patronat, les syndicats et l'État pour réfléchir au futur et élaborer un projet commun. L'objectif était de limiter l'incertitude afin que les investisseurs privés sachent ce que voulait faire l'État et ainsi prendre moins de risques. L'État disposait d'un bras armé avec la Caisse des dépôts et consignations. La plupart des banques étaient publiques et pouvaient donc financer ces investissements définis par les objectifs généraux du Plan. Ce système a permis à la France de se redresser de manière spectaculaire et efficace après la Seconde Guerre mondiale. Il y aurait évidemment des critiques à porter à la planification de l'époque, alors productiviste, pilotée essentiellement de manière technocratique et par le haut, malgré les consultations des corps intermédiaires et du vote des parlementaires. La planification n'a pas totalement disparu : elle existe encore dans plusieurs domaines. Nous planifions encore l'usage du sol. D'autres planifications, plus molles juridiquement, existent : l'habitat, le transport... **Mais d'un point de vue industriel, elle a été éradiquée.**

“ Alcatel a pratiquement disparu : son patron voulait une France sans usines ! ”

Gabriel Colletis, Économiste

Voilà une des racines du mal contemporain : l'État ne cherche plus à intervenir, à organiser, à créer des cadres d'action. Lorsque des comités de filière sont créés, ils le sont autour des grands groupes : l'État ne considère plus que le monopole de l'expertise légitime lui revient. Contrairement à l'époque où il disposait d'un Commissariat au Plan, l'État s'est privé de l'expertise dont il disposait. Il n'organise plus la production sur le long terme et n'est donc plus garant de l'intérêt général. Il a, de fait, supprimé tous les outils d'anticipation dont il disposait. France Stratégie en est un des derniers vestiges, bien insuffisant par rapport aux besoins qui sont les nôtres. Il n'intervient plus sur la production, mais uniquement sur l'environnement industriel : pour faire baisser le coût du travail, les gouvernements mettent en place des outils comme le CICE. Pour favoriser la recherche, les gouvernants emploient le crédit d'impôt recherche. Mais ces politiques publiques ne se soucient pas de savoir si les brevets aboutiront à des productions. **L'État ne cherche qu'à alléger la pression fiscale sur les entreprises. Il n'organise donc plus, pas plus qu'il ne planifie : il se contente « d'alléger », de « simplifier ».**

Les grands commis de l'État ont développé une fascination sur les hautes technologies, les technologies de pointe, les start-ups... Mais que représentent les hautes technologies dans l'industrie allemande : 15% seulement de son industrie ! L'État français a oublié que l'essentiel résidait dans la moyenne technologique et les secteurs à forte compétence de leurs salariés, à haute valeur ajoutée. Il a privilégié la conception au lieu de la pro-

duction, qu'il a préféré délocaliser. Et **c'est ainsi qu'une grande entreprise française comme Alcatel n'existe presque plus** : c'est un groupe qui a été complètement démantelé, du fait de l'idéologie de son PDG Serge Tchuruk, qui avait déclaré rêver d'une « France sans usines ». La désindustrialisation de la France n'est pas un cas isolé. Ce n'est pas un phénomène nouveau, pas plus qu'il n'est uniforme en Europe. La Grèce est l'emblème tragique de la désindustrialisation : la base industrielle s'est désorganisée dès les années 60. De l'autre côté, l'Allemagne, elle, n'a pas subi d'érosion de son industrie : celle-ci s'est développée, notamment dans une logique d'exportation. La puissance de l'entreprise allemande provient d'un fait simple : elle produit sur place.

“ La France est une Grèce qui s'ignore. ”

Gabriel Colletis, Économiste

Entre ces deux cas emblématiques, « la France est une Grèce qui s'ignore », comme l'affirme l'économiste Gabriel Colletis. C'est au nom du sacro-saint principe de compétitivité que s'est justifié le démembrement de notre industrie. Désormais, on lui préfère le nom d'attractivité. Le rapport Gallois l'a bien montré : la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi pousse à faire baisser la part des salaires dans le PIB. Elle vise à réduire les coûts et notamment le « coût du travail ». Ce dernier n'est plus considéré comme un apport de compétences, mais comme une charge. Puisqu'elle s'est dépouillée de son tissu industriel, ce n'est un secret pour personne : la France est devenue ultra-dépendante. Elle est ainsi sous perfusion de pays étrangers dans de nombreux domaines. Les machines-outils françaises ont sombré dans les années 80. Le secteur automobile est lui aussi frappé, du fait d'une délocalisation vers le sud de l'Europe. On doit cette situation aux producteurs français qui ont fait le choix de la délocalisation. Et de la passivité de l'État français, qui a ainsi laissé Renault délocaliser et en laissant filer PSA, qui a pratiqué des opérations de fusions acquisitions.

La France s'équipe surtout auprès des Allemands, des Japonais et des Italiens. Il en va de même pour les biens de consommation durables des ménages, notamment dans l'électroménager. Les consommations faites durant la production, que l'on appelle « consommations intermédiaires », n'échappent pas à cette tragédie. Comme noté par Gabriel Colletis dans son audition, la France est particulièrement vulnérable : « *La France est également dépendante des consommations intermédiaires. Lorsque les producteurs produisent ils doivent acquérir ces consommations : pour les producteurs de masque ce sont les élastiques ; les réactifs pour les tests ; les principes actifs pour les médicaments. Ces biens de consommations intermédiaires sont importés. Nous sommes dépendants de la Chine parce que les productions sont délocalisées en Chine, et même quand on produit en Chine les chaînes de valeurs sont dépendantes des produits étrangers. L'outil de production est dépendant des importations.* »

Du point de vue de la production pharmaceutique, la situation est tragique. Nous pourrions observer durant l'épidémie de Covid-19 toute la nuisance sur le tissu productif de l'abandon de l'État et de sa perte de souveraineté en la matière. Les industries pharmaceutiques ne produisent plus, pour l'essentiel, les principes actifs des médicaments sur le territoire européen. Les risques de pénurie de médicaments sont ainsi permanents et croissants au cours des années : on a ainsi recensé 538 cas de rupture de médicaments pour la seule année 2017, soit 12 fois plus qu'en 2008 ; au cours de l'année dernière, ce sont plus de 800 références qui ont considérées comme manquantes, dont la moitié pour une période supérieure à 60 jours. Comme le précise Yanig Donius dans son audition « *Il est clair que notre indépendance sanitaire est confrontée à cette pro-*

blématique, qui a conduit les acteurs industriels pharmaceutiques, les gros laboratoires à déplacer les productions, notamment les productions de principes actifs, toujours dans le même but : obtenir une marge plus importante sur le produit lorsqu'il est commercialisé ». Dans le domaine industriel et sanitaire, une très grande entreprise comme **Sanofi**, un des leaders mondiaux pharmaceutique et dans les vaccins, continue de pousser au démantèlement de la Recherche et Développement (R&D) en France. Cette R&D est délocalisée en Inde ou encore en Chine. Résultat : les effectifs dans le domaine, pourtant essentiels durant la crise, ont fondu. **En France, nous sommes passés de 11 centres de recherche en 2006, à seulement 4. Soit une division quasiment par trois.** Les conséquences d'un abandon de la production en France, ici d'un point de vue pharmaceutique, sont dramatiques : perte d'expertise interne, perte de savoir-faire, perte de connaissance de l'ensemble de la chaîne d'un médicament (de sa recherche à sa production), abandon d'axes thérapeutiques majeurs... tout est perdu.

2 / LA DÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE : LES SALARIÉS SEULS FACE AUX GRANDS GROUPES

“ La stratégie constante de PSA :
attaquer les salariés sur leurs droits
et leurs salaires. ”

Jean-Pierre Mercier, Syndicaliste PSA

Délocaliser, réduire constamment le coût du travail dans l'entreprise : cette logique est parfaitement illustrée par le groupe PSA, l'un des plus grands groupes industriels français. Ce groupe représente 18 milliards d'euros de liquidités. En 2019, le groupe enregistre un record de bénéfices avec 3,6 milliards d'euros. Le versement des dividendes aux actionnaires a été repoussé en juin 2020. La stratégie constante de PSA a été d'attaquer toujours plus les salariés sur leurs droits et leurs salaires, en utilisant notamment le chantage à la délocalisation. PSA pousse les salariés en CDI dehors et diminue sa masse salariale en France. **C'est ainsi qu'avant l'épidémie, PSA lançait des discussions dans l'entreprise sur un 3^e accord de compétitivité afin de remettre en cause les 35 heures, augmenter la flexibilité du travail et remettre en cause les droits collectifs.** Ce n'est que la mobilisation contre la réforme des retraites et l'épidémie de Covid-19 qui ont ajourné ces discussions.

La désindustrialisation de la France, la désertion de l'État ont ainsi cette conséquence immédiate : la dégradation du rapport de force des salariés vis-à-vis de l'employeur. **Or, un rapport de force toujours plus défavorable laisse le terrain libre aux grands groupes pour organiser le départ de leurs usines du territoire national.** Car il est bien plus difficile de résister à des plans de délocalisation lorsque l'on est salarié en CDD, plus flexible, et donc plus facile à licencier si on s'oppose à la stratégie patronale.

ZOOM SUR LUXFER : COMMENT UN GOUVERNEMENT IMPUISSANT NE NATIONALISE PAS UNE ENTREPRISE ESSENTIELLE POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Luxfer était la dernière usine de production de bouteilles d'oxygène en France. Elle en produisait 220 000 par an, réparties entre l'oxygène médical (intervention d'urgence, traitement des patients, mise sous assistance respiratoires) et les appareils respiratoires isolants des pompiers. Anciennement site Péchiney, nationalisée de 1982 à 1995, il a été racheté par Luxfer en 2001 avant de fermer en mai 2019.

L'usine était composée de 136 salariés et 27 intérimaires, qui travaillent étroitement avec ceux d'autres sous-traitants, et des clients liés à l'usine : la cessation d'activité a donc touché l'ensemble de ces travailleurs et travailleuses. La fermeture totale et définitive de l'usine a été annoncée alors même que deux produits innovants entraient sur le marché et rencontraient un succès pour l'entreprise, et que l'usine avait fait des bénéfices record en augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente.

Pendant près de 16 mois, les salariés ne voulant pas voir cesser l'activité de l'usine, ont tenté de trouver des solutions, en vain : propositions chiffrées d'investissement dans un plan de développement, recherche de repreneurs, tentative de rachat de l'usine par les salariés avec plus de 2 millions d'euros en propositions de financement et de prêts bancaires. Mais le pouvoir de la direction de l'usine est discrétionnaire, et ni les lois, ni le gouvernement ne sont intervenus pour empêcher cette fermeture.

« La réponse du ministère de l'Économie a été : " Vos emplois, les machines, le terrain, ça leur appartient. C'est le droit de propriété privée. Si un actionnaire veut se comporter comme un enfant de 10 ans et casser son jouet, on le laissera faire. C'est ça le libéralisme. » » Axel Peronczyk, délégué syndical CGT à Luxfer

Le rachat a été refusé par la direction, la nationalisation refusée par l'État. Pire encore, le ministère du Travail a validé le motif économique pour faire avancer la fermeture et la législation est défavorable aux salariés. En effet, en cas de licenciement économique invoqué, l'inspection du travail n'a plus à juger du motif de fond mais vérifie

simplement les conditions de formes (recensement des papiers demandés et si un dialogue social a bien eu lieu en amont). De même, le plafonnement des indemnités de licenciement mis en place par les ordonnances « loi travail » du 22 septembre 2017, facilite les plans de licenciement et n'offre que peu de marges de manœuvre de contestation.

Les conséquences néfastes de la fermeture de l'usine sont multiples : **la France a développé une dépendance à la production d'autres pays (Turquie, Taiwan ou les États-Unis), une pénurie s'est installée non seulement en France, mais également dans les autres pays que l'entreprise fournissait.**

« On a longtemps cherché à comprendre pourquoi ils fermaient notre usine qui fournissait la France, l'Europe, mais aussi l'Afrique du Nord, la Russie, ... et produisait les bouteilles d'oxygène les plus haut de gamme. On a fini par comprendre : ils ont ainsi créé une pénurie et en ont profité pour augmenter les prix de 12%. Nos emplois pour de la simple rentabilité ! » Axel Peronczyk, délégué syndical CGT à Luxfer

Le cas de l'usine Luxfer est un exemple qui nous conforte dans l'idée qu'il faut que la France relocalise et nationalise des entreprises, tant pour garantir une souveraineté économique qu'une solidarité avec les autres pays. De même, une législation doit être mise en place pour renforcer la protection des salariés, en instaurant une obligation de résultat dans la loi Florange, en mettant fin au plafonnement des indemnités Prud'homales, et donnant pour mission aux inspections du travail d'examiner sur le fond le motif économique d'un plan de licenciement.

« Nous serions prêts à reprendre le travail dès demain et à sortir les premiers produits neuf semaines après cette reprise. Nous n'attendons que cela pour nous et pour l'intérêt général » Axel Peronczyk, délégué syndical CGT à Luxfer.

3 / QUAND L'ÉTAT ENCOURAGE LA FINANCIARISATION DES GRANDS GROUPES ET LES DÉLOCALISATIONS

“ L'État français a encouragé la financiarisation des groupes français. ”

Gabriel Colletis, Économiste

C'est un fait majeur qui a précipité la désindustrialisation : la financiarisation des groupes français. Pendant très longtemps, les groupes français projettent d'investir. La question est alors celle du financement : soit en obtenant des subventions de l'État, soit en empruntant auprès des banques, soit en investissant leurs profits. La financiarisation des projets a complètement inversé cette logique : les projets sont conduits en fonction d'une rentabilité attendue par les actionnaires et l'appareil productif s'adapte. C'est ce qui fait que dans cette logique, le travail est alors considéré comme un coût. Qu'ont fait les responsables politiques durant cette mutation ? Ils l'ont accompagnée. **La dérégulation des marchés financiers n'est pas tombée du ciel : elle a été encouragée par l'État.** Et pendant ce temps, dans les années 60, les champions industriels nationaux sont devenus des groupes mondialisés. L'État, ses responsables, ses organisateurs, ont pensé l'industrie française comme une somme d'entreprises individuelles, mêlées les unes aux autres. Par conséquent, ils ont conçu une politique industrielle binaire, basée sur l'idée suivante : soutenir l'industrie, c'est les grands groupes industriels, quoi qu'ils fassent.

“ Nos États donnent pour consigne aux administrations de ne surtout pas aller à l'encontre des gros acteurs économiques et de les aider du mieux possible ! ”

Laure Després, Professeur émérite d'économie à l'université de Nantes

L'État soutient aveuglément les grands groupes. Il leur laisse aussi une liberté démesurée, à tel point qu'on ne peut pas vraiment parler d'une économie de marché, mais plutôt d'une économie de gros acteurs. Les gouvernements fonctionnent avec une idéologie qui consiste à croire que les macro-acteurs économiques, les très grosses entreprises, sont les seuls acteurs efficaces, et qu'il faut favoriser uniquement ces gros acteurs.

C'est ainsi le sort qu'a connu **l'usine Famar**, installée à Saint-Genis-Laval, seul site habilité par l'Agence nationale de la sécurité du médicament à produire de la Nivaquine à base de chloroquine, en France. Malgré cette production hautement stratégique, elle est abandonnée par le fonds d'investissement KKR. Elle est actuellement sous administration judiciaire. Sans repreneur, elle risque la fermeture et l'arrêt de sa production. C'est pourquoi la France insoumise a récemment demandé sa nationalisation, au même titre que celle de Luxfer.

Et il y a pire ! Le 4 septembre 2019, les salariés de l'entreprise **Peters Surgical** ont appris l'existence d'un Plan de sauvegarde de l'emploi de 60 d'entre eux. C'est une nouvelle doublement étonnante. D'une part, car il s'agit d'une entreprise stratégique : matériel

médical, notamment des sondes de très bonne qualité qui seront utilisées dans les centres de réanimation durant l'épidémie de Covid-19. D'autre part, l'entreprise est florissante : en 2018, elle affichait 6 millions d'euros de bénéfice nets, une augmentation de 11% par rapport à l'année dernière. Pour se justifier, l'entreprise communique sur une « *concurrence accrue sur le marché des dispositifs médicaux* » et sur le « *durcissement des contraintes réglementaires, en particulier en France* ». Mais ce durcissement vient d'une raison simple : une directive européenne a été adoptée suite au scandale des prothèses mammaires PIP, qui ont fait des milliers de victimes. L'entreprise met donc en place un PSE pour se soustraire à une norme censée protéger la population. Dans ce scandale, la France n'a pas seulement rien fait : elle a même donné à cette entreprise, sans aucune contrepartie. Car Peters Surgical bénéficiait de fonds publics : son fonds d'investissement, EURAZEO, a bénéficié de 660 000 euros d'aides de l'État et du dispositif de « *zone franche* » pour son site à Bobigny. **Voilà où mène l'idéologie libérale du « en même temps », qui demande à l'État à la fois d'aider les grands groupes et « en même temps » reste passif lorsqu'une entreprise délocalise.**

Nos gouvernants ont également complètement oublié que l'industrie fonctionne comme un ensemble de relations, comme un système. Ce qui compte ce sont les relations qui existent entre les entreprises, par exemple entre un grand groupe et ses sous-traitants. La question de la qualité des relations au sein du système industriel est pourtant extrêmement importante.

4 / LA SOUS-TRAITANCE À OUTRANCE : UNE FRAGILISATION DE PLUS DE NOTRE INDUSTRIE

La sous-traitance à outrance : c'est le problème que vivent les salariés d'Airbus. « **Aujourd'hui, 80% de la valeur d'un avion est produit par la sous-traitance** » souligne Xavier Petrachi, délégué CGT Airbus. Elle permet aux grands groupes de s'exonérer de leurs responsabilités patronales et de faire diminuer les coûts de production au détriment de salariés.

“ La sous-traitance à outrance fragilise nos industries. ”

Xavier Petrachi, CGT Airbus

Mais de ce fait, la société Airbus est très fragilisée. Car si une entreprise sous-traitante ferme ou devient défaillante, c'est l'ensemble de la chaîne de production qui en subit les conséquences ! C'est un paradoxe nocif pour l'activité industrielle : alors que la sous-traitance explose, les destins des différentes entreprises qui travaillent pour Airbus sont de plus en plus liés. « *Le destin des sous-traitants est lié à celui d'Airbus, et vice-versa. On a appelé ça le « destin lié » : aujourd'hui c'est d'autant plus vrai. Et il faut surveiller très finement la situation de la sous-traitance parce que c'est le tissu industriel, c'est là qu'il y a les emplois sur le territoire (...)* » remarque Xavier Petrachi. Pourquoi tout externaliser, si au final chaque maillon de la chaîne devient une source supplémentaire de fragilité pour Airbus ? Au-delà de cette fragilité, c'est aussi la question du donneur d'ordre et de la cohésion de l'appareil de production qui se pose. Lorsque la sous-traitance est présente dans le conseil, dans la technique, dans l'ingénierie, que les entreprises se multiplient, les mesures à prendre pour affronter l'épidémie de manière coordonnée deviennent bien plus complexes !

ZOOM SUR HONEYWELL L'ENTREPRISE DE PRODUCTION DE MASQUES, À PLAINTEL

L'usine de production de masques de Plaintel, près de Saint-Brieuc, produisait des « Équipements de Protection Individuels » (EPI), dont des masques respiratoires. Des événements majeurs comme l'attentat de 2001 à New York ou les incidents dans le sud-est Asiatique ont provoqué un accroissement des commandes sur le site, qui produisait des masques distribués partout dans le monde. L'épidémie H1N1 a donné lieu à des commandes massives, étant donné les mesures prises par le gouvernement pour que soient envoyés des « kits de sécurité » (masques inclus) dans toutes les communes de France. Pour faire face à cette explosion de la demande, il a fallu agrandir l'usine, acquérir des machines supplémentaires avec des aides financières de l'État, et sous-traiter la fabrication de masques en Chine.

Mais avec les changements ministériels, les commandes de l'état se sont arrêtées quasiment du jour au lendemain. À ce moment, le groupe Sperian n'a pas voulu rapatrier la fabrication de masques en Chine à Plaintel, alors que l'activité serait ainsi restée rentable : ça a été le début de la fin de l'usine. Alors qu'il y avait plus de 300 salariés au moment du H1N1, la centaine d'intérimaires a été remerciée. Puis des vagues de licenciements ont continué jusqu'à la cession de l'entreprise à « Honeywell » en 2013. Honeywell n'a pas non plus décidé de rapatrier la fabrication de masques chinois à Plaintel, et le groupe a continué les vagues de licenciements, jusqu'en 2018 où l'on ne comptait plus que 387 salariés. Son objectif : délocaliser la production sur un site en Tunisie ! **Sur les dernières heures de l'entreprise, des lignes automatiques étaient capables de fabriquer plus de 5 000 masques à l'heure.** Mais elles ne tournaient que quelques heures par semaine. Entre-temps, Honeywell ne donnait pas de travail à l'entreprise, malgré les propositions de Jean-Jacques Fuan, et des repreneurs possibles.

« J'ai trouvé un entrepreneur qui était non seulement prêt à reprendre les locaux mais qui avait aussi proposé de maintenir une proposition de masques, ce qu'on lui a refusé, malgré le soutien du directeur intérimaire de l'usine. Ho-

neywell a préféré fermer l'usine en 2018 après avoir licencié les 38 derniers salariés. »

Jean-Jacques Fuan, directeur de l'usine Honeywell de Plaintel (de 1991 à 2003)

À part les quelques machines semi-automatiques qui ont été transférées sur leur site en Tunisie, les lignes automatiques qui représentaient plusieurs millions d'investissement (une ligne automatique de fabrication de masques coûte de 4 à 5 millions d'euros) étaient restées à Plaintel. *« Donc ces machines-là, pour que ça ne tombe pas dans les mains de la concurrence, ils ont fait appel à un ferrailleur, en demandant au ferrailleur non pas de juste les mettre à la casse, mais de les tronçonner pour que ça ne serve pas à d'autres. Et ça, j'avais trouvé ça totalement scandaleux, pour ne pas dire plus »,* souligne Jean-Jacques Fuan. **Ces mêmes machines qui auraient pu être réactivées pour affronter l'épidémie de Covid-19 ont donc été sciemment détruites par Honeywell !**

La question du rôle de l'Etat se pose. Ou plutôt de son inaction. *« Certainement qu'il aurait fallu mettre une certaine pression sur les groupes, que ce soit le groupe Sperian et surtout ensuite sur HoneyWell, en leur demandant des comptes, en leur demandant pourquoi ils envisageaient de fermer cette usine alors qu'ils avaient bénéficié d'aides des pouvoirs publics pour l'extension de l'usine quand il y a eu la crise H1N1, financée en partie par les fonds publics (et pour le bâtiment et pour les machines) ; j'estime qu'on aurait pu demander des comptes à ces deux groupes »* indique M. Fuan.

Aujourd'hui, le groupe continue à produire et à vendre une petite quantité de masques, mais c'est un produit mineur. La raison ? *« C'est un produit mineur pour eux car il produit une faible marge »* explique M. Fuan. Voilà comment la logique de rentabilité nous a amputé d'une production essentielle pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

D/ L'UNION EUROPÉENNE : MODÈLE RÉDUIT DES RAVAGES DU NÉOLIBÉRALISME ET DE LA GLOBALISATION

Si les gouvernements successifs sont largement coupables de l'affaiblissement de la capacité de réaction de la France face à la pandémie, la responsabilité de l'Union européenne est aussi clairement engagée. Elle l'est d'abord car **les principes économiques qui sont au cœur de la construction européenne ont organisé le démantèlement de notre tissu industriel, réduisant par là même notre autonomie dans la production de médicaments, d'équipements de santé ou de matériel de protection.** Elle l'est également car le processus de renforcement de son contrôle sur les choix budgétaires des États membres s'est traduit par **une pression toujours plus forte à la mise en place de politique de compression budgétaire, affaiblissant l'ensemble des services publics et en particulier le service public de la santé.**

1 / L'EUROPE LIBÉRALE, MACHINE À DÉTRUIRE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

L'Union européenne est une organisation internationale unique en son genre : elle se démarque par le fait que ses traités (le Traité sur l'Union européenne et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) ne se contentent pas d'organiser un cadre de coopération et de créer des instruments de règlement des différends, comme la majorité des organisations internationales. L'Union européenne va au-delà puisqu'elle sanctuarise en ses traités des choix et politiques économiques. Celles-ci sont déterminées dès l'article 3 du Traité sur l'Union européenne (TUE) : « *une économie sociale de marché hautement compétitive* », fondée sur « *sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix* ». Elles définissent ce que l'on appelle « *l'ordolibéralisme* » qui, contrairement au libéralisme classique, ne considère pas le marché comme étant naturel et spontané : il doit être organisé par des règles que les pouvoirs publics sont chargés de garantir.

Nous pouvons donner ici quelques exemples de ces règles :

- 1) **L'indépendance de la Banque Centrale Européenne (article 127 et 130 du TFUE) :** dans l'esprit des ordolibéraux, pour que l'offre et la demande puissent s'équilibrer autour d'un prix adéquat il ne faut pas que les prix soient faussés par la politique monétaire des États qui pourraient, par exemple, mener une politique expansionniste pour répondre aux besoins d'un programme politique.
- 2) **Le principe de la concurrence libre et non faussée :** la Commission européenne peut poursuivre ce qu'elle appelle les abus de position dominante (article 102) ou contraindre les États membres à aménager leur législation pour permettre l'émergence d'entreprises concurrentes (article 37). Suivant la même logique, les États ne peuvent pas soutenir une entreprise ou un secteur en difficulté afin de ne pas créer une distorsion de concurrence (article 107).
- 3) **L'obsession du libre-échange :** pour permettre un ajustement optimal, les restrictions aux mouvements des capitaux, des biens, des services et des personnes ne peuvent exister au sein du marché unique (article 35 notamment) et doivent disparaître afin de permettre le « développement harmonieux du commerce mondial » (article 206).

Ces principes ont des conséquences très concrètes. **Du fait de l'interdiction de tout monopole public, de nombreux secteurs industriels, en particulier les plus stratégiques, furent ouverts à la concurrence des acteurs privés nationaux, mais plus généralement des acteurs privés du monde entier.** En l'absence de toutes protections ou restrictions douanières au sein du marché unique, puis, progressivement, vis-à-vis du reste du monde, les secteurs concernés furent confrontés à un dumping fiscal et social intenable. Les États membres se sont alors enfermés dans une course, perdue d'avance, à la baisse du « coût » du travail. Nous en connaissons bien sûr le prix : licenciements, précarisation des contrats de travail, compression à la baisse sur les salaires, remise en cause des conquêtes sociales, destruction de l'écosystème, perte de notre souveraineté et de notre capacité autonome de production.

Ainsi, **pour l'ensemble de l'Union européenne, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée européenne est passée de presque 30%, en 1995, à 22,5% en 2020.** Si la France fut particulièrement affectée (la contribution de l'industrie manufacturière au PIB français est passée de 26,3% en 1978 à seulement 10% en 2016), tous les pays européens n'ont pas été touchés de manière uniforme. Car si le cadre des traités européens est formellement identique pour tous les États européens, ses effets ont pu effectivement être radicalement différents. La création de la monnaie unique par l'alignement de l'euro sur la monnaie allemande renchérit d'un coup les exportations et aggrava de manière significative les déséquilibres commerciaux. Le Pacte de stabilité et de croissance introduisit de fortes contraintes budgétaires et priva les États de la possibilité d'utiliser l'instrument monétaire pour améliorer leur balance commerciale. Dès lors, **le « coût » du travail est devenu la marge de manœuvre courante.** À ce jeu-là, l'Allemagne disposa de plusieurs avantages décisifs, notamment d'un dumping interne dans les territoires de l'ancienne Allemagne de l'Est et de l'utilisation des populations des pays de l'Europe de l'Est comme une main d'œuvre peu onéreuse. L'Observatoire des Territoires relève ainsi que « *[c]ette région d'Europe bénéficie également de la sous-traitance de grands groupes installés en Allemagne* ». À cela s'ajouta les réformes cruelles du droit du travail en Allemagne, à travers les lois Hartz, qui renforcèrent fortement les inégalités sociales et se traduisirent par une hausse générale de la pauvreté.

Le cœur industriel de l'Union européenne s'est également déplacé après le grand élargissement de 2004. La compétition sur le « coût du travail » favorisa mécaniquement les pays d'Europe centrale et orientale où les salaires et prélèvements sociaux sont notoirement plus faibles. Dès lors, comme noté par l'Observatoire des Territoires, « *[en] République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne [...], l'industrie représente plus du quart (25 %) de la valeur ajoutée nationale* » et les dernières années ont vu « *un renforcement des pays d'Europe centrale, un affaiblissement des autres grands pays industriels (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni) et un maintien de la place de l'Allemagne* ». Les statistiques parlent d'elles-mêmes en termes de pertes des capacités productives des différents États membres. **Alors que l'industrie manufacturière représentait toujours, en 2016, 20,3% du PIB allemand, elle ne pèse plus que 14,2% pour l'Italie et 10% pour la France,** faisant d'elle la grande économie la plus désindustrialisée de l'Union européenne suite au départ du Royaume-Uni (où l'économie manufacturière ne représentait plus que 8,7% du PIB britannique). Si l'on prend la contribution de chaque industrie au PIB de l'Union européenne dans son ensemble, le résultat est encore plus flagrant : l'industrie française ne pèse que 10,8%, l'italienne 11,4%, l'espagnole 6,4%, tandis que l'industrie allemande représente 30,2%, écrasant ainsi ses concurrentes.

2 / SAUVER LES BANQUES À TOUT PRIX : LE DÉSASTRE DE L'OBSESSION AUSTÉRITAIRE

À la suite de la crise des subprimes, les États membres de l'Union se sont considérablement endettés pour venir au secours des banques. Face aux risques de défaut des États, l'Union européenne adopta un cadre législatif encore plus contraignant que le Pacte de Stabilité et de Croissance :

- le « **Six Pack** », un ensemble de six textes, contraint les États à déterminer une trajectoire de réduction des dépenses publiques, sous peine de se voir imposer de fortes amendes ;
- le **semestre européen** fournit un dispositif de contrôle des politiques économiques : depuis lors, la Commission Européenne formule chaque année des recommandations aux États membres et en surveille la mise en œuvre ;
- le « **Two Pack** », introduit en 2013, oblige les États Membres à soumettre leur projet de budget pour l'année suivante à la Commission Européenne qui peut en demander la révision ;
- enfin, le **Pacte budgétaire européen** impose aux États membres l'obligation de la règle d'or, c'est à dire une limitation des déficits structurels à 0,5% du PIB pour les pays ayant une dette au-dessus de 60% de leur PIB et à 1% pour les autres.

Par l'ensemble de ces dispositions, l'austérité fut gravée dans le marbre pour les peuples du continent. Elle porta sur deux domaines prioritaires : **la casse des services publics**, la réduction des dépenses en ce domaine devant servir à rembourser la dette ; **le démantèlement des acquis sociaux et une pression à la baisse sur les salaires en vue de réduire le déficit de la balance commerciale**. Évidemment, ces mesures n'ont eu aucun des effets macro-économiques escomptés.

“ Les services publics, les salaires, tout ce qui permet la satisfaction des besoins de la population sont considérés comme des coûts qu'il faut comprimer, d'où la contraction du service public de la santé. ”

Laure Després, Professeur émérite d'économie à l'université de Nantes

En ciblant directement les politiques de santé, elles ont façonné une situation sociale particulièrement fragile face à l'émergence du Covid-19. **Entre 2011 et 2018, la Commission européenne a recommandé 63 fois aux États membres « de privatiser certains pans du secteur de la santé ou de réduire les dépenses en matière de santé. »** Les conséquences furent très concrètes : si le nombre de lits a diminué dans l'ensemble de l'Union européenne entre 2006 et 2017, il a particulièrement diminué dans les États du sud : ainsi il est passé en Italie de 399 à 318 lits pour 100 000 habitants au cours de la période, contre 830 à 800 en Allemagne. De plus, **ces politiques d'austérité ont d'autres effets pervers**. La pression par le bas sur les salaires engendre la précarité. Or, face aux difficultés économiques, les dépenses sanitaires deviennent bien souvent des variables d'ajustement pour les ménages à faibles revenus, rendant ainsi une partie croissante de la population plus fragile face aux maladies. Les inégalités économiques et sociales accrues par l'obsession austéritaire et la logique de profit ont préparé le terrain au chaos. **La responsabilité de l'Union européenne ne peut donc pas être écartée**. Elle

doit être pleinement comprise : ce ne sont pas quelque choix hasardeux ici ou là mais bien les fondements économiques de la construction européenne qui sont convoqués à la barre. Ils ne sont d'ailleurs qu'une illustration d'un mouvement plus général : celui des dégâts du néolibéralisme et de la mondialisation à l'échelle planétaire. **En effet, la domination des acteurs financiers est consacrée et renforcée par l'ordre juridique international.**

“ Le problème c'est l'enjeu économique qui est effrayant : concernant la recherche de vaccin, les compagnies développant les vaccins voient leur cours en bourse être multiplié par 2, 3 ou 4, Il se crée des bulles financières autour des vaccins. À partir du moment où on financiarise le côté santé, on a ce type de problèmes. L'accès au médicament est une financiarisation aussi en fait du problème de la santé. ”

Jacques Haiech, Professeur émérite de biotechnologie à l'Université de Strasbourg

La financiarisation et le cadre de l'OMC a achevé de tout transformer en marchandises, y compris les biens communs et les besoins fondamentaux tels que la santé. **Les accords de libre-échange et les accords de l'OMC ont mis en concurrence les systèmes économiques entre eux, entraînant un nivellement par le bas des normes écologiques et sociales et ruinant toute souveraineté nationale.** Pire, en situation de crise sanitaire, la garantie apportée par l'OMC à la propriété intellectuelle sur les médicaments est une « *protection si forte qu'elle contribue au maintien du prix élevé des médicaments, grève les budgets de la santé au Nord comme au Sud, et limite considérablement l'accès aux médicaments pour ces derniers. Ils se retrouvent en effet incapables de payer les prix imposés par l'industrie pharmaceutique et, dans le même temps, ils n'ont plus le droit d'importer des médicaments génériques encore sous brevet s'ils ne peuvent les produire eux-mêmes* ». ⁷ Ainsi comme évoqué par Aurélie Trouvé (ATTAC) dans son audition, **l'OMC organise un libre-échangisme mondialisé qui tue les possibilités de productions locales, y compris pour les pays du Sud**, et donc des moyens de faire face par eux-mêmes à des situations de crise majeure.

7 / Jean-Christophe Graz, *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, Éditions La Découverte, 2010.

E/ LE LIBÉRALISME CONTRE L'HUMAIN

1 / J'AI MAL À MON ÉCOLE...

Sous ce quinquennat, réforme du bac et des lycées, école obligatoire à 3 ans, assèchement des financements de la recherche et de l'enseignement supérieur se sont conjugués pour fragiliser le statut des personnels et plonger dans l'incertitude et l'angoisse un nombre croissant d'élèves.

L'Éducation nationale a longtemps été l'un des fleurons du modèle social français, pourtant mis à mal des décennies durant sous les coups de butoirs des politiques néolibérales des précédents gouvernements. Ce qui aurait pu être un formidable creuset pour la lutte contre les inégalités, vecteur d'émancipation et de cohésion nationale, n'a malheureusement trop souvent été que l'instrument de la mise en place d'une « école à deux vitesses », qui méprise et maltraite son personnel et reconduit de terribles inégalités socioculturelles. **Une école fermée par jour depuis dix ans. Des milliers de journées de classe perdues, faute de professeurs remplaçants en nombre suffisant. Un budget qui n'est pas en adéquation avec les besoins. Le pouvoir d'achat des enseignants, largement en dessous de la moyenne de l'OCDE, n'a cessé de décroître,** une perte de près de 20 % entre 1981 et 2004, et le gel du point d'indice n'a pas été de nature à rassurer le corps enseignant. Le manque de culture numérique des élèves, malgré des cours de technologie dispensés dès le collège, a été cruellement mis en exergue dans le cadre de la « continuité pédagogique ». La réforme du bac a encore accru l'angoisse de nos lycéens face à Parcoursup, dont la mise en chantier a généré de nombreux dysfonctionnements informatiques et pratiques. L'absence en nombre suffisant de médecins ou de psychologues scolaires rend difficile l'accompagnement pourtant nécessaire et spécifique de chaque élève lors d'une crise majeure qui bouleverse notre quotidien. « *On n'a parfois qu'une infirmière scolaire pour mille élèves !* » souligne Rachel Jacquier, directrice d'établissement et membre du Snuipp-FSU 44. Lors de nos auditions auprès des acteurs de la communauté éducative, enseignants du primaire et du secondaire, enseignants en SEGPA ou comme AESH, directeur d'établissement ou ATSEM, tous concordent pour souligner la fragilité de notre service public, la pesanteur de son fonctionnement hiérarchique et bureaucratique qui ont considérablement amenuisé la capacité de résilience de notre École face à la gestion du Covid-19.

Du côté de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007, les universités sont autonomes dans la gestion des personnels et des bâtiments. Les conséquences sont graves : **inégalités entre établissements, désengagement financier de l'État, recul des droits étudiants, incapacité de lancer des politiques nationales volontaristes, manque de moyens alloués à la recherche, etc.** 60% des étudiants échoue en L1 (redoublement ou réorientation sans équivalence), et seulement 27,6 % des étudiants inscrits à l'université obtiennent une licence en trois ans et près de 40 % après quatre ans. Aujourd'hui la France est toujours en dessous de l'OCDE en termes de taux de diplômés du supérieur : il y a toujours 50% d'une classe d'âge qui n'accède **pas à l'Université et seuls 38% d'une génération accèdent à un diplôme du supérieur. Ces inégalités s'expliquent notamment par le fait que les étudiants ne bénéficient pas d'une protection sociale adaptée à leur statut. En 2017, l'UNEF estimait que 20% des étudiants vivaient en dessous du seuil de pauvreté.** 50% d'entre eux sont contraints de travailler pour financer leurs études et 40% d'entre eux échouent au moins une année. En 2013, la loi relative à l'ESR redéfinit

la carte universitaire et scientifique avec 25 regroupements d'établissement de l'ESR ceci en vue de « renforcer les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites », pourtant, ces regroupements ont surtout favorisé la possibilité de fusion d'établissements. Ces nouveaux grands établissements créés instaurent une sélection à l'entrée pour les étudiants et sont mieux dotés. La dernière loi, celle du gouvernement actuel, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), a entériné cette sélection, sur dossier, et mise en place dans toutes les universités. **Le cadre légal actuel ne répond pas aux enjeux rencontrés par l'ESR, à savoir d'accompagner les mouvements de massification par sa démocratisation de l'ESR. Il s'inscrit dans la droite ligne de la compétition de chacun contre tous.**

2 / UN SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE DÉMANTELÉ

Cette crise sanitaire a permis de mettre en lumière les nombreux dysfonctionnements d'un secteur culturel déjà fragilisé par les politiques d'austérité successives. Les auditions menées durant cette commission d'enquête n'ont fait que renforcer ce diagnostic.

D'abord, la situation déjà précaire des artistes-auteurs semble plus que jamais intenable.

Au nombre d'environ 270 000 en France, 40% d'entre eux seraient touchés par la précarité. Celle-ci est particulièrement manifeste dans les arts plastiques et visuels d'une part, et dans l'édition d'autre part. À titre d'exemple, un dessinateur ou une dessinatrice de bande dessinée sur deux perçoit un revenu inférieur au SMIC ; un sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Comme en témoigne l'artiste plasticienne Léa Le Bricomte lors de nos auditions : « *Notre statut de travailleur indépendant est déjà très précaire et nos revenus sont très irréguliers. On a peu de vision à long terme même en temps normal (...) c'est une économie très instable* »⁸. Du côté des critiques d'art, le constat est identique : « *Notre précarité n'est pas simplement la faiblesse des revenus, ça l'est clairement, mais c'est aussi l'absence de garantie d'emploi, de sécurisation, comme tous les artistes-plasticiens (...) et surtout l'impossibilité d'avoir une visibilité sur notre trésorerie* »⁹.

Depuis une vingtaine d'années, nos gouvernements successifs ont poursuivi méthodiquement une politique de désengagement de l'État vis-à-vis du secteur culturel. Ce désengagement est d'abord consacré par une baisse générale des moyens accordés par l'État à l'action culturelle, dans son sens large. Entre 2010 et 2020, le financement des programmes culturels est passé de 8,7 à 7,5 milliards d'euros, soit une baisse de 13,8% en dix ans. Dans le même temps, une décentralisation au rabais a permis à l'État de se défausser de ses responsabilités sur les DRAC et les collectivités territoriales. L'étude de l'Observatoire des politiques culturelles montre ainsi que les budgets « culture » ont baissé, entre 2016 et 2017, de 59% au sein des collectivités territoriales.

Mais le manque d'ambition exprimé pour la culture ne dépend pas seulement des moyens financiers. Il s'explique par la récente relativisation du rôle du ministère de la culture. Créé par André Malraux en 1959 pour « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre », ses missions de service public ont été dénaturées par les réformes successives de l'action publique, qui ont développé la contractualisation comme mode de gestion des politiques culturelles. Dans ce contexte, bien aidé par la directive européenne « Services » de 2006, le financement de l'exception culturelle a été

8 / Léa Le Bricomte, artiste-plasticienne, membre du livret culture de La France insoumise, audition artistes-auteurs et art contemporain.

9 / Florian Gaité, critique d'art, audition artistes-auteurs et art contemporain.

largement délégué au mécénat privé et aux intérêts des grandes industries culturelles, que l'État encourage, grâce aux crédits d'impôt, par des exonérations fiscales. Aveuglés par la recherche de la rentabilité, ces opérateurs privés fragilisent l'écosystème des structures culturelles, en faisant fi de l'intérêt général et de l'intérêt des artistes-auteurs. **Depuis des décennies, nous assistons donc à la marchandisation de la culture, devenue un objet de spéculation pour les uns, de consommation pour les autres, tout cela au détriment de sa dimension de bien commun.** La continuité des missions du service public de la culture est menacée.

3 / LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS, TOUJOURS LE PARENT PAUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

“ On n'a jamais connu de rupture en matière de droits des femmes, cela n'a jamais été une priorité tant du point de vue des investissements financiers que de l'investissement politique. ”

Caroline de Haas, Nous Toutes

Malgré la persistance des féminicides en France, 130 en 2017, 121 en 2018 et entre 122 et 149 en 2019, la question des violences faites aux femmes ne semble toujours pas être prise à bras le corps par les pouvoirs publics. À grand renfort de communication, le gouvernement d'Emmanuel Macron s'était pourtant engagé via son Grenelle des violences faites aux femmes à en faire une priorité, mais derrière les effets d'annonce les faits sont toujours là. Chaque année, ce ne sont pas moins de 220 000 femmes de 18 à 75 ans qui subissent des violences conjugales dont 70% des victimes qui déclarent avoir subi des violences répétées. On estime également en moyenne que 94 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol tous les ans, soit 250 femmes par jour. 32 % des femmes subissent du harcèlement sexuel ou des violences sexuelles sur leur lieu de travail. Par ailleurs comme le souligne le Haut Conseil à l'Égalité : « *Il est important de noter que ces estimations ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, car il existe un réel "chiffre noir" des violences faites aux femmes. En effet, toutes les violences ne sont pas déclarées par les femmes, et les statistiques publiques sur la prévalence des violences n'incluent pas les violences subies par les femmes de moins de 15 ans ou de plus de 75 ans, ni les femmes sans domicile fixe ou vivant dans des institutions (maison de retraite, maison de soins, prison, centre d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale). Par ailleurs, ces enquêtes publiques annuelles ne réalisent aucune estimation des violences psychologiques, matérielles ou administratives subies par les femmes.* »¹⁰

10 / « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? », rapport coordonné par le Haut Conseil à l'égalité, 2018.

“ La société a bougé avec le mouvement Metoo, elle a désormais un niveau d'exigence qui a augmenté (...). Macron aurait un consensus politique là-dessus, la société pousse et il ne se passe rien, il ne bouge pas. ”

Caroline de Haas, Nous Toutes

Alors que les associations réclament un milliard d'euros par an pour lutter contre les violences faites aux femmes en prenant à juste titre exemple sur l'Espagne, selon l'association Nous Toutes, le gouvernement d'Édouard Philippe n'y consacrait pour son budget 2020 que 361,5 millions d'euros, sans augmentation par rapport à 2019. Il annonçait également la création de 1 000 places d'hébergement d'urgence pour les victimes, alors que la France n'en compte que 5 000. Les associations qui gèrent majoritairement les structures et les problématiques de mise à l'abri cherchent toujours désespérément ces nouveaux logements. Là encore, le HCE estimait en 2018 qu'il fallait tripler cette capacité d'hébergement, évaluant le manque à 11 000 places. **La non application des lois existantes est également un obstacle dans la lutte contre les violences.** L'arsenal juridique français est globalement satisfaisant, toutefois le dispositif des ordonnances de protection n'est toujours pas correctement appliqué. En Espagne, ils en délivrent 23 000 par an, alors qu'en France nous atteignons tout juste les 1 300. Le recours à la médiation, pourtant interdit par l'article 48 de la convention d'Istanbul, ratifiée par la France, est toujours utilisé par les juges aux affaires familiales. Nous souffrons également d'un manque cruel de formation de l'ensemble des acteurs : forces de l'ordre, personnels de l'enfance, de l'éducation, acteurs de la prévention, juges... **La question des violences faites aux femmes est aujourd'hui principalement déléguée aux associations.** Ces dernières alertent depuis des années les pouvoirs publics sur leur difficulté à obtenir des financements et sur le manque de moyens et d'hébergements qui sont mis à disposition. Un véritable service public de lutte contre les violences faites aux femmes devrait être mis en place avec des lignes budgétaires claires et conséquentes afin de mener des politiques de prévention, de formation massive des acteurs et de mise à l'abri des victimes. La crise du Covid-19 révèle d'autant plus ce manque criant de volonté politique.

Un autre sujet est particulièrement maltraité par les logiques néolibérales : l'aide sociale à l'enfance.

“ Moi, dans les foyers, j'ai vu Cindy, 14 ans, se pendre, Rémi, 5 ans, être violé par un garçon de 17 ans. En France, il n'y a plus assez de lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie, alors on mélange les pathologies. Ça relève de la mise en danger d'autrui. ”

Lyes Louffok, ancien enfant placé,

membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance, reportage sur France 3

1 enfant est tué tous les 3 jours en France. Le manque de moyens humains et financiers depuis des années conduisent à des conséquences inadmissibles : le personnel chargé de mettre en œuvre les décisions du juge doit hiérarchiser les urgences. Pire l'égalité des droits des enfants est bafouée car ce sont les départements qui ont l'aide sociale à l'enfance à leur charge avec des disparités très fortes. Entre 2012 et 2016, le nombre de prestations a crû de 5,7% là où les dépenses n'augmentent que de 4,3%. En somme, le budget alloué à une mesure d'ASE décroît sur les 5 dernières années (DREES).

“ La protection de l'enfance en France est antirépublicaine. ”

Lyes Louffok, ancien enfant placé,

membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance, reportage sur France 3

Les chiffres sont glaçants à bien des égards. Un quart des personnes sans-abris est passé par l'aide sociale à l'enfance. Pour ceux qui sont privés de toit entre 18 et 24 ans, la proportion monte à plus d'un tiers. Seul 20% des jeunes placés obtiennent un baccalauréat ou plus, et la moitié n'ont aucun diplôme à 17 ans (INED 2016). La déscolarisation lors de l'année d'entrée dans un établissement d'accueil concerne plus d'un élève sur sept. La moitié des jeunes sortis de l'ASE avant 18 ans sont sans emploi et sans formation 18 mois plus tard.

La proposition de loi qui devait obliger l'État à financer un contrat jeune majeur qui permettait aux jeunes d'être pris en charge jusqu'à ses 21 ans a été vidée de sa substance en février 2019 par le gouvernement d'Édouard Philippe. Alors que l'Allemagne accompagne les enfants placés jusqu'à 27 ans, que l'Argentine accompagne jusqu'à la fin du cursus, la France continue de faire sortir à 18 ans les jeunes de l'ASE et à ne pas mettre les moyens humains et financiers pour que les enfants soient protégés.

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES : « RESTEZ CHEZ VOUS, MAIS SURTOUT N'OUBLIEZ PAS D'ALLER VOTER ! »

S'il faut identifier un point de départ de « la crise du coronavirus » en France, le premier tour des élections municipales est un bon marqueur temporel. Jusqu'au 12 mars, rien ne laisse craindre dans les discours officiels, un possible danger causé par le maintien des élections. À l'image de la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye qui explique, en substance, que le scrutin n'est pas plus dangereux que d'aller faire ses courses. Les interrogations se font jour après l'allocution du chef de l'État le jeudi 12 mars au soir. C'est à ce moment que l'exécutif choisit d'alerter le pays sur la gravité de l'épidémie à venir. Au point que plusieurs médias laissent entendre, avant son discours, qu'il s'apprête à annoncer le report des municipales, dont le premier tour doit avoir lieu le dimanche. Il n'en sera rien.

Il arguera plus tard que les partis en auraient demandé le maintien. C'est faux.

Le Premier ministre a rassemblé le jeudi matin même les représentants des partis mais sans jamais leur demander un avis à ce sujet. Des voix, dès lors, se font entendre pour s'étonner du décalage entre le discours du chef de l'État, dont on conclut fort justement que le confinement est une question de jours, et le maintien d'une campagne qui, par nature, est contraire aux règles de distanciation physique (réunion, distribution de tract, porte-à-porte, tenue des bureaux de vote, dépouillement). L'interrogation fait place à des protestations et des demandes d'annulation des élections après que le samedi 14 mars le premier ministre ait annoncé pour minuit la fermeture des bars et terrasses. Plusieurs élus, présidents de région, députés, maires, estiment irresponsable de fermer dans l'urgence tous ces lieux et dans le même temps de maintenir le vote dans les bureaux de vote de 35 000 communes en conseillant juste les gestes barrières ! Et ce alors qu'on sait le confinement imminent, ce qui de facto rend tout à fait probable le report du 2^e tour.

C'est la première d'une longue série d'injonctions odieuses : « restez chez vous, mais surtout n'oubliez pas d'aller voter ! »

Dans les jours qui suivront, une forte proportion de militants, candidats, élus seront atteints par le Covid-19. Dans son enquête diffusée le 23 avril, *Envoyé spécial*, centrant son étude sur la ville de Saint-Ouen, estimera que 20 à 50 % des assesseurs ont ainsi été concernés. Il y a eu tant de cas que des équipes municipales en seront même désorganisées dans les premiers jours du confinement comme en témoigne Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis dans son audition. Les révélations de Mme Buzyn dans *Le Monde* n'ont fait qu'assombrir le tableau. L'ancienne ministre de la Santé expliquera avoir averti dès fin janvier le gouvernement, dont le Premier ministre, sur la gravité de l'épidémie et l'impossibilité de maintenir les élections. Un début de crise à l'image de ce qui suivra.

LA NON-GESTION DE LA PANDÉMIE : CONFINEMENT, ERREURS, MENSONGES ET FIASCOS



A/ Des services de santé débordés	62
1 / L'hôpital submergé, une technocratie à la dérive	62
2 / Des soignants en première ligne, méprisés et sans armes	64
B/ Une gestion par la pénurie	67
1 / Le fiasco des masques	67
2 / Testez, testez, testez	70
3 / Pénurie de médicaments, une catastrophe dans la catastrophe	72
4 / Matériel sanitaire :	
un gouvernement prisonnier du dogme du marché	74
5 / La difficile gestion de la crise sanitaire en outre-mer :	
l'exemple des Antilles	76
C/ L'État aux abonnés absents	78
1 / Des services publics essentiels qui n'ont tenu	
que par le dévouement des agents	78
2 / Explosion des inégalités, rupture d'égalité	
entre les citoyens et les territoires	82
3 / La romantisation du confinement est un privilège	86
4 / Où est passé le respect de l'Etat de droit	
en période d'état d'urgence sanitaire ?	91
D/ Des travailleurs et des secteurs sacrifiés sur l'autel de la continuité économique	96
1 / Assurer la continuité économique	
au prix de la mise en danger des travailleurs	96
2 / Le gouvernement en profite pour casser le Code du travail	102
3 / Des secteurs professionnels abandonnés	105
E/ La moitié du monde confiné, le naufrage de l'Union européenne	110
1 / L'Union européenne n'a pas été la hauteur de la crise	110
2 / La gestion française à l'aune des comparaisons internationales	114
F/ Et l'humain dans tout ça ?	120
1 / L'école impossible	120
2 / Les impacts psychologiques du confinement	122
3 / La Culture abandonnée	125

A/ DES SERVICES DE SANTÉ DÉBORDÉS

1 / L'HÔPITAL SUBMERGÉ, UNE TECHNOCRATIE À LA DÉRIVE

La crise sanitaire aura frappé de plein fouet un service hospitalier affaibli par les politiques de marchandisation et de compression budgétaire. **Rapidement débordées, les capacités hospitalières des zones du territoire les plus touchées ont été augmentées dans l'urgence.** Un hôpital militaire a été installé à Mulhouse et des transferts de patients sont organisés par avions et par trains médicalisés.

“ Le coût actuel est très important. Arrivée à saturation actuellement, il faut déplacer des malades. Mais pourquoi ne pas avoir déplacé et fait venir des soignants dans l'Est et dans l'Île-de-France plutôt que de déplacer les malades ? ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

Dans le même temps, **des ratés apparaissent dans le manque de coordination entre le public et le privé ou de l'absence d'intégration de la médecine de ville dans la riposte sanitaire.** C'est le 16 mars que le ministre de la Santé demande aux cliniques privées de déprogrammer leurs interventions afin d'augmenter significativement la capacité de soins critiques. Mais le 22 mars, la Fédération des hôpitaux privés fait part de son incompréhension devant la non-utilisation des ressources ainsi libérées. Dans le Grand-Est par exemple, alors que des transferts de patients sont organisés vers d'autres régions, les 70 places de réanimation libérées dans les cliniques privées ne sont pas toutes sollicitées. Bien sûr, cet élément peut s'expliquer en partie par le fait que le privé traite peu, en temps normal, les soins urgents, et donc que les patients n'y étaient pas orientés en priorité. Mais aussi par la lenteur des agences régionales de santé (ARS) à délivrer aux cliniques privées des autorisations à accueillir des patients atteints du Covid-19 et par leur incapacité à organiser une bonne coordination entre les différents acteurs. Faisant primer l'efficacité de la riposte sanitaire, plusieurs établissements de santé, publics comme privés, mirent d'ailleurs en place leurs propres outils de coordination¹.

“ On compte sur la solidarité entre professionnels, entre citoyens, et l'État est complètement défaillant et absent. Notamment les agences régionales de santé qui devraient être là pour organiser tout ça. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France

Au sein des hôpitaux aussi, face à des gestionnaires incapables de réagir dans l'urgence, **ce sont souvent les équipes de soin qui ont repris la main pour accroître les capacités en réanimation, pousser les murs ou trouver des solutions de débrouille** afin de faire

1 / « Coronavirus : pourquoi les établissements de soins privés sont restés en deuxième ligne », *Le Monde Les Décodeurs*, 10 avril 2020.

face aux pénuries en matériel ou en médicaments. Les recommandations des agences régionales de santé, souvent déconnectées, deviennent un boulet aux pieds des soignants dans leurs efforts du quotidien, à l'image de la région Nouvelle-Aquitaine où un document de recommandations de 67 pages pour les centres Covid est dénoncé par des professionnels.

“ La gouvernance est pulvérisée : les équipes de soin ont pris la main et les gestionnaires retrouvent leur place naturelle, qui est d'être au service du soin, et pas au service de la rentabilité. Voilà ce qu'on vit, un formidable élan de motivation, où chacun retrouve pourquoi il avait, au fond, choisi ce métier. Mais il ne faudrait pas que demain on dise « c'était une parenthèse, maintenant retournons au business », comme l'a dit le directeur de l'ARS du Grand-Est. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

La stratégie du gouvernement de miser uniquement sur l'hôpital et la faible association des acteurs de la médecine de ville posent aussi question. Ainsi, les cas graves sont pris en charge à l'hôpital mais les autres sont renvoyés à domicile sans mettre en place de suivi particulier, ce qui conduit parfois à augmenter le niveau critique des cas se présentant à l'hôpital.

“ Le choix fait par le gouvernement concernant le traitement est de ne prendre en charge que les cas graves et laisser les autres à domicile avec du paracétamol. Cela fait tout passer dans les hôpitaux. ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

“ La première phase, aussi, a été caractérisée par un « tout sur les centres 15, tout sur le Samu » et rien pour le reste. On aurait pu aussi imaginer commencer à construire une organisation des soins en ville susceptibles de répondre à tout ça. Il y a en gros 50 000 médecins généralistes en France. Donc si chacun voit 20 patients dans la journée, ça fait un million de consultations tous les jours. Donc on a la capacité, en tant que profession répartie sur tout le territoire, de voir énormément de monde ! ”

Jacques Battistoni, Président du Syndicat Médecins généraliste de France

Cette stratégie s'accompagne d'un flou sur le rôle des médecins généralistes dans les premières semaines du confinement ainsi que sur la continuité de la prise en charge des autres maladies.

“ Vous nous dites qu’on est en première ligne, donc il faut faire passer un message clair à la population : comment elle fait ? Or, le mode d’emploi qui a été donné a été extrêmement incohérent, contradictoire, ambigu. On a dit à la fois que c’était le médecin généraliste qui était en première ligne et en même temps qu’il ne fallait pas y aller. On nous a dit qu’on serait submergés de travail et qu’on allait nous décharger le plus possible. On s’est organisés avec des consultations séparées, pour ne pas mélanger les patients malades et les non malades, avec un patient dans la salle d’attente à la fois et des consultations très normées dans le temps, etc. Mais aujourd’hui, à cause de cette communication contradictoire, on ne voit quasiment plus de patients. Or, ce n’est pas parce que les gens n’osent plus venir qu’ils ne sont plus malades ! Nous avons déjà plusieurs cas d’infections qui ne sont pas ‘coronavirus’ mais où les gens ont mis leur vie en danger parce qu’ils ont attendu et pas osé consulter. ”

Jacques Battistoni, Président du Syndicat Médecins généraliste de France

2 / DES SOIGNANTS EN PREMIÈRE LIGNE, MÉPRISÉS ET SANS ARMES

Dans cette situation, malgré le flou des consignes d’une administration débordée et peu en prise avec le réel, **le système hospitalier n’aura tenu que grâce au dévouement incroyable des soignants**. Ils furent pourtant laissés bien seuls et sans le matériel nécessaire à l’exercice de cette mission.

“ La réalité des collègues sur le terrain c’est une impréparation totale et qui perdure. Démunis de bras, démunis de respirateurs. [...] On a certes appelé les gens qui étaient en congé, en réserve, mais encore aujourd’hui on voit des impréparations totales, des choses qui ne devraient pas se passer. Aujourd’hui ceux qui sont au devant de cette épidémie y vont la fleur au fusil, c’est inadmissible. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Pour faire face aux besoins grandissants en personnel, la réserve sanitaire est mise en place pour inviter tous les professionnels de santé en activité, sans emploi ou retraités à venir renforcer le système de santé. Les étudiants infirmiers sont aussi mobilisés mais traités avec mépris, payés en stage, parfois sans rémunération, pour 35 heures de travail hebdomadaire.

“ Nous n’avons pas de valeur à leurs yeux, notre passion est leur excuse pour nous exploiter... ”

Un étudiant en soins infirmiers, payé comme stagiaire

En première ligne, les personnels soignants se sentent méprisés et livrés à eux-mêmes. Leurs alertes auprès des autorités de santé sont généralement ignorées et leurs demandes de transparence sur le nombre de personnels frappés par la maladie restent sans réponse.

“ C’est le mépris le plus total. Il faut pleurer pour avoir un rendez-vous avec le ministère où avec les agences régionales de santé. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

“ La Direction générale de la santé qui met des semaines à remonter le nombre de soignants touchés, c’est scandaleux. Tout comme l’AP-HP qui nous dit de continuer à travailler même si on est atteint du Covid pour assurer la continuité des soins. »

Mathieu Bellahsen, Psychiatre

“ Je crains fort une désaffection des métiers du soin, des métiers du social, des métiers d’aide, parce que ce gouvernement aura vraiment sous-estimé ce virus. J’ai des collègues qui partent vraiment la boule au ventre et reviennent chez eux la boule au ventre avec la peur de le transmettre à leurs familles. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Les soignants auront en particulier souffert de l’absence de protection, conséquence de la stratégie de l’hôpital entreprise et de la gestion à flux-tendus des lits comme du matériel médical. Les masques de type FFP2 ou les masques chirurgicaux manquent. Les surblouses également et les équipements de protection sont insuffisants.

“ En Corée, en Chine, ils avaient des combinaisons de protection. Dans mon SAMU, nous n’avons aucune protection de ce type, uniquement des surblouses en non-tissé, qui se déchirent quand on fait un geste un peu brusque. »

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

Lorsque le matériel arrive, il est parfois en très mauvais état ou périmé.

“ Il y a quelques jours de ça, des copains de la Réunion se plaignaient d’avoir reçu des dotations de masques moisés, sentant, périmés. Ce matin, on m’a appris qu’à Strasbourg ils ont reçu aussi des masques moisés. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Cette absence de protection ne touche pas que le personnel de l'hôpital. Les structures privées comme les EHPAD, les médecins généralistes ou les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) y sont aussi confrontés.

“ Chez ORPEA, comme dans d'autres EHPAD privés à but lucratifs, les instances dirigeantes n'ont pas pris les devants pour fournir à leur personnel des masques, du gel hydroalcoolique ou encore des surblouses. Au contraire elles ont décidé, délibérément, d'attendre, afin que l'État soit obligé de leur fournir ce type d'équipement. Peu importe si les soignants de leurs établissements ont dû travailler plusieurs semaines sans matériel de protection adéquat, l'important pour les dirigeants d'ORPEA c'était que ce soit l'État qui paie la facture. ”

Guillaume Gobet, Représentant CGT au sein du groupe Orpéa

Pour y faire face, les soignants s'organisent, bricolent, recyclent et font appel à la solidarité des citoyens. Certains proposent par eux-mêmes des masques de confection maison ou fabriquent avec des imprimantes 3D des visières de protection. En psychiatrie, selon Mathieu Bellahsen, il est fait appel à un réseau de couturiers et couturières bénévoles. Dans les petits SDIS, les sapeurs-pompiers lancent des appels aux dons. **Bref, c'est la débrouille.** Mais de nombreux membres du personnel soignant sont eux-mêmes frappés par la maladie.

“ On va vers une deuxième crise sanitaire des hospitaliers : pour l'instant c'est 1 400 de mes collègues qui sont en Covid-19, c'est hyper grave ce qui se passe, les protections doivent arriver rapidement, c'est une question de vie ou de mort, il faut arrêter de jouer avec la vie des gens du médical mais aussi du social et médico-social : on envoie les gens au carton ! ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Pourtant, aucun suivi médical particulier n'est mis en place, pas plus qu'une procédure de dépistage gratuite pour les soignants. Ainsi, Mathieu Bellahsen, psychiatre, aura dû prescrire lui-même les sérologies à son équipe et les soignants s'acquitter sur leurs frais personnels des 45 euros nécessaires pour le test. Nous n'avons recensé ici que certains des témoignages reçus. Tous attestent de situations extrêmement tendues et de manques réguliers de matériel de protection, à l'inverse des discours lénifiants du gouvernement. Ils sont étayés par de nombreuses enquêtes dans la presse sur la gestion de l'approvisionnement en matériel sanitaire et les souffrances des soignants.

B/ UNE GESTION PAR LA PÉNURIE

L'absence de matériel de protection pour le personnel de santé n'est finalement qu'une des illustrations de ce qui aura dominé la gestion de l'épidémie. Plutôt qu'une gestion organisée et rationnelle de la bataille sanitaire, s'appuyant sur les avis scientifiques pour mobiliser au mieux notre système de soins, **ce sont les problèmes de pénurie et d'absence de matériel ou d'équipements qui auront guidé la stratégie gouvernementale.**

“ Ce n'est pas une stratégie basée sur des données de santé publique, mais une stratégie imposée par la gestion de la pénurie de moyens, depuis les masques jusqu'aux médicaments, en passant par les lits de réanimation. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

1 / LE FIASCO DES MASQUES

L'élément le plus emblématique de cette gestion par la pénurie aura été celui de la doctrine des masques pour la population. Comme nous l'avons détaillé dans la première partie de ce rapport, la France arrive au début de l'épidémie avec des stocks de masques extrêmement réduits. Ils sont passés en France de plus de deux milliards en 2009 à un tout petit peu plus de 100 000 à la fin de l'année 2019.

Début 2020, alors que le virus se répand très rapidement en Asie, la ministre de la Santé Agnès Buzyn se veut rassurante. Elle indique le 24 janvier que les « risques de propagation du virus dans la population française sont très faibles ». Invitée de RTL le 26 janvier, elle relativise l'importance du port du masque et affirme que des « dizaines de millions de masques sont en stock en cas d'urgence » et que « tout cela est parfaitement géré par les autorités ». Le 30 janvier, la Direction générale de la santé demande à l'agence Santé publique France (SPF) de commander plus d'un million de masques FFP2 à destination exclusive des établissements de santé. Le 7 février, une nouvelle commande de 28 millions de masques FFP2 est passée. Deux semaines plus tard, l'agence SPF n'a reçu que 500 000 de ses masques FFP2. Dans le même temps, 800 000 masques chirurgicaux ayant une date de péremption avant le 31 août 2020 ont été déstockés à destination de la Chine. Face au manque d'efficacité de l'agence, une cellule de coordination interministérielle de logistique (CCIL) sera mise en place le 4 mars pour superviser les commandes.

“ On a les chiffres nous : depuis décembre, et jusqu'au début du mois de mars, il n'y a eu aucune mesure d'importation de masques en France qui a été faite. ”

Olivier Balzer, Secrétaire national CGT Douanes

Face à ces difficultés d'approvisionnement, la doctrine change. Le 20 février, le ministre, dans une note adressée aux établissements de santé, indiquait que tout soignant pouvant se retrouver au contact d'une personne infectée devait porter un masque de type FFP2. Mais début mars, s'appuyant sur une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ayant pour objectif de rationaliser l'utilisation du matériel médical, **les masques FFP2 sont réservés aux soignants chargés des soins directs**, les

autres étant invités à s'équiper d'un masque chirurgical. Si cette nouvelle doctrine permet de pallier la pénurie de masques FFP2, elle renforce la pression sur le stock de masques chirurgicaux.

“ Les gens devraient porter tous des masques, quand on connaît la forme de propagation de ce virus c'est évident qu'on devrait tous avoir a minima des masques chirurgicaux, respecter des distanciations de beaucoup plus d'un mètre, 3 ou 5 mètres c'est mieux, et les hospitaliers devraient tous avoir des masques FFP2 voire FFP3. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Face à cette pénurie, le gouvernement va faire le choix de nier l'importance d'un masque pour se protéger d'une éventuelle contamination. Ainsi, **le 19 mars, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye indique que « les masques ne sont pas nécessaires quand on n'est pas malade »**. Le lendemain, elle ira même jusqu'à dire que l'utilisation d'un masque nécessite de connaître « *des gestes techniques* ».

“ Olivier Véran a eu un discours qui a fait consensus, avec Jérôme Salomon, au début. Et puis tout d'un coup il y a eu le discours sur les masques, disant que ce n'est utile que pour les soignants. Les gens ont commencé à comprendre qu'on racontait n'importe quoi. Ce n'était pas « on n'a pas assez de masques ». Ça a été « on a ce qu'il faut ». Puis après « les masques, ce n'est pas utile, sauf pour les soignants ». C'était une faute d'avoir liquidé les stocks de masques mais c'est pire qu'une faute d'avoir menti sur les masques. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

Après le tollé suscité par ses propos, le gouvernement change de discours. Le 21 mars, le ministre de la Santé Olivier Véran lance une opération de communication. Il indique que l'État a engagé une commande de plus de 250 millions de masques à des fournisseurs chinois. Une semaine plus tard, il annoncera même le chiffre d'un milliard de masques commandés qui tournera en boucle dans les médias. Pour permettre la livraison de ces masques, un pont aérien est mis en place en urgence dans le week-end des 21 et 22 mars. Mais un élément frappe dans la communication du gouvernement. **Tout semble en effet se dérouler comme si la France ne disposait d'aucune capacité autonome de production des masques**. Pendant plusieurs jours, des initiatives vont être prises par des entreprises du textile pour reconverter leurs chaînes de production. Mais **le gouvernement, lui, n'organisera aucune réquisition des moyens de production**, se contentant de valoriser ici ou là quelques initiatives privées.

“ Toute l'expérience accumulée nous ferait aller dans un tout autre sens. En phase de pandémie, il faut la réquisition de tous les moyens et que toute entreprise qui a un processus de production susceptible d'être transformé soit mobilisé dans cet objectif. ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

“ L’outil industriel français n’est même pas capable aujourd’hui de fournir le nombre de masques dont on a besoin. Ce n’est pas difficile à produire : on pourrait réquisitionner les entreprises textiles qui restent en France pour produire des masques en quantité et ne pas être obligés de faire un pont aérien. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

Quelques jours plus tard, en visite dans une usine de masques, le président de la République livrera un discours sur la nécessité pour la France d’atteindre « *une indépendance pleine et entière* ». Pour faire oublier les difficultés rencontrées dans les importations, **il vante la production des usines françaises, passée de 4 à 8 millions de masques par semaine. C’est à peine un tiers de la consommation par semaine à cette date** et largement insuffisant pour couvrir les besoins de la population. Dans le même temps, le Maroc produira chaque semaine plus de 20 millions de masques.

“ Il manque la volonté des décideurs pour y arriver : on fait des lois de réquisition sanitaire mais on ne les applique pas. À un moment où on a une crise sanitaire majeure, la question ne se pose pas : on réquisitionne les moyens ! On ne tergiverse pas avec la vie des gens. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Dans ce fiasco des masques, il faut souligner que de grands groupes privés semblent avoir eu moins de difficulté à s’en procurer. Le 21 mars, les chaînes d’assemblage d’Airbus rouvrent après une semaine de fermeture. Pour rassurer des salariés légitimement inquiets, la direction d’Airbus précise que des mesures sanitaires exceptionnelles seront mises en place et des masques seront portés lorsque l’activité ne permet pas le respect de la distance d’un mètre. Ce sont plusieurs milliers de masques qui seront ainsi utilisés chaque jour pour relancer une production pourtant non indispensable à la bataille sanitaire.

“ Airbus organise un pont aérien avec la Chine pour redorer son image mais l’entreprise conserve une partie pour ses propres salariés. Nous, on pense que c’est déjà trop. La priorité, c’était de donner tous ses moyens de protection aux soignants. ”

Xavier Petrachi, Délégué syndical CGT Airbus

La grande distribution réussit également à se constituer très rapidement des stocks de plusieurs centaines de millions de masques. Il ne s’agira pas, ici, de bien protéger son personnel mais de pouvoir les mettre en vente à des prix exorbitants au moment du déconfinement. Face à la polémique déclenchée par ces chiffres, les patrons de la grande distribution feront marche arrière. Ils indiqueront que les chiffres annoncés ne constituent pas des stocks mais des commandes passées. Mais les demandes de publication de preuves effectuées par plusieurs élus et personnalités politiques restent lettres mortes.

Les conditions d'accès aux masques révélèrent également l'incapacité du gouvernement à contrôler l'économie pour protéger sa population. Face aux risques que les vendeurs de masques profitent de la demande pour faire s'envoler les tarifs, **la ministre Agnès Pannier-Runacher refusa d'abord tout encadrement du prix, au prétexte fallacieux « de ne pas freiner l'innovation ».** Face au tollé suscité par ses propos, elle se résoudra finalement à plafonner le prix de vente maximum d'un masque à usage unique à 95 centimes d'euros, tandis que le prix des masques réutilisables en tissu ne sera pas encadré. Selon une enquête de l'association 60 millions de consommateurs parue le jeudi 30 avril, **ce tarif est plus de 10 fois le prix de ces mêmes produits avant la crise.**

Le coût d'achat de masques devenu peu à peu indispensable fera donc peser une **charge financière importante sur les ménages.** Toujours selon 60 millions de consommateurs, la facture peut grimper entre « *100 et 200 euros par mois pour les familles nombreuses* ». Mais **le gouvernement aura refusé la proposition du groupe parlementaire de la France insoumise de garantir un accès gratuit** à un certain nombre de masques de protection par jour, nouveau signe d'une gestion de classe de la crise.

2 / TESTEZ, TESTEZ, TESTEZ

Au-delà des masques, la pénurie aura aussi guidé le gouvernement dans son refus de mettre en place une stratégie de dépistage massif, pourtant recommandé dès le mois de mars par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le 16 mars, **le directeur général de l'OMS, Adhanom Ghebreyesus donnait un conseil aux États membres : « Testez, testez, testez ».** L'idée était simple : il s'agissait d'effectuer un test de contamination auprès de chaque personne suspectée d'être porteuse du virus, même si elle ne présente que de faibles symptômes, avec l'objectif de pouvoir l'isoler et de rompre ainsi la chaîne de contamination.

“ La politique mise en place en phases 1 et 2 a été conditionnée par la pénurie de moyens de protection et non pas faite comme il aurait fallu idéalement. Idéalement, il aurait fallu disposer de masques et de tests. Dans d'autres pays asiatiques, la stratégie a consisté à tester beaucoup pour isoler les cas. La politique de confinement menée en France aurait été plus performante si on avait pu disposer de tests et avoir une politique plus orientée. ”

Jacques Battistoni, Président du Syndicat Médecins généraliste de France

“ Si le choix a été fait de confiner l'ensemble de la population, c'est parce que nous étions dans l'incapacité de faire des tests. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

La France, elle, choisit de ne pas suivre ce conseil. Après un mois de confinement, une étude comparative publiée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) est publiée le 15 avril. **La France se situe parmi les plus mauvais élèves, avec un nombre de personnes dépistées de 5,1 pour 1 000 habitants.** C'est près de trois fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE, très loin derrière l'Allemagne qui teste 17 personnes pour 1 000 habitants.

Ce manque de test peut trouver plusieurs explications. C'est d'abord le résultat d'une faible capacité de production nationale des automates nécessaires et d'un manque d'anticipation du gouvernement dans la commande des kits de dépistage.

“ L'Allemagne réalise des détections « tout public » alors qu'en France les tests ne sont réservés qu'aux cas graves car nous n'avons pas suffisamment d'outils et de moyens logistiques pour faire autrement. Cette différence s'explique notamment par l'industrie dont dispose l'Allemagne, mais aussi par le fait que dès l'arrivée du virus en Chine, ils ont pris l'initiative de commander des kits. Un autre pays intéressant à étudier serait la Corée du Sud, où le taux de test est incroyable et leur permet de faire un confinement sélectionné, plus efficace. ”

Patrice Marche, Directeur de laboratoire INSERM en Immunologie et directeur adjoint de l'IAB

Une autre de ces explications tient à la **sous-utilisation des laboratoires en capacité de mener ce type de tests**. C'est le cas, par exemple, des laboratoires vétérinaires ou des laboratoires de recherche. Dès le 15 mars, l'Association française des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyse (Adilva) propose de mettre à disposition sa capacité estimée à environ 100 000 tests par semaine. Mais cette proposition restera lettre morte pendant plus de 15 jours², avant que le gouvernement ne se décide à publier le 5 avril les décisions nécessaires à leur utilisation, nécessitant la signature par les laboratoires d'une convention avec un établissement de santé ou un laboratoire de biologie. Deux semaines plus tard, seul un tiers des laboratoires avait pu signer une telle convention³.

“ Je trouve anormal par exemple qu'un institut vétérinaire en capacité de faire ce test se voit refuser l'agrément, on doit donner après vérification l'agrément à tous ceux capables de le produire. [...] Aujourd'hui on refuse encore aux hospitaliers d'être testés alors qu'ils sont au cœur de l'action, c'est anormal, c'est une hérésie pour un pays qui essaie d'être en pointe en termes de prévention : on est encore à la ramasse ! ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Les laboratoires publics de l'enseignement supérieur et de la recherche vont se heurter aux mêmes types de difficultés. Le 22 mars, les directeurs de cinq organismes de recherche publics (le CNRS, l'Inserm, l'Inrae, le CEA et l'Inria) engagent une démarche de recensement de la capacité de dépistage au sein de leurs laboratoires dédiés normalement aux activités de recherche. Celle-ci est finalement estimée à environ 100 000 tests par jour d'après le CNRS. Mais un mois plus tard, **en date du 21 avril, seul cinq laboratoires sur la cinquantaine identifiés auront été associés à la stratégie de dépistage nationale**.

2 / « Comment la France se prive de 150 000 à 300 000 tests par semaine », *Le Point*, 3 avril 2020.

3 / « Les raisons du fiasco français sur les tests », *Le Monde*, 24 avril 2020.

Pour les autres, si la fiche de synthèse adressée par la préfecture a bien été renvoyée, ils n'avaient toujours pas de nouvelles à cette date. Ajoutés à des contraintes administratives, à une décision très tardive (le 8 mars) pour le remboursement d'un tel test, à des difficultés de coordination entre les ARS et les laboratoires de biologie médicale, **les obstacles se sont accumulés pour disposer en France de la capacité nécessaire à un dépistage massif.** Fin avril, le ministre de la Santé indique que la France pourra bientôt tester 300 000 personnes par semaine, alors que l'Allemagne est déjà en mesure depuis un mois d'en effectuer plus du double.

“ Fin avril, le gouvernement promet 50 000 tests par jour : c'est moins que ce que fait l'Allemagne aujourd'hui. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

Interrogé sur les capacités nécessaires à un déconfinement dans des bonnes conditions, le ministre de la Santé et le Premier ministre fixeront un objectif de 700 000 tests en date du 11 mai. Ce chiffre ne sera finalement, et de loin, pas atteint mais le gouvernement fera le choix de modifier ses méthodes de calcul pour présenter une carte prétendant que 100% des besoins en tests sont couverts.

3 / PÉNURIE DE MÉDICAMENTS, UNE CATASTROPHE DANS LA CATASTROPHE

“ C'est un énorme poids supplémentaire. Nous sauvons la vie des patients Covid les plus critiques en les endormant profondément et en les faisant respirer grâce à des machines. Pour cela, on a recours à des médicaments anesthésiques puissants, notamment le curare, pour que l'organisme oppose le moins de résistance possible. Ce sont des médicaments quotidiens, anciens, de première nécessité. Dans mon hôpital, nous avons trois jours de stock. Pour s'en sortir, on fait appel à la débrouille, on appelle des collègues pour trouver des lots ici et là. Et on réfléchit à avoir recours à d'autres médicaments, parfois abandonnés depuis longtemps. On s'éloigne des standards de soins, à l'aveugle. C'est vrai, on doit choisir les patients admis dans notre service, en fonction de leur probabilité de s'en sortir. Mais si on en venait à ne plus soigner ou à mal soigner ceux qui peuvent s'en sortir, ce serait vraiment terrible. ”

Témoignage d'un réanimateur francilien dans l'Obs

Après la pénurie de lits, de personnels, de masques, de respirateurs, de tests est arrivée l'angoisse de la pénurie de médicaments. De curare, indispensable pour relaxer les muscles lors de l'intubation de patients. De sédatif pour les personnes en réanimation. De morphine. D'antibiotiques. Une catastrophe dans la catastrophe.

“ Le manque de médicaments, c’est l’impossibilité de mettre sous respirateur toutes les personnes qui le devraient. C’est des gens qui meurent d’étouffement à cause de douleurs alors qu’ils auraient pu être sauvés. ”

Pauline Londeix et Jérôme Martin, Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

Les alertes ont été lancées dès le mois de mars par le président de la commission médicale des Hôpitaux de Paris ainsi que par l’Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament. Sans réponse. Pire, lorsque notre groupe parlementaire a interrogé le gouvernement le 31 mars 2020 pour relayer les angoisses des soignants et demander à ce que soient réquisitionnés d’urgence les moyens de production pour fournir ces médicaments indispensables, le ministre de la Santé avait alors répondu : « **Il n’y a aucune demande de limitation de recours à la morphine**, auprès de qui que ce soit. Je le dis, comme ministre de la Santé et des Solidarités, et avec gravité, parce que ce n’est pas une information qu’on peut manipuler comme ça pour faire un effet de tribune, **il n’y a aucune demande de limitation de médicaments permettant de lutter contre la douleur contre les patients** ». **Malheureusement c’était faux**. Ainsi, Anne Gervais, gastro-entérologue et hépatologue à l’hôpital témoignait : « On m’a demandé d’arrêter d’utiliser de la morphine pour du valium. Ce week-end, j’ai accompagné une personne en fin de vie, sans morphine. La situation est épouvantable ». Le Premier ministre avait affirmé concernant les médicaments, lors d’une conférence de presse fin mars : « dès que nous aurons le sentiment que la réquisition est nécessaire, il sera procédé à des réquisitions ». Son gouvernement a ainsi refusé des réquisitions pourtant urgentes, aux antipodes de la situation vécue par les soignants. La pénurie n’a pas été évitée comme l’affirme le gouvernement puisqu’il a bien été demandé à des soignants d’utiliser avec « parcimonie » et « frugalité » des médicaments.

“ On navigue à vue ! Parfois, nous sommes à moins d’un jour de stock, contre trois à quatre semaines d’habitude.⁴ ”

Professeur Rémi Salomon, Haut responsable des Hôpitaux de Paris

“ Même dans cette crise, le gouvernement refuse d’accepter une démocratie sanitaire. Les informations nécessaires aux prises de décisions doivent être rendues publiques : l’état des stocks, les marges sur les prix, les contributions recherche et développement, etc. ”

Pauline Londeix et Jérôme Martin, Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

4 / « Coronavirus : les soignants alertent sur un risque de pénurie de médicaments », *Le Parisien*, 16 avril 2020.

“ On a ce merveilleux mot qu'on a trouvé : « travailler en mode dégradé ». C'est ce que vous appelez gérer la pénurie, mais enfin c'est quand même une gestion de crise... mais en mode dégradé, c'est-à-dire qu'il faut faire attention au curare, à la morphine, etc... On utilise des demi-doses. Si on n'a pas de Rivotril on reviendra au Valium. ”

André Grimaldi, Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

“ On commence aussi à manquer sévèrement des médicaments pour endormir les patients donc encore une fois les stocks n'ont pas été suffisamment constitués pour répondre à cette pandémie en France, ni pour aider à l'international. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

4 / MATÉRIEL SANITAIRE : UN GOUVERNEMENT PRISONNIER DU DOGME DU MARCHÉ

Face à l'afflux important de patients au sein des unités de soins intensifs, il a fallu augmenter en urgence les capacités, notamment pour l'accueil des patients ayant besoin de réanimation. Au-delà des difficultés liées au manque de place pour des patients et au nombre de personnels formés, cela a nécessité **un besoin en matériel médical, et notamment en respirateurs**.

Air Liquide Medical Systems, seul fabriquant en France de respirateurs artificiels, se met immédiatement au travail. Il sollicite le gouvernement pour lui faire part de sa volonté d'augmenter sa production. Suite à une commande de 10 000 respirateurs par l'État, Air Liquide se rapproche début avril de trois groupes (PSA, Schneider Electric et Valeo) avec l'objectif d'augmenter ses capacités de production pour produire ces 10 000 respirateurs en 50 jours. À Nantes, un autre projet voit le jour. Intitulé « *Makers for life* », il se constitue autour du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Regroupant Renault, Michelin et ST Microelectronics, il se fixe alors pour objectif de fabriquer 500 unités de respirateurs d'urgence par impression 3D.

“ Beaucoup d'entreprises possèdent des machines qui peuvent produire les pièces et on a les schémas de montage ! On peut très rapidement réorienter les productions, c'est ce qu'on a fait dans tous les conflits ! ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

“ Aujourd’hui il y a des entreprises telles que nos entreprises automobiles qui sont en capacité de construire très rapidement des respirateurs, celles de la plasturgie qui pourraient fournir des filtres... On a beaucoup d’entreprises en capacité qui pourraient être utiles avec des petites modifications, comme par exemple les entreprises de papeterie ou les entreprises de confection... ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

À quelques mois près, les hôpitaux auraient pu se retrouver dans une situation pire encore. Ils doivent une fière chandelle au personnel de Peters Surgical. La production de l’entreprise Peters Surgical, évoquée précédemment, devait être délocalisée en Inde au bénéfice de profits plus juteux pour le fond de pension propriétaire du groupe. Or cette entreprise de Bobigny fabrique des sondes Monin, indispensables aux respirateurs. Conséquence : **les mêmes salariés qui risquaient de se retrouver sans emploi en juin ont accepté de passer aux trois-huit pour sortir de leur usine 40 000 sondes au lieu des 10 000 habituels.** Julien Faidherbe, délégué CGT, aura ce commentaire : « Vous imaginez la situation si l’épidémie avait eu lieu quelques mois plus tard, sachant qu’il serait devenu en plus impossible d’importer des sondes de l’Inde. »

Si ces initiatives et le dévouement des salariés de ces entreprises ne peuvent qu’être salués, on peut ici pointer l’absence de politiques volontaristes d’un État otage de son idéologie. En effet, il se contentera de saluer ce type d’initiative, voire de les encourager, mais refusa d’assumer un rôle d’organisation de « l’économie de guerre » dont nous avons alors besoin. En conséquence, seule une partie des ressources sera déployée. Dans certains groupes, comme Airbus, les propositions des salariés souhaitant se rendre utiles à la bataille sanitaire plutôt que de se mettre en danger pour poursuivre des actions non essentielles sont ignorées.

“ Airbus, qui dispose d’un parc de machines-outils performantes, pourrait être utilisé pour fabriquer des respirateurs ou autre matériel utile en association avec d’autres entreprises. ”

Xavier Petrachi, Délégué syndical CGT Airbus

“ Il nous reste encore une entreprise qui fabrique des respirateurs qui est AirLiquid. Il serait bon que les ingénieurs d’Airbus, par exemple, plutôt que de construire des avions, nous produisent rapidement des respirateurs. C’est ça l’urgence ! ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentistes de France

Ironie du sort, tout en refusant d’organiser ces initiatives, le gouvernement aura tout de même réussi à faire des erreurs. Le choix des modèles de respirateurs commandés par les autorités françaises fait débat. Selon plusieurs médecins réanimateurs, cités dans une enquête de France Inter⁵, une grande partie des modèles commandés ne sont pas adaptés au traitement des cas atteints du Covid-19.

5 / « 8 500 respirateurs pour rien ? », France Inter, 23 avril 2020.

Ce refus d'endosser le rôle de l'État stratège a conduit le gouvernement à refuser d'avoir recours à des nationalisations pourtant nécessaires. L'exemple le plus symbolique est celui de l'entreprise Luxfer qui fournit des bouteilles d'oxygène pour les unités d'assistance respiratoire à domicile, pour les unités médicales mobiles ou pour les services de secours, c'est-à-dire lorsque les cuves d'oxygène liquide des hôpitaux ne peuvent pas être utilisées. Depuis la fermeture de Luxfer il y a un an, Air Liquide, qui commercialise les bouteilles pleines, se retrouve dans l'obligation de s'approvisionner en Turquie, aux États-Unis, à Taïwan et en Angleterre, ce qui fait courir un risque de rupture d'approvisionnement. Alors que les salariés de l'entreprise ont proposé une reprise de l'activité sur le site, et alors que l'équipement nécessaire à la production s'y trouve toujours, **le gouvernement a laissé lettre morte les demandes d'une reprise par l'État.** Malgré la mobilisation citoyenne, l'intervention de plusieurs élus de la France insoumise ou du PCF, malgré une pétition initiée par les salariés, le gouvernement aura refusé toute forme de nationalisation.

5 / LA DIFFICILE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE EN OUTRE-MER : L'EXEMPLE DES ANTILLES

La difficile gestion de la crise sanitaire est d'autant plus dramatique en outre-mer, du fait des inégalités et manques de moyens préexistants. **La situation des Antilles est particulièrement emblématique.** En Guadeloupe, le centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre rencontre des problèmes récurrents de fonctionnement amplifiés depuis deux ans et demi par un incendie, en novembre 2017, dont les dégâts n'ont toujours pas été complètement réparés. Une partie des patients et patientes sont ainsi régulièrement redirigés vers la Martinique qui connaît aussi son lot de difficultés. Au CHU de Fort-de-France, le docteur José-Luis Barnay, membre du syndicat des médecins hospitaliers et du collectif « Martinique contre le Covid-19 » explique : « *En Martinique, comme dans toute la Caraïbe, quand il y a une crise sanitaire, il faut forcément anticiper : on ne sait pas comment les choses vont se passer mais on ne pourra pas repartir les patients vers des territoires proches, comme en métropole. Il n'y a pas de plan B possible.* ». **Les inégalités sont criantes :** « *On veut tout simplement l'équité pour l'accès aux soins de tous les Français, y compris les Français des Outre-mer. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.* » Le tableau qu'il dépeint souligne l'état du secteur hospitalier. « *Les structures sont vieillissantes, il y a des problèmes de taille, de ventilation, à cause d'années de difficulté de gestion financière, de non considération du climat etc. En temps normal ça passe mais quand le système est en tension, on voit tous les problèmes ressurgir.* »⁶

L'habitude de se débrouiller avec peu et la conscience qu'il n'y a « pas de plan B possible » ont amené tout le personnel médical à faire preuve d'une grande réactivité : réorganisation des services hospitaliers ; anticipations des problèmes possibles liés aux pluripathologies, à la précarité et au peu de recours aux soins dans la population ; « débrouille » pour faire face à la pénurie de matériel de protection.

“ Pour les masques, l'approvisionnement s'est fait bien souvent fait par les communautés chinoises et indiennes ; les abattoirs et magasins de bricolage ont fourni visières et équipements de protection, d'autres ont été fabriqués par des ateliers

6 / « Martinique : Un système hospitalier structurellement déficient - Commission d'enquête Covid-19 », audition de José-Luis Barnay, 6 mai 2020.

environnants avec des imprimantes 3D... Il y a toujours eu une entraide dans les Caraïbes, et nous avons reçu des produits de réanimation de la Dominique et de Sainte-Lucie. ”

Dr José-Luis Barnay, Membre du syndicat des médecins hospitaliers et du collectif « Martinique contre le Covid-19 »

Le professionnalisme, le savoir-faire et l'inventivité des personnels ne doivent pas cacher les carences de l'État. Selon le Dr José-Luis Barnay, les territoires d'outre-mer ne sont pas assez intégrés à la stratégie globale française, et il n'y a pas assez d'attention aux particularités de l'insularité. Comme partout, le manque de masques (quand ils ne sont pas arrivés moisissés !⁷) et de matériel de protection a été flagrant. Dans les hôpitaux, les incertitudes et manque de protections ont créé un absentéisme important. En ville, les médecins, infirmiers et kinésithérapeutes libéraux ont été mis en grande difficulté pour les mêmes raisons. Le gouvernement n'a pas assez tenu compte de l'isolement et des délais plus longs nécessaires à l'approvisionnement, ce qui a créé des pénuries en produits nécessaires à d'autres pathologies. La fracture numérique (qualité des réseaux, prix des matériels informatiques, accès des abonnements, couverture aléatoire) a rendu difficile l'accès au soin par téléconsultation difficile notamment pour les personnes âgées.

“ La peur diffuse parmi la population, à cause des informations sur le manque de matériel, a éloigné des personnes du soin. L'enjeu du déconfinement c'est l'accès à suffisamment de matériel de protection pour pouvoir reprendre le soin normal des patients porteurs de pathologies chroniques. ”

Dr José-Luis Barnay, Membre du syndicat des médecins hospitaliers et du collectif « Martinique contre le Covid-19 »

Le gouvernement actuel, comme les précédents, n'a toujours pas répondu à la hauteur des besoins médico-sociaux importants et des manques de moyens de l'hôpital. C'est toujours le modèle de gestion par la tarification à l'activité qui s'applique et qui fait fi des **particularités insulaires** : problématiques sociales importantes (chômage, pauvreté, précarité, isolement des personnes âgées dont les enfants sont éloignés, etc.) ; délais de prise en charge et d'approvisionnement plus longs ; occurrences de phénomènes climatiques et épidémiques (cyclones, tremblements de terre, dengue, etc.) ; coordination et coopération sous régionale ; sous équipement informatique compensé tant bien que mal par plus de personnel administratif. **Les particularités du territoire auraient pourtant nécessité des moyens et une attention spécifique.**

7 / « Covid-19 : les médecins de La Réunion ont-ils reçu des masques moisissés ? », Libération, 26 mars 2020.

C/ L'ÉTAT AUX ABONNÉS ABSENTS

1 / DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS QUI N'ONT TENU QUE PAR LE DÉVOUEMENT DES AGENTS

a/ Un dénominateur commun aux conditions de travail des agents : le manque de matériel de protection

Les mesures de sécurité ont été remises en cause pendant 10 jours par le directeur général de Pôle emploi. Avant la crise, la possibilité de recourir au télétravail à Pôle emploi était admise et fréquente, avec un tiers des agents en télétravail un jour par semaine, équipés du matériel informatique adéquat. Au moment du confinement, des directeurs régionaux ont fermé les agences pour protéger leur personnel et les usagers. Toutefois, pendant 10 jours, le directeur général a remis en cause ces mesures, en demandant que les agents reçoivent encore les usagers sans équipement de protection. Des agents ont ainsi été contaminés et un agent en Île-de-France est décédé. Il a fallu des pressions des syndicats, des droits d'alerte des CSE et des inspections du travail pour fermer les sites et mettre en place une organisation de télétravail.

“ Quand on n'a pas de masque c'est interdit d'en porter et quand on en aura ce sera obligatoire. ”

Alexandre Langlois, Syndicat Vigi police

Les policiers ont alerté sur un manque de moyens et de protocoles de protection suffisants dans l'exercice de leur fonction. Les masques et les gants n'étaient pas mis à disposition des brigades, et pire encore, il a été interdit aux policiers de porter des masques sous peine de sanction. Ainsi, une brigade de CRS s'est vue confisquer ses masques FFP2. Qui plus est, les gels hydroalcooliques de 75ml devaient se partager entre 6 fonctionnaires, les gestes barrières étaient pris à la légère par les directions, aucun équipement spécifique n'était fourni à la police aux frontières, pourtant fortement exposée, aucun protocole de désinfection des véhicules de brigadiers n'était mis en place. L'absence des personnels de médecine préventive de la police nationale pour effectuer un suivi a également été soulignée. Les policiers auditionnés le 6 avril 2020 nous ont confié n'avoir eu aucun suivi médical depuis le 31 mars. Enfin, le manque d'effectifs a été couplé à une consigne absurde, celle d'instaurer 7 jours de confinement et de passer le reste du temps sur le terrain, alors même que les symptômes se manifestent au bout de 15 jours et que cela a pu conduire au basculement de policiers dans des brigades contaminées par le virus.

L'utilisation de stocks de protection datant de la grippe H1N1 a tardé dans l'administration douanière. Au départ de la crise, l'administration douanière a laissé les agents au fret postal, fret express et aéroport travailler sans gants et sans masques. Exigeant une protection des agents, la CGT Douanes a demandé la limitation du nombre de douaniers sur le terrain, le trafic de drogues ayant baissé entre 30 et 40% pendant le confinement, et a obtenu de l'administration que les agents utilisent les stocks de protection datant de la grippe H1N1. En effet, la CGT a lancé une alerte solennelle en ouverture d'une réunion téléphonique avec le ministère dénonçant la détresse des agents, qui se sont sentis abandonnés face à des instructions contradictoires les mettant en danger. Certains douaniers ont été contraints d'aller au travail alors qu'ils pouvaient

télétravailler, d'autres ont eu des ordres qui les exposaient au virus et les protocoles de distanciation physique n'ont pas été mis en place. Malgré des suspicions de contamination au Covid-19 dans certains services, aucune mesure de mise en quarantaine n'a été prise automatiquement. Le principe de précaution aurait dû être la règle dès le départ avec les moyens matériels nécessaires. C'est grâce à la vigilance syndicale dans l'application des plans de continuité d'activité et, depuis le 11 mai, des plans progressifs d'activité, que la priorité de la protection optimale des agents dans chacune des directions douanières a été prise en compte dans l'administration.

“ Les premiers jours à La Poste, c'était deux feuilles de sopalin, une bouteille d'eau, et avec ça on disait aux facteurs " vous pouvez y aller " ! ”

Christian Mathorel, Secrétaire général de la CGT FATP

À La Poste, aucune anticipation n'a été faite de la crise.⁸ Les consignes de sécurité n'ont pas été définies, les personnels déplorent le manque de gel hydroalcoolique et témoignent qu'il leur était parfois conseillé de porter 3 masques par jour et parfois aucun. Les bureaux de poste ont été maintenus ouverts pour beaucoup et La Poste a même annoncé la réouverture de 5 000 bureaux de poste alors même que les mesures de sécurité maximales n'étaient pas garanties. La sécurité n'était donc pas assurée, en vertu d'une politique de profit plutôt que de protection des salariés. Ce fut le cas notamment dans les centres de tri, jusqu'à ce que 24 millions de masques soient découverts le 10 avril, dans des entrepôts de La Poste. Gaël Quirante, syndicaliste Sud Poste résume ainsi les objectifs de sa direction en temps de crise : gagner des parts de marché ! **La situation est identique chez Orange.** Christian Mathorel, CGT, regrettera que l'entreprise ait refusé de limiter aux activités de niveau 1 (celles qui desservent les infrastructures indispensables type hôpitaux) l'activité des agents sur le terrain.

Des SDIS - services départementaux d'incendie et de secours - ont été contraints de faire appel à des dons de matériel de protection. Certains SDIS avaient du stock de matériel propre et d'autres qui ont voulu faire des économies se sont retrouvés démunis. On distingue trois niveaux de SDIS : le premier est le Grand-Est, impacté très vite par la crise, sans préparation, avec des équipements de protection très limités ; ensuite viennent l'Île-de-France et les Hauts-de-France pour lesquels les dégâts ont été limités grâce à des moyens plus conséquents et une légère anticipation ; enfin le troisième correspond au reste de la France qui a été moins impacté par la crise et dont les services ont pu anticiper et s'équiper en conséquence. Les plus petits SDIS ont dû faire appel très vite aux divers dons pour faire face à la crise. Ces services avaient des difficultés à s'approvisionner en sur-tenues complètes, telles que les surblouses, charlottes et bottes. Les agents souffraient également d'un manque de protection des véhicules. Certains ont dû acheter des rideaux de douche pour bricoler une séparation à l'intérieur ou ont fait appel à des imprimeurs 3D à proximité pour aménager l'arrière de l'ambulance.

“ Nous voulons des masques, des gants et le nettoyage de nos cabines. On ne demande pas des milliards, juste de la protection. ”

Délégué syndical Derichebourg

8 / « À la poste le service public pâtit, les postiers morflent », Bastamag, 29 avril 2020.

Les travailleurs des déchets qui effectuent des missions de service publics souvent en sous-traitance, témoignaient d'une absence des mesures sanitaires nécessaires pour leur protection. Ils ont dû se battre pour n'être que deux personnes par cabine de camion pour respecter les distanciations physiques, avoir du gel hydroalcoolique, des masques homologués et des gants en nombre suffisant ou encore une désinfection des vestiaires après chaque équipe. Le directeur de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), auditionné dans le cadre d'un rapport spécial parlementaire, révèle que la situation était là même chez les exploitants du nucléaire. Ils ne disposaient pas de masques et, comme les autres secteurs professionnels agissant dans des secteurs pourtant essentiels à la sécurité du pays, ont cédé leur peu de masques au personnel soignant.

b/ Un cadre légal et d'organisation pendant la crise mettant à mal le service public de l'emploi

Les droits au chômage et le nombre de bénéficiaires se sont révélés insuffisants face à la crise. Dès le début du confinement, le gouvernement a annoncé le report de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de calcul de l'indemnisation chômage au 1^{er} septembre, ainsi que la prolongation des indemnités chômage pour ceux dont les droits arrivaient à terme après le 1^{er} mars. Pour autant, toutes les allocations n'ont pas été prolongées, les personnes ayant subi un licenciement économique, allocataires de l'ASP, allocation de sécurisation professionnelle, par exemple, ont été lésées. Par cette crise, des travailleurs ont été mis en grande difficulté, tels que les saisonniers, maîtres d'hôtel, hôtesses d'accueil, intermittents, qui ont vu leur contrat de mars et avril annulé, ne pouvant ainsi ouvrir de droits. Qui plus est, la période de confinement a été neutralisée dans le calcul d'indemnisation mais pas pour la recherche d'emploi. Ainsi, pour percevoir des indemnités, les demandeurs devaient justifier d'une recherche d'emploi pendant le confinement, période où certaines offres d'emploi proposées exposaient les salariés au virus.

Il faut souligner que des agents dévoués ont aidé les usagers à actualiser leurs données. Hors confinement, les cessations d'inscription à Pôle emploi sont liées aux problèmes d'actualisation des dossiers. Avec la crise, on peut aisément anticiper une explosion du nombre de non-inscriptions, car les personnes ont besoin de numériser leurs documents pour l'actualisation des données, ou d'appeler le 3949 qui est un numéro payant. L'actualisation automatique quant à elle, a été refusée par la direction générale, sauf pour Mayotte qui est très peu équipée en matériel informatique. Pour pallier cette décision irresponsable, certains directeurs d'agence et conseillers ont essayé de résoudre ces problèmes d'actualisation en appelant eux-mêmes les usagers et en cherchant sur les bornes des pôles emploi, les usagers qui avaient l'habitude d'actualiser leur situation sur place.

c/ Des syndicats en première ligne dans la protection des travailleurs

Concernant le service public des douanes, on note un manque de cohérence entre les services couplé au manque de moyens. Dès la mise en place de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, l'administration des douanes a eu des difficultés à mettre en place un plan de continuité de l'activité dans chaque direction douanière régionale. De nombreux problèmes sont apparus dans les services douaniers, bureaux comme brigades, avec de nombreuses disparités d'une direction et d'un service à l'autre. Le passage de 6 000 agents en statut de télétravail a eu quelques ratés en raison de l'impréparation de ce mode de travail depuis des années à la DGDDI. Sur le terrain, la continuité des objectifs de performance concernant la lutte contre la fraude a pu mettre en danger au départ les agents de la branche surveillance, qui se sont retrouvés

à effectuer leurs missions sans protection. En effet, la recherche de produits prohibés comme les stupéfiants, la contrefaçon ou les produits de contrebande nécessitent pour les agents d'entrer en contact physique des personnes contrôlées, ce qui peut mettre en danger à la fois l'utilisateur et le douanier. Ce n'est qu'à l'issue d'une intervention journalière de la CGT que la direction générale a établi une doctrine plus protectrice des agents, partant du principe que les contrôles seraient suspendus tant que leur mise en œuvre mettait en danger les douaniers.

À La Poste, des mesures de sécurité ont été prises à l'issue de mises en demeure par l'inspection du travail et de l'exercice du droit de retrait des salariés. Dès le 11 mars, les syndicats ont alerté la direction de La Poste sur la nécessité de réunir les CHSCT en prévision du Covid-19, ce qui a été refusé dans plusieurs départements. Plusieurs éléments de fonctionnement mettaient en danger la sécurité des salariés, tels que le maintien des 7 jours de travail pour les salariés, le refus d'installer un marquage au sol de distanciation sociale dans les bureaux de poste. À La Poste, il y a eu 30% d'arrêt de travail pour les postiers, qui, lorsqu'ils sont compensés, le sont par la sous-traitance, notamment à travers une de ses filiales, l'entreprise Médiapost. Cette dernière n'a recours qu'à des contrats précaires, CDD et temps partiel avec des salaires avoisinant les 500 euros par mois. Les salariés devaient distribuer le courrier à partir de leurs voitures personnelles. À Toulouse, dès la première journée, il y a eu 30% de démissions à Médiapost, car la mission fut jugée infaisable.

Les choses ont évolué par les actions syndicales, droits de retrait et mises en demeure de l'inspection du travail. La fédération a dénombré 10 000 droits de retraits entre le 16 et 31 mars en France. Ce n'est qu'avec ce rapport de force que La Poste cède et décide de faire travailler 3 jours sur 7 ses salariés. L'inspection du travail, elle, a mis en demeure La Poste pour non marquage au sol de la distanciation physique dans les bureaux de poste, et pour ne faire travailler que 50% des effectifs par jour. La fédération SUD PTT a également demandé à La Poste d'établir une liste des activités essentielles à maintenir, telles que la distribution du courrier à diverses administrations, colis de pharmacie, à la différence des activités non-essentielles, telles que la livraison de publicités, etc. Suite à un refus de la direction, des rappels à la loi ont été prononcés le 9 avril, mais sans astreinte, ce qui n'a pas eu pour effet de faire changer la direction d'avis. La direction de La Poste a décidé de manière unilatérale de ne plus distribuer le courrier que du mercredi au vendredi, soit deux jours de moins de distribution du courrier et de la presse. Le lendemain même de cette annonce, le PDG de la Caisse des dépôts a publiquement annoncé avoir eu un contact avec les patrons de presse et décidé de rétablir la distribution de la presse le lundi et le mardi. Il a donc fallu ajuster les journées d'activité en quelques heures et trouver des salariés pour remplacer les postiers que l'on avait mis de côté et/ou qui étaient opposés à distribuer la presse dans des conditions de sécurité insuffisantes.

À la SNCF, la protection des cheminots, notamment les conducteurs, va rapidement s'améliorer. Fabien Villedieu, conducteur RER SUD Rail, explique que cela ne s'est pas fait tout seul : « *il a fallu se mobiliser, exercer un droit de retrait et l'existence maintenue des CHSCT à la SNCF a aussi permis d'améliorer vite la situation* ». Façon également de pointer la responsabilité de leur suppression par les ordonnances travail de la ministre du Travail Muriel Pénicaud.

Ainsi, la protection tardive des salariés a coûté des contaminations et les mesures sanitaires n'ont souvent été prises qu'après un fort rapport de force par les travailleurs et les syndicats.

2 / UNE EXPLOSION DES INÉGALITÉS ET RUPTURE D'ÉGALITÉ ENTRE LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES

La gravité de la crise sanitaire due au Covid-19 ainsi que la nature du virus et sa facilité de propagation peuvent laisser penser que nous sommes tous égaux face au risque de contamination. Mais on constate que **selon les territoires et les individus, les risques subis et les conséquences pesant sur chacun varient, faisant de cette crise un catalyseur des inégalités sociales en France**, qu'elle révèle et accroît gravement. Cette partie s'attache à lister un certain nombre de ces inégalités.

En outre-mer, les populations font face à la crise du Covid-19 de façon différente en fonction de leurs particularités. Dans les Antilles, par exemple, les populations sont vieillissantes et subissent des pluripathologies (diabète, obésité ou insuffisances respiratoires, facteurs aggravants du Covid), dues à des problèmes préexistants. Partout, les inégalités socio-économiques et les défaillances structurelles (sous équipement sanitaire, manque d'infrastructures pour l'accès à l'eau, discontinuités territoriales, vie chère, chômage élevé, protection sociale moindre, etc.) aggravent les effets de l'épidémie, même quand elle semble relativement mieux ou bien contenue. **Ces territoires ne sont pas tous au même stade de développement de l'épidémie que le reste de la France.** À l'heure de la rédaction de ce rapport, la Guadeloupe a enregistré 155 cas et 13 décès, la Martinique 189 cas et 14 décès, La Réunion 443 cas et aucun décès. En Guyane, 164 cas et un décès ont été enregistrés. La Nouvelle-Calédonie, où seulement 18 malades ont été comptabilisés, a entamé son déconfinement le 4 mai. La principale préoccupation porte sur Mayotte, où le nombre de cas connaît une forte progression : 1 258 cas et 16 décès à la date du 15 mai, et où on redoute une explosion si l'épidémie se répand dans les bidonvilles, alors même qu'une épidémie de dengue sévit déjà.

De manière générale, on constate de grandes disparités dans les vulnérabilités face au virus, mises en évidence par les multiples auditions réalisées. Les personnes les plus vulnérables au virus recoupent les catégories de population les plus précaires. C'est ainsi que beaucoup de malades chroniques sont victimes d'une « *triple peine* » dans cette crise sanitaire : la pauvreté est corrélée à une plus grande incidence d'obésité, de diabète ou d'hypertension artérielle, qui sont des causes de comorbidités en cas d'infection virale. Leurs conditions de vie les exposent davantage au virus, comme l'impossibilité de recourir au télétravail ou l'habitat insalubre, et celles-ci aggravent le risque de complication en cas de contamination.

Cette fragilité des plus précaires est d'abord un risque accru pour eux, mais également pour l'ensemble de la société. Dans le cadre de cette pandémie, ils ont plus de risques d'être à l'origine de nouveaux « clusters » susceptibles de relancer la propagation de la maladie. **Comme l'indiquait dès 2010 l'épidémiologiste britannique Richard Wilkinson, plus les inégalités sociales sont grandes, plus les risques sanitaires sont élevés, pour la société dans son ensemble. Or les inégalités ne cessent d'augmenter en France :** ainsi selon l'INSEE, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités, aurait connu en 2018 sa plus forte progression depuis 2010. Dans le même temps, le taux de pauvreté a augmenté lui de 0,2 %, atteignant 14,3 %, de la population française, soit plus 9 millions de personnes.

“ Dans les années 80, un ouvrier avait 4 fois plus de risque de mourir du cancer qu’un cadre supérieur. De nos jours, c’est 10 fois plus de risque. ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

→ Accès à l’hygiène

À l’heure où les mesures sanitaires sont entendues et appliquées quotidiennement par une majeure partie de la population, certains n’ont tout simplement pas la possibilité matérielle de les respecter. C’est le cas de nombreux sans-abris et d’habitants de logements indignes, de foyers, de squats ou encore de campements. Dans les foyers, la proximité et les problèmes sanitaires rendent les gestes barrières et mesures de précaution quasi-impossibles à respecter. Le bilan en nombre de malades est très lourd, comme nous en a témoigné Aboubacar Diallo, délégué du foyer ADEF à Saint-Ouen, qui note également que le foyer a été livré à lui-même en raison de la disparition du représentant du gestionnaire sur le terrain pendant tout le confinement. Ce problème se retrouve dans les centres de rétention administrative (CRA), dont le maintien pendant cette crise a été dénoncé par de nombreux élus et associations. La fermeture des frontières rend pourtant absurde la rétention de ces personnes censées l’être en vue d’une expulsion, mais aussi parce que les conditions sanitaires y sont tellement dramatiques qu’il s’agit là d’un véritable danger pour eux et pour le personnel.

C’est notamment un problème très prégnant pour beaucoup de citoyens ultramarins, qui subissent de plein fouet les inégalités territoriales de notre pays, comme en Guyane, ou à Mayotte où l’Insee estime qu’un tiers de la population n’a pas accès à l’eau courante. Sans parler des coupures d’eaux fréquentes, d’autant plus dramatiques quand elles concernent les infrastructures publiques, tel l’hôpital de Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe. Ni même parler du non-raccordement à l’assainissement collectif, qui peut se muer en véritable propagateur du virus. Au mieux, le raccordement au réseau collectif concerne 40% de la population pour la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. À Mayotte, « *au moins 80% des foyers mahorais ne sont pas raccordés* » selon Michel Charpentier, président des Naturalistes de Mayotte. Au regard du taux de pauvreté plus élevé en Outre-Mer que dans l’hexagone, le poids sur le budget des ménages des dépenses liées à l’eau courante est clairement disproportionné et inégalitaire : 0,8 % dans l’hexagone contre 1,65 % pour la Martinique, par exemple. **Comment respecter les gestes barrières dans ces conditions ?**

→ Accès aux soins

À cette difficulté d’accès aux réseaux d’eau s’ajoute celle de l’accès au soin, qui révèle elle aussi d’importantes inégalités sociales et territoriales. Elle peut prendre ses sources dans le manque d’infrastructures (comme à Mayotte, où il n’y avait qu’un centre hospitalier et 16 lits en réanimation, pour 270 000 personnes), de matériel adéquat (comme à la Réunion, où le personnel soignant a reçu des stocks de masques moisis) ou de personnel médical (comme à l’Ile-Saint-Denis dans le 93, où il n’y a que 4 médecins traitants pour 8 000 habitants, dont 2 sont tombés malades pendant la crise). Le département de la Seine-Saint-Denis est emblématique de ce problème, avec un ratio de médecins par habitant plus de trois fois inférieur à celui de son voisin parisien, tandis qu’on y relève une surmortalité très inquiétante durant cette crise : entre le 1^{er} mars et le 20 avril, il y a eu, selon l’INSEE, 130% de décès de plus qu’à la même période l’année passée. L’accès au soin dans les quartiers populaires est également entravé par le manque de réflexe consultatif en cas de symptômes, qui peut être dû au manque d’information, à la crainte face au manque de soignants disponibles, à celle d’être contaminé sur place, et, pour les personnes sans-papiers, celle d’être inquiétées au niveau légal.

→ Les femmes, premières exposées

Les femmes sont également les premières mobilisées et les premières victimes de la crise. Déjà victimes de multiples inégalités, elles sont en première ligne. Chez les infirmières et les sages-femmes, 89 % des effectifs sont composés de femmes. Elles composent la majeure partie du personnel hospitalier. **Poussées vers les métiers du « soin » et du service, elles sont aussi largement majoritaires parmi les aides à domicile, les assistantes maternelles⁹, caissières et personnels d'entretien ménager. Elles sont 76 % dans le paramédical, 87 % des employées d'EHPAD, 80% des caissières.¹⁰** Ces métiers sont de plus souvent exercés dans des conditions précaires ne permettant pas toujours d'accéder aux protections nécessaires, et impliquant également une fragilité financière accrue pendant et après cette crise. **C'est notamment le cas aux Antilles¹¹.** Comme le souligne George Arnaud, membre fondatrice de l'association martiniquaise « Culture égalité » : « *Le confinement a plongé brutalement dans la misère une partie de la population des outre-mer et notamment des femmes, plus présentes dans les secteurs précaires ou informels. Il a révélé de façon tragique des dysfonctionnements structurels, en les aggravant* ». Les femmes étaient déjà dans une situation très précaires : elles constituent la majorité des familles monoparentales, des personnes au chômage et des emplois précaires. Beaucoup de femmes travaillaient dans des domaines informels. Avec le confinement leur revenu a pratiquement disparu. « *La détresse économique est immense* » signale George Arnaud.

Le droit à l'IVG est aussi en danger dans cette période. Les craintes de consulter en temps d'épidémie, couplées au manque de personnel médical et à la priorisation de la gestion du Covid-19 sur le reste des soins médicaux, engendrent des retards de prise en charge médicales non-liées au virus mais néanmoins essentielles. Certains professionnels de santé et les associations de défense des droits des femmes sont ainsi particulièrement inquiètes d'un recul de l'accès à l'IVG en France, déjà fragilisé par la fermeture de 8% des centres IVG en une décennie, qui engendre de grandes inégalités territoriales dans l'accès à ce droit. Plus d'une centaine de professionnels de l'IVG ont signé fin mars une tribune dans *Le Monde*¹² (« Il faut protéger les droits des femmes et maintenir l'accès à l'avortement ») demandant des mesures d'urgence, comme par exemple la prolongation du délai d'IVG par voie médicamenteuse à neuf semaines d'aménorrhée. Caroline de Haas, membre de « *Nous Toutes* », nous a confirmé les craintes de l'association à ce sujet, rappelant que le refus d'accès à l'IVG est une violence et que l'on risque de se retrouver avec beaucoup de cas de femmes souhaitant avorter mais ayant dépassé le délai légal en raison du confinement et des manques en personnel médical, bien que l'IVG soit officiellement classée dans la catégorie des soins urgents. **Tous les amendements présentés pour allonger le délai légal pour garantir ce droit ont été rejetés par La République en marche ou déclarés irrecevables.**

9 / « *J'ai le sentiment que nos vies ne valent pas grand-chose : ces assistantes maternelles âgées obligées de travailler* », *Bastamag*, 31 mars 2020.

10 / « *Les caissières, largement oubliés dans la guerre de Macron* », *Bastamag*, 17 mars 2020.

11 / « *Les femmes, premières mobilisées et premières victimes de la crise en Outre-mer - Commission d'enquête Covid-19* », audition de George Arnaud et Rose Bonheur, 9 mai 2020.

12 / « *Il faut protéger les droits des femmes et maintenir l'accès à l'avortement* », *Le Monde*, 31 mars 2020.

→ Le mal-logement, un facteur de risque

Le manque d'accès aux soins dans les territoires français les plus démunis s'y double également du problème de la suroccupation des logements, qui accroît l'exposition au virus et réduit la possibilité de respecter les « *gestes barrières* ». Beaucoup d'associations (CNL, DAL, ATD Quart-Monde...) ont tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences du mal-logement dans la crise sanitaire, où des personnes doivent vivre 24h/24 dans des habitations surpeuplées et/ou insalubres. Ainsi, **1,3 millions de Français vivent dans des habitations insalubres. Le phénomène de surpeuplement des logements touche 9 millions de personnes en France, un chiffre qui augmente depuis 10 ans. Il y a actuellement près de 7 millions de personnes en situation de précarité énergétique selon l'Observatoire national de la précarité énergétique.**

Aucune mesure gouvernementale n'a pourtant été obtenue pour remédier à ces situations, alors que rien qu'en Seine-Saint-Denis, on estime que la suroccupation de logement concerne un tiers de la population. Pour les sans-abris, des hôtels ont bien été réquisitionnés mais tardivement et en nombre insuffisant, laissant des milliers de personnes à la rue, et d'autres entassées dans des gymnases. L'enjeu du logement est d'autant plus important qu'il n'est pas seulement un frein à l'application des mesures sanitaires nécessaires, mais aussi parfois le terreau de facteurs de risques médicaux face au coronavirus. Alain Mercier, directeur du département de médecine générale de l'université Paris-XIII, témoigne en ce sens dans *Libération*¹³ (7 mai 2020) à propos des risques liés à la suroccupation : « *Plus il y a de personnes qui vivent dans un petit appartement, plus l'humidité se développe, ainsi que la moisissure, les champignons... Cela pollue l'air intérieur et aggrave les risques d'infection pulmonaire.* »

La crise du Covid-19 accentue la précarité de vie de certaines catégories de population, notamment les personnes migrantes et/ou sans papiers, dont la situation est très préoccupante dans de nombreux territoires, notamment dans les outre-mers. À Mayotte, le préfet Jean-François Colombet a transformé le centre de rétention administrative en lieu de mise en quarantaine pour les migrants clandestins, pour éviter qu'un juge ne demande leur relâche en déclarant que : « *la priorité, c'est la protection des Mahorais* »¹⁴. En Guyane, des personnes réfugiées en majorité syriennes (150 personnes à ce jour) sont installées dans un campement dans le centre-ville de Cayenne dans des conditions de vie insalubres et contraires à la dignité humaine. Un dispositif récent de mise à l'abri d'urgence des plus vulnérables dans un gymnase laisse encore de trop nombreuses personnes à la rue¹⁵. En Martinique, des migrantes venant de Haïti, déjà très précarisées par l'interdiction de travailler, n'ont aucune possibilité de logement d'urgence.

→ Des « emplois essentiels » dangereux

Fabien Villedieu, cheminot et délégué SUD-Rail, constate le poids de la division spatiale du travail sur les lignes où il exerce en Île-de-France, avec de grandes différences de fréquentation des gares selon qu'elles desservent des villes plus ou moins populaires. Pour lui le constat est clair : **les classes populaires sont souvent celles qui exercent des métiers « sur le terrain », pour lesquels le télétravail est impossible et les transports en commun indispensables.** Cette partie de la population est donc plus souvent amenée à devoir continuer à travailler malgré le confinement, et à prendre quotidiennement les transports en commun pour s'y rendre, dans des conditions qui ne permettent pas

13 / « Un concentré de "fragilités" », *Libération*, 7 mai 2020.

14 / « Secteur par secteur, le point du préfet de Mayotte sur la situation », *Mayotte Hebdo*, 16 avril 2020.

15 / « La Cimade alerte sur la situation alarmante des demandeurs d'asile syriens installés place des Amandiers à Cayenne », *France TV Info*, 30 janvier 2020.

toujours de maintenir les distances de sécurité sanitaire nécessaires, particulièrement pour les nombreuses personnes habitant dans des villes populaires éloignées de leur lieu de travail. **Elles deviennent alors malgré elles, démunies de masques, à la fois des victimes et des propagatrices du virus.**

“ Plus on descend dans l'échelle hiérarchique, plus les conditions sont précaires et dangereuses du point de vue de l'exposition à la contamination. ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

Le témoignage d'Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche à l'Inserm et présidente de l'association Henri Pézerat, converge en ce sens. Elle souligne que ceux qui sont aujourd'hui obligés de travailler sont souvent ceux qui ont des statuts précaires, et dresse un constat accablant des conditions de travail dans certains secteurs maintenus en fonctionnement.¹⁶ À titre d'exemple, **dans la grande distribution, les mêmes caissières qui subissent souvent le temps partiel et les CDD, n'ont pas été protégées contre les risques de contamination au début de la crise sanitaire.** Au même moment, les chauffeurs routiers¹⁷, indispensables au transport des marchandises, se sont quant à eux retrouvés subitement sans accès au minimum vital sur les routes (restauration, logement, etc.). Les personnes exerçant les métiers les plus exposés pendant cette crise sont donc celles issues des classes populaires, mais également souvent des femmes. **Par ailleurs, de nombreux secteurs maintenus en fonctionnement (comme celui de la distribution du courrier et des colis, le BTP, les centrales nucléaires¹⁸ ou la collecte des déchets¹⁹) recourent abondamment à la sous-traitance, à l'intérim et au travail de personnes sans-papiers qui sont fragilisées par leur statut,** comme l'a souligné Maryline Poulain, chargée des questions d'immigration à la CGT. Résultat, non seulement les personnes sans-papiers représentent une forte proportion des personnes restées au travail durant le confinement, avec des conditions de travail aggravées et souvent sans protections sanitaires nécessaires (en l'absence de contrôles et de rapport de force possible avec l'employeur), mais elles subissent également une double peine en étant dépourvues de couverture médicale.

3 / LA ROMANTISATION DU CONFINEMENT EST UN PRIVILÈGE

Non seulement les inégalités économiques et sociales préexistantes ont joué un rôle considérable face au virus, mais le confinement est également une double peine pour les plus précaires. Outre la rupture d'égalité face à l'instruction (traité dans la partie E) le confinement peut être subi de manière dramatique sous de multiples aspects. **La romantisation du confinement est bien un privilège.**

→ Inégalités d'accès aux outils numériques et à l'information

Si l'accès aux outils numériques depuis chez soi (qu'il s'agisse de posséder un ordinateur, une connexion internet, une télévision ou une imprimante) est devenu monnaie courante en France, il reste discriminant et absent de nombreux foyers, notamment au sein des classes populaires. **Celles et ceux qui parvenaient à y accéder grâce au**

16 / « Ceux qui vont travailler la boule au ventre », *Mediapart*, 17 mars 2020.

17 / « Les chauffeurs routiers menacent d'exercer leur droit de retrait », *Bastamag*, 6 avril 2020.

18 / « Dans les centrales nucléaires, le Covid-19 inquiète les sous-traitants », *Reporterre*, 19 mars 2020.

19 / « En "2^e ligne", les forçats des déchets infectieux sont submergés », *Reporterre*, 20 avril 2020.

service public ou aux associations (médiathèque, maison de quartier...) en ont soudain été coupés, à une heure où l'accès à l'information est pourtant crucial à la fois pour se protéger, protéger les autres et pour rester en règle sur le plan légal. Sur ce plan également, les inégalités sont particulièrement marquées selon les territoires. L'exemple de Mayotte, où la situation est particulièrement inquiétante, permet encore une fois d'illustrer leur ampleur. En effet, selon *la Cimade*, une grande partie de la population n'a pas accès aux mesures de précaution sanitaires, à la fois parce que certains ne possèdent ni télévision, ni radio, ni ordinateur, mais aussi parce que beaucoup ne maîtrisent pas le français et que rien n'a été adapté pour eux. Les difficultés matérielles de ce type, et même à échelle moindre que celle-ci, peuvent entraîner de graves prises de risque sanitaires, des contraventions qui peuvent être extrêmement difficiles à gérer pour les plus démunis, puisque l'amende de 135 euros représente un quart du RSA, mais aussi des soucis pour assurer la « continuité pédagogique » pour les foyers avec enfants ou adolescents.

→ Augmentation des violences conjugales et intrafamiliales

En plus du partage des tâches et de la charge mentale des femmes, les associations de défense des droits des femmes et les acteurs de la protection de l'enfance sont alarmées par l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales durant le confinement. La fermeture des écoles supprime ce temps d'échappatoire aux violences pour les enfants victimes de maltraitance, tout en réduisant drastiquement la possibilité pour les enseignants et le personnel de les détecter. Et la proximité permanente qui résulte du confinement, le stress, l'augmentation des conflits intrafamiliaux, sont autant de facteurs de dangers supplémentaires pour les enfants. **Le même problème se pose pour les violences conjugales, où les femmes sont enfermées en permanence avec leur conjoint agresseur.** George Arnaud de l'association martiniquaise « Culture égalité » précise qu'« avec le confinement les violences contre les femmes se sont accentuées, du fait de l'absence de moyens de transports, de la difficulté à contacter des associations, de l'impossibilité de se confier à la pharmacie dans des petites communes, ou simplement du fait de la présence continue du conjoint violent. » **Les femmes, y compris dans les outre-mer** « cumulent gardes d'enfants, problèmes de santé, isolement, pauvreté. Tout cela a rendu le confinement très dur. Les femmes sont véritablement épuisées. »

Fin avril, les interventions de police à domicile pour violences intrafamiliales ont augmenté de plus de 40% par rapport à la même période en 2019. Le dispositif « Masque 19 », en réponse à la hausse des violences conjugales, annoncé en grandes pompes par Christophe Castaner n'a pas fait l'objet d'une note de service et les policiers auditionnés disent n'avoir pas été mis au courant. Celui-ci permettait aux femmes victimes de violences d'alerter leur pharmacien qui devait alors prendre contact avec les services de police. **De plus, le problème de manque de place en centres d'hébergement d'urgence perdure et s'est aggravé avec la crise** : il y a « embouteillage », comme nous l'a affirmé Caroline de Haas, de l'association « Nous Toutes ». Là encore, malgré les divers élans de solidarité, comme celui de la Fondation des Femmes ou de l'association Aurore qui tentent actuellement de trouver des solutions de logement pour les victimes, les retards de l'État restent trop importants et la situation trop grave pour que les associations puissent à elles seules la compenser. Caroline de Haas nous a ainsi rappelé qu'il existe une norme européenne de places d'hébergement d'urgence par nombre d'habitants. La France est très en-deçà de cette norme. Et les nouvelles places ouvertes annoncées chaque année par le gouvernement restent introuvables sur le terrain.

→ Etudiants : précarité, pauvreté et inégalités face à la formation

Les inégalités exacerbées face à l'apprentissage ne s'arrêtent quant à elles pas à l'enfance et à l'adolescence, et posent aussi problème aux étudiants. Dans la crise, elles sont redoublées. Pour les étudiants qui doivent travailler en plus de leur cursus (ils étaient 46% en 2017 selon l'Observatoire de la vie étudiante) et ont ainsi déjà habituellement plus d'obstacles que les autres à affronter, s'ajoute aujourd'hui **l'angoisse pour certains de devoir prendre des risques sanitaires en raison de leur emploi ; pour d'autres, celle d'avoir perdu une partie ou le total de leurs revenus en raison de la mise à l'arrêt de l'économie, ou encore d'être dans l'incertitude face à l'avenir étant donné la difficulté à (re)trouver un stage ou un travail durant cette période.** Pour celles et ceux qui sont à la fin de leur cursus (soit 700 000 personnes), la situation n'est pas plus rassurante : 40% d'entre eux se disent inquiets pour l'avenir et 70% des entreprises pensent geler le recrutement de jeunes. La capacité à se concentrer sur ses études, d'autant plus à distance, est donc pour certains fortement mise à mal par d'urgentes craintes matérielles. À la perte de son emploi, se joint souvent la peur de ne pas parvenir à payer son loyer et subvenir à ses besoins, d'autant qu'il n'y a pas eu de moratoire sur les loyers du CROUS mais simplement la mise en place d'une possibilité de pouvoir quitter ces logements sans le préavis d'un mois habituellement nécessaire. La décision du gouvernement de finalement attribuer **une aide de 200 euros pour les étudiants, avec des conditions d'attribution restreinte, est largement en-deçà de la situation d'urgence vécue par beaucoup d'étudiants.** D'autant qu'en pleine crise du Covid-19, le gouvernement a pris la décision scandaleuse d'augmenter les frais d'inscription pour la rentrée prochaine en suivant l'inflation.

Consciente de la gravité de la situation, **la France insoumise a déjà réalisé à ce sujet un guide recensant des mesures d'urgence à appliquer pour améliorer immédiatement la condition des étudiants et étudiantes face à la crise.**

→ Difficultés financières et logement : l'ombre de l'expulsion

Ce problème pèse sur les épaules de nombreux foyers, la crise ayant ralenti voire mis à l'arrêt une grande partie de l'économie. Comme le constatent Pierre Gardonnier (de la CGT « Travailleurs privés d'emploi et précaires ») et Sylvie Espagnolle (de la CGT « Pôle emploi ») que nous avons interrogés, Pôle emploi a ainsi vu une augmentation des inscriptions de 7% par rapport à l'année précédente, sans compter l'explosion des demandes attendue à la fin des mesures liées au chômage partiel. Les saisonniers, les personnes en fin de contrat ou avec des contrats très précaires, voire pas de contrat du tout, sont les premiers touchés. **Comme nous l'ont rapporté des représentants du DAL et de la CNL, face à l'augmentation de la précarité et de la pauvreté, les associations dédiées au droit au logement ont tiré la sonnette d'alarme et demandé un moratoire sur les loyers** en raison du confinement, et la création d'un fonds de solidarité pour les impayés. La France insoumise a appuyé cette demande ainsi que la nécessité de mettre en œuvre un deuxième chèque précarité énergétique.

“ Lors de la Première Guerre mondiale, il avait été décidé un moratoire sur les loyers. Le président de la République dit que nous sommes en guerre, alors qu'il le fasse ! ”

Alain Gaulon, Secrétaire confédéral de la CNL

Malheureusement, presque rien n'a été fait. La seule mesure qui a été prise à ce niveau par le gouvernement a été la prolongation de la trêve hivernale, qui ne va faire que retarder les procédures d'expulsion en cours, sans pour autant les empêcher, ni protéger les locataires nouvellement mis en difficulté par la crise en leur évitant les futures sanctions et le lancement de nouvelles procédures d'expulsion. **Selon une étude de l'IRES (Institut de Recherche Economiques et Sociales), il y aurait ainsi actuellement entre 6 et 7 millions de ménages rencontrant des difficultés de paiement de leurs loyers.** Comme nous l'a rapporté Jean-Baptiste Eyraud, représentant du DAL (association du droit au logement), si une partie des foyers mis en difficulté de paiement sont bien parvenus à payer malgré tout leur loyer du mois de mars, au prix d'efforts et de sacrifices importants, les mois d'avril et de mai risquent de se révéler pour eux une épreuve d'autant plus écrasante.

→ Une crise alimentaire alarmante

Les difficultés financières rencontrées ou aggravées en raison de la crise atteignent également la capacité de nombreux foyers à subvenir à leurs besoins alimentaires. Les pertes de revenus liées à la crise créent une précarité alimentaire inquiétante, qu'elles soient dues au passage au chômage partiel (incomplet alors que pour beaucoup de familles, les salaires perçus habituellement sont déjà insuffisants ou très justes), au licenciement ou à la perte totale de revenus pour ceux reposant par exemple sur l'économie informelle. D'autant que les prix de l'alimentation augmentent. L'association UFC-Que Choisir a constaté une augmentation des prix des produits de première nécessité de 2,5 % la 4ème semaine de confinement. Or, pour beaucoup, ces hausses peuvent s'avérer dramatiques. **Sans parler du cruel dilemme auquel ces gens sont confrontés : mourir du coronavirus pour ne pas mourir de faim ou bien mourir de faim pour ne pas mourir du coronavirus?**

La fermeture des marchés a également représenté un coup dur pour beaucoup de familles de classes populaires, étant donné qu'ils leur permettaient souvent de s'alimenter à des prix plus abordables que la grande distribution ; et ce alors que selon Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé, le choix de les faire fermer n'était pas justifiable du point de vue sanitaire. **La fermeture également des cantines scolaires, des CAF et de nombreuses associations en raison des risques sanitaires,** a d'autant plus subitement aggravé la situation des foyers qui y avaient habituellement recours pour parvenir à se nourrir correctement, et laissé celles et ceux dont les finances se sont détériorées avec la crise sans bouées de secours. Si une bonne partie des associations a pu heureusement reprendre peu à peu ses activités, et que de nombreuses initiatives solidaires ont récemment vu le jour face à ces situations de détresse grandissante, notamment dans les quartiers populaires, leurs moyens restent insuffisants pour pallier l'ampleur du problème.

Là encore, ces difficultés révèlent de grandes inégalités territoriales, avec des quartiers populaires particulièrement touchés dans toute la France. Elisabeth Arend et Djamel Arrouche, représentants d'une épicerie sociale et solidaire de Villejuif (gérée par l'association « *Villejuifois Solidaires* »), nous ont fait part de l'inquiétante explosion de la demande d'aide alimentaire qu'ils ont reçu, remarquant notamment la fragilisation importante des femmes seules (souvent avec enfants en bas âge) et des retraités.

“ Une femme, qui est toute seule avec cinq enfants, m'a avoué qu'elle ne mangeait pas pour que ses enfants puissent manger. Et je pense qu'elle n'est pas la seule. ”

Elisabeth Arend, Présidente de l'association « Villejuifois Solidaires »-

Le maire de L'Île-Saint-Denis, Mohamed Gnabaly, nous a rapporté avoir dû passer d'un rythme de 10 colis alimentaires fournis avant la crise par la mairie, à 60 colis actuellement, en plus de ceux des associations mobilisées. Ces deux exemples sont emblématiques de la situation particulièrement inquiétante dans les quartiers populaires, comme s'en était inquiété **le préfet de la Seine-Saint-Denis. Celui-ci prévoyait que 15 000 à 20 000 personnes auraient du mal à se nourrir dans son département, et craignait des « émeutes de la faim »**. Les mesures gouvernementales censées pallier ce problème, notamment avec la proposition d'un chèque de 150 euros pour faire face à la précarité alimentaire, sont considérées largement insuffisantes par les associations concernées. Elisabeth Arend par exemple estime cette somme ridicule par rapport aux besoins de familles en détresse depuis plusieurs mois, commentant : « *ils [le gouvernement] n'ont apparemment jamais fait un plein de courses. Pour les familles avec des problèmes financiers, les mamans le disent : même à Lidl c'est cher !* ». La précarité alimentaire est aussi un mal particulièrement prégnant dans les outre-mer, où la situation économique et sociale est parfois proprement catastrophique, et le maillage territorial associatif insuffisant. L'association la *Cimade* nous a rapporté ses craintes à propos de Mayotte notamment, où la nourriture est devenue financièrement totalement inaccessible dans certains quartiers. Pour faire face à cette crise, non seulement alimentaire mais aussi agricole, qui impacte très fortement les revenus des agriculteurs, la France insoumise a également déposé une proposition de loi.²⁰

→ Quartiers populaires : stigmatiser et réprimer plutôt que soutenir

Alors que les inégalités sociales et territoriales font rage pendant cette crise, les classes et les quartiers populaires semblent pourtant plus stigmatisés que soutenus par les pouvoirs publics dans ces épreuves. Pas de solutions apportées pour soulager les foyers habitant des logements suroccupés et insalubres, pas de solutions pour le manque d'accès aux outils numériques et internet, pas de solutions sérieuses contre la précarité alimentaire... En revanche, dès la première journée de confinement la procureure de la République de Bobigny a pu constater que la Seine-Saint-Denis concentrait déjà à elle seule 10% des PV dressés en France. Le ministre de l'Intérieur lui-même a pris l'exemple de ce département à maintes reprises pour signaler la forte présence des forces de l'ordre dans les quartiers populaires en temps de confinement. Le 23 avril, il va jusqu'à affirmer que le nombre de contrôles policiers dans ce département est plus de deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale ! Pourtant, selon le préfet de la Seine-Saint-Denis lui-même, le confinement y était « *bien respecté* », et les verbalisations ainsi effectuées en masse peuvent avoir un coût non-négligeable voire insurmontable pour les populations les plus démunies.

Ce qui se joue derrière cette concentration des moyens des forces de l'ordre et de la répression sur ce département emblématique, plus que le souci sanitaire, **c'est l'habituelle stigmatisation des habitants des quartiers populaires, où qu'ils soient**. Une mère de famille de Roubaix, dont les deux garçons auraient subi des contrôles policiers intimidants ou violents, témoigne en ce sens dans *Reporterre* (8 avril 2020) : « *Les policiers n'en ont rien à faire que mon fils attrape ou refile le coronavirus. Juste, ils lui sautent dessus.* » Au nombre élevé de verbalisations, se joint ainsi le **problème de l'usage disproportionné de la force**.

20 / « Proposition de loi pour parer à la crise alimentaire et agricole », Jean-Luc Mélenchon et les députés du groupe France insoumise, 12 mai 2020.

“ Il faut s’attendre à ce que les jeunes dans les quartiers n’en peuvent plus, car là [avec les violences policières subies] on touche aux questions de dignité, d’intégrité, c’est particulièrement violent de se sentir en permanence rabaissé. La police doit être républicaine. ”

Omer Mas Capitolin, Président de l’association Maison communautaire pour un développement solidaire

Les témoignages et les vidéos faisant état de ce type de violences policières se sont ainsi multipliés depuis le début du confinement, à Lille, Torcy, Roubaix, Asnières ou encore Aubervilliers. À L’Île-Saint-Denis, des policiers ont été filmés tenant des propos racistes pendant qu’un homme s’était jeté dans la Seine pour leur échapper. Le témoignage de ce dernier et les terribles cris entendus dans la vidéo laissent penser qu’il a été molesté. Face à ce scandale, le ministre de l’Intérieur a certes condamné les deux policiers concernés mais toujours sans reconnaître le problème plus large et profond dont ils sont l’illustration. Pas plus que la nécessité de remettre en question les modalités de recrutement, de formation et de sanction dans les forces de l’ordre.

4 / OÙ EST PASSÉ LE RESPECT DE L’ÉTAT DE DROIT EN PÉRIODE D’ÉTAT D’URGENCE SANITAIRE ?

“ Il faut être clair : le gouvernement a eu la main plus que lourde dans une tendance déjà constatée de réduction des contre-pouvoirs et de renforcement inquiétant des pouvoirs de l’exécutif et des préfets. ”

Malik Salemkour, Président de la Ligue des droits de l’Homme

Face à la crise, l’œuvre de justice a été profondément perturbée. Le gouvernement avait depuis longtemps méprisé cette institution, aussi la crise n’a été qu’un catalyseur d’une conception sécuritaire et gestionnaire de celle-ci. **Sur l’ensemble de la période de confinement, la réponse du gouvernement est décrite par l’ensemble des personnes auditionnées, comme inexistante dans les premiers temps, définie sans concertation et surtout déshumanisée au détriment du droit et des justiciables.**

a/ Une justice abandonnée

La crise du Covid-19 a contraint le monde judiciaire à réduire drastiquement ses activités, afin de traiter ce que le gouvernement a qualifié sans les définir des « *contentieux les plus urgents* ». Libre à chaque président de tribunal de déterminer ce qui est urgent ! Cette première non réponse renvoyant à chaque tribunal le soin de se débrouiller a conduit de fait à une rupture d’égalité dans le traitement des contentieux sur le territoire français. Cette absence de consigne a conduit à une application hétérogène et une déstabilisation des services. En outre, l’arrêt total de certains contentieux doit alerter quant à notre volonté de lutter contre les disparités sociales et territoriales. La crise du Covid-19 les renforce et l’institution judiciaire à l’arrêt, en particulier la justice familiale, conduit à une aggravation des inégalités. Comme pour le reste de la société, le manque de masques et plus généralement de protection sanitaire, l’ensemble des personnels judiciaires ainsi que les avocates et avocats ont dû « *se réinventer* » pour

respecter les gestes barrières tout en continuant leur travail. Toutes les personnes auditionnées, fonctionnaires des greffes, syndicats de magistrats et avocats ont clairement affirmé que les contraintes issues des mesures de distanciation physique étaient difficilement compatibles avec le fonctionnement normal de la justice et le ministère de la Justice n'a pu masquer sa propre incurie. **Aussi, il faut le dire clairement pendant toute la durée du confinement ce n'est que par l'abnégation de l'ensemble des professionnels que les audiences judiciaires ont pu être tenues, au péril de leur santé.** Tous les services du ministère de la Justice ainsi que toutes les professions auxiliaires de justice comme les avocats et les associations socio-judiciaires ont été durement touchés par la crise du Covid-19. Le fonctionnement en service dégradé compte-tenu de la mise en œuvre des plans de continuation d'activité a été activé. Cependant, l'état des matériels et des logiciels du ministère de la Justice a aggravé les conditions et les capacités de télétravail pour tout le monde.

“ On constate que la dématérialisation ne fonctionne absolument pas en période de confinement. Nous sommes très inquiets de l'effectivité des droits pour les justiciables. ”

Estellia Araez, Présidente du Syndicat des avocats de France

Le gouvernement a ainsi abandonné les justiciables, les personnels et les auxiliaires de justice pendant cette crise, alors qu'il disposait de toute latitude pour agir grâce à l'habilitation par ordonnances qu'il a reçue des mains du législateur.

b/ Un affolement liberticide

Force est de constater que les ordonnances du 25 mars 2020 prises sur le fondement de la loi d'urgence ne cherchaient pas à faire prévaloir la sécurité sanitaire ni d'assurer la continuité du service public de la justice. Au contraire, **le gouvernement a opportunément saisi l'occasion de l'état d'urgence sanitaire pour généraliser les visioconférences, supprimer la collégialité des magistrats, abroger le principe du contradictoire en se passant des avocats, voir même du juge.** Sur cette déshumanisation de la justice en période de confinement, il faut alerter sur la situation de la justice des enfants tant au civil qu'au pénal. En effet, **les personnes auditionnées nous ont indiqué que les mesures proposées par le gouvernement concernant la justice des mineurs ne sont que le révélateur des difficultés existantes** et portent des atteintes disproportionnées aux droits de la défense, à celui du respect de la vie familiale, aux droits de l'enfant d'être entendu. Le gouvernement, en faisant le choix de prolonger de plein droit des mesures d'assistance éducative et donc sans audience, ne répond pas à l'objectif de l'intérêt supérieur de l'enfant, fait fi de l'autorité parentale et met de côté le principe du contradictoire et des droits de la défense.

“ Les ordonnances organisent l'exception de l'exception. Cela met en lumière que la protection judiciaire de l'enfance est en grande difficulté. ”

Elisabeth Audouard, Syndicat des avocats de France

Au-delà de l'incurie du gouvernement à apporter des réponses sanitaires, et du manque total de confiance envers les citoyennes et les citoyens, **c'est le tropisme sécuritaire qui a ressurgi.** L'exemple le plus symbolique et évoqué par l'ensemble des personnes auditionnées, est la circulaire Belloubet visant à éteindre les droits de la défense dans le cadre des détentions provisoires, au mépris du principe de la présomption d'innocence.

Se cachant derrière leur idéologie gestionnaire de la justice, le gouvernement a, dans les faits, établi pendant une période de l'état d'urgence sanitaire un régime permettant de maintenir une personne présumée innocente, dans un lieu de privation de liberté, sans voir un avocat, ni un juge. L'état d'urgence sanitaire a donc révélé un dessein plus sombre de ce gouvernement, qui asservit la justice et réduit la place des droits fondamentaux en France. Ainsi, **la justice française confinée a montré un visage liberticide sans rapport avec une quelconque pertinence quant à la lutte contre la propagation de l'épidémie.** Le second exemple du basculement liberticide se retrouve dans la création du délit de non-respect du confinement, qui punit un délit d'une contravention les personnes contrôlées en dehors de chez elles sans attestation et de six mois d'emprisonnement les récidivistes. Le choix délibéré de recourir à la comparution immédiate ainsi que la menace de la prison est en totale contradiction avec toute volonté réelle de lutter contre la propagation de l'épidémie.

“ La peine de prison est toujours la peine de référence. Il y a un gros effort à faire pour sortir de cette culture. Si on n'arrive pas à franchir ce pas on restera enfermé dans un système qui dysfonctionne car si la prison fonctionnait on le saurait. ”

François Bes, Observatoire international des prisons

Ce délit de non-respect du confinement fut l'objet de dérives sécuritaires, à travers des amendes abusives, comme nous l'a indiqué Malik Salemkour de la Ligue des droits de l'homme. **L'association a recensé des fouilles infondées, des violences et des appréhensions injustifiées des forces de police sur les biens de première nécessité.** Elle relève également un pouvoir accru aux préfets qui a donné lieu à des pratiques illégales : Malik Salemkour évoque le cas du préfet des Ardennes qui a menacé les demandeurs d'asile de suspension de leurs démarches en cas de non-respect du confinement. Il prend également l'exemple de maires qui ont eu des recours à des arrêtés de couvre-feu abusifs, tels que l'interdiction de se déplacer à plus de 10 mètres !

c/ Une difficile gestion des prisons

La gestion des prisons a été paradoxale et au détriment des personnes détenues. En effet, soumis aux injonctions contradictoires du gouvernement, ce sont bien les juges, parquetiers, greffiers, personnels pénitentiaires d'insertion et de probation et personnels de sécurité, qui ont permis de contenir le risque de propagation de l'épidémie en prison par la réduction drastique du nombre de personnes détenues. Le gouvernement a rapidement interdit les parloirs, restreint les activités et les promenades, en refusant toute mesure permettant de concilier le maintien des liens familiaux, ou la continuité des droits de la défense, comme par exemple la mise à disposition de téléphones portables, comme en Espagne l'a fait. **Les personnes auditionnées ont décrit toute la lenteur avec laquelle le ministère de la Justice a opéré pour apporter des réponses aux personnels et aux personnes détenues.** Le matériel de sécurité sanitaire a été tardif et en nombre limité, refusant même que les détenus en portent alors qu'une partie d'entre eux en fabriquait, participant ainsi à l'effort national... Le gouvernement s'est accommodé facilement de la dialectique de la priorisation, qui a pour mérite de laisser de côté la logique même de contamination de personne à personne dans un endroit clos.

De même, **le sort des personnes détenues est très incertain, du fait de la situation particulière des prisons dans certains territoires.** À Baie Mahault en Guadeloupe, les masques ne sont distribués qu'aux surveillants en contact avec les détenus, aucun test n'est mis en place dans les établissements pour le personnel, seul les détenus suspectés sont testés. En l'absence de parloirs, aucun dispositif n'est mis en place pour assurer un lien avec les familles : contrairement à certains établissements hexagonaux, les détenus ne peuvent pas avoir de téléphone en cellule, les téléphones sont sur la coursive et la majorité ne fonctionne pas. De plus si le gouvernement insiste sur le fait que pendant la crise du Covid-19 la surpopulation carcérale a globalement diminué, elle est toujours très importante en maison d'arrêt puisque les détentions provisoires ont systématiquement été reconduites. C'est particulièrement problématique dans des établissements déjà surpeuplés comme celui de Remire-Montjoli : étant le seul centre de Guyane, il ne peut refuser les personnes en détention préventive.

“ Aucune distance sociale ni aucun geste barrière ne peuvent être respectés lorsqu'on a trois personnes qui sont les unes sur les autres. ”

Amélie Morineau, Présidente de l'association A3D

Il faut relever que la pandémie nous apprend que la surpopulation en prison n'est pas une fatalité. **Cependant, avec le déconfinement, il est à craindre que nous remplissions les prisons aussi vite que nous les avons vidées, les mêmes causes produisant les mêmes effets.** Pour conclure, face à ce gouvernement aux pleins pouvoirs, nous aurions pu croire au fonctionnement plein et entier des institutions, notamment pour borner cette tentation liberticide. Et s'il est indéniable qu'en ces temps de crise, le Conseil d'État, juge suprême de l'ordre administratif, n'a pas été inactif, il n'a pas pour autant assuré son rôle de garant des libertés. Bien au contraire, en toute non-indépendance, le Conseil d'État avec sa double casquette de conseiller et de juge a pour l'essentiel validé le confinement des droits fondamentaux.

“ Aujourd'hui compte tenu de cette crise sanitaire, le gouvernement a les pleins pouvoirs. ”

Estellia ARAEZ, Présidente du Syndicat des avocats de France

Cette période doit nous faire réfléchir sur la manière dont, sans trembler, le parlement a donné la possibilité d'agir sur les libertés individuelles et les droits fondamentaux. **Si le gouvernement est responsable de cette période de régression des droits, qu'en est-il de la responsabilité des législateurs qui ont armé cet exécutif si peu démocratique ?**

ZOOM SUR LES PRISONS : LES DIFFICULTÉS DU CONFINEMENT EXACÉRBERÉES D ANS LES MAISONS D'ARRÊT, DÉMONTRANT ENCORE PLUS LES FAILLES DE NOTRE SYSTÈME CARCÉRAL.

Au 1^{er} janvier 2020, les maisons d'arrêt sont en état de vétusté et les détenus sont en surnombre avec un taux d'occupation à 120%. Le 30 janvier, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France du fait de cette surpopulation chronique et des conditions de détention. L'État défaillant, et condamnée pour cette défaillance, aurait dû anticiper les conditions et les impacts du confinement pour les détenus.

Les risques de propagation du Covid-19 sont accentués du fait de la promiscuité extrêmement grande entre les détenus.

Bien que 6 000 personnes ont été remises en liberté, cela restait insuffisant. « *L'inquiétude qu'il y a pour les personnes détenues c'est que le virus vient de l'extérieur, donc le danger est représenté par les surveillants, en permanence [...] pas mal de détenus nous disent qu'ils n'osent même plus sortir de leur cellule, même pas aller en promenade, par peur d'attraper le virus. Et parallèlement les surveillants ont bataillé pour accéder au minimum de mesures de protection* » informent François Bes, coordinateur des pôles enquêtes et Outre-Mer, et Delphine Boesel, présidente de la section France de l'OIP - Observatoire internationale des prisons. Ce danger de contamination était représenté par les surveillants, les avocats, les conseillers d'insertion et de probation et les personnels pénitentiaires, et les soignants. En Outre-Mer, les personnels n'ont eu accès à du matériel de protection seulement début avril.

Les effets psychologiques du confinement sont décuplés en prison.

Les activités thérapeutiques de groupe et les consultations sont arrêtées (pour rappel : 8 hommes sur 10 et 7 femmes sur 10 souffrent d'au moins un trouble psychiatrique) certains soignants essaient de recourir à une relation épistolaire avec leurs patients. Des effets psychologiques commencent à apparaître chez certains détenus dû à l'emprisonnement, l'absence de lien avec des proches et l'arrêt des consultations. Le peu d'activité, de vie sociale et de contacts avec les autres génère l'ennui. On peut également ajouter à cela le fait que les télévisions diffusent les

chaînes d'information en continu, ce qui peut avoir un effet anxiogène. Certains mouvements pacifistes de détenus ont eu lieu (refus de promenade, demande d'entretien avec la direction), du fait des coupures avec le monde extérieur et parce que toutes les activités avaient cessé, notamment les ateliers et travaux. L'administration a alors accordé aux détenus des crédits de 40 euros pour téléphoner gratuitement dans les points phone ou sur les téléphones en cellule. Cependant, des inquiétudes sont montées sur le fait que les téléphones ne soient pas nettoyés entre les appels passés.

Les études de cas des détenus ont été ralenties voir annulées.

Plusieurs personnes ne rentraient pas dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars 2020 et de la circulaire du 27 mars 2020 relatives à la mise en liberté des personnes détenues, et ne pouvaient voir leur dossier avancer. Ont ainsi été annulés : les projets d'aménagement de peines et des débats contradictoires, les rendez-vous pour les mises sous surveillance électronique (pour éviter le contact entre porteur et installateur de bracelet), les enquêtes au domicile de personnes. Les services d'application des peines ont été bloqués, et traitent les différentes demandes de personnes rentrant dans le cadre de l'ordonnance ou ayant vocation y rentrer sous peu. Les autres demandes, et les rendez-vous qui étaient pris pour les mois d'avril, mai, juin, ont été annulés. Bien que l'ordonnance prévoie la tenue de débats contradictoires par téléphone, cela n'a, à ce jour pas eu lieu. Le juge d'application des peines n'examine pas les demandes actuelles, ce qui aura tendance à retarder les demandes d'aménagement de peine et les remises en liberté.

S'agissant de la détention provisoire, la mesure prise est une prolongation tacite pour les juges, mais aucun outil n'a été mis en place pour diminuer la détention provisoire. Les juges des libertés et détention ont la possibilité de supprimer totalement le débat contradictoire en vue d'un prolongement de plein droit de la détention provisoire.

D/ DES TRAVAILLEURS ET DES SECTEURS ABANDONNÉS PAR UN GOUVERNEMENT OBSÉDÉ PAR LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE

1 / ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE AU PRIX DE LA MISE EN DANGER DES TRAVAILLEURS

Face à l'arrivée fulgurante du Covid-19 en France, et même dès les premiers échos de la crise sanitaire en Chine, la priorité immédiate aurait évidemment dû être de protéger la population et de prendre le maximum de précautions possibles. Au lieu de cela, la politique menée par nos dirigeants et de nombreux chefs de grandes entreprises semble avoir été **de prioriser la continuité économique sur la sécurité sanitaire des travailleurs et travailleuses. Cette volonté a été incarnée par l'injonction contradictoire consistant à exiger de la population qu'elle reste chez elle, tout en insistant pour qu'on se rende au travail lorsqu'il s'avérait impossible de le poursuivre à distance.** Cette logique politique de priorisation de la « santé » de l'économie sur le bien-être de la population est la même ayant conduit le gouvernement à accorder, dès les premières heures de la crise sanitaire, près de **300 milliards de garantie d'État et 20 milliards d'euros de participation sans aucune contrepartie écologique et sociale**, pas même l'interdiction de licenciements dans la période alors que la solution du chômage partiel était disponible. « *Toutes les entreprises qui auraient bénéficié de reports de charges sociales ou fiscales et qui auraient versé des dividendes se verront obligées de rembourser cette avance de trésorerie sur les charges sociales et fiscales avec une pénalité d'intérêt* », a prévenu Bruno Le Maire vendredi 27 mars. Nous attendons toujours que cela apparaisse noir sur blanc dans la loi.

“ Ce matin, j'ai appris le décès d'un collègue qui travaillait sur le réseau de France Telecom. (...) Il y a vraiment des collègues qui sont touchés. Il n'y a pas de secret, on ne peut pas nous dire « restez chez vous » et nous faire travailler sans que ça se paie au prix fort. Or, aujourd'hui, la tentation c'est de reprendre le business. ”

Christian Mathorel, Secrétaire Général de la CGT FATP

Concernant la protection des salariés et salariées, les mesures se sont révélées tardives et insuffisantes. Parmi les dizaines de témoignages de salariés et de syndicalistes que nous avons recueilli lors de nos auditions, **un constat fait tristement l'unanimité : celui du manque voire de l'absence de protection sanitaire.** Qu'il s'agisse de salariés travaillant dans les transports, l'industrie, la grande distribution ou les télécommunications, toutes et tous à leurs niveaux estiment avoir été protégés très tard et très mal contre l'épidémie sur leur lieu de travail, voire même pas du tout. Surtout, ils et elles constatent amèrement qu'on a fait passer leurs vies après le « business ». Jean Boeldieu, de la CGT du ministère du Travail, nous a pourtant confirmé lors de son audition que

l'employeur a bien des obligations de protection de la sécurité de ses salariés²¹, dont il ne doit pas pouvoir s'exonérer, sous peine de sanctions civiles et pénales. Les articles L.4121-1 et L.4121-2 somment les employeurs de protéger les salariés sur le lieu de travail. Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, les salariés peuvent faire valoir leur droit de retrait conformément à l'article L. 3141-1 du Code du travail. Pourtant, sur le terrain, **nombreux sont ceux qui ont dû eux-mêmes faire imposer la mise en place de mesures de sécurité sanitaire et la fourniture de matériel de protection par l'employeur**, souvent avec l'appui des organisations syndicales. Si ces mobilisations ont parfois permis d'arranger la situation, la plupart des témoignages font état de protections individuelles arrivées très tardivement et parfois de toute façon insuffisantes à garantir leur sécurité.

Le secteur de la grande distribution est tristement emblématique de ce problème, comme le pointe la sociologue de la santé Annie Thébaud-Mony qui, lorsque nous l'avons auditionnée, soulignait l'importance de l'exposition au virus subie par les salariés, hommes et femmes de la grande distribution. Et notamment pour celles et ceux chargés de la mise en rayon au moment où les supermarchés étaient dévalisés et le matériel de protection inexistant. Pascal Junet, syndicaliste CGT de Carrefour Bercy et représentant du personnel au CSE de Carrefour, confirme cette analyse sur le terrain, constatant qu'**aucune anticipation n'a été faite de la réaction de la population face aux annonces de crise sanitaire et de confinement**. Résultat, rien qu'entre le 13 et le 16 mars, il y aurait eu selon lui 60 000 passages en caisse, soit à peu près 1 800 personnes par heure sur 7 000m², équivalent donc à une moyenne de deux personnes et demie par mètre carré : un taux bien loin de permettre le respect des gestes barrières. À cette même période, il n'y avait pas encore de masques distribués au personnel, et ceux qui l'ont été à partir de la fin mars n'étaient que des masques de type chirurgicaux. **Deux d'entre eux, une caissière et un poissonnier, sont depuis décédés en raison du virus.**

Ce schéma, consistant à fournir des protections à la fois trop tardives et insuffisantes vis-à-vis des risques sanitaires pris par les employés, s'avère tristement commun au sein des secteurs restés actifs pendant la crise. **Parfois, le caractère essentiel de l'activité est utilisé pour culpabiliser les salariés réclamant des conditions de travail plus rassurantes**, comme dans ce témoignage de Jérôme Flament, syndicaliste au sein d'Air Liquide :

“ Ils considèrent que le droit d'alerte n'est pas justifié, tout comme le droit de retrait des salariés, qui est remis en cause par l'employeur. En fait ils sont plus ou moins en train de les accuser de « lâcher le pays ». ”

Jérôme Flament, Syndicaliste Air Liquide

Dans certains secteurs, enfin, les travailleurs n'ont tout simplement pas pu bénéficier du tout de fourniture de protections individuelles. C'est le cas par exemple des livreurs des plateformes ubérisées, comme nous en a témoigné Jérôme Pimot, fondateur du CLAP (Collectif des Livreurs Autonomes de Paris). Les plateformes se seraient en effet contentées de fournir aux livreurs de théoriques « *guides des bonnes pratiques* », en réalité intenables sur le terrain, ne se considérant pas comme responsables des conditions de travail de leurs livreurs.

21 / À l'occasion du 1^{er} mai, la France insoumise a réalisé et publié un guide de protection des salariés, accessible sur son site internet.

La priorisation des secteurs et activités essentielles a également été ignorée. Face aux pénuries de matériel de protection et à l'impossibilité de maintenir de toute façon des distances suffisantes au sein de certaines entreprises, les salariés et leurs représentants ont souvent eu le réflexe pragmatique de demander et d'attendre une priorisation des activités essentielles de l'entreprise sur celles ne présentant pas d'urgence. Ce, afin d'épargner le maximum d'employés et de permettre à celles et ceux dont la présence sur le lieu de travail est indispensable d'œuvrer en prenant le moins de risques possibles. Malheureusement, **l'intérêt économique semble là encore avoir souvent prévalu sur le principe de précaution.** Si les employés pouvant exercer à distance ont généralement pu obtenir de passer au télétravail, **les sites de production industriels (comme dans les témoignages recueillis d'employés d'Air Liquide, de PSA, d'Airbus, de Sanofi...) ou les métiers de techniciens et de services (livraisons, ramassage des déchets, techniciens des réseaux des télécoms, ouvriers du bâtiment...) ont souvent, eux, maintenu une grande partie de leurs activités, y compris certaines dont l'intérêt n'était que strictement économique et non indispensable.**

Jean-Pierre Mercier, délégué syndical de la CGT du groupe PSA que nous avons pu auditionner, expliquait que les salariés du groupe étaient volontaires pour produire des respirateurs supplémentaires en urgence pour les salles de réanimation. Mais il semblerait que le choix de PSA, en alliance avec Air Liquide et avec l'assentiment de l'État, ait été de privilégier la fabrication de petits respirateurs moins essentiels (destinés aux camions de pompiers et au SAMU et non au Covid-19²²). **Une politique du chiffre au service des effets d'annonce du gouvernement**, dans l'espoir de réouvrir les usines de fabrication de voitures (alors même que les concessionnaires sont fermés) :

“ On en était à 100 salariés qui fabriquaient des respirateurs médicaux, pour à peu près 30 000 / 35 000 salariés qui allaient fabriquer des voitures. Il y avait un effet de com', on se rend bien compte de la supercherie : c'est un mensonge ! ”

Jean-Pierre Mercier, Salarié PSA et militant syndical

Les salariés d'Amazon, autre grand groupe ayant fait parler de lui dans la période, semblent avoir dû endurer un décalage similaire entre les effets de communication de leur entreprise et la réalité du terrain. Comme nous l'a rapporté Laurent Dégousée, délégué de la fédération SUD commerces de l'Union syndicale Solidaire, **l'inquiétude de ces employés quant à leur sécurité en ce temps d'épidémie fut telle qu'ils se sont mis en grève à la veille du confinement et sont allés jusqu'à poursuivre Amazon au tribunal pour faire respecter leurs droits.** Etant donné l'augmentation importante des commandes en ligne couplée à l'embauche d'intérimaires pour y répondre, la promiscuité liée au nombre de salariés présents dans les entrepôts ne permettait pas de maintenir suffisamment de distances de sécurité. Là aussi, la priorisation des activités essentielles était une solution-clé pour les salariés, qui demandaient à ce que seules les commandes « essentielles » soient prises en compte afin que moins de monde soit nécessaire sur place. Demande qui a été reconnue légitime par deux fois au tribunal. On rappelle que l'activité d'Amazon est jalonnée en France de conflits sociaux et de condamnations de l'entreprise.²³ Pourtant, face à cette restriction de 50% de leur catalogue, **Amazon a fait le choix de maintenir les entrepôts français fermés plutôt que d'adapter son**

22 / Enquête Radio France – « Coronavirus : la France fabrique-t-elle des respirateurs inutiles ? », France Bleu, 23 avril 2020.

23 / « Coronavirus : la justice rappelle Amazon à ses responsabilités », Le Monde, 15 avril 2020.

fonctionnement avec un chantage à la délocalisation des entrepôts, et a contourné la restriction des commandes en les faisant traiter dans d'autres entrepôts européens.

“ Amazon provoque déjà en France la destruction de deux fois plus d'emplois qu'elle n'en crée avec une situation de concurrence déloyale vis-à-vis des petits commerces. 98% des vendeurs fraudent la TVA. On parle d'un manque à gagner pour l'État de plus d'un milliard d'euros. Non seulement ils s'enrichissent dans la crise mais en plus sur le dos de la santé des salariés. On se demande qui au gouvernement est du côté d'Amazon ? ”

Alma Dufour, Chargée de campagne surproduction aux Amis de la Terre

Chez **Sanofi**, autre grand groupe dont l'activité est emblématique dans la période, se pose également la question de la priorisation de certaines activités. C'est d'autant plus crucial lorsqu'il s'agit de la production de certains médicaments. Pascal Collemine et Thierry Bodin, de la CGT Sanofi, nous ont livré un témoignage en ce sens, affirmant que même dans cette entreprise, **les masques ou surblouses se sont fait attendre pendant des semaines. Et ce au prix de nombreuses contaminations des employés : environ 600 rien que chez Sanofi France**, dont 120 sur un seul et même site (celui de Marcy l'étoile) ! Face à l'ampleur des risques pris mais aussi à l'urgence pandémique, le syndicat s'est donc battu, en vain, pour que Sanofi se concentre sur la production de médicaments essentiels et stoppe un temps la production non indispensable. La seule chose ayant été obtenue en ce sens fut l'arrêt de la production de médicaments pour la santé animale.

Cette question de la hiérarchisation des activités au sein d'une entreprise apparaissant dans l'absolu comme essentielle, pose celle plus large de toutes les activités professionnelles non-essentiels en temps de pandémie dont l'État aurait dû imposer l'arrêt. Alors que la fermeture des restaurants et commerces dits non-essentiels par mesure sanitaire n'a pas semblé insurmontable au gouvernement, **il n'a en revanche jamais souhaité restreindre l'activité de l'ensemble des secteurs non-essentiels**, et ce au mépris des risques pris par les salariés pour effectuer des tâches dispensables. C'est un des points soulignés notamment par Xavier Petrachi, délégué syndical de la CGT Airbus, qui insiste sur le fait qu'**une grande part de l'activité maintenue par Airbus n'est pas primordiale dans la période** (comme l'assemblage des avions) et sur le caractère absurde de s'astreindre dans ce contexte à honorer des livraisons qui ne sont plus vraiment attendues par les compagnies aériennes, actuellement en grande difficulté, quitte à y risquer la santé de ses salariés.

Pour produire coûte que coûte, ces entreprises ont eu massivement recours aux plus précaires et à la sous-traitance. Face à l'inquiétude des salariés et aux nombreux droits de retrait exercés, face aux conditions de travail globalement très risquées en ces temps d'épidémie, le système économique s'est reposé comme souvent sur la dépendance des plus précaires vis-à-vis de leur emploi. C'est notamment le portrait que dresse Jérôme Pimot (du Collectif des Livreurs Autonomes de Paris) du fonctionnement des **plateformes de livraison « ubérisées »**. Il oppose deux profils de livreurs, les uns qu'il qualifie de « *consciencieux* », ayant appliqué assez tôt les gestes barrière et assez vite cessé de circuler ; les autres qui sont très précaires, très jeunes, migrants pour la plupart, et dont la **situation de très grande dépendance** face à ces revenus rend moins précautionneux. Il est vrai que leurs conditions de travail ne leur permettent pas vraiment

d'appliquer les gestes barrière, par manque de temps (qui permettrait d'appeler le client pour négocier qu'il descende récupérer sa commande) et de moyens (augmentation du prix du gel hydroalcoolique).

“ On a une quinzaine de commandes par jour, un immeuble où on livre c'est potentiellement une dizaine de points de contacts infectés (entre les digicodes, les interphones, les poignées, les lumières...), ce qui fait 150 points de contacts par jour. ”

Jérôme Pimot, Fondateur du CLAP

On retrouve ces **comportements « à risques » dans tous les secteurs dont le fonctionnement repose malheureusement sur la précarité et la dépendance des salariés**. Le besoin matériel urgent de nourrir sa famille ou de payer son loyer y a poussé parfois les plus démunis non seulement à accepter des conditions de sécurité au travail déplorables, mais parfois même à continuer à exercer en ayant eu des symptômes, comme le souligne Pascal Jumet de la CGT Carrefour Bercy, qui estime que dans ces conditions, **la prime incitative de 1 000 euros affichée par Carrefour a poussé des salariés à se rendre au travail en cachant qu'ils ont été malades afin de pouvoir la percevoir**. Comme nous l'avons déjà évoqué à propos des inégalités sociales face au confinement et à la crise, et comme l'analyse Maryline Poulain (chargée des questions d'immigration à la CGT), **les travailleurs sans-papiers subissent à ce titre une double peine** due à la fois à leur dépendance à leur travail liée à leur statut précaire, et au fait d'être dépourvus de couverture médicale. Ce problème est aussi **particulièrement présent dans la sous-traitance et l'intérim**, où les contrats sont précaires et où l'on trouve également des personnes sans-papiers et des travailleurs détachés. Les conditions de travail pendant la crise y ont été particulièrement peu encadrées et parfois indignes. Maryline Poulain a ainsi **constaté plusieurs décès d'intérimaires sur des gros sites comme Fedex ou dans la centrale nucléaire de Romans-Sur-Isère**.

Pierre Mériaux, de la FSU SNU Inspection du travail, souligne le **problème du statut des sous-traitants, qui sont dépendants des décisions des entreprises qui les sous-traitent, au risque sinon de perdre leur contrat avec elles**. Il est donc difficile pour eux de protéger leurs salariés dans ce contexte. Par exemple, la relance des chaînes d'assemblage d'Airbus a contraint ses sous-traitants à la relance de leurs propres activités même s'ils ne disposaient pas des protections nécessaires pour leurs employés, comme s'en est inquiété Xavier Petrachi, délégué syndical de la CGT Airbus. **Les sous-traitants sont également utilisés comme réserve de main d'œuvre pour compenser les droits de retraits des salariés internes** à l'entreprise-mère ; même si ces droits de retraits ont été exercés en raison de conditions de travail jugées dangereuses. C'est ce qui a été constaté à La Poste par exemple.

“ [La Poste] a donc fait appel à la sous-traitance, à des CDD, à l'entreprise Médiapost - une filiale de La Poste où il n'y a que du temps partiel, avec des salaires autour de 500 euros par mois et une distribution du courrier à partir de leurs voitures personnelles. À Toulouse, il y a eu la première journée 30% de démissions à Médiapost, parce que la mission était infaisable en fait. On a voulu faire remplacer un métier par une entreprise qui ne savait pas le faire. ”

Christian Mathorel, Secrétaire Général de la CGT FATP

Ce système est également de mise dans des **secteurs aussi vitaux et stratégiques que l'agriculture ou l'énergie**. Gilles Reynaud, de Sud Energie Sous-traitance nucléaire, et président de « *Ma zone contrôlée* », rappelle ainsi que dans ce secteur, 80% de la maintenance est faite en sous-traitance, que les sous-traitants y exercent des métiers essentiels, peu rémunérés, peu valorisés, et sont les plus exposés à la radioactivité, alors même qu'ils sont également les moins suivis médicalement.

“ La sous-traitance aujourd'hui, c'est un effectif considérable, avec plus de 160 000 salariés concernés. [...] On manque de moyens, on manque de reconnaissance. On attend quoi pour agir ? On attend quoi ? ”

Gilles Reynaud, Sous-traitant du nucléaire, président de l'association *Ma zone contrôlée*

Or durant le confinement, les travailleurs sous-traitants et les statutaires n'avaient pas le même niveau de protection. Aberration d'une situation où sur un même site nucléaire, les personnes travaillant ensemble étaient plus ou moins protégées comme si le virus se souciait des statuts.

Concernant le secteur agricole, Nicolas Girod (porte-parole de la Confédération Paysanne), dénonce lui aussi le fait que l'on fasse reposer des métiers aussi essentiels sur des précaires sous-payés, souvent venus des pays de l'Est, dont le manque qui s'est fait sentir pendant cette crise a mis à jour l'importance, ainsi que l'impasse de ce modèle d'exploitation de la précarité.

Pendant que tous ces salariés prenaient des risques sanitaires pour pouvoir garder un emploi leur permettant parfois à peine de survivre, les chefs de grandes entreprises et de grands groupes – que l'on peut qualifier de véritables « profiteurs de crise » –, semblent très bien se porter voire même profiter de la situation. L'action d'Amazon atteint des records historiques. Vivendi a augmenté son dividende de 20%, portant le montant total à 697 millions d'euros, alors que certaines de ses filiales bénéficient du chômage partiel. Sanofi s'apprêtait fin avril, à distribuer 3,8 milliards de dividendes à ses actionnaires, qui, comme nous le rappelaient Pascal Collemine et Thierry Bodin (CGT Sanofi) auraient pourtant été plus utiles ailleurs, tant en externe (pour la santé publique) qu'en interne (pour gérer l'accélération à venir dans les traitements anti-infectieux, par exemple). Les exemples comme ceux-là sont nombreux. Ils s'appellent aussi : Veolia, le groupe PSA, Axa, Korian, Disney...et nous rappellent une fois encore que **dans leur monde, les profits des actionnaires passent avant la santé des salariés. Si nous sommes en guerre, ce sont eux qu'il aurait fallu taxer, à l'image de ce qui fut fait en 1916.**²⁴

24 / « *Si nous sommes en guerre, taxons les profiteurs de la crise !* », le JDD, 27 avril 2020.

2 / LE GOUVERNEMENT EN PROFITE POUR CASSER LE CODE DU TRAVAIL

Le gouvernement a profité de la crise sanitaire pour démontrer que son ennemi restait le Code du travail. Il a intensifié les politiques de dérégulation menées depuis le début du quinquennat Macron. D'une part, il s'est soustrait au débat parlementaire, imposant de multiples ordonnances²⁵. Celles-ci ont visé en priorité l'affaiblissement des règles protectrices restantes du Code du travail, offrant de larges marges de manœuvre aux employeurs, au détriment des salariés. En témoignent les mesures d'exception prises par l'ordonnance du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. « *Le gouvernement profite de manière scandaleuse, de la crise sanitaire pour déroger, dans certains secteurs économiques dits essentiels mais non définis, aux règles du droit du travail* » commente la CGT dans son communiqué du 26 mars 2020. Dans cette ordonnance, un certain nombre de mesures viennent casser les règles du droit du travail, déjà bien fragilisées :

- La durée quotidienne maximale de travail est portée à 12 heures, au lieu de 10 heures actuellement, celle du travail de nuit à 12 heures au lieu de 8 heures ;
- Le temps de repos est réduit entre deux journées de travail à 9 heures contre 11 heures minimum aujourd'hui ;
- La durée maximale de travail hebdomadaire est fixée à 60 heures contre 48 heures jusqu'ici. Les durées de travail hebdomadaires ont également été augmentées dans le secteur agricole ainsi que le travail de nuit ;
- L'extension du travail le dimanche est instauré et la possibilité d'user de ces régressions jusqu'au 31 décembre 2020 est prévue.

“ Je suis scandalisé par la durée de l'ordonnance. Notre crainte c'est qu'ils pérennisent ces mesures à l'encontre des droits des salariés et qu'ils fassent sauter la durée légale du travail. ”

Julien Boeldieu, Secrétaire général de la CGT inspection du Travail

“ Ces mesures destinées à faire payer la crise aux travailleurs sont scandaleuses. Surtout au moment où le chômage explose et qu'il faut au contraire baisser le temps de travail pour partager le travail. ”

Pierre Garnodier, Secrétaire général pour le comité national CGT des travailleurs privés d'emplois et précaires

Pire, l'État a laissé la possibilité aux employeurs eux-mêmes d'imposer certaines de ces dispositions aux salariés, telles que la prise de congés payés sans respect du préavis d'un mois ou l'augmentation de la durée quotidienne ou hebdomadaire maximale de travail. De manière générale, c'est à l'employeur d'évaluer les risques encourus par les salariés. Les fiches de poste mises en ligne par le ministère du Travail ont été rédigées avec les syndicats patronaux, mais pas avec l'inspection du travail, alors que c'est le cas d'ordinaire.

À chaque fois que la société est ébranlée, certains en tirent profit pour appliquer la « stratégie du choc » : imposer par des méthodes autoritaires leurs recettes anti-sociales. La loi sur

25 / Ces ordonnances ont été décryptées par la France indans un guide publié le 9 avril 2020 sur son site internet.soumise.

l'état d'urgence sanitaire et ses ordonnances en sont un exemple pur. **Liberté des congés payés, RTT, durée du travail, repos hebdomadaire : tant d'acquis patiemment construits par des décennies de luttes ont été repris en un claquement de doigt et presque sans débat. Les députés de la France insoumise ont voté contre.**

“ Elle [la ministre du Travail] ne différencie pas dans ces fiches les responsabilités des employeurs et des salariés. C'est très choquant car on ne rappelle nulle part que la responsabilité primordiale est portée sur l'employeur qui doit assumer ses choix, y compris au niveau pénal en cas de problème ”

Pierre Mériaux, Syndicat SNU TEFU FSU

De plus, le ministère du Travail devait établir une liste de « *secteurs d'activité particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale* ». Non pas pour mettre à l'arrêt toutes les autres activités afin de protéger le maximum de salariés du Covid-19 et endiguer la pandémie, comme certains de nos voisins ont pu le faire (l'Italie et plus récemment l'Espagne), mais pour appliquer ces dérogations au temps de travail. Cette liste n'a jamais été établie. Pourtant, « *on a besoin des gens qui travaillent dans le logement, dans la production alimentaire et dans la santé. Tous les autres doivent rester chez eux. L'économie doit être au service de tout le monde et pas de quelques-uns* » déclare fort justement Éric Beynel dans un article de Reporterre du 20 mars 2020²⁶.

De nombreux secteurs et métiers se sont sentis lésés dans les mesures sanitaires mises en place. Leur ressenti est le reflet concret des mesures mises en œuvre par le gouvernement. Les salariés d'Oscaro, entreprise de pièces détachées automobiles, l'ont démontré en cessant leur travail pour cause de « *manque de protection* » dans les entrepôts. « *Il y a forcément deux poids, deux mesures : la plupart des cadres restent chez eux et télétravaillent. Mais dans les entrepôts, c'est une autre histoire pour les salariés qui se sentent de plus en plus en danger. Un sentiment d'injustice est en train de monter dans de nombreuses entreprises comme chez Oscaro.com* », constate Hichem Aktouche, chargé du secteur du commerce et des services au syndicat Sud Solidaires dans un article du Parisien du 27 mars 2020²⁷. L'illustration la plus marquante reste encore celle de l'entreprise Amazon condamnée par la Cour d'appel de Versailles du 24 avril à restreindre son activité « *aux seules activités de réception des marchandises, de préparation et d'expédition des commandes de produits alimentaires, d'hygiène et médicaux* ». La juridiction a, en effet, estimé que la société avait « *de façon évidente méconnu son obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés* ». **L'inspection du travail a comptabilisé 12 millions de personnes ayant travaillé durant la période de confinement.** Concernant le recours au chômage partiel, l'inspection du travail a également reçu plusieurs alertes pour abus d'usage. Pour autant, le contrôle par les organisations syndicales et les inspecteurs du travail a été rendu plus que jamais complexe. D'autant que moins de 8% des salariés sont syndiqués et le nombre de délégués syndicaux a chuté de 40% depuis la mise en place des ordonnances dits Macron du 22 septembre 2017 réformant le Code du travail.

26 / « *Le gouvernement veut sauver l'économie avant les gens* », Entretien avec Éric Beynel, 20 mars 2020.

27 / « *Des salariés d'Oscaro cessent le travail à cause du "manque de protection" dans les entrepôts* », Le Parisien, 27 mars 2020.

LES AGENTS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL, EMPÊCHÉS D'EXERCER

En refusant de lister les secteurs d'activités essentiels et non essentiels, et en donnant les pleins pouvoirs aux entreprises pour déroger à certains principes du droit des travailleurs, le gouvernement a participé au développement de conditions de travail dangereuses. Ne disposant pas toujours des conditions de sécurité nécessaires à la poursuite d'une activité professionnelle, de nombreux salariés ont sollicité la présence de l'inspection du travail. Cette présence a été toutefois difficile à obtenir pour plusieurs raisons. D'une part, **il était recommandé aux agents de l'inspection du travail d'exercer en télétravail**, et ne disposant pas de masques dans la plupart des départements, ils ont dû limiter considérablement les inspections. D'autre part, désormais, si un inspecteur constate une situation d'urgence dans une entreprise, qu'il faut contrôler, il doit demander la permission avant de déclencher un référé, ce qui est illégal. Qui plus est, **la FSU-SNU Inspection du travail a recensé 30 signalements d'agents recevant une pression de leur hiérarchie pour ne pas aller contrôler tel ou tel secteur**. Julien Boeldieu, secrétaire général de la CGT Inspection du Travail note « *une série de pratiques de l'autorité centrale et des échelons hiérarchiques intermédiaires avec des pressions sur les agents de contrôle qui, malgré tout, parviennent à intervenir dans les entreprises.* »

« Ce gouvernement est en train d'organiser une suspension de l'ordre public social par impossibilité de le contrôler. C'est une grave atteinte à l'équilibre de notre République, surtout en période de crise sanitaire. » Pierre Mériaux, Syndicat SNU TEF FSU

La mise à pied scandaleuse d'un inspecteur du travail

Dans la Marne, **l'inspecteur du travail Anthony Smith, représentant au Conseil national des Inspecteurs du travail est mis à pied pour avoir engagé une procédure de référé à l'encontre d'une structure d'aide à domicile pour protections insuffisantes**. Sa hiérarchie a justifié cette décision dans une missive « *Vos pratiques d'intervention en entreprise méconnaissent de manière délibérée, grave et répétée, les instructions de l'autorité centrale de l'Inspection du travail, et attestent d'un manque de discernement patent dans la période actuelle de crise sanitaire* ». Julien Boeldieu pointe ainsi le signal envoyé par le ministère de sanctionner un inspecteur dont le seul tort est d'avoir fait son travail de protection des salariés, et ce signal c'est "Taisez-vous et couvrez les mensonges d'État sur les masques notamment". Les syndicats CGT, SUD, FSU et CNT de l'Inspection du travail ont saisi l'Organisation internationale du travail ; **ils dénoncent des entraves à leur mission de la part du ministère du Travail**.

3 / DES SECTEURS PROFESSIONNELS ABANDONNÉS OU PAS SUFFISAMMENT SOUTENUS

Au cours de cette période, le gouvernement n'a eu de cesse de sacrifier le droit du travail et la santé des travailleurs à « la continuité de l'activité économique ». Mais il serait erroné d'en conclure que l'activité économique a reçu un soutien adéquat. **De nombreux secteurs professionnels ont été laissés à l'abandon ou ont subi des défaillances majeures de la part de l'État.** À chaque fois, une constante : ce sont les gros qui bénéficient du soutien de l'État ou des dérogations aux règles sanitaires, alors que les petits subissent ces mesures de plein fouet sans souvent disposer d'un soutien public à la hauteur des difficultés générées par la crise.

a/ Tapis rouge pour la grande distribution

Parmi eux, des secteurs pourtant déclarés « *en première ligne* » comme le secteur de l'agriculture. Le secteur travaille avec le vivant, celui-ci ne s'arrête pas. Il ne permet pas de pause le temps de la pandémie. La production alimentaire fait par ailleurs indéniablement partie des activités prioritaires et vitales : elle devait se poursuivre. Mais faute de prendre la responsabilité de définir clairement les activités essentielles, l'État a failli à les soutenir de façon appropriée. **Derrière les grandes phrases dont les agriculteurs ont été abreuvés, peu de concret.** Lorsqu'il se décide à agir, le gouvernement est nuisible. Son action est marquée par l'improvisation qui a caractérisé la période en permanence. Le cas des décisions relatives au marchés de plein vent l'illustre. **Le 23 mars, le gouvernement décide de la fermeture des marchés de plein vent. Une décision abrupte, unilatérale et dont il est difficile de lire la cohérence alors que la grande distribution reste ouverte et qu'il n'est pas envisageable de fermer aux citoyens l'accès à l'alimentation.** Cette décision a des conséquences graves sur les producteurs pour lesquels c'est un circuit de distribution et pour les consommateurs.

La réouverture des marchés est permise sur dérogation du préfet. Mais sur ce sujet, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Économie se contredisent de façon cacophonique. De plus, la circulaire qui permet cette réouverture est transmise aux préfetures sans être accompagnée d'une communication claire et nette : ainsi elle est interprétée de façon différente d'un département à l'autre, suscitant des ruptures d'égalité et des situations difficiles à gérer pour les producteurs et pour les consommateurs. En un mot : avec cette décision, le gouvernement se défausse. Dans le même temps, le secteur se mobilise et fait preuve d'une auto-organisation remarquable. **Les syndicats élaborent des guides méthodologiques pour la réouverture des marchés en sécurité, échangent en permanence avec les élus locaux pour trouver ensemble des solutions de distribution alternatives, dans des gymnases ou dans des salles des fêtes.** Mais l'abandon de l'État, son incapacité à trouver et à accompagner des solutions n'en est que plus frappant.

“ Nous avons été laissés seuls sur l'organisation du maintien des débouchés. Le gouvernement, de mon point de vue, ne prend pas ses responsabilités, il délègue aux territoires, aux élus locaux, aux entités économiques, aux syndicats. C'est le laisser-faire, que chacun trouve ses solutions par lui-même. On n'est pas sécurisés. Il n'y a aucune démarche globale et nationale. Ce n'est pas au niveau de la situation. ”

Nicolas Girod, Porte-parole de la Confédération paysanne

Cet abandon est d'autant plus lamentable que les consommateurs sont au rendez-vous : avec le confinement, les agriculteurs, notamment en maraîchage, observent des hausses de la demande de produits locaux. Un signal très encourageant et qui donne la direction à suivre pour les politiques agricoles de l'après-pandémie ; pour l'heure, les politiques agricoles structurelles entravent au contraire la production locale.

Au-delà du seul cas des marchés de plein vent, les débouchés agricoles, notamment la restauration hors-domicile, sont profondément perturbés par la pandémie. Dans certains cas, la demande augmente. C'est le cas des steaks hachés frais (+ 35%) et des steaks hachés surgelés (+ 55%). Mais alors que cette demande tire les prix vers le haut pour le consommateur, la situation est inique pour les agriculteurs concernés : les prix qui leur sont payés ont chuté en quelques semaines au cours de la crise. **Les acteurs du secteur revendiquent un prix minimum à hauteur des coûts de production.** Ils prennent sur eux d'organiser des « retenues d'animaux à la ferme » pour ne pas avoir à vendre à perte. Mais le gouvernement reste sourd, laisse faire passivement et persiste dans l'incantatoire :

“ Je suis opposé à un prix garanti car si l'on accorde un prix minimum pour la viande bovine, ensuite, d'autres productions le demanderont. Et dans ce cas, nous changerons de système économique. Je ne pense donc pas que le prix garanti soit la bonne réponse. ”

Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation

Dans d'autres secteurs au contraire, **la demande s'effondre : c'est le cas par exemple des plants, de l'horticulture, de la viticulture, du lait.** Ces situations appellent une réaction politique. Dans le cas du lait par exemple, on observe très rapidement des surplus de production massifs, d'autant plus que le printemps correspond au pic annuel de production laitière. En avril, le surplus de production en France est d'au moins 10%, un niveau critique. **La Confédération paysanne demande sans délai des mesures de réduction obligatoire des volumes afin de stabiliser à la hausse les prix payés à la ferme.** La délégation de la France insoumise au Parlement européen, soutenue par d'autres députés (GUE/NGL, Verts, Socialistes) a également porté cette demande. À l'heure de la crise, nous avons défendu une réduction juste, solidaire et obligatoire des volumes dans la filière laitière bovine. D'autres acteurs importants du secteur demandent le financement urgent de mesures de réduction des volumes, si ce n'est obligatoire, au moins volontaire comme par exemple l'European Milk Board ou le Comité européen des Régions. Ce type de mesure se décide d'abord au niveau européen, comme de nombreuses mesures concernant la politique agricole qui est l'une des plus intégrées de l'UE. La Commission européenne, le Parlement européen, mais aussi tous les États membres ont un rôle important à jouer. La réaction de la Commission européenne a été globalement lente et insuffisante. Mais celle de la France n'est dans l'ensemble pas meilleure : c'est le même laisser-faire, le même abandon, les mêmes mauvais choix qui priment. **Ne tirant aucune leçon du passé, la Commission européenne a notamment décidé d'aides au stockage privé (pour un montant qui demeure faible). Le gouvernement français l'a soutenue.** Ce type d'aide a pourtant démontré son inefficacité et sa nocivité lors de la dernière crise laitière de 2015-2016 : d'une part les stocks accumulés, même subventionnés, tirent très durablement les prix payés à la ferme en Europe vers le bas ; d'autre part, le lait se stocke en grande partie sous la forme d'une poudre qui n'est jamais consommée dans l'Union européenne. Elle est

uniquement exportée - régulièrement mélangée avec des substances nuisibles pour la santé comme l'huile de palme - dans des pays défavorisés où ces exportations détruisent l'agriculture vivrière locale.

Que ce soit dû à des chocs sur la chaîne logistique, des chocs de demande, des chocs de main d'œuvre (manque de travailleurs saisonniers...), ou à de nombreuses autres perturbations encore (nécessité de garder ses enfants à domicile...), **l'agriculture a été, au cœur de la crise, durement frappée et largement laissée à l'abandon.** « *Au moins vous continuez à fonctionner* » se satisfait le gouvernement. Le 6 mai dans une interview à France Agricole, Didier Guillaume expose sans détour son (absence de) vision pour l'après-pandémie :

“ Mon objectif n'est pas de mentir et de dire que tout le monde va être sauvé, mais de faire en sorte que l'ensemble redémarre. Toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires ne seront pas sauvées. ”

Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Ce discours est indécent, d'autant plus après les discours de félicitations et les applaudissements qui se sont succédés sans vergogne. **Il faut au contraire des indemnités à la hauteur, pour qu'il n'y ait pas un agriculteur de moins à l'issue de la pandémie.** Il suffit d'en avoir la volonté politique pour le faire. La France peut emprunter sans difficulté. Et qui plus est, il n'est pas possible cette fois-ci de se défausser sur l'Union européenne. La Commission a - certes temporairement - assoupli ses règles nocives sur l'interdiction des aides d'État : elle autorise un soutien pouvant aller jusqu'à 120 000 euros pour chaque exploitation ! Il faut faire un travail systématique d'identification des besoins réels et indemniser. Rien n'empêche de sauver les agriculteurs. **Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre encore des paysans.** Nous en avons besoin de centaines de milliers de plus qu'aujourd'hui pour continuer à nous nourrir et réaliser en même temps l'indispensable transition écologique de l'agriculture.

“ Le Ministre nous a dit clairement, et je trouve ça assez malheureux : vous n'avez pas trop à vous plaindre, l'activité agricole continue au moins. Certes, mais avec moins de débouchés ou des prix de vente qui diminuent. Malgré les reports de remboursements de prêts et de charges, nos coûts ne vont pas disparaître. L'agriculture qui continue à tourner, heureusement, mais dans la difficulté, on doit être capable de l'indemniser à la hauteur. Et à la sortie de la crise, réorienter le modèle de production. Pendant cette crise, mon impression est qu'il y a eu une reconnexion des citoyens avec leur agriculture et leurs paysans. Si notre métier doit être reconnu comme d'utilité publique, il faut une revalorisation du travail, pas seulement des applaudissements aux fenêtres. Si de fait ces secteurs, la santé, l'alimentation, sont prioritaires, si on veut qu'ils continuent, il faut s'en donner les moyens, les mettre en avant, et mieux les rémunérer. ”

Nicolas Girod, Porte-parole de la Confédération paysanne

b/ Les petits pêcheurs oubliés

Les pêcheurs ont également été frappés de plein fouet par la pandémie. Le secteur a été durement touché par l'effondrement des débouchés, notamment dans la restauration, l'interdiction de la vente à quai sauf dérogation, la diminution des prix rendant l'activité impraticable économiquement, sans compter les restrictions d'activité liées à la nécessité de respecter les mesures sanitaires de distanciation sur les navires. **Mais tous les navires n'ont pas été touchés de la même façon : la pêche industrielle a pu se poursuivre dans de nombreux cas**, la pratique de la congélation des poissons permettant de faire face à l'effondrement des débouchés, **tandis que la pêche artisanale était plus durement touchée par l'interdiction de la vente à quai.**

La Commission européenne a apporté une première réponse le 13 mars avec, comme pour le secteur agricole, une augmentation du plafond des aides d'État, autorisant des aides jusqu'à 120 000 euros. Comme dans le secteur agricole également, un deuxième paquet de mesures a été adopté au milieu du mois d'avril, comprenant des aides au stockage, des aides à l'arrêt temporaire et de la flexibilité dans l'allocation des fonds du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). **Au niveau français, l'État a réagi à ces nouvelles possibilités de soutien, notamment par un arrêté du 2 mai fixant les modalités des aides à l'arrêt temporaire.** Cet arrêté a été pris dans des conditions inacceptables. En effet, seul le Comité national des pêches, qui représente essentiellement la pêche industrielle, a été préalablement consulté. **Les représentants de la pêche artisanale, la société civile et les scientifiques ont été mis de côté.** L'appel de 390 petits pêcheurs côtiers, chefs, mareyeurs, scientifiques, élus locaux et nationaux, eurodéputés, figures publiques et associations demandant au gouvernement français de sauvegarder la petite pêche française a été ignoré. **En conséquence, l'arrêté avantage excessivement la pêche industrielle et laisse à quai la petite pêche côtière.** En effet, le gouvernement a choisi d'utiliser le chiffre d'affaires comme unique critère d'attribution des aides à l'arrêt temporaire, alors même que la petite pêche côtière ne représente que 22 % des captures en valeur mais couvre 52 % des emplois. En n'incluant aucun critère social et environnemental en complément du chiffre d'affaires, le ministère de l'Agriculture acte donc d'emblée que l'essentiel des aides sera capté par les plus gros armements. Le détail particulièrement scandaleux des modalités de prise en compte du chiffre d'affaire ajoute encore à cette iniquité et ne devrait laisser que des miettes à la pêche artisanale.

“ Les subventions vont être distribuées entre amis. Le Comité national des pêches va sûrement tirer la couverture à l'avantage des plus gros : ils défendent surtout les intérêts des gros armements et gros bateaux. Tout est à revoir sur la politique des pêches et sur les critères de sélection des pêcheries qui devraient être aidées. ”

Lamya Essemlali, Présidente de Sea Shepherd France

La réponse du gouvernement français est d'autant plus condamnable que la pêche industrielle n'est pas durable et que **la crise que nous traversons doit être regardée comme une raison supplémentaire de refonder entièrement notre modèle de pêche.** La pêche industrielle est la première responsable de la quantité de déchets plastiques en mer. D'autre part, notre consommation de poisson doit être réduite en quantité et évoluer dans sa nature ; cela implique de sortir du modèle de pêche industriel.

“ On mange 35kg de produits aquatiques en France par habitant et par an, et si l'on devait prendre une consommation équitable et durable au niveau mondial, cela devrait être 8kg. On mange trois fois plus de poissons que l'on devrait et surtout l'on ne mange pas le bon type de poisson : les poissons les plus achetés sont les saumons, les thons et les crevettes. Donc des produits pas frais, pas toujours sauvages et pas forcément français. ”

Mathieu Colléter, Ingénieur agro-halieupe, docteur en écologie marine, responsable « Science et relations institutionnelles » de BLOOM

Cela implique aussi de soutenir l'évolution des pratiques de la pêche artisanale qui doit être plus sélective pour éviter les « captures accidentelles » de dauphins ou d'autres espèces protégées. Ces « captures accidentelles » sont en réalité un phénomène structurel dû à notre modèle économique et technique, sur lequel on ferme pourtant les yeux.

“ Les méthodes sélectives existent, pratiquées par une minorité de bateaux : pêche avec un hameçon conçu pour certaines espèces... Mais ils pêchent infiniment moins en quantité et ne peuvent pas répondre aux demandes en poisson. Il faut que la demande diminue drastiquement pour qu'une petite pêche vraiment sélective suffise. Il faut qu'on comprenne que ce qui nous arrive aujourd'hui avec le Covid est une partie de campagne par rapport à ce qui nous attend avec l'effondrement du vivant. L'océan est la machine de régulation du climat, les enjeux sont colossaux, si les océans meurent, on meurt avec. Mais tout est fait pour que la prise de conscience ne s'opère pas. ”

Lamya Essemlali, Présidente de Sea Shepherd France

Dans ce contexte, le lobbying actif de certains représentants d'intérêt pour le report des quotas de pêche non-utilisés ne doit pas être regardé comme une solution et doit être fermement combattu.

“ On voit des secteurs industriels qui veulent et peuvent profiter de cette crise pour continuer la même tendance. Il y a déjà eu des demandes des reports des quotas non utilisés, ce qui ne fait absolument pas sens au niveau biologique ; on ne va pas reporter ces quotas, en dépit de tout avis scientifique, pour faire plaisir aux gros industriels. Il faut profiter de cette crise pour repenser le modèle de la pêche pour mieux prendre en compte les avis scientifiques et les besoins des ressources. Il faut faire éclore une nouvelle consommation. ”

Mathieu Colléter, Ingénieur agro-halieupe, docteur en écologie marine, responsable « Science et relations institutionnelles » de BLOOM

E/ LA MOITIÉ DU MONDE CONFINÉ, LE NAUFRAGE DE L'UNION EUROPÉENNE

1 / L'UNION EUROPÉENNE N'A PAS ÉTÉ À LA HAUTEUR DANS LA CRISE

Si l'Union européenne porte une lourde responsabilité dans l'affaiblissement de notre tissu industriel et de nos services de santé, elle fut également fautive dans sa gestion de la crise sanitaire. D'abord par son atonie à l'arrivée du virus sur le sol européen, abandonnant les États membres à leur triste sort. Elle s'est ensuite révélée **incapable d'une quelconque coordination des réponses nationales pour organiser la solidarité opérationnelle nécessaire** pour faire face à l'engorgement des services hospitaliers ou aux pénuries de matériel médical. La Commission européenne se décida finalement à agir à contre-temps, réalisant à quel point les dogmes de l'austérité et de la concurrence libre et non faussée se révélaient être des obstacles majeurs à la bataille sanitaire.

a/ L'Union européenne aux abonnés absents face à l'arrivée de l'épidémie

À la date du 24 février 2020, 178 cas de coronavirus sont officiellement recensés dans l'Union européenne, dont 132 pour la seule Italie ; ce jour-là, lors d'un point presse, Stella Kyriakides, commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire et Janez Lenarčič, commissaire à la gestion des crises déclarent que « **le niveau global de préparation est bon** car les pays ont mis en place des mesures de réaction visant à fournir un traitement pour les cas à l'intérieur de l'UE et à atténuer toute nouvelle transmission à l'intérieur de et vers l'UE. ». Ils présentent les actions prises jusqu'alors par la Commission européenne : des « orientations concernant le conseil aux voyageurs » sont élaborées et les commissaires mettent en garde les États membres contre les volontés de réduire la liberté de circulation sur le territoire européen.

“ On aurait dû prendre très tôt des dispositions de contrôle aux frontières, ça n'a pas été fait. On voyageait dans cette période sans aucun souci, tout allait bien dans le meilleur des mondes. On a laissé se véhiculer ce virus très virulent sans aucun souci. ”

Jean-Marc Devauchelle, Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

Deux semaines plus tard, l'Italie fut submergée, puis ce fut le tour de l'Espagne et de la France. **Aux abonnés absents, les institutions européennes n'organisèrent aucune coordination entre les politiques nationales** des différents États membres. L'Italie décréta un confinement des régions du Nord du pays le 8 mars, puis l'extension à l'ensemble du territoire national dans la nuit du 9 au 10 mars. Le 12 mars, la République tchèque et la Slovaquie décidèrent unilatéralement de rétablir les contrôles à leurs frontières. Chypre, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne leur emboîtèrent le pas le 13 mars. Le 15 mars, c'est au tour de l'Espagne d'imiter l'Italie et de décréter un confinement national. Le lendemain, le 16 mars, l'Allemagne décida unilatéralement la fermeture de sa frontière avec la France et adopta le 22 mars des mesures de distanciations sociales strictes mais non un confinement généralisé. À la lecture des faits, l'absence d'action

commune frappe dans un espace qui a fait norme les principes de libre circulation des personnes et des marchandises. **Tout se déroula finalement comme si, face à la crise, l'Union européenne montrait son vrai visage, faisant primer les logiques de compétition sur les principes de coopération.**

Ces mêmes logiques furent à l'œuvre **concernant l'approvisionnement en équipement médical, plus particulièrement en masques.** Ainsi, la première réaction de l'Allemagne fut de déclarer unilatéralement au début du mois de mars une suspension des exportations de masques, empêchant ainsi la livraison de masques à d'autres États européens. Les exemples les plus tragiques furent sans doute le détournement actif de 680 000 masques chinois destinés à l'Italie par les douanes de la République tchèque et l'arrivée sur le sol italien de médecins cubains quand la solidarité peinait à s'exercer entre les états membres de l'Union européenne.

“ Il suffit de franchir le Rhin et il reste des lits de réanimation. Ça pose la question de savoir à quoi sert l'Europe aujourd'hui. Chaque pays a des stratégies différentes. Chaque pays a fermé ses frontières. Aucune collaboration au niveau industriel. Bien au contraire, c'est la concurrence effrénée y compris au niveau des commandes et des livraisons depuis les entreprises situées en Asie. C'est un joyeux bordel. Le constat qu'on fait aujourd'hui c'est que l'Europe ne sert à rien dans une situation de crise. ”

Christophe Prudhomme, Porte-parole des médecins urgentiste de France

Le 26 mars à l'initiative de l'eurodéputé de la France insoumise Younous Omarjee, président de la commission du développement régional, le Parlement européen adopte des mesures d'urgence, notamment un projet d'investissement de 37 milliards d'euros et l'élargissement du champ d'application du Fonds de solidarité de l'Union européenne à hauteur de 800 millions d'euros en cas d'urgence de santé publique. Des mesures financières complémentaires sont votées par le Parlement européen les 16 et 17 avril mais la mise en place d'une véritable planification sanitaire européenne, proposée par les eurodéputés de la France insoumise est refusée. De même, les propositions visant à appeler les États à distinguer les activités économiques essentielles, à permettre l'extension des dispositifs de chômage partiel aux salariés des plateformes sont refusés ou encore à réviser les accords de libre-échange sont rejetées.

Longtemps spectatrice, **l'Union européenne aura donc finalement tardivement réagi par des mesures essentiellement budgétaires, sans organiser la coordination des décisions nationales ou les modalités d'une solidarité concrète** entre les États membres.

b/ Une réponse économique insuffisante

Un même retard à l'allumage toucha les institutions économiques de l'Union européenne. Face aux dépenses engagées par l'Italie pour faire face à l'épidémie, **une inquiétude apparaît sur la capacité du pays à s'endetter à des taux raisonnables.** Mais le 12 mars, Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE) propage un vent de panique en refusant l'hypothèse d'une action spécifique de l'institution pour y faire face. Immédiatement, les taux italiens s'envolent. Finalement rattrapée par la réalité

de la tempête, elle annoncera quelques jours plus tard le lancement d'une vaste politique de rachats des titres de dette italiens : d'abord un programme de 120 milliards d'euros, suivi le 18 mars de l'annonce de 750 milliards d'euros supplémentaires, permettant de faire redescendre pour un temps la pression sur les titres italiens.

Dans le même temps, **le Conseil de l'Union européenne, qui réunit les ministres des différents gouvernements, peine à s'accorder sur la nature du soutien économique nécessaire.** Ainsi, si la Commission européenne propose le 13 mars de relâcher les contraintes du Pacte de stabilité et de croissance, et d'assouplir le régime des aides d'État, les ministres des Finances réunis le 16 mars se bornent à recenser l'ensemble des mesures économiques prises au niveau national. Il faudra attendre la réunion de l'Eurogroupe du 23 mars pour que les propositions de la commission soient mises en œuvre. **Les règles de déficit sont suspendues et les aides d'état sont autorisés. Un à un, plusieurs dogmes des traités européens tombent.** Mais la suspension des règles de déficit ne résout pas les risques d'envolée des taux des pays en difficulté.

Comme lors de la crise économique de la fin des années 2020, **c'est la question de la dette qui va mettre en valeur les lignes de fractures qui traversent l'Union européenne.** À la veille du sommet européen du 26 mars, neuf États (France, Grèce, Portugal, Italie, Espagne, Irlande, Belgique, Luxembourg, Slovaquie) demandent à ce que soit créé « *un instrument de dette commun émis par une institution européenne* » pour permettre aux pays en difficulté de pouvoir profiter des faibles taux des pays jugés plus sûrs d'un point de vue budgétaire. Mais la proposition est fermement rejetée par un groupe de pays mené par l'Allemagne et les Pays-Bas. Et si la mise en place d'un soutien financier à travers l'utilisation du Mécanisme Européen de Stabilité est décidée, les deux blocs ne parviennent pas à s'entendre sur d'éventuelles conditions à un tel soutien. **À nouveau, les pays du « club des frugaux » exigent qu'un tel soutien soit assorti de la mise en place d'un programme d'ajustement macro-économiques, c'est-à-dire d'un plan d'austérité.** Cet épisode exacerba les tensions. Au lendemain du sommet, le ministre des Finances néerlandais s'interrogera sur les raisons de manque de moyens budgétaires de l'Espagne, priant la Commission européenne d'ouvrir une enquête à l'encontre de ce pays. Le Premier ministre portugais qualifia cette déclaration de « *répugnante* », tandis que le président du Conseil italien Giuseppe Conte fustigea une Europe « morte ».

L'Eurogroupe (réunion des ministres des finances) des 7 et 9 avril accoucha d'une souris. Un paquet d'urgence fut décidé. Un soutien temporaire aux systèmes nationaux de chômage partiel d'un montant largement insuffisant de 100 milliards était mis en place. Mais le coût d'un tel dispositif pour la France seul est déjà estimé entre 20 et 30 milliards d'euros. La Banque européenne d'investissement fut mobilisée pour des prêts aux entreprises à hauteur de 200 milliards d'euros. Surtout, une ligne de crédit de 240 milliards d'euros fut déclenchée à travers le Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Mais il fut décidé de l'assortir de conditionnalités à l'exception des dépenses directes de santé. Quant à l'**hypothèse d'un plan de relance, le principe fut acté mais aucun accord n'a pu être conclu**, ni sur son montant, ni sur ses modalités. La communication grandiloquente de Bruno Lemaire peina à sauver les apparences. **L'Union européenne restait prisonnière du dogme de l'austérité budgétaire et se révélait incapable de déployer une réelle solidarité.**

Un nouveau sommet européen, réuni le 23 avril, ne permit toujours pas de déboucher sur un accord. Il fut décidé de refiler la patate chaude à la Commission européenne. À l'heure où nous publions ces lignes, les modalités d'un tel fond n'ont toujours pas été déterminées. Mais la proposition conjointe de la France et de l'Allemagne comprend un fond de relance d'un montant de 500 milliards d'euros, soit un quart des 2000 milliards demandés par le Parlement Européen. Surtout, ce fond serait versé en contrepartie de l'engagement des États membres à mener une politique économique saine, c'est à dire à des mesures d'austérité budgétaire. La Banque centrale européenne, de son côté, restait prisonnière des traités qui consacrent son indépendance en refusant la perspective d'une annulation de la dette. **Détentrice de 20% des titres de dettes des États, elle aurait pourtant pu décider extrêmement rapidement de leur transformation en dette perpétuelle pour réduire d'autant la pression budgétaire.** À l'image des banques centrales britanniques ou américaines, elle aurait également pu s'engager à prêter directement aux États pour éviter leur dépendance vis à vis des marchés financiers. Mais même pendant la crise, les dogmes qui font le cœur de l'ordolibéralisme sont encore là.

c/ La course au déconfinement

Le refus des politiques de solidarité ne peut pas se résumer à un désaccord sur les modalités concrètes de leur mise en œuvre. Les pays emmenés par l'Allemagne et les Pays-Bas, moins touchés par l'épidémie, auront vu là une opportunité incroyable. Alors que la France, l'Italie et l'Espagne, seconde, troisième et quatrième économie du continent furent durement frappées, **l'Allemagne trouva là une occasion unique de consolider et d'étendre sa prépondérance économique.**

Deux leviers furent mobilisés pour cela. D'abord, la décision de la Commission européenne de lever l'interdiction inscrite dans les traités des aides d'état lui profita directement. Pouvant se financer facilement sur les marchés financiers, le gouvernement allemand mobilisa des montants très importants avec l'objectif de favoriser son tissu industriel national. Ainsi, l'Allemagne représente la moitié de l'ensemble des aides d'État octroyées depuis le début de la crise, soit proportionnellement bien plus que son poids économique dans l'Union européenne. L'Autriche et les Pays-Bas firent de même. Ainsi, comme le mentionne un diplomate national, cet état de fait crée « *un boulevard à l'industrie allemande qui serait à la fois la moins touchée et la plus aidée* ». Interrogée à ce sujet, la Commission européenne préféra valoriser l'Allemagne comme étant la « *locomotive* » de la reprise économique européenne.

Le deuxième levier fut celui du déconfinement : l'Allemagne, bien moins touchée que l'Italie, l'Espagne et la France, pu décider d'un déconfinement dès le 3 mai avec pour optique évidente de gagner un avantage compétitif par une relance économique plus rapide. C'est d'ailleurs un élément confirmé par un responsable européen qui évoque « *l'avantage compétitif que pourront retirer les États membres les mieux préparés, comme l'Allemagne, avec une relance économique plus rapide [...] cela risque d'accroître les disparités et les déséquilibres économiques* ». Il faut sans doute voir ici une des raisons de l'empressement du président de la République à fixer une date de déconfinement début mai, sans pouvoir être assuré de disposer des conditions nécessaires pour réussir ce déconfinement et à faire primer des mesures, comme la réouverture des écoles, permettant une remise en route de la machine économique. Loin d'être à la hauteur, l'Union européenne aura plutôt donné à voir dans cette crise son visage de la compétition, ce qui exacerba la priorité donnée à l'économie sur la santé.

2 / LA GESTION FRANÇAISE À L'AUNE DES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Afin d'éclairer notre analyse, nous avons souhaité nous intéresser à la gestion de l'épidémie dans plusieurs autres pays. Bien sûr, cette comparaison ne se prétend pas exhaustive. Mais à partir de quelques exemples, elle permet de mettre en valeur des choix politiques différents et de souligner les déficits dans la gestion de la crise par les autorités françaises. Elle réduit à néant l'argument d'Emmanuel Macron selon lequel tous les pays auraient rencontré les mêmes difficultés face à cette épidémie.

a/ L'Italie : un État effondré

Premier pays touché en Europe, l'Italie est devenue, après la Chine, le centre mondial de l'épidémie. Le virus se diffusa rapidement parmi la population, causant un quasi-effondrement du système de santé, un nombre de morts exponentiel et une contraction majeure de l'économie. De bout en bout la situation italienne montre les ravages d'un État aux services publics amoindris, à la base productive affaiblie et soumis à une gestion désordonnée. **En cela, la situation italienne semble être un miroir aggravé des défaillances françaises mises en lumière par ce rapport.** L'Italie était mal équipée pour faire face à une soudaine crise sanitaire. Son système hospitalier, autrefois l'un des meilleurs d'Europe, a grandement souffert des années d'austérité qui lui ont été imposées. Ainsi, l'Italie ne disposait que de 318 lits pour 100 000 habitants (données de 2017), ce qui la place dans la moyenne très basse de l'Union européenne (541 lits pour 100 000 habitants). Les coupes budgétaires au cours des années furent également très importantes.

“ Au cours des dix dernières années, l'Italie a coupé 37 milliards dans la santé publique, c'est un chiffre hallucinant [...] On avait mois d'hôpitaux, mois de lits par hôpitaux et moins de soins intensifs, on avait moins de personnel par rapport à il y a dix ans. ”

Salvatore Prinzi, Membre de la coordination nationale de Potere al Popolo

L'Italie a également souffert d'un affaiblissement de sa base productive qui lui rendait difficile d'assurer un approvisionnement correct en équipements de protection individuelle. La gestion de la crise par les autorités italiennes peut être caractérisée par ses tergiversations et ses contradictions. La pandémie a frappé d'abord le cœur économique du pays, le Nord, et plus particulièrement les quatre régions suivantes : l'Émilie-Romagne, la Lombardie, le Piémont et la Vénétie. **Bien que le gouvernement eût décrété l'état d'urgence dès le mois de janvier, aucune mesure d'endiguement ferme ne fut prise du fait de la pression du patronat italien.** Quand des mesures plus draconiennes furent prises à compter du mois de mars, les activités productives ne furent jamais complètement suspendues, mettant en danger les salariés des secteurs industriels et renforçant les inégalités face à la pandémie.

“ Le gouvernement italien a déclaré l'état d'urgence le 31 janvier, très tôt. Mais ils ont ignoré le virus comme il était concentré dans le Nord du pays et le patronat ne voulait pas fermer les usines qui sont situées dans le Nord. ”

Salvatore Prinzi, Membre de la coordination nationale de Potere al Popolo

L'Italie fut également particulièrement affaiblie par les contradictions entre le pouvoir central et les autorités régionales. Dans un État extrêmement décentralisé, presque fédéral, les politiques nationales et régionales n'ont pas toujours été coordonnées.

“ On a divisée l'Italie en 20 régions qui ont eu beaucoup d'indépendance par rapport à certaines questions notamment la question sanitaire. On a 20 régions. On a 20 systèmes sanitaires différents. C'est hallucinant. On avait des régions qui fermaient tout et d'autres qui ouvraient. On avait certains traitements dans une région et pas dans une autre. L'État a été incapable de s'imposer aux régions et de les contrôler. ”

Salvatore Prinzi, Membre de la coordination nationale de Potere al Popolo

Les contradictions permanentes et l'absence de lisibilité dans les consignes entre les différents échelons laissèrent la place à l'arbitraire. **Le contrôle de la population y fut particulièrement répressif, l'État italien compensant son manque d'anticipation et d'organisation par un recours à l'armée pour faire respecter ses mesures de confinement.** Enfin, les politiques de solidarité furent largement incomplètes en raison notamment d'un marché du travail encore largement impacté par le recours à une main d'œuvre sans contrat, ni conditions de travail. Ce sont donc des millions de personnes qui ne purent avoir recours aux mesures d'indemnisation mise en place partout en Europe pour compenser la baisse des activités liés au confinement. Mais dans ce malheur, **l'exemple italien nous enseigne la capacité d'organisation des citoyens, et notamment des couches populaires pour pallier les défaillances de l'État.**

“ Les centres sociaux, les petits collectifs, les structures associative ont organisé des distributions de repas, des distributions de masques. Dans chaque quartier s'est mise en place une auto-organisation populaire pour s'entraider vu que l'État n'était pas capable de nous donner des informations et des biens de première nécessité. ”

Salvatore Prinzi, Membre de la coordination nationale de Potere al Popolo

b/ L'Allemagne : un État avec des capacités

Tout au long de la crise du Covid-19, **l'Allemagne ne semble pas avoir connu les faiblesses de la France dans sa gestion de la pandémie.** Le nombre de personnes atteintes du virus y fut sensiblement plus faible. Son système de santé, bien moins affaibli, a su encaisser le gros du choc. Le nombre de décès (sachant que les méthodes de comptabilisation varient d'un État à un autre) fait apparaître un taux de mortalité de 8,1 pour 100 000 habitants contre 37 pour 100 000 en France à la date du 1er mai. Pourtant, **l'Allemagne ne décida pas de la mise en place d'un confinement absolu mais privilégia davantage un modèle de restrictions strictes.** Ces résultats peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, une bonne anticipation du gouvernement fédéral allemand qui dès le mois de janvier a engagé un travail d'anticipation. Cette préparation s'est notamment portée sur l'élément crucial mis en avant par l'OMS : le dépistage. Dès janvier, les laboratoires allemands se mirent en ordre de bataille pour se préparer à dépister massivement ce qu'ils furent capables de faire avec environ 500 000 tests par semaine.

“ L’Allemagne réalise des détection « tout public » alors qu’en France les tests ne sont réservés qu’aux cas graves, car nous n’avons pas suffisamment d’outils et de moyens logistiques pour faire autrement. Cette différence s’explique notamment par l’industrie dont dispose l’Allemagne, mais aussi par le fait dès l’arrivée du virus en Chine, ils ont pris l’initiative de commander des kits. ”

Patrice Marche, Directeur de laboratoire INSERM en Immunologie et directeur adjoint de l’IAB

L’Allemagne fut également en mesure de mieux absorber le choc sanitaire grâce au **plus grand nombre de lits d’hôpitaux par habitants de l’Union européenne** (800 lits pour 100 000 habitants contre 598 en France et 318 en Italie). De même, l’Allemagne pu mettre à profit ses capacités de productions industrielles, par exemple dans la fabrication de respirateurs.

“ Cette pandémie n’a pas les mêmes effets selon les pays européens, et le contraste entre la France et l’Allemagne s’explique en partie par le fait que les structures industrielles ne sont pas les mêmes et que l’industrie allemande a eu les moyens de produire le matériel nécessaire pour contenir cette épidémie. ”

Gabriel Colletis, Économiste et fondateur de l’association du Manifeste pour l’Industrie

Le cas de l’Allemagne vient souligner en miroir les difficultés de la France. Son système de soins, préservé des compressions budgétaires, fut bien mieux dimensionné que le nôtre pour faire face à cette épidémie. **Son choix d’avoir recours rapidement à un dispositif de dépistage massif, appuyé sur une capacité de production industrielle maintenue, lui permis d’éviter des situations de pénuries sur le matériel médical ou sur les tests.**

c/ La Corée du Sud : entre interventionnisme et autoritarisme

La Corée du Sud a été un des premiers États affectés par la pandémie. Le pays fut confronté à une diffusion initiale importante au sein de la population. Mais **très rapidement, les autorités sont parvenues à endiguer la propagation et à réduire drastiquement la mortalité liée au Covid-19.** Cela s’explique tout d’abord par les **excellentes capacités hospitalières** de la Corée du Sud avec **12,3 lits d’hôpital pour 1 000 habitants, ce qui la place en deuxième position au sein de l’OCDE.** Tout comme l’Allemagne, la Corée du Sud a également suivi les recommandations de l’OMS en menant une politique de dépistage massive rendue possible par les capacités productives du pays puisque **l’industrie pharmaceutique coréenne a pu produire 350 000 tests par jour.** Il faut dire que depuis plusieurs années, la Corée du Sud a mis en place une nouvelle stratégie industrielle extrêmement ambitieuse : *l’Innovation Growth Engine Policy*. Elle vise à renforcer l’industrie du pays en se concentrant sur des secteurs émergents (véhicules autonomes, biomédecine, énergies renouvelables etc.), à travers la mise en place d’un conseil interministériel pour coordonner le travail entre les neuf ministères impliqués. **Cet outil de planification publique a montré là aussi sa réussite.**

“ Un autre pays intéressant à étudier est la Corée du Sud, où le taux de test est incroyable, ce qui leur permet de faire un confinement sélectionné, plus efficace. ”

Patrice Marche, Directeur de laboratoire INSERM en Immunologie et directeur adjoint de l'IAB

Par ailleurs, la réponse sanitaire de la Corée du Sud fut coordonnée et centralisée via le *Korean Center for Disease Control* (KCDC). Le KCDC fut doté de pouvoirs décisionnaires extrêmement importants plaçant la réponse sanitaire *stricto sensu*, ainsi que l'ensemble des administrations et juridictions pertinentes sous sa seule autorité. **Cette gestion centralisée et coordonnée est sans nul doute à l'origine du succès de la Corée du Sud.**

Mais il faut également mentionner des éléments problématiques dans une gestion de crise s'appuyant sur **une surveillance généralisée extrêmement intrusive**. Le système de traçage mis en place de manière obligatoire repose sur une collecte agressive des données personnelles des personnes contaminées. La loi autorisait ainsi le KCDC à demander aux administrations des informations de base, comme le nom ou le numéro d'identité d'un contaminé, son historique médical et celui de ses déplacements à l'étranger, ainsi que sa localisation, et à collecter auprès des opérateurs téléphoniques des banques des données concernant leurs clients. Ces données servaient ensuite à alerter par SMS les personnes ayant été à proximité d'une personne contaminée. **Cette surveillance s'accompagnait d'une politique extrêmement répressive** incluant des amendes aux montants exorbitants (3 millions de wons, soit 2 200 euros).

d/ Le Vietnam : un État et des citoyens préparés

La réussite du Vietnam face à l'épidémie fut qualifiée d'« insolente » par *Les Échos* ; en effet, le pays n'a recensé jusqu'à présent aucun mort du Covid-19 et seulement 268 cas de personnes contaminées dans un pays comptant pourtant plus de 93 millions d'habitants. Dans un pays considéré comme émergent, c'est une prouesse remarquable, si l'on tient compte par ailleurs de la proximité du pays avec le foyer originel en Chine et le grand nombre de flux humains et de marchandises entre les deux pays.

Ainsi, le Vietnam n'avait pas les capacités techniques de mener une grande vague de dépistage comme la Corée ou l'Allemagne. Mais **la bonne préparation de l'État, et le haut degré de conscientisation et de discipline collective de la population ont permis une gestion de crise efficace, ne s'appuyant pas sur un confinement strict et répressif de la population**. Celui-ci ne fut que tardif, commençant seulement au 1^{er} avril, pour une durée de quinze jours, et sous des conditions plus souples qu'en France par exemple. Il faut dire que le pays avait été particulièrement marqué par l'épidémie de SARS ayant frappé l'Asie au début du siècle. Depuis lors, l'État vietnamien a développé une stratégie globale de réponse au surgissement de nouvelles maladies.

“ Le Vietnam a développé une stratégie d'adaptation pour ce genre d'événements [suite au SARS]. Ils n'ont eu qu'à ouvrir le book et à suivre les règles. Ils étaient absolument prêts. ”

Didier Lachize, Chef d'entreprise français installé au Vietnam

L'État vietnamien a procédé de manière méthodique pour empêcher la constitution d'un foyer épidémique. Ainsi, dès le 22 janvier, en période de vacances scolaires, **le gouvernement a mis en place un plan d'action anti-épidémie et un comité interministériel**, associant des scientifiques, et piloté par un vice premier ministre entièrement dédié à la question. Une fois cette structure mise en place, elle prit la décision de ne pas rouvrir les écoles suite à la semaine de vacances, de fermer immédiatement la frontière terrestre avec la Chine et de suspendre les vols vers et en provenance de la Chine et de la Corée. Par la suite, les frontières terrestres, maritimes et aériennes du Vietnam avec le reste du monde furent progressivement fermées. Seuls les Vietnamiens installés à l'étranger furent en capacité de regagner le pays via des vols humanitaires. Ces décisions permirent d'empêcher l'arrivée de nouveaux cas sur le sol national.

Pour assurer la capacité du pays à faire face, les exportations de masques et d'équipements médicaux furent suspendus dans un premier temps, afin de s'assurer que les besoins domestiques pouvaient être couverts. **Toutes les usines qui pouvaient produire des masques ont été réquisitionnées par le comité de gestion de crise afin de couvrir en priorité la demande nationale. Une fois ceci garanti, le Vietnam pu venir au secours d'autres pays, par exemple en faisant don d'un demi-million de masques à cinq États européens, dont la France.** Concernant la capacité hospitalière, toutes les opérations qui le pouvaient furent reprogrammées, garantissant ainsi une capacité hospitalière maximale.

Concernant le suivi en temps réel de la propagation de l'épidémie, **le Vietnam a tourné le dos au mirage des solutions technologiques comme le tracking pour favoriser un dispositif humain extrêmement poussé.** Chaque personne présentant des symptômes est emmenée d'office à l'hôpital, testée et placée sous surveillance médicale, et il lui est demandée de ne pas rentrer chez elle. L'ensemble des personnes avec lesquelles la personne a été en contact sont contactées par les autorités, emmenées à l'hôpital, testées et renvoyées chez elles avec confinement pour une durée de 14 jours si elles sont testées négatives. L'ensemble des personnes avec lesquelles elles-mêmes ont été en contact sont également répertoriées. Si une personne est testée positive et vit dans un immeuble, c'est l'ensemble de l'immeuble qui est isolé, inspecté, et surveillé médicalement pendant plusieurs jours. Il convient de noter que l'ensemble des soins prodigués sont pris en charge par l'État.

Cette politique d'anticipation et de gestion de la crise a été grandement facilitée par le haut degré de préparation et de discipline des citoyens. Ainsi, dans les jours qui suivirent la création du comité de gestion des crises, les citoyens par eux-mêmes, alors que cela n'était pas obligatoire, se sont mis à porter collectivement des masques.

“ La préparation concernait également la population qui était parfaitement consciente également [...] L'auto discipline collective est impressionnante sans besoin de police. ”

Didier Lachize, Chef d'entreprise français basé au Vietnam

Cette conscientisation élevée de la population permit au gouvernement, pour l'organisation de ses forces productives, de recourir à l'auto-évaluation par les entreprises de leurs besoins et de leurs capacités à assurer le respect des consignes sanitaires.

“ Ils envoient des questionnaires d’auto-évaluation pour que chacun puisse faire une appréciation des risques et en fonction du total des décisions de fermeture ou non sont recommandées [...] Toutes les entreprises de plus de dix salariés ont reçu ce questionnaire avec obligation d’auto-évaluation et pour les plus grosses entreprises ce sont les autorités de police ou d’inspection du travail qui sont venues vérifier les calculs avec l’entreprise. Et ensuite est élaborée une stratégie permettant de diminuer le score pour qu’elles puissent rester ouvertes dans de bonnes conditions. ”

Didier Lachize, Chef d’entreprise français basé au Vietnam

Cette conscientisation et discipline des citoyens n’est possible que si ces derniers ont confiance en les autorités et dans leur gestion de la crise. Les propos du Premier ministre vietnamien qui assurait à la veille du confinement que « *l’objectif, c’est la vie humaine et la préservation de la santé publique ; l’économie viendra après* » y furent sans doute pour beaucoup.

À travers ces quelques exemples, il est évident que **si l’épidémie est un phénomène mondial, il a existé différentes réponses à la crise sanitaire.** Le caractère global de la crise ne peut dès lors exonérer nos dirigeants de leurs responsabilités.

F/ ET L'HUMAIN DANS TOUT ÇA ?

1 / L'ÉCOLE IMPOSSIBLE

Les déclarations pour le moins contradictoires du ministre ont jeté la plupart des personnels de la communauté éducative dans l'expectative lors des premiers jours du confinement, et le silence de la hiérarchie ou les interprétations parfois divergentes des différents rectorats a considérablement compliqué l'organisation de la « continuité pédagogique ». Cette dernière a d'ailleurs été tantôt dénoncée comme un leurre, la source d'un surtravail stressant tant pour les personnels que les élèves et leurs familles, que comme un outil de communication qui n'avait que peu à voir avec la réalité du terrain. **Les inégalités sociales ont été particulièrement ressenties lors de cette crise** : taille du logement, accès et usage du matériel informatique au sein du domicile, difficultés spécifiques pour les allophones, élèves en situation de handicap, élèves entretenant en amont un rapport conflictuel à l'institution scolaire. On recense un ensemble de difficultés qui compromettent la « *continuité pédagogique* » comme l'absence de matériel informatique adéquat, les conflits au sein des familles, l'absence de culture numérique permettant la maîtrise d'un certain nombre d'outils (courriels, documents écrits, etc.), la conciliation pour les parents du télétravail et de l'accompagnement pédagogique, etc.

“ On a rencontré une maman qui recopiait tout à la main des 15 pages envoyées tous les trois jours par la professeure. ”

Elisabeth Arend et Djamel Arrouche, Villejuifois Solidaires

Ainsi, le suivi des cours et des devoirs s'est transformé en véritable cauchemar pour certains foyers. Suivre des cours à distance dans les conditions actuelles comporte déjà de nombreuses difficultés, mais le faire sans connexion internet, par exemple, relève de l'impossible et engendre nécessairement des situations de décrochage. Dans le cas où l'imprimante manque, ou qu'un seul ordinateur doit être partagé par plusieurs personnes simultanément (parents en télétravail, plusieurs enfants suivant des classes différentes), **la logistique à elle seule se transforme en obstacle majeur voire insurmontable.** Ces situations de décrochage, liées aux inégalités structurelles, sont rendues sensibles dans les chiffres donnés par le ministre : on estime son taux entre 4 et 8% dans l'hexagone, contre 15 et 25% en outre-mer pendant le confinement. **Par ailleurs, il existe également des écarts abyssaux de disponibilité des parents pour gérer cette instruction à la maison**, selon qu'ils doivent se rendre au travail ou non, télétravailler ou non, et selon leur propre niveau d'aisance avec le contenu pédagogique, la langue française et les méthodes d'enseignement.

“ On a des parents qui sont extrêmement inquiets de ne pouvoir suivre la scolarité de leurs enfants quand ils ont été eux-mêmes en situation d'échec scolaire. Le suivi scolaire génère une angoisse supplémentaire pour ces parents qui craignent le redoublement de l'enfant. ”

Claire Hédon, Présidente d'ATD Quart-Monde

Anne, une enseignante dans un collège de Seine-Saint-Denis que nous avons auditionné, s'est par exemple aperçue que pour les exercices envoyés dans le cadre des cours à distance, seuls 20% des élèves répondaient dans la semaine dans le meilleur des cas, tandis que les 80% autres ne donnaient pas signe de vie. Certains s'inquiètent également de la surcharge de travail domestique et d'éducation ainsi créée pour certaines femmes, qui se retrouvent parfois dans le cadre monoparental mais aussi de couple à cumuler seules (ou presque) télétravail, tâches domestiques, enseignement à la maison, éducation des enfants, voire prise en charge de personnes âgées de la famille.

Le sentiment dominant, tant pour les chefs d'établissements, les parents d'élèves, que pour les personnels, a été celui d'une grande impréparation, beaucoup d'improvisation, la généralisation d'un « système D » pour pallier les manques de consignes et de cadres proposés par l'Education nationale. L'école obligatoire à 3 ans, malgré une intention louable, et faute de personnels en nombre suffisant, a conduit à doubler ou tripler les effectifs de certains établissements, rendant aujourd'hui impossible le respect des gestes barrières. L'absence de statut clairement établi des ATSEM, rattachés au ministère des comptes publics, les a majoritairement exclus des liens maintenus avec les jeunes enfants lors du confinement, de même pour les AESH, dont l'implication a été variable selon les rectorats et les établissements. Autre disparité : celle des moyens mis à disposition des personnels : « *on utilise des produits différents selon les établissements* », remarque Mélodie Jacques, ATSEM.

Plus que de « continuité pédagogique », c'est l'accompagnement personnel, parfois psychologique, des élèves qui aura été au cœur de la motivation des enseignants et des agents durant la période du confinement. Comme soulevé par le co-président de la FCPE, Rodrigo Arenas, la question n'était pas tant de savoir « *quand* » organiser la reprise, mais pourquoi : quel sens donner à l'école ? **Garderie pour permettre la reprise économique, lieu de formation et de sociabilisation ?** Une inquiétude est également partagée sur une possible généralisation de l'enseignement à distance, alors même que cette crise aura été l'occasion d'en démontrer toutes les limites, malgré les innovations pédagogiques permises par la multiplication des formats (vidéo, jeux interactifs, musique, etc.). Une appréhension qui s'est prolongée également au moment du déconfinement, au sujet de ses modalités pratiques et de la question de la responsabilité, tant pénale que morale, de chacun.

Quant aux lycéens, le confinement fut aussi très difficile. Par sa réforme du bac et des lycées, le ministère de l'Education nationale avait posé les bases d'une année terrible pour les lycéens. Le confinement n'a fait qu'aggraver la situation. En voie professionnelle, les élèves n'ont plus accès à des disciplines d'enseignements général (mathématiques, sciences, français, arts appliqués, histoire-géographie), pourtant vecteur d'émancipation, d'intégration et qui aurait pu permettre de faire accepter leur dossier dans l'enseignement supérieur. En voie générale, l'instauration des spécialités de cours pour les élèves, n'a fait que développer une sélection géographique et a induit une sélection sociale. Par le confinement et l'absence de notes au troisième trimestre, les élèves de seconde risquent fortement de subir une spécialisation imposée à compter de leur année de Première. Les nouvelles E3C (épreuves communes de contrôle continu), qui ont été mises en place sans préparation et ayant soumis les élèves et enseignants à une pression permanente, ont été reportées ou annulées dans 228 lycées, et bloquées ou perturbées dans 203 lycées. Elles ont été annulées pour le troisième trimestre. La décision de maintenir la prise en compte des notes de ces E3C, par le ministre M. Blanquer, ôte tout le sens d'un contrôle, censé être continu, et ne fait que sanctionner davantage les élèves.

Les conditions de confinement ont été disparates d'un élève à un autre, toutefois un point leur est commun : la difficulté de pouvoir continuer à suivre un rythme de travail et de préparation aux examens dans des conditions d'anxiété générale. Le ministre estime entre 4% et 8% le nombre de décrocheurs, mais les élèves en zone blanche, n'ayant pas accès au wifi, ou décrocheur du système scolaire en amont, ne sont pas comptabilisés. De manière logique, les élèves de Première sont inquiets du maintien de l'oral de français à la fin du mois de juin, alors même que tous les textes n'ont pas été étudiés et que les conditions de révisions n'ont pas été égalitaires. Les syndicats d'enseignants et l'UNL se sont ainsi accordés pour demander leur annulation.

2 / LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES DU CONFINEMENT

“ Le confinement vient sur le fond de la structuration psychique précédente de la personne. ”

Mathieu Bellahsen, Psychiatre

À travers les mesures de confinement, la population générale a partagé une expérience de catastrophe, qui peut avoir deux versants : le partage du pire, avec des gens qui meurent, d'autres qui sont dans le dénuement, mais également le partage de solidarités nouvelles. Cette expérience n'est pas la même pour toutes et tous et va dépendre de la présence ou non de solidarités familiales, de groupe ou dans le quartier habité. Elle dépend également de l'état du cercle familial : si on y trouve de la violence, si celle-ci s'est intensifiée ou si les conflits se sont cristallisés pendant cette période. Il est à noter que le confinement a provoqué un usage accru du numérique, en remplacement de toutes les pratiques sociales habituelles interdites. La chaleur humaine a été remplacée par le froid numérique. À ce titre, **le développement massif du télétravail peut également être une source de traumatismes : non-respect du droit à la déconnexion, sollicitations permanentes, augmentation du nombre d'heures de travail, etc.** C'est désormais 25 à 30 % de la population active²⁸ qui exerce en télétravail. On y retrouve une forte majorité de cadres et de professions intermédiaires, mais aussi des employés (19 %) et quelques ouvriers (5 %).

D'après Mathieu Bellahsen, psychiatre et chef du pôle de psychiatrie adulte à l'hôpital d'Asnières, les personnes qui ont des traumatismes graves ont pu se mettre « *en sommeil* » durant la période de confinement. Ces personnes s'isolent, supportent très bien le confinement mais risquent d'avoir des difficultés lorsqu'il va falloir en sortir. Il prend également l'exemple du pôle qu'il dirige à l'hôpital, où les patients ont l'habitude d'être enfermés ; a contrario, ce sont les personnes ordinaires qui peuvent éprouver des difficultés car elles n'ont pas l'habitude d'être enfermées chez elles.

“ On a vécu une crise de l'évidence naturelle des choses. ”

Mathieu Bellahsen, Psychiatre

28 / Selon les études Dares ou IFOP/Jean-Jaurès.

“ Le confinement est une source de souffrance. Il y a des choses mises en place, mais insuffisantes. Il faut être proactifs. À partir de nos patientèles, il faut aller vers eux, les appeler au téléphone. ”

Jacques Battistoni, Président des médecins généralistes de France

Un des lieux où le confinement se fait le plus durement sentir sont les EHPAD. L'interdiction de visite puis l'isolement dans les chambres des résidents a provoqué une souffrance psychologique immense. Le sentiment d'être des lieux de relégation où soignants et personnes âgées étaient oubliés a prédominé.

“ Confiner, c'est priver les personnes de ce qui reste lorsqu'on vieillit : le contact avec les proches. Pourtant ce contact aurait pu être maintenu si les moyens avaient été mis. Si chaque EHPAD avait eu les moyens à disposition du personnel et des familles, les résidents ne se retrouveraient pas dans une situation d'isolement terrible et les soignants dans un désespoir total. ”

Annie Thébaud-Mony, Sociologue de la santé

Ce qui peut produire du traumatisme, ce sont également les rituels de deuil non faits, tout ce qui n'a pas été inscrit dans la personne et dans la société. Ce que Mathieu Bellahsen appelle **les « mauvaises morts »**, sans cérémonie, qui n'ont pas eu le droit de cité.

M. Bellahsen observe deux temps dans le traumatisme. Le premier temps, c'est lorsque l'individu traverse l'épisode traumatique : celui-ci peut correspondre à un deuil ou à une situation d'épuisement au travail par exemple. Le deuxième temps, celui qui fait le plus effraction, c'est la manière dont la société va reprendre le traumatisme. Il appelle cela la « **trahison des siens** » : par exemple, si le gouvernement dit aux citoyens de reprendre le travail comme si de rien n'était, alors que les gens ont peur, qu'ils n'ont pas pu voir leurs parents âgés, cela peut créer du traumatisme à grande échelle car c'est perçu comme une trahison. C'est le cas également pour la « **trahison des tutelles** » à l'hôpital, si des directeurs ignorent ou nient l'épuisement des professionnels de santé, cela peut entraîner une vague de burn-outs. Ce deuxième temps du traumatisme, c'est la manière dont notre environnement va nous dire que ce qu'on a traversé n'est « *pas si grave que cela* ». Mathieu Bellahsen évoque la manière dont la société doit mettre en circulation nos expériences plurielles afin de limiter ce traumatisme. Auquel cas, potentiellement, beaucoup de gens risquent de consulter pour des angoisses, de la dépression et une forme de choc post-traumatique.

DES CONDITIONS D'OBSEQUES EXCEPTIONNELLES EN PÉRIODE DE COVID-19

Les interdictions de visites dans les EHPAD ou dans les services hospitaliers pour ne pas propager le virus ont une conséquence terrible : **les personnes meurent seules. Sans personne pour leur tenir la main. Sans leurs proches à leurs côtés.**

Il est impossible de voir le corps du défunt et les soins de conservation, la thanatopraxie ou les toilettes rituelles sont interdits. Suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 28 février 2020, le défunt doit être placé dans une housse mortuaire qui ne pourra plus être ouverte. La fermeture du cercueil doit être effectuée au plus vite. En raison de l'utilisation d'une hausse mortuaire et de la nécessaire rapidité de la mise en bière, les proches ne peuvent voir la dépouille du défunt avant la fermeture du cercueil.

Le Premier ministre Édouard Philippe a également décrété que les obsèques devaient se dérouler « *dans la limitation d'une vingtaine de personnes au maximum* ». Les lieux de recueillement sont fermés au public. Les crémations se déroulent à huis clos, seuls cinq membres de la famille sont autorisés à entrer. Les inhumations dans les cimetières se font en nombre restreint, avec pas plus de dix personnes autorisées à entrer. **Les proches, souvent géographiquement éloignés, ne peuvent donc pas dire au revoir au défunt, traversent cette épreuve de manière isolée, alors qu'une cérémonie funéraire à, elle, une fonction de catharsis collective.**

Ces conditions d'obsèques exceptionnelles, parfois sordides, sont une douleur supplémentaire pour les proches des défunts et représentent un obstacle au deuil. Et elles ont parfois franchi un seuil dans l'insupportable : à Rungis, un hall du marché a été réquisitionné pour un opérateur privé afin d'entreposer les corps des personnes décédées du Covid-19. **Ce service de pompes funèbres, OGF, facturait aux familles des personnes décédées du coronavirus 55 euros par heure pour aller se recueillir auprès de leur proche, 159 euros pour accueillir le corps pour 6 jours et 35 euros par jour supplémentaire.**

Suite à l'indignation légitimement provoquée, le ministre de l'Intérieur a déclaré que l'État prendrait en charge les frais supplémentaires occasionnés par les délais d'inhumation. Au titre de notre humanité et de notre dignité commune, **l'État aurait dû prendre en charge totalement les frais d'obsèques de l'ensemble des personnes décédées du Covid-19.**¹ Car ne pas pouvoir enterrer ses proches dignement par manque de moyens est aussi un traumatisme.

1 / « Proposition de loi pour la gratuité des obsèques des personnes décédées du Covid-19 », Mathilde Panot et les députés du groupe France Insoumise, 28 avril 2020

3 / LA CULTURE ABANDONNÉE

Avec la fermeture des lieux de création et des lieux de diffusion, entraînant l'arrêt de la quasi-totalité des activités du secteur, **ce sont des centaines de milliers de professionnels de la culture qui ont dû cesser leur activité brutalement**. Depuis, le sentiment qui prédomine est celui de l'incertitude. Sans ressources, beaucoup se retrouvent dans une situation d'extrême précarité. Libraires, critiques d'art, artistes-plasticiens, intermittents, galeristes, commissaires d'expositions, guides conférenciers, petits éditeurs etc. de nombreux travailleurs dans leurs secteurs respectifs redoutent de ne pas pouvoir « *passer l'été* » selon l'expression de Xavier Moni, libraire et président du Syndicat de la librairie française. Comme l'a si justement souligné Katerine Louineau, membre du CAAP (comité des artistes-auteurs plasticiciens), lors de son audition : « *La crise actuelle exacerbe les iniquités, les discriminations, les trappes de pauvreté.* »

Les professionnels de la culture ont été laissés à l'abandon et sans ressource, depuis début mars. Il existe un réel problème de compréhension de leur secteur professionnel et de leur prise en compte par le ministère de la Culture. Pour reprendre leurs propos, « *le ministère ne sait pas gérer les créatrices et les créateurs* ». **Lorsque des mesures générales sont prises, « nous sommes toujours les premiers oubliés »**. Et Katerine Louineau d'ajouter : « *cet impact économique de la crise sanitaire sur la création montre la profonde inadéquation de la gestion en silo du ministère de la Culture, qui continue de confondre création et diffusion* ». Pourtant essentiels à la création et à la diffusion de la culture, les artistes-auteurs pâtissent toujours d'un véritable angle mort des politiques publiques à leur sujet. Les intermittents, de leur côté, sont parvenus à obtenir le report de leur date anniversaire en août 2021. Une maigre victoire quand on sait que la mesure ne concerne pas tous les intermittents. Mais ces mesures ne résoudront pas le sentiment d'insécurité de l'emploi et d'inégal accès aux droits à la couverture sociale qui préexistaient et que la crise a mis en exergue.

Au lieu de leur accorder la confiance qu'ils méritent dans cette gestion de crise, en connaissance de cause et des réalités du terrain, **le gouvernement préfère infantiliser les professionnels des arts et du spectacle**, tout comme il le fait d'ailleurs avec l'ensemble des Françaises et des Français depuis le début de la crise. Pourtant, que ce soit dans le spectacle vivant, les arts visuels, le numérique ou encore les livres, tous s'accordent à dire qu'il faut faire confiance aux acteurs, qui ont « *une volonté réelle de vivre dignement des vocations de création et de permettre une libre circulation des connaissances et des informations aujourd'hui* » comme le souligne Xavier Moni. Mais il est important de souligner qu'il ne pourra pas y avoir un libre accès aux œuvres tant que la question de la rémunération en général, de la création et de l'artiste, ne sera pas résolue.

Dans chaque secteur, le constat est le même : les auditionnés ne se sentent ni soutenus, ni même écoutés par les pouvoirs publics. Le ministère est alerté depuis de nombreuses années des difficultés rencontrées sur le terrain, mais rien n'est fait pour y remédier et trouver des solutions pérennes. Les mesurètes et le saupoudrage ne suffisent plus. Les professionnels du monde des arts et de la culture ont pourtant été force de proposition, mais la mobilisation de l'État n'a pas été à la hauteur des attentes espérées. Les dernières mesures proposées par le président de la République ont ainsi **ignoré les travailleurs indépendants et tous les oubliés de la culture, qui représentent pourtant une proportion très importante des professionnels du secteur, estimée par le collectif « Les artisans du spectacle » à près d'1,3 million de personnes**. On s'interroge par ailleurs, lorsque dans son discours du 6 mai, il suggère aux intermittents d'endosser le rôle d'éducateurs ou d'animateurs scolaires afin qu'ils puissent « *faire leurs heures* ».

L'ignorance des réalités vécues par les acteurs du monde de la culture ne justifie aucunement le mépris qui transparait de ces propos, qui dénigrent à la fois l'une comme l'autre des professions, nécessitant des compétences très particulières et bien distinctes.

Dans cette crise, le problème de l'accès au savoir, aux arts et à l'information a joué un rôle majeur. Dans le secteur du numérique par exemple, « *les modèles basés sur des murs payants et la rareté artificielle ont vu leur légitimité, déjà bien entamée, s'effriter encore plus* » durant cette période, précise Lionel Maurel, spécialiste des droits d'auteurs à l'ère numérique. Cette crise nous a fait renouer avec un aspect d'internet perdu depuis longtemps : l'internet comme une bibliothèque d'accès au savoir, et non plus comme un simple outil de divertissement ou de publicité. Cependant, les grandes plateformes ont su profiter de la crise pour tirer leur épingle du jeu. **C'est l'occasion de soulever la question de l'échelon européen et l'hypocrisie des institutions européennes vis-à-vis des grandes plateformes, comme Amazon notamment.** L'Europe est aujourd'hui en contradiction totale avec les principes qu'elle prône et notamment le titre VII du TFUE sur la concurrence libre et non faussée. Tant que l'Europe ne met pas en place et ne fait pas respecter les règles antitrust sur les ententes, les abus de position dominantes, les monopoles et les concentrations dans le milieu culturel, il y aura sans cesse un déséquilibre entre les acteurs. « *L'Europe a les outils pour casser ces monopoles mais elle ne les utilise pas* » souligne Alexandre Schon, membre du livret numérique de la France insoumise.

Le gouvernement n'est toujours « pas à la hauteur du désastre qui s'annonce » alerte Karine Louineau. Pourtant et plus que jamais, ce dont le secteur a besoin pour survivre, c'est d'une politique culturelle publique forte. Comme disait Jack Ralite, « *l'effondrement du politique entraîne l'effondrement du poétique* » rappelle Christian Benedetti, acteur et directeur du Théâtre-Studio d'Alfortville. Mais cette perspective dépend de l'idée que nous nous faisons de la culture : est-ce un simple bien de consommation ou une œuvre partageable pour le bien de la société ? Tant que nous ne rompons pas avec la conception marchande de la culture, Alexandre Schon considère que « *tous les mécanismes de pensées politiques sur lesquels nous raisonnons pour légiférer autour de l'accès à la culture seront sclérosés* ». Et l'humain et l'émancipation intellectuelle seront relégués au second plan.

UN DÉCONFINEMENT HASARDEUX



A/ Le risque d'un déconfinement hasardeux	128
B/ Masques, tests, école, transports : autant de failles dans le déconfinement	130
1 / Les masques	130
2 / Les tests	131
3 / L'école	132
4 / Les transports	133
C/ Plutôt qu'une pente liberticide et autoritaire, le plan de déconfinement de la France insoumise	138

Le déconfinement commence à peine, à l'heure où ce rapport entre dans sa phase finale de rédaction. Néanmoins, il semble incontournable d'aborder ce sujet et les risques présentés par une stratégie hasardeuse (A). À la mi-mai, un certain nombre de domaines constituent de réelles failles dans le déconfinement et risquent de perdurer comme autant de potentiels agents actifs d'une nouvelle vague épidémiologique (B). La France insoumise a présenté son propre plan de déconfinement dès la fin avril (C), espérant mettre à disposition un plan par étapes et des principes pour guider une action cohérente et argumentée, plutôt que de céder à une pente autoritaire et liberticide prise par le gouvernement.

A/ LE RISQUE D'UN DÉCONFINEMENT HASARDEUX

Les différents experts auditionnés ont rappelé l'importance de se donner les moyens suffisants pour envisager le déconfinement. À savoir : fabriquer le matériel sanitaire nécessaire, déployer un nombre conséquent de tests, développer les moyens curatifs (vaccins et traitement). Toute sortie est conditionnée par la mise à disposition de protections et tests en quantité suffisante.

“On ne peut pas dire aux gens de sortir si on ne peut pas les protéger.”

Jacques Battistoni, Président du syndicat MG France

D'autant que selon une modélisation de l'Institut Pasteur publiée le 13 mai, seuls 4,4% des Françaises et Français auraient été infectés, soit 2,8 millions de personnes. Dans les deux régions les plus touchées, en Île-de-France et dans le Grand-Est, les contaminations concernent moins de 10% de la population. Les prédictions d'avril, estimant que 5,7% de la population était contaminée, ont été revues à la baisse. « **Il faudrait qu'environ 65% de la population soit immunisée pour que l'épidémie soit contrôlée par l'immunité seule** » précisent les auteurs. « *Des mesures de contrôle efficaces permettant de limiter le risque de transmission doivent être maintenues au-delà du 11 mai pour éviter un rebond de l'épidémie.* » Autrement dit, dans l'attente d'un vaccin, sans moyens pour limiter la circulation du virus ni prévoir comment augmenter à nouveau les capacités d'accueil en milieu hospitalier, une deuxième vague épidémiologique semble quasi-inéluctable.

“Le pouvoir a été centralisé par le gouvernement et le président dans cette crise sanitaire jusqu'à la caricature. Cette gestion non-démocratique va encore accentuer la crise politique et celle des institutions de la Vème République.”

Jacques Battistoni, Président du syndicat MG France

Mais le chef de l'État a pris le problème à l'envers en fixant arbitrairement la date du 11 mai. Obligeant son Premier ministre, Édouard Philippe, à donner les grandes lignes d'un plan de déconfinement le 28 avril 2020. « *Rien dans la Constitution n'imposait au gouvernement de présenter à l'Assemblée nationale la stratégie que je viens d'exposer* » plaide Édouard Philippe, alors même qu'il a refusé aux parlementaires un délai supplémentaire pour le voter. La stratégie du gouvernement : « *protéger, tester, isoler* » n'a pas été préparée correctement. Non seulement, c'est après plusieurs longues semaines de confinement que le gouvernement s'est enfin résolu à suivre les recommandations maintes fois répétées par l'OMS dès le 6 mars. Mais plus encore, il n'a pas profité de cette période du confinement pour permettre une augmentation des stocks de tests et de masques suffisants.

“**Toutes les conditions ne sont pas réunies pour une reprise massive du travail.**”

alertait **Philippe Martinez** le 29 avril.

Les conditions matérielles n'étaient pas assurées pendant le confinement et elles ne le sont toujours pas. Pour protéger, il faut des masques. Édouard Philippe a annoncé plusieurs millions de masques « *grand public* », autre façon de dire que les FFP2 manquent cruellement. Pour tester, il faut des tests. L'objectif était de tester 700 000 personnes par semaine. Ce chiffre est loin d'être atteint. Pour isoler, il faut des logements adéquats en nombre suffisant. Mais le gouvernement s'est refusé à procéder à des réquisitions, qu'il s'agisse de l'industrie textile, des laboratoires comme des chambres d'hôtel. Édouard Philippe annonce la mise en place de zones « rouges » et de zones « vertes », définies selon trois critères : la proportion de nouveaux cas, les capacités d'accueil en service de réanimation, la mise en place du système de détection des chaînes de contamination. Ce, afin de distinguer les départements prêts à être déconfinés de ceux qui ne peuvent pas l'être.

L'ingrédient de base de tout plan de déconfinement, qui doit évidemment être progressif, c'est la confiance. On en est loin, avec la mise en place de sanctions extrêmement sévères et une infantilisation importante de la population. Par ailleurs, ordres et contre-ordres se sont succédés, notamment sur le port du masque. **Tant et si bien que s'est brisé le ressort fondamental de la lutte sanitaire : la confiance.** Dès le 30 avril, le gouvernement battait les records de défiance dans le baromètre CoviDirect OpinionWay - « *Les Echos* ». La proportion de Français faisant confiance au gouvernement pour limiter les effets de l'épidémie est ainsi tombée pour la première fois sous la barre des 40 %. Une majorité de français (59 %) indiquait « *ne pas faire confiance au gouvernement pour limiter les effets de l'épidémie de coronavirus* ». Un bond de 2 points en vingt-quatre heures et de 7 points sur dix jours.

Le 7 mai, Édouard Philippe validait le déconfinement. Depuis, le pays est divisé en deux. Quatre régions sont « *en rouge* », soit 33 départements : Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et Mayotte. Pour les départements qui se maintiennent « *en vert* » les trois premières semaines, il sera possible d'envisager une nouvelle étape de déconfinement (lycées, cafés, restaurants...). Pour les départements « *en rouge* », certains critères de fermeture sont maintenus (pas d'ouverture des collèges, ni parcs et jardins). À l'exception de Mayotte qui doit rester confinée, et malgré les contraintes renforcées en Île-de-France, un point commun les rassemble : tout le monde peut retourner travailler.

Les ministres se sont ensuite attachés, secteur par secteur, à mettre sur pied un plan de déconfinement, sans forcément les imbriquer entre eux. Le rapport sur le déconfinement, commandé au coordinateur Jean Castex a été rendu public le 11 mai, jour même du déconfinement. Un comble ! Dans ses 68 pages de travaux, M. Castex préconise notamment qu'un « *reconfinement en urgence doit être anticipé* ». Au-delà de la dimension anticipatrice indispensable, et bien que nous souhaitions que le déconfinement se passe au mieux, faut-il y voir des doutes sur ses chances de réussite ?

B/ MASQUES, TESTS, ÉCOLE, TRANSPORTS : AUTANT DE FAILLES DANS LE DÉCONFINEMENT

À la mi-mai, un certain nombre de scandales latents perdurent comme autant de potentiels agents actifs d'une nouvelle vague épidémiologique. Le manque de matériel sanitaire, autant que le retour à l'école et le redémarrage des transports sans adéquation avec les besoins réels risquent d'avoir des effets délétères. Ces sujets sont évidemment non exhaustifs. En réalité, bien d'autres secteurs risquent également de poser des difficultés.

1 / LES MASQUES

Tandis que le gouvernement réquisitionnait de force les masques des collectivités territoriales sur les tarmacs des aéroports début avril, la grande distribution annonçait dès fin avril la mise en vente de millions de masques. De manière totalement inédite, sept ordres de professionnels de santé ont publié un communiqué commun le 30 avril pour pointer du doigt le grand nombre de masques bientôt mis en vente par la grande distribution. Dans ce communiqué écrit au vitriol, les soignants dénoncent l'inquiétude qu'ils ont eue, mal protégés contre l'épidémie depuis de nombreuses semaines à cause de la pénurie de masques engendrée par les manques du gouvernement. À ce sujet, des documents préparatoires, dévoilés par « *Le Monde* », ne rassurent en rien. Au contraire, ils évoquent notamment l'insuffisance de masques disponibles d'ici juin. D'après ces documents, le ministère de l'Intérieur est obligé de reconnaître une faiblesse majeure : « **malgré ces volumes importants, les masques disponibles sont inégalement répartis et le risque est que certains Français en aient trop et d'autres n'en trouvent pas. Cette situation est provisoire et devrait se régulariser dès le courant du mois de juin, compte tenu de l'approvisionnement massif du marché.** » Au courant du mois de juin, donc, bien après la date du 11 mai. Devant l'Assemblée nationale, Jean Castex confirme le 12 mai : « *on peut considérer qu'à la mi-juin, la question quantitative des masques pourra être résolue* ».

Suite aux annonces faites par plusieurs enseignes de la grande distribution de la mise en vente de millions de masques et de protections à compter du lundi 4 mai, pour les professionnels de la santé « *la consternation s'allie au dégoût* ». Ils s'interrogent dans ce même communiqué : « *Où étaient ces masques quand nos médecins, nos infirmiers, nos pharmaciens, nos chirurgiens-dentistes, nos masseurs-kinésithérapeutes, nos pédicures-podologues, nos sages-femmes mais aussi tous nos personnels en prise directe avec la maladie tremblaient et tombaient chaque matin ?* ». Ils peinent à cacher leur amertume : « *Comment nos patients, notamment les plus fragiles, à qui l'on expliquait jusqu'à hier qu'ils ne pourraient bénéficier d'une protection adaptée, vont-ils comprendre que ce qui n'existait pas hier tombe à profusion aujourd'hui. 100 millions par ici, 50 millions par là. Qui dit mieux ? C'est la surenchère de l'indécence* ».

Les enseignes assurent qu'il ne s'agit pas de stocks cachés, mais de commandes passées, dont les masques arriveront dans les prochains jours. Le soupçon demeure toutefois et les demandes de publication des factures et bons de commande se multiplient... d'autant que se pose aussi la question du coût d'achat et du prix de vente. **Après avoir refusé dans un premier temps de plafonner le prix des masques pour ne pas « freiner l'innovation », le gouvernement a finalement annoncé le plafonnement à 95 centimes par masque, soit environ 10 fois plus cher qu'avant l'épidémie.** Plusieurs médecins,

interrogés par LCI, confirment l'augmentation fulgurante des prix depuis le début de la crise, évoquant preuves à l'appui, des masques à 0,07 centime l'unité en février. Les enseignes, elles, assurent vendre les masques à prix coûtant (environ 60 centimes) mais aucune vérification ne peut être faite et cela reste beaucoup plus cher qu'avant la crise. Pour Lionel Maugain, journaliste à « *60 millions de consommateurs* » et auteur d'une enquête sur le prix des masques, **le coût pour une famille pourrait être de 100 à 200 euros par mois**. Une somme exorbitante dans un contexte où de nombreuses personnes sont au chômage partiel ou sans activité.

Le lundi 4 mai, il n'aura fallu que 3h30 aux consommateurs pour acheter les 5 millions de masques mis en vente par Lidl dans 1550 magasins au prix de 30 euros les 50 masques. Voilà comment se creusent les inégalités. Ceux qui ont l'argent et le temps peuvent acheter. Les autres n'en ont pas. « **Les 5 millions de masques que nous avons mis en vente ce matin étaient un stock qui était, à la base, destiné à nos salariés, nous avons le droit de l'avoir** », explique le directeur exécutif achats et marketing de Lidl France. On en déduit qu'ils privilégient le commerce plutôt que la santé de leurs salariés. C'est pour éviter ces scénarii que les députés de la France insoumise ont déposé une proposition de loi demandant la gratuité des masques.

“Même si le coût unitaire du masque peut sembler modique, il ne sera pas à la portée des personnes les plus démunies déjà fortement touchées par la crise sociale. Pour que le port obligatoire du masque soit possible, il faut que personne ne se pose la question de s'en passer. Pour qu'il soit efficace, il faut que personne ne doive économiser les masques par manque d'argent.”

Extrait de la proposition de loi portant sur la gratuité des masques déposée par le groupe LFI à l'Assemblée nationale

2 / LES TESTS

« **Testez, testez, testez.** » Depuis le 6 mars 2020, c'est le message très clair martelé par l'Organisation mondiale de la santé. Le 28 avril 2020, le Premier ministre, annonce « *700 000 tests virologiques à partir du 11 mai* » et la mise en place de brigades chargées d'identifier les contacts des personnes présentant des symptômes du Covid-19. Pourtant, les premières cartes de déconfinement présentées le 30 avril ne précisaient pas le nombre de tests effectués. O. Véran précise alors : « *À partir du 11 mai, on pourra indiquer le nombre de test effectué par territoire* ». Le 7 mai, devant une carte toute verte, Édouard Philippe assène : « *La France est prête pour tester massivement, la carte est pour le moins limpide* ». Pourtant, une enquête de la cellule investigation de Radio France¹, en date du 11 mai, révèle bien des choses. « *Pendant plusieurs semaines, lors de son point quotidien sur la progression de l'épidémie, le directeur général de la santé, Jérôme*

1 / « *Dépistage du Covid-19 : pourquoi la France est encore loin de l'objectif de 700 000 tests virologiques par semaine* », FranceInfo, 11 mai 2020.

Salomon, évoquait le nombre de tests réalisés, à l'hôpital et dans les laboratoires de ville. Puis cette mention a disparu. »

Dans son audition en date du 3 avril, Jacques Haiech, professeur émérite de biotechnologie à l'université de Strasbourg, a été formel. « *Ce dont on a vraiment besoin, en très grande quantité, ce sont des tests pour détecter les anticorps (donc des tests sérologiques).* » Concernant le nombre de dépistages, celui-ci « *a connu de fortes fluctuations au cours des dernières semaines. Il varie entre 200 000 et 270 000 tests par semaine* », a assuré le ministère de la Santé aux journalistes menant l'enquête. Selon le décompte des journalistes, la France n'a en fait jamais passé la barre des 150 000 tests par semaine. Ainsi, « **en agrégeant les données publiques disponibles, 149 800 tests virologiques ont été réalisés la semaine 18 (du 27 avril au 3 mai 2020) en France. Très loin donc des 300 000 tests avancés par la direction générale de la Santé. Quant à l'objectif affiché des 700 000 dépistages hebdomadaires à partir du 11 mai, aucune donnée détaillée ne vient l'étayer. Selon des chiffres disponibles sur le site de Santé publique France, depuis le 24 février, 831 174 tests virologiques ont été réalisés, à la fois dans les hôpitaux publics et dans les laboratoires privés de ville (respectivement 627 464 et 203 710). Un peu plus de 830 000 tests en 10 semaines d'épidémie quand on parle d'en faire 700 000 par semaine, on se dit qu'il va falloir mettre le turbo !** ».

Le président du Syndicat national des biologistes des hôpitaux (SNBH), Xavier Palette, enfonce le clou : « **c'est impossible d'arriver à 700 000 tests en une semaine. Il manque des surblouses, des kits de prélèvement, du personnel...** ». Pourtant, le secteur privé peut concourir à atteindre l'objectif. Mais il faut attendre le 5 avril pour qu'un décret permette aux préfets et aux agences régionales de santé de réquisitionner les laboratoires non médicaux. De difficultés logistiques en péripéties administratives détaillées par l'enquête de France Info, l'objectif des 700 000 tests par semaine s'éloigne.

3 / L'ÉCOLE

Il est évident que l'objectif du gouvernement dans ce déconfinement est la reprise de l'économie. Leur priorité ? Permettre aux parents de retourner travailler. Et c'est sûrement Jean Castex, chargé par le gouvernement de coordonner la sortie du confinement, qui est le plus clair sur l'intérêt économique qui prévaut :

“ Il est clair qu'un lycéen peut se garder tout seul, alors que si les deux parents d'un écolier travaillent, cela va poser des difficultés. ”

Jean Castex, le 6 mai auditionné par le Sénat.

Face à la défiance et la peur des Français, il a donc élaboré un plan au forceps. Des moyens d'« encourager » les personnes ont ainsi été mis en place : à partir du 1^{er} juin, les parents devront fournir une attestation à leur employeur pour justifier que l'établissement scolaire de leur enfant n'est pas en mesure de l'accueillir. Sans ce justificatif, ils n'auront plus droit au chômage partiel. Le Défenseur des droits lui-même, invité sur Europe 1 le dimanche 26 avril, a désapprouvé cette forme de volontariat pour le déconfinement scolaire et pointé du doigt toutes les inégalités que cela pourrait engendrer.

“On ouvre les écoles quand on est sûr à 100 % de la sécurité pour les enfants, or ce n’est pas le cas.”

Jean-Luc Mélenchon le 7 mai sur France Info.

Dès le 3 mai, plus de 300 maires franciliens ont demandé à ce que la rentrée soit repoussée. Sentant sans doute la polémique monter, Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer visitent une école des Yvelines le 5 mai. Le président se veut rassurant. Il souhaite un « *retour progressif et concerté* » à l’école, salue le « *formidable travail des enseignants* ». Pour le 11 mai, il annonce l’objectif d’une « *bonne rentrée plutôt qu’une rentrée en nombre* », pour que « *tous les enfants qui ont besoin de revenir à l’école puissent trouver une école ouverte* ». Il annonce une rentrée « **à la carte** ». Le 11 mai n’est plus une obsession fixe, il y aura des pré-rentrées, des classes réduites. « *Il faut de la souplesse* », pour une reprise qui se fera « *dans le calme et le dialogue* ». Il dit comprendre les inquiétudes des maires tout en renvoyant ceux-ci à leur pragmatisme pour la mise en œuvre concrète du dédoublement des classes annoncé. Une jolie façon de dire que rien n’est prévu pour le rendre possible. Aux enseignants qui s’inquiètent, il affirme qu’« *on ne dira jamais à un enseignant pour qui les conditions de sécurité ne sont pas remplies d’aller travailler* ».

Le 7 mai, Jean-Michel Blanquer réitère. Il rappelle les niveaux privilégiés et les publics prioritaires (les enfants en situation de handicap, les enfants décrocheurs, les enfants de travailleurs dits essentiels). Il affirme : « *87 à 90% des écoles ouvriront la semaine prochaine.* », un million d’élèves reviendront dans leurs classes et 130 000 professeurs seront présents. Le gouvernement a, lui, d’abord justifié ce retour à l’école comme une mesure sociale. Mais c’est de la bouche de B. Le Maire que la vérité jaillit. « **Nous avons perdu beaucoup de croissance et beaucoup d’emplois, nous devons donc relancer l’activité économique, dans des conditions de sécurité maximales, mais l’économie française doit redémarrer.** » L’enjeu majeur, c’est donc la reprise d’activité. Selon une enquête Snuipp/ Harris interactive sur la reprise de l’école le 11 mai, 70 % des enseignants de premier degré se sont dit opposés à la réouverture progressive des écoles. C’est également le cas pour 61% des Français et 59% des parents d’enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. 82% des enseignants se sont dits inquiets de repartir éventuellement en classe et 81% des parents sont inquiets pour leur enfant. « *C’est-à-dire que là on est complètement livré à nous même. Pour nous ça n’est pas possible de reprendre dans ces conditions* » précise Julie Rastoul, institutrice et Secrétaire du SNUDI FO34. Les polémiques au sujet de l’école ne sont pas près de se tarir. Mais Blanquer se veut rassurant : le 12 mai, il affirme qu’il y a « **plus de risque chez soi qu’à l’école** ».

Manifestement, le gouvernement navigue à vue. Selon le Snuipp-FSU, syndicat majoritaire dans le premier degré, 70% des écoles rouvrent la semaine du 11 mai, alors que le ministère parle de 86%, et le ministre de plus de 90% sur son compte Twitter. La question des masques reste là aussi la question prédominante, tant pour les professeurs que pour les élèves, et notamment les plus petits pour qui les gestes barrières s’avèrent très difficile à respecter. À la suite de la parution du décret du 11 mai prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19, le protocole sanitaire a été modifié. Des changements qui interviennent après la rentrée du 11 mai donc. Le masque est à présent obligatoire tout le temps pour les enseignants. Mais seulement deux masques par jour de présence et par enseignant sont prévus. Le cas des masques pour les élèves est simplifié. Le premier protocole, en date du 3 mai, indiquait qu’il « *appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants*

lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. » L'Éducation nationale ne devait donc plus les fournir aux élèves qui le souhaitent alors que les difficultés d'approvisionnement demeurent et que la non-gratuité des masques génère des situations d'inégalités fortes entre les familles. Finalement, le port du masque en école élémentaire n'est plus recommandé et il est limité aux seuls élèves présentant des symptômes. Sans parler des difficultés à empêcher les enfants de jouer ensemble. Ni même questionner le sens de « *l'école* » dans ces conditions.

Les cas de coronavirus risquent de se multiplier par l'intermédiaire des établissements scolaires en proie aux difficultés matérielles. Ce, alors même que la ministre M. Pénicaud semble décidée à mettre un terme au chômage partiel. Le 9 mai, 4 cas de coronavirus ont été détectés au collège de Chauvigny (Nouvelle-Aquitaine) : la rentrée a été repoussée. La lettre des élus franciliens est à présent signée par 394 maires. Comme beaucoup de maires, Mohamed Gnabaly, maire de L'île-Saint-Denis auditionné le 28 avril, a déclaré qu'il ne prendra pas la responsabilité de la réouverture des écoles sans garanties sanitaires. Les syndicats eux aussi convergent sur ce point. « *On ne veut pas que la responsabilité repose sur le local quel qu'il soit.* » souligne, Corine Chartier, professeure d'EPS et représentante SNEP-FSU09, auditionnée le 29 avril.

4 / LES TRANSPORTS

Pour permettre à toutes ces personnes libérées de la garde de leurs enfants de retrouver le chemin du travail, le point crucial est celui des transports. Elisabeth Borne a tracé les grandes lignes du déconfinement le 7 mai. En milieu urbain : l'objectif est d'augmenter l'offre le plus vite possible tout en respectant la distanciation physique et donc, de limiter la demande. Augmenter l'offre tout en limitant la demande. Dès le 11 mai, l'offre minimum doit être de 50%. Une offre normale est visée d'ici début juin. Concernant les déplacements interrégionaux, l'offre sera volontairement réduite. TGV & Intercités fonctionneront fin mai à 40% maximum. La réservation et le port du masque doivent être obligatoires, l'occupation des trains plafonnée à 50%.

Une question demeure sans réponse : est-ce que ces 50% de places correspondent au nombre de gens qui sont rappelés au travail ? Une inadéquation de la capacité d'accueil dans les transports avec le nombre de travailleurs, et c'est autant de personnes potentiellement propagatrices du virus. Le risque est grand. Notamment en Île-de-France. La ministre a indiqué viser une offre de 75% dès le 11 mai tout en misant sur une fréquentation maximale de 15%. Le télétravail doit rester la règle, avec une obligation de disposer d'une attestation employeur pour circuler aux heures de pointe sous peine d'amende. La distanciation physique « *à tous les endroits à tous les instants* » dans les transports est « *impossible* », comme l'a justement affirmé la PDG de la RATP Catherine Guillouard au Sénat le 6 mai. La distanciation est « *totalement inapplicable dans le cadre d'une règle uniforme* », a renchérit le délégué général de Régions de France Jules Nyssen, à l'Assemblée nationale. Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ne se « *sentent pas en capacité d'assumer les risques* », a témoigné Corinne Casanova, vice-présidente de l'AdCF et du Gart. De manière générale, la distanciation sociale est un défi titanesque. D'autant plus dans les transports des grandes métropoles comme Paris. Comment limiter la densité à un voyageur au mètre carré, quand la densité moyenne en période normale est de quatre personnes au mètre carré et peut monter au-delà de huit en heure de pointe ? Ainsi, comme le souligne un article du *Monde* en date du 7 mai, « *actuellement (...) 500 000 voyages quotidiens contre 12 millions*

habituellement. (...) À compter du 11 mai, la régie table sur une reprise progressive de son trafic de l'ordre de 75 %, ce qui correspond théoriquement à 8 millions de voyages quotidiens potentiels : mais seuls un peu moins de 2 millions seront réalisables en respectant la distanciation sociale. »²

Dans la perspective du déconfinement, tous ont tiré le signal d'alarme. Les dirigeants des principales sociétés de transport public (RATP, SNCF, Transdev, Keolis...) ont ainsi adressé une lettre à Édouard Philippe, indiquant qu'ils ne pourraient assurer leur mission dans les conditions fixées par le chef du gouvernement, et qu'il leur était « impossible de répondre d'une obligation de résultat qui pourrait [leur] être imposée ». Ils ont signalé, « en cas de forte affluence », des « risques d'arrêt du service susceptibles de générer des troubles » et « des tensions sociales de la part du personnel ». Un courrier qu'a peu apprécié le secrétaire d'État aux transports. « Ce courrier ne m'a pas ravi sur la forme parce que sur le fond nous discutons quasiment quotidiennement avec les opérateurs de transports et j'avais cru apporter un certain nombre de réponses », a déclaré Jean-Baptiste Djebbari à l'Assemblée le 5 mai. **Comme cela était à prévoir, la ligne 13 a été particulièrement fréquentée le lundi 11 mai au matin, empêchant les voyageurs de respecter les règles de distanciation physique. Les scènes de cohue se sont multipliées sur les réseaux sociaux.** En réalité, les transports desservant les villes populaires, alors même que ces villes accueillent une majorité de travailleurs essentiels pour lesquels le télétravail est impossible, affichent une capacité au mieux de 60%. Et rien ne dit que la situation va s'arranger.

Les voyageurs comme les travailleurs des transports sont des personnes exposées, susceptibles de contribuer à une nouvelle vague épidémique. Selon Fabien Villedieu, cheminot et délégué Sud-Rail, auditionné le 3 avril, 10% des effectifs ont continué de travailler sur le terrain, soit 15 000 cheminots, conducteurs de train, aiguilleurs, contrôleurs, agents de sécurité et de maintenance. Les 150 000 cheminots français risquent de se transformer en autant d'agents propagateurs s'ils ne sont pas protégés. Le 6 mai, la PDG de la RATP annonçait devant le Sénat que 8 personnes étaient décédées du Covid-19. En manque de reconnaissance, les chauffeurs-routiers sont en colère. La CFDT a appelé le 7 mai à une journée d'action en hommage aux transporteurs décédés du Covid-19 et revendiquent le paiement d'une prime, éventuellement par l'État, du fait de la fragilité financière de nombreuses PME du transport.

“ Nous estimons que 5 500 personnes dans le transport ont été victimes du Covid-19 et nous recensons au moins 35 décès. ”

Patrick Blaise, Secrétaire général de l'Union fédérale route CFDT.

La situation financière de la SNCF, quant à elle, se dégrade dangereusement : déjà 2 milliards d'euros de manque à gagner. « Si la reprise est lente et si nous produisons moins de trains que par le passé, il ne sera pas anormal ou illogique d'ajuster le niveau d'emploi au volume d'activité. Ce n'est pas un sujet tabou » a estimé le PDG Jean-Pierre Farandou sur France Inter le 2 mai. Dans un article du Figaro daté du même jour, M. Djebbari précisait : « tant que nous n'avons pas une vision extrêmement précise du coût qu'aura porté le coronavirus sur la SNCF, d'ailleurs tant que nous ne connaissons

2 / « Déconfinement : à quoi ressemblera le métro parisien le 11 mai ? », *Le Monde*, 7 mai 2020.

pas non plus la dynamique de reprise, notamment de l'offre TGV, nous n'avons pas une vision suffisamment précise pour rentrer dans ce type de discussion avec la SNCF ». Et M. Darmanin de préciser dans le même article : « Après, chacun devra faire des efforts (...) car l'État ne peut pas tout compenser à l'euro près pour tout le monde », soulignant que « l'État aide déjà beaucoup la SNCF puisque plus de 100 000 agents de la SNCF sont en chômage partiel payé par l'État ». Une vision vite confortée par Elisabeth Borne devant l'Assemblée nationale le 5 mai : « bien évidemment quand on dit qu'on soutient nos entreprises stratégiques, la SNCF est une entreprise stratégique. Elle doit pouvoir continuer à investir. Ensuite nous avons besoin de faire le point sur la trajectoire financière ».

Des préoccupations financières qui ont semblé moins importantes quand il s'agissait de voler au secours d'Air France.

Auditionnés conjointement par les commissions du Développement durable et des affaires économiques de l'Assemblée le 30 avril, Elisabeth Borne et Bruno Le Maire ont défendu ensemble une « *accélération de la transition écologique* ». Mais pour la transition écologique, le gouvernement privilégie manifestement l'avion. Au sujet des conditions de l'aide accordée à Air France, Bruno Le Maire a précisé que celles-ci figureront dans un « contrat de performance et de transition écologique ». La fin des liaisons aériennes lorsqu'une alternative ferroviaire en moins de 2h30 existe est une des conditions imposées à Air France dans le cadre du plan d'urgence de 7 milliards d'euros accordé par l'État a annoncé le gouvernement.

Une condition bien moins exigeante que la proposition de plusieurs députés insoumis en juin 2019 : interdire les vols domestiques lorsqu'il existe un trajet en train équivalent, sans correspondance, pour un temps allant jusqu'à 2h30 de plus que le temps du trajet en avion.

De son côté, la Commission européenne autorise et « *applaudit* » le soutien à Air France. Le 4 mai, elle a annoncé avoir approuvé l'aide de 7 milliards d'euros accordée par l'État français à la compagnie, dont un prêt garanti à 90 % (alors que jusqu'à présent la Commission avait fixé le seuil à 70 % pour la France). Le 8 mai, l'État se portait garant du prêt de 4 milliards octroyé à la société Air France-KLM. Le 10 mai, Jean-Baptiste Djebbari expliquait que l'État n'imposera pas la distanciation physique dans les avions. Les avions, contrairement aux trains, pourront donc être remplis à 100%. Un deux poids deux mesures difficilement compréhensible. Et potentiellement dangereux sur le plan sanitaire.

La SNCF, qui avait prévu une conférence de presse le 5 mai pour présenter son offre à compter du 11 mai, a été priée par le gouvernement de faire machine arrière. Le ministère des Transports a organisé sa propre conférence de presse, en présence des dirigeants des opérateurs de transports publics. Quelques heures plus tard, c'est l'audition du président de la SNCF Jean-Pierre Farandou par les députés de la commission du Développement durable de l'Assemblée, prévue jeudi 7 mai, qui a été ajournée. Elle devrait être reprogrammée le 20 mai. Une habile manière de verrouiller la communication. Et d'indiquer que le sujet des transports est toujours aussi sensible.

C/ PLUTÔT QU'UNE PENTE LIBERTICIDE ET AUTORITAIRE, LE PLAN DE DÉCONFINEMENT DE LA FRANCE INSOUMISE

Le tableau non exhaustif dressé ici démontre l'ampleur des enjeux et des risques qui perdurent dans la phase dite de « *déconfinement* ». Tant que certaines conditions matérielles ne sont pas réunies, le déconfinement reste hasardeux. Conscients de ces dangers, les parlementaires insoumis ont les premiers, dès le 30 mars, mis à l'ordre du jour la question du déconfinement dans une tribune de presse collective³. Jean-Luc Mélenchon, président du groupe parlementaire de la France insoumise, a ainsi dénoncé dans l'hémicycle le risque d'une « *sortie hasardeuse* » du confinement après une « *gestion calamiteuse* ». Dix jours plus tôt, il expliquait que « **le déconfinement doit être organisé de manière infiniment plus méthodique que le confinement, un déconfinement qui n'est pas méthodiquement organisé est un déconfinement dangereux** ». Les récents bras de fer avec les collectivités territoriales témoignent de ce caractère hasardeux. En proie à des difficultés financières, dont près de 15 milliards d'euros de perte prévisionnelles liés au confinement, elles subissent de plein fouet le manque de masques et de tests, les difficultés inhérentes à la réouverture des écoles et aux transports. Sans compter qu'elles risquent de se retrouver en première ligne de la crise sociale qui s'avance, étroitement liée à la crise économique.

Faute de masques accessibles en nombre et gratuits, et faute de tests en nombre suffisant, le gouvernement a avancé sur la pente dangereuse de l'autoritarisme et de la surveillance de masse.

“Le traçage numérique est là pour individualiser le problème et ainsi cacher la gestion de la pénurie : le solutionnisme technologique est présenté comme un passage obligé face à la pénurie de masques, de moyens sanitaires et de tests. [...] Le gouvernement utilise une stratégie du choc : utiliser la crise sanitaire pour faire passer cette surveillance, habituer les gens pour inscrire ensuite ces dispositions dans le droit commun. ”

Audition de **Klorydryk**, membre de La Quadrature du Net
et de **Chloé Berthélémy**, Policy advisor eDRI

Dès le 28 avril, 140 experts en sécurité informatique alertent dans une lettre ouverte des dangers de StopCovid, considérant que l'application « ouvre la porte à une surveillance de masse ».

3 / « *Le monde d'après doit commencer dès maintenant* », le Journal du Dimanche, 30 mars 2020

“ Avec une grosse marge d’erreur, on va avoir 5 à 10% de la population française avec une telle application. Mais on estime que l’application ne peut avoir une utilité qu’à partir de 60%. ”

Baptiste Robert, Chercheur en cybersécurité.

La CNIL a également alerté sur la nécessité de garde-fous. Face au tollé et aux blocages techniques, l’application n’a pas fait partie des outils du plan de déconfinement annoncé le 7 mai. Elle devrait être mise en place début juin. Le projet de loi de prorogation de l’État d’urgence sanitaire, adopté le 9 mai 2020, en dit long sur les ambitions liberticides du gouvernement. Incapable de déployer les conditions matérielles d’un déconfinement progressif, le gouvernement s’est résolu à confiner les libertés. Le projet de loi prolonge ainsi l’état d’urgence sanitaire avant même la fin de la première période prévue le 23 mai, ce sans aucune évaluation officielle des deux premiers mois écoulés ni de la pertinence des mesures adoptées, dont une grande partie par ordonnances. Le projet de loi élargi notamment la liste des personnes habilitées à sanctionner les infractions à l’état d’urgence, assorti d’une amende de 135 euros en cas de non-port du masque dans les transports.

En plus des mesures de quarantaine et d’isolement, il crée un système d’information permettant la collecte des données personnelles de santé afin de procéder au traçage des personnes infectées et à de la surveillance épidémiologique au niveau national. Les quarantaines, l’isolement et le fichier de traçage sont, selon le Conseil Constitutionnel, bien des atteintes à des libertés constitutionnelles, mais ces atteintes sont justifiées par des impératifs, notamment l’objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé. Il a censuré un certain nombre d’éléments constitutifs de ce fichier au titre de la méconnaissance du droit au respect de la vie privée, notamment le fait qu’aurait pu accéder aux données des « *organismes qui assurent l’accompagnement social des intéressés* ». ⁴ Les jalons ainsi posés n’augurent rien de bon.

La France insoumise s’est vivement opposée à cette dangereuse pente liberticide et autoritaire. Les exemples étrangers ne manquent pas pour aider à tirer les leçons et opter pour les meilleures solutions. En l’occurrence, les premiers pays à pouvoir commencer le déconfinement sont ceux qui ont pris le plus tôt la mesure de la crise en confinant rapidement leur population, en dépistant massivement et en isolant les personnes contaminées. Le déconfinement se fait de manière progressive et selon des règles strictes. Certains pays ont opté pour des stratégies de dépistage massives. Ainsi, au 20 mars, la capacité de tests en Allemagne était de 12 000 par jour. En France, à la même date, elle était de 2 500 tests par jour. La Corée du Sud a réalisé davantage de dépistages qu’aucun autre pays, à un rythme d’environ 10 000 par jour en février, puis jusqu’à 60 000 tests par jour fin mars. D’autres réquisitionnent. En Espagne, certains hôtels de luxe ont ainsi été réquisitionnés pour l’isolement des malades. Le déconfinement est une question sérieuse. Patrice Marche, chercheur à l’INSERM et spécialisé en immunologie, auditionné le 30 mars l’affirme : « *Il faut une levée progressive du confinement pour éviter de mettre en relation des personnes porteuses avec d’autres qui ne le sont pas. L’onde de choc risque de durer plusieurs mois. C’est aussi pour cela qu’il faut mettre en place un plan stratégique de gestion de crise avec des*

4 / Décision n° 2020-800 DC du 11 mai 2020

instructions claires pour les différents secteurs d'activité, et ne pas courir après les événements. » **La France insoumise a rendu public son propre plan de déconfinement le 27 avril. Le mot d'ordre ? La planification. Il s'agissait de mettre à disposition un plan et des principes pour guider une action cohérente et argumentée. En effet, la crainte d'une deuxième vague épidémiologique est réelle.**

Le déconfinement ne signifie pas que la pandémie est terminée. Comme pendant le confinement, l'objectif des mesures mises en place reste de barrer la route au virus pour pouvoir l'éradiquer. L'activité ne peut reprendre à plein régime et doit demeurer ralentie, les contacts entre les personnes limités, pour éviter la circulation du virus. Pour réussir cette gageure, il faut en réunir les conditions matérielles. C'est le rôle de l'État, décliné comme suit. Premièrement, augmenter et maintenir à un niveau élevé les capacités de notre système de soin. Deuxièmement, recruter toutes les forces créatrices pour produire tout le matériel sanitaire nécessaire et trouver un traitement. Mais aussi satisfaire les besoins essentiels de l'ensemble de la population. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par une mobilisation de tout le pays et des services de l'État. C'est à l'État qu'il revient d'organiser, planifier, et d'assurer la protection et la sécurité sanitaire, sociale, économique et écologique de la population.

Nous ne sommes pas en guerre. Le vocable guerrier a été utilisé à dessein par le pouvoir pour camoufler ses erreurs initiales et créer une adhésion aveugle à sa stratégie hasardeuse. Nous sommes en pandémie. Il faut éviter la contagion, dépister, isoler et soigner les malades, protéger la population. Les moyens sont humains, matériels, financiers, collectifs. C'est dans cette optique qu'a été réalisé notre plan de déconfinement, sur la base d'un certain nombre d'auditions d'experts. Ce plan et les vidéos de ces auditions sont entièrement accessibles sur le site internet de la France insoumise.

PLANIFIER LA SORTIE DE CRISE

IV

A/ Santé : enrayer l'épidémie, donner des moyens pour la suite	143
B/ Continuité de l'État et justice sociale	145
C/ Opérer la bifurcation écologique et solidaire	150
D/ Rompre avec les dogmes libéraux, renouer avec la souveraineté	153
E/ Culture et Éducation :	
des politiques à soutenir pour l'émancipation de l'Humain	156
1 / Pour un véritable service public de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	156
2 / Culture : pour une réelle politique publique culturelle	159

La sortie de crise doit être planifiée. C'est l'enseignement clé à tirer du confinement et du déconfinement. Les personnes auditionnées ont toutes suggéré des mesures d'urgence pour faire face à l'engrenage de crise(s) : sanitaire, sociale, économique, etc. Elles nous ont également fait part de leurs préconisations à moyen et long-terme pour amorcer un changement de modèle. Cette quatrième partie présente, de manière concise mais non exhaustive, les principales mesures d'urgence et d'avenir évoquées dans le cadre de cette commission d'enquête par les auditionnés. Celles-ci sont classées sur la base des grandes thématiques traitées par ce rapport : la santé, l'écologie, la continuité de l'État et la justice sociale, l'économie, l'Union européenne et l'international, et enfin l'Humain. Elles ont été anonymisées car beaucoup d'auditionnés ont vu leurs préconisations converger.

A/ Santé : enrayer l'épidémie, donner des moyens pour la suite

- Soigner l'hôpital, sanctuariser la santé
- Donner des moyens suffisants à la sécurité civile
- Garantir la souveraineté et la démocratie sanitaires

B/ Continuité de l'État et justice sociale

- Permettre à chacun de subvenir à ses besoins fondamentaux
- Mettre fin aux violences subies, protéger les victimes
- Un besoin général de démocratie

C/ Opérer la bifurcation écologique et solidaire

- Prendre du recul, reprendre notre souveraineté et le contrôle de notre industrie
- Repenser une fiscalité plus juste et progressive
- Protéger la planète et ses habitants

D/ Rompre avec les dogmes libéraux, renouer avec la souveraineté

- Rompre avec cette Union européenne
- Pour une relance socialement et écologiquement juste
- Renouer avec la souveraineté
- À l'international, rompre avec le libre-échange, contrôler nos échanges

E/ Culture et Éducation : des politiques à soutenir pour l'émancipation de l'Humain

- Pour un véritable service public de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Culture : pour une réelle politique publique culturelle

A/ SANTÉ : ENRAYER L'ÉPIDÉMIE, DONNER DES MOYENS POUR LA SUITE

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE SANITAIRE

ENRAYER L'ÉPIDÉMIE

- Réquisitionner les unités de production nécessaires à la production de masques, de tests et de solutions hydroalcooliques.
- Nationaliser les entreprises stratégiques dans le domaine de la santé.
- Effectuer un dépistage massif à partir du réseau des généralistes et des centres de santé et organiser le confinement des personnes malades.
- Mettre à disposition des masques à l'ensemble de la population et rendre obligatoire le port du masque.

DONNER DES MOYENS

- Embaucher massivement dans les hôpitaux et les EHPAD.
- La prime doit être accordée aux personnels de tous les hôpitaux et personnels médico-sociaux qui ont dû se réorganiser pour la crise Covid-19, pas seulement pour la 1^{re} ligne.
- Augmenter le budget des hôpitaux et renforcer les systèmes de santé publique basés sur la solidarité.
- Revaloriser les salaires des soignants pour rattraper le retard par rapport à la moyenne de l'OCDE, y compris en outremer.
- Garantir aux soignants les équipements de protection nécessaires (surblouses, charlottes, masques FFP2/FFP3 etc.) en nombre suffisant et les tester régulièrement.
- Répondre aux besoins d'effectifs et de véhicules spécifiques des pompiers dans le cadre de la lutte sanitaire.

SOIGNER L'HÔPITAL, SANCTUARISER LA SANTÉ

- Sortir de la tarification à l'acte et revenir à une politique de dotation.
- Sanctuariser le budget de la Sécurité sociale.
- Repenser la gouvernance du système de soin à partir des équipes soignantes et mettre l'administration de santé à leur service.
- Allouer des moyens spécifiques pour les outremer : besoin d'ordinateurs performants, d'une meilleure logistique, de matériel innovant, de facilités de commandes de médicaments ou de machines.
- Renforcer la démocratie à l'hôpital, en élisant les responsables de pôles avec un nombre de mandats limité et en créant des collectifs entre médecins et paramédicaux.
- Envisager un panier de prévention et de soins solidaire remboursé à 100%.
- Établir un plan spécifique à la psychiatrie, refaire une place à la relation au soin, en associant davantage le patient, son milieu et les familles.

- Personnes vulnérables : ne plus se contenter de l'accès aux soins urgents, sanctuariser l'AME, supprimer la carence de 3 mois.
- Mettre la réduction des inégalités de santé au cœur des politiques publiques.
- Mettre en place des coopérations équilibrées et de longue durée entre les laboratoires de recherche.
- Reconnaître la santé comme un patrimoine universel mondial et la définancier.

DONNER DES MOYENS SUFFISANTS À LA SÉCURITÉ CIVILE

- Considérer les pompiers comme faisant partie du système de santé.
- Octroyer des moyens adéquats (humains, matériels) aux pompiers pour leur permettre de faire face à plusieurs fronts : Covid-19, reprise d'activité habituelle, risque incendie avec l'été approchant.
- Réécrire une loi pour l'organisation de la sécurité civile et une meilleure gestion interministérielle santé/intérieur.
- Garantir la souveraineté et la démocratie sanitaires.
- Consacrer le budget de la recherche publique et donner des marges de manœuvre aux chercheurs dans le domaine de la recherche fondamentale pour rediriger la recherche dans les cas d'urgence comme cette crise.
- Créer un pôle public de la santé et du médicament.
- Mettre à disposition une base de données de la transparence sur les chaînes de production et d'approvisionnement des produits de santé.

B/ CONTINUITÉ DE L'ÉTAT ET JUSTICE SOCIALE

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE SOCIALE

BESOINS ESSENTIELS : LOGEMENT, HYGIÈNE, ALIMENTATION

- Mettre en place une aide d'urgence aux plus démunis de 250 euros par mois et par personne, aide sur les dépenses d'eau et électricité, mettre en place la TVA à 0% pour les produits de première nécessité, contrôler les prix alimentaires, en métropole et en outremer.
- Coordonner les acteurs associatifs pour la distribution alimentaire.
- Garantir l'accès à l'eau notamment en outremer.
- Allonger la trêve hivernale jusqu'au 31 octobre 2020.
- Aider les locataires et les propriétaires : moratoire des loyers et des emprunts et crédits pour les propriétaires, créer un fonds d'aide pour les impayés de loyers et un fonds d'indemnisation des propriétaires et bailleurs.

EMPLOI

- Augmenter la rémunération des travailleurs .
- Indemniser à 100% les privés d'emploi.
- Abroger la réforme de l'assurance chômage.
- Ouvrir et prolonger des droits pour tous.
- Geler du décompte des indemnités versées pour les secteurs économiques durablement impactés par la crise (événementiel, tourisme, spectacle, culture) et la prolongation des droits pour tous les travailleurs de ces secteurs.

DONNER DES MOYENS À LA POLICE ET À LA JUSTICE

- Équiper convenablement tous les commissariats en protections, relayer les mesures prises par les ministres par le biais de notes de service pour mieux informer les policiers, obligation de l'avis du médecin statutaire au moment de reprendre le travail.
- Garantir à tous les justiciables et à l'ensemble des professionnels de la justice une sécurité sanitaire par la mise à disposition de masques, gel hydroalcoolique, la désinfection régulière des locaux.
- Augmenter le barème permettant la remise en liberté en temps de crise, supprimer la possibilité pour les juges des libertés d'annuler tout débat contradictoire en vue d'un prolongement d'office, définir un cadre strict et circonscrit d'usage de la visioconférence jusqu'à la fin de l'épidémie, et garantir la non-généralisation de son usage.
- Abroger rapidement les dispositions dérogatoires de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale.

DANS LES PRISONS

- Maintenir les possibilités d'entretien thérapeutique entre le détenu et le soignant, tout en faisant respecter les mesures de protection, et supprimer les vecteurs de risques : nettoyer les grilles, les téléphones entre deux usagers, etc.
- Supprimer la peine d'emprisonnement des peines de non-respect du confinement.

DÉFENSE DES DROITS HUMAINS, PROTECTION DES ENFANTS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES, DROITS DES FEMMES

- Ouvrir d'urgence des places d'hébergement qui ont été engorgées avec le confinement, réquisitionner des hôtels, internats, écoles, etc.
- Mettre en place un récépissé de contrôle pour mettre fin au contrôle au faciès.
- Communiquer et former sur les signaux qui doivent alerter les personnels des écoles sur les violences à l'égard des enfants.
- Rallonger les délais des IVG.

FAIRE DE L'ACCÈS À UN LOGEMENT DIGNE UN DROIT, ET PAS UN PRIVILÈGE

- Remettre en cause la RLS- Réduction de Loyer de Solidarité.
- Relancer la production de logements sociaux, et lancer un grand plan national de construction de PLAI.
- Abroger plusieurs dispositions de la loi Elan, notamment celle instaurant la fusion des OPH et celles incitant les investisseurs privés à investir auprès des bailleurs sociaux.
- Revaloriser et réindexer les aides aux logements.
- Créer une sécurité sociale du logement : Elle reposerait sur les mêmes principes que la sécurité sociale du CNR. Elle permettrait de sécuriser le parcours du locataire, tout en sécurisant le propriétaire. À partir du moment où le locataire rencontrerait des problèmes d'impayés de loyers, cette sécurité sociale viendrait en aide pour compenser la perte. Le modèle de financement serait établi par les assurances que prennent les propriétaires, les FSL et FSH, bailleurs et locataires (sachant que ces derniers y participent déjà par la mutualisation des dépôts de garanties, ce qui équivaut à plusieurs centaines de millions d'euros).
- Investir massivement dans la rénovation thermique des logements, sans que cela incombe financièrement pendant et après, au locataire.

RÉTABLIR UN VÉRITABLE DROIT DU TRAVAIL, PROTECTEUR DES SALARIÉS

- Rétablir des CHSCT dans toutes les entreprises pour protéger les salariés.
- Stopper la sous-traitance dans le domaine de la gestion des déchets.
- Garantir l'emploi à tous :
 - Partager et réduire le temps de travail à 32h/semaine pour éviter une augmentation des accidents de travail, des maladies professionnelles, et l'explosion du chômage.
- Créer un véritable service de l'emploi au service des usagers :
 - Une revalorisation des allocations chômage.
 - La cessation des contrôles et radiations et faire basculer les effectifs de contrôle dans l'accompagnement.
 - Une gestion démocratique de l'assurance chômage et de la sécurité sociale.
 - Une refonte de tout le système de la formation professionnelle.

PROTÉGER ET RENFORCER LES SERVICES PUBLICS

- Mettre fin à la sous-traitance et réinternaliser les missions des sous-traitants.
- Faire que tous les travailleurs des services publics aient un statut, tel que dans la fonction publique territoriale.
- Créer un « droit à la communication » (écrite, orale et visuelle) à travers le développement d'un service public de l'information, impliquant de stopper les processus de privatisation des entreprises de télécommunication et réinternaliser la sous-traitance dans le domaine.
- Mettre en place un plan de développement massif des services publics, en s'appuyant sur le cas des hôpitaux publics et de la recherche publique.
- Mettre en place une régie publique de l'eau.

DONNER LES MOYENS À LA POLICE ET À LA JUSTICE

POLICE

- Sanctionner les policiers violents :
 - ne plus faire exercer les fonctionnaires avérés violents dans l'espace public.
- Assurer une protection des policiers qui dénoncent des pratiques internes, réformer le statut de lanceur d'alerte des policiers.
- Mettre fin à la politique du chiffre des policiers.
- Réformer l'IGPN qui ne condamne presque jamais la police :
 - y associer des ONG, des sociologues, des élus, etc.
- Développer des temps de dialogue entre les policiers et la population pour recréer du lien.

JUSTICE

- Établir un état des lieux humain et budgétaire de la situation des juridictions en sortie de crise en consultant largement les magistrats et agents du greffe mais également les avocats et huissiers.
- Prévoir le recrutement dans les fonctions juridictionnelles (contractuels, greffiers, magistrats) afin de lutter contre l'embolie due à la crise, et permettre à la Justice de fonctionner enfin correctement, investir massivement dans des outils informatiques (matériels et logiciels).
- Augmenter à court et moyen terme les effectifs de magistrats et greffiers dans les tribunaux pour enfants pour permettre la réalisation des audiences d'assistance éducative en priorité.

- Abandonner le projet de réforme du Code pénal des mineurs afin de promouvoir une vision d'ensemble de la prise en charge des enfants en faisant prévaloir la protection et l'éducation.
- Prévoir l'adoption d'une loi d'amnistie afin de désengorger le fonctionnement de l'application des peines, redéfinir la politique pénale en privilégiant les alternatives aux privations de liberté, mettre en place un mécanisme de régulation carcérale et mettre fin au moratoire sur l'encellulement individuelle.

DANS LES PRISONS

- Se préparer au risque d'après crise, à savoir, avoir des cas de remise en liberté fortement retardés (car non examinés par le juge d'application des peines qui sont surchargés), mettre fin aux disparités de nombre de personnel selon les services d'application des peines.
- Dans le cadre de l'arrêt de travail, contraint par la crise : prendre en compte cet arrêt, pour les juges d'application des peines dans le cadre d'une demande d'aménagement des peines et l'indemnisation des parties civiles et pallier au manque de revenus des détenus.
- Développer les possibilités d'hébergement pour les détenus (généralement sans famille/proches), pouvant être assignés à résidence, afin qu'ils puissent sortir de prison (sans hébergement, ils ne le peuvent pas).
- Mettre fin à la surpopulation dans les maisons d'arrêts. Il faudrait 12 000 personnes en moins au total.
- Mettre fin à la culture de la prison comme peine centrale.
- Développer le dialogue et la communication dans l'administration pénitentiaire, et favoriser l'expression des détenus.

DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

- De manière générale : étendre de manière pérenne les mesures mises en place pendant la crise.
- Créer un fond pour les associations œuvrant pour les droits humains leur permettant de rester indépendantes.
- Assurer une continuité du revenu pour les travailleurs migrants car l'arrêt de l'économie informelle a occasionné une perte totale de revenus.
- Systématiser la délivrance de titres de séjour, même temporaires, de façon à sécuriser les situations et éviter les stratégies d'évitement en matière de soin.
- Arrêt des contrôles policiers dans les foyers de travailleurs migrants, et autour des lieux d'accès aux soins.
- Fermeture des CRA et libération des retenus, suspension des mesures de pointage pour les personnes assignées à résidence.

PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES

- Mettre en place une cellule de crise interministérielle pour lutter de manière coordonnée contre les violences faites aux femmes et celles qui touchent les enfants.
- Application stricte des lois existantes : permettre le recours aux ordonnances de protection et stopper les recours à la médiation comme le stipule la convention d'Istanbul ratifiée par la France.
- Former massivement et prioritairement les travailleurs sociaux, les médecins, les magistrats, les chefs d'entreprise, les personnels de l'éducation nationale à la question des violences faites aux femmes et à la déconstruction des stéréotypes sexistes.
- Analyser très vite l'impact potentiel du confinement sur le basculement de nombreuses femmes en emploi à temps partiel.
- Revaloriser les métiers féminisés en termes de salaire, de reconnaissance sociale, de droit à la formation et à la mobilité.
- Veiller à développer l'accès aux responsabilités des femmes dans une période où les hommes ont beaucoup occupé l'espace médiatique.

UN BESOIN GÉNÉRAL DE DÉMOCRATIE

- Inclure les corps intermédiaires (collectivités territoriales, syndicats, associations, collectifs...) dans les réflexions autour de la sortie de crise.
- Organiser un débat sur les finalités du travail (son utilité, son impact physique et psychologique, son rapport au temps et à l'écologie, la reconversion des salariés, etc.).
- Ouvrir des droits démocratiques pour les travailleurs sur les décisions d'investissement et de production.
- Convoquer une Constituante pour redéfinir collectivement les règles du jeu.
- Repenser la question de la redevabilité des élus notamment avec le référendum révocatoire.
- Penser un mécanisme pour engager la responsabilité politique des élus et du chef de l'État du point de vue de leur inaction écologique : développer les référendums d'initiative citoyenne, un mécanisme de destitution du chef de l'État fondé sur une rationalité climatique.

C/ OPÉRER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE ÉCONOMIQUE

- Mettre en place des conditions écologiques et sociales drastiques au sauvetage des entreprises par l'État. Exemple : ne pas renflouer le secteur aérien sans fixer des conditions écologiques durables.
- Reprendre le contrôle sur la production de produits sanitaires : réouverture ou sauvegarde immédiates.
- Suspender les activités non-essentiels.
- Suspender immédiatement le versement de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG, a fortiori quand les entreprises ont bénéficié d'aides publiques, le temps que durera cette crise.
- Rétablir l'impôt sur la fortune et le patrimoine.
- Moratoire sur tous les grands projets inutiles et imposés (Montagne d'or, entrepôts Amazon, Bure).
- Suspender les accords de libre-échange.
- Péreniser les circuits de distributions directes mis en place pendant la crise dans l'agriculture et dans la pêche.

PRENDRE DU REcul, REPRENDRE NOTRE SOUVERAINETÉ ET LE CONTRÔLE DE NOTRE INDUSTRIE

- Relocaliser les productions et les entreprises stratégiques pour rendre la France moins dépendante des chaînes de production mondiale et réduire les émissions liées au transport. Par exemple en nationalisant ou en réquisitionnant Luxfer, Famar, ou en finançant la réouverture de l'usine de Plaintel.
- Favoriser la reprise de sites industriels fermés, comme celui de Plaintel, sous la forme de Société coopérative d'intérêt collectif.
- Organiser la planification de la production, rendre aux travailleurs la propriété de la production.
- Partager la valeur entre capital / travail : mettre les actionnaires à contribution plutôt que de sacrifier les jours de congés des travailleurs.
- Réinvestir dans les secteurs de la transition écologique, des services publics, de l'état social, revoir donc le logiciel de l'emploi, via par exemple l'emploi garanti avec l'État employeur en dernier ressort.
- Réfléchir à notre modèle de production : doit-on revenir à la normale et construire autant d'avions ? Porter une réflexion sur la reconversion de machines-outils pour répondre à des besoins de la population pourrait être cruciale pour l'avenir de notre industrie.

REPENSER UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE ET PROGRESSIVE

- Réformer la fiscalité pour lutter contre le changement climatique.
- Créer un impôt de solidarité climatique, écologique et social, très progressif.
- Réduire drastiquement les inégalités pour faire accepter à tous les efforts de sobriété, d'autant plus quand on sait que l'empreinte carbone des classes supérieures est nettement plus élevée que celle des classes populaires.
- Mettre en place une taxe kilométrique.

PROTÉGER LA PLANÈTE ET SES HABITANTS

BIODIVERSITÉ

- Ne pas prendre à la nature plus que ce qu'elle ne peut reconstituer.
- **Forêts.** Appliquer deux principes : on ne prélève pas plus que ce que les forêts peuvent reconstituer, on ne dépend pas de terres dont d'autres dépendent pour leur survie. Faire des arbitrages : pour prélever moins de bois pour la construction par exemple, réfléchir plutôt à la réquisition des logements vides.
- Réglementer le commerce d'espèces sauvages, interdire le braconnage.
- Augmenter le budget de la recherche publique et financer plus de recherches sur la biodiversité.

SECTEURS STRATÉGIQUES

Agriculture

- Étudier la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire.
- Varier nos modes de production alimentaire et privilégier les circuits courts, appuyer l'agroécologie paysanne, relocaliser notre production agricole.
- Refonder la PAC : rémunérer les agriculteurs à l'utilité environnementale et sociale et revoir le modèle de l'emploi agricole qui est trop dépendant d'une main-d'œuvre précaire et mal payée.
- Diminuer notre consommation de produits animaux et sortir de l'élevage intensif.
- Lutter contre la déréglementation des marchés agricoles européens, garantir la transparence sur les prix de vente et prix d'achats des produits agricoles de la grande distribution.
- Lutter contre le recours aux engrais chimiques et aux pesticides afin de stopper la pollution aux particules fines qui en découle. Limiter les épandages, stopper la production de biocarburants. Développer une fiscalité environnementale plus juste, qui prenne en compte les externalités négatives de l'agriculture industrielle. Créer un budget conséquent pour financer la transition de notre agriculture.
- Lutter contre l'artificialisation des sols, utiliser les sols pour l'agroécologie et le captage du carbone.

Pêche et protection des océans

- Interdire la pêche industrielle et la multiplicité des pêches artisanales non sélectives.
- Réduire de 90% la production du secteur pêche et drastiquement notre consommation.
- Interdire le plastique à usage unique.

Énergie

- Priorité à la sobriété et l'efficacité énergétique, baisser notre consommation et augmenter notre efficacité énergétique.
- Stopper les subventions aux énergies fossiles.
- Investir dans la rénovation thermique des logements, pour réduire les consommations d'électricité et d'énergie.
- Stopper l'énergie nucléaire polluante et développer les énergies renouvelables.

Transports

- Créer un grand pôle public des transports.
- Renationaliser les autoroutes et aéroports dont les recettes pour l'État seront réinvesties vers la transition écologique.

ÉCONOMIE

- Réglementer l'appareil productif en lui fixant des objectifs climatiques contraignants et ainsi renverser la logique néolibérale de l'action publique, qui repose sur de l'action incitative sans jamais contraindre les acteurs privés.
- Interdire aux 3 banques françaises, BNP, Société Générale, Crédit agricole d'investir massivement dans la déforestation.
- Mettre en place des conditions de reconversion écologique et sociale des entreprises.
- Organiser le développement de certaines activités dans la transition énergétique. Acter la décroissance notamment du textile et de l'aérien.
- Démanteler le modèle du e-commerce. Arrêter des projets d'extension d'entreprises insoutenables écologiquement, comme Amazon (centres d'entrepôts et de tri), pour lutter contre le changement climatique, empêcher des destructions d'emplois deux fois supérieures aux créations, et assurer la justice fiscale.
- Diminuer la part des produits importés, relocaliser les productions, mettre en place des circuits-courts résilients, de petits commerces de proximité.

RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LA PUBLICITÉ TANT EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE QUE D'UN NÉCESSAIRE RETOUR À LA SOBRIÉTÉ

- Mettre en place une loi « Evin climat », qui interdit la promotion de produits nocifs tels que les SUV et voitures consommant plus de 95 grammes de CO2 par kilomètre, l'eau en bouteille plastique, les vols intérieurs, les gadgets électroniques type smartphone, la restauration rapide...
- Interdire toutes les publicités destinées aux enfants.
- Réduire l'affichage publicitaire extérieur, subi par les passants. Diversifier la nature des informations affichées (informations associatives, politiques, culturelles) et en réduire le nombre.
- Garantir un service public de l'audiovisuel sans publicité afin d'assurer sa neutralité et son indépendance. Repenser des modes de financement pour l'ensemble des médias afin qu'ils soient plus pérennes et moins dépendants des annonceurs.

PROTÉGER LES COMMUNAUTÉS LOCALES AUTOCHTONES

- Protéger les communautés autochtones en première ligne de la crise sanitaire : directement car elles ont un faible accès au système de santé et indirectement avec une reprise décomplexée de destruction de l'environnement au prétexte de la relance économique.

D/ ROMPRE AVEC LES DOGMES LIBÉRAUX, RENOUER AVEC LA SOUVERAINETÉ

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE

- Demander des formes d'annulation de la dette publique par la BCE
- Sortir du pacte de stabilité et des politiques austéritaires
- Créer un rapport de force politique au niveau UE pour remettre en cause la politique monétaire actuelle puisqu'elle va conditionner tous les plans de relance nationaux et européen.
- Annuler la dette extérieure des pays pauvres, pour une relance internationale et solidaire
- Mettre à bas les accords de libre-échange et les accords de l'OMC, s'opposer notamment à la réouverture des négociations avec le Mercosur
- Mettre en place des quotas, ou d'autres outils douaniers pour aider à relocaliser l'industrie et privilégier l'industrie européenne et voire nationale

ROMPRE AVEC CETTE UNION EUROPÉENNE

LIBÉRER LES ÉTATS DU FARDEAU DE LA DETTE

- Assumer qu'il n'y aucune nécessité de la dette.
- Monétiser la dette publique : que la BCE procède à des annulations de la dette publique et qu'elle puisse prêter directement aux États sous des conditions sociales et écologiques.
- Lancer un grand emprunt national auprès des citoyens français pour que la France n'ait plus à emprunter sur les marchés financiers et que la dette soit à nouveau détenue par des résidents.

REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA CRÉATION MONÉTAIRE

- Redonner à l'État le contrôle de la création monétaire pour créer des emplois stables et bien payés, assurer le développement des services publics, financer les investissements écologiques.
- Que la création monétaire donne des capitaux directement aux États, aux entreprises et citoyens, favoriser le recours à des dons directement aux personnes impactées, avec une modulation en fonction du revenu des personnes.
- Limiter l'octroi de prêts et le rachat de dettes par la BCE aux seules entreprises démontrant qu'elles ont un modèle compatible avec les Accords de Paris et cela ne doit pas s'appliquer aux entreprises des énergies fossiles et aux acteurs financiers qui eux-mêmes ne respectent pas la trajectoire des accords de Paris.

POUR UNE RELANCE ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT JUSTE

SUR LE PLAN SOCIAL

- Mettre en place des mesures anti-dumping pour aider les industries (métallurgie/plasturgie, etc...) à lutter contre la concurrence mondiale.
- Penser l'encadrement des dividendes afin que l'entreprise dégage des moyens pour investir dans la transition sociale et écologique.
- Arrêter le recours systématique à la sous-traitance, utilisée pour casser les normes sociales et réduire le coût du travail.
- Taxer les vitesses de mobilité, instaurer la taxe Tobin sur les transactions financières pour assurer que la finance ne soit plus volatile, plus liquide.
- Abroger la directive sur les travailleurs détachés.

ORGANISER UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE ÉCOLOGIQUE

- Concevoir l'industrie comme un ensemble de relations, comme un système. Insister sur la notion de systèmes productifs. Implique de veiller à la qualité des relations au sein du système industriel, à l'articulation avec la recherche et la formation professionnelle.
- Développer une véritable politique industrielle qui doit s'appuyer sur les filières et les pôles de compétitivité par une implication budgétaire conséquente de l'État.
- Partir des besoins essentiels qui sont aujourd'hui mal satisfaits ou pas satisfaits du tout.
- Investir dans la moyenne technologie et les secteurs à forte compétence de leurs salariés, à haute valeur ajoutée.

RENOUER AVEC LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN EUROPE

- Mettre la Politique Agricole Commune au service de la transition vers l'agroécologie, de la durabilité des systèmes alimentaires, de la démocratie alimentaire et de l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité.
- Découpler les aides de la superficie, pour les tourner vers le nombre de travailleurs sur une surface agricole pour avoir une agriculture plus pourvoyeuse d'emploi et respectueuse de l'environnement.
- Empêcher que la Stratégie de la fourche à l'assiette serve au développement d'une agriculture extrêmement technologique tournée vers le digital et faisant place aux géants du numérique, comme des opportunités en termes de réduction des intrants chimiques.
- Réformer la Politique commune de la pêche pour en faire une politique valorisant une pêche plus artisanale et plus respectueuse de l'environnement.
- Assurer, dans le cadre des négociations avec le Royaume-Uni, un accès réciproque aux eaux territoriales garantissant une exploitation durable de ces ressources marines et des écosystèmes marins.

PLANIFIER DANS LES TERRITOIRES, EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE

- Recréer un Commissariat au Plan que l'on pourrait appeler le Commissariat à la prospective ou le Commissariat à l'anticipation : cela doit être un lieu de discussion, d'organisation de débats collectifs entre les forces vives de la nation (les différentes administrations, les organisations patronales, les organisations syndicales, les associations). Il doit avoir la capacité de se saisir lui-même pour faire de la prospective active pour l'État.
- Élaborer ce Plan National dans le cadre du Conseil économique, social, et environnemental qui regroupe les forces vives de la nation. Le Parlement devrait débattre et voter le Plan national. Les différents plans déjà élaborés par les administrations doivent être juridiquement renforcés, opposables aux tiers, financés et synchronisés avec le moment des élections.

DÉVELOPPER UN PROTECTIONNISME ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Développer un protectionnisme incluant une taxe carbone à l'importation et protégeant nos normes sociales, inclure les émissions importées dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.
- Instaurer des barrières douanières au niveau de l'UE sur les marchandises qui ne respectent pas les accords de Kyoto/les normes de l'OIT.
- Limiter les transports de marchandises qui génèrent beaucoup de CO₂ en créant une taxe kilométrique.
- Élargir l'assise et instaurer au niveau européen et international le devoir de vigilance des entreprises tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

À L'INTERNATIONAL, ROMPRE AVEC LE LIBRE-ÉCHANGE, CONTRÔLER NOS ÉCHANGES

- Mettre à bas les accords de libre-échange et les accords de l'OMC, s'opposer notamment à la réouverture des négociations avec le Mercosur.
- Élaborer un nouveau modèle de développement, retrouver l'esprit de la Charte de la Havane de 1948 qui avait été signé par une majorité de pays.
- Mettre en place des quotas, ou d'autres outils douaniers pour aider à relocaliser l'industrie et privilégier l'industrie européenne voire nationale, réviser les régimes particuliers de douanes.
- Soutenir l'idée d'une instance multilatérale démocratique fondée sur la coopération internationale et non pas la concurrence des uns avec les autres. Cette instance doit pouvoir disposer d'un droit contraignant sur nos multinationales.
- Transformer le droit international écologique et social en droit dur (opposable aux tiers comme c'est le cas dans le cadre de l'OMC) afin de permettre une réelle planification écologique et sociale internationale.

E/ CULTURE ET ÉDUCATION : DES POLITIQUES À SOUTENIR POUR L'ÉMANCIPATION DE L'HUMAIN

1 / POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE DANS L'ÉDUCATION

PETITE ENFANCE, SCOLAIRES

- Mettre en place un véritable accompagnement des enseignants.
- Éviter que la responsabilité civile et pénale des personnels soit engagée.
- Équiper correctement les établissements accueillant des enfants en produits d'hygiène et de protection, mettre en place un protocole fixe de désinfection, avec des normes nationales pour les produits utilisés.
- Établir un vrai système de décroisement pour l'arrivée et le départ des enfants.
- Tester les personnels au contact des enfants.
- Augmenter le nombre de psychologues, d'assistantes sociales dans l'éducation nationale, pour pouvoir accompagner les élèves en sortie de confinement.
- Accompagner l'angoisse des élèves plutôt que de parler de « continuité pédagogique », dédier des temps d'échanges approfondis avec les élèves.
- Faciliter la modification des emplois du temps selon les besoins de la période.
- Assurer l'information des personnels des écoles qui ne relèvent pas de l'éducation nationale quant à leurs tâches, congés, rémunérations, notamment les non titulaires pour qui l'incertitude est plus grande.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- Aide d'urgence pour les loyers étudiants, CROUS et dans le privé, suspendre et rembourser ceux qui n'ont pas été suspendus.
- Réévaluer et prolonger l'aide insuffisante de 200 euros annoncée, la verser à tous sans conditions en une seule fois.
- Ouvrir le RSA aux 18/25 ans.
- Organiser des distributions alimentaires via les CROUS.
- Assurer l'équité entre filières et niveaux d'études sur la tenue des oraux notamment, les modalités d'évaluation en général, mettre en place le 10 améliorable.

POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

- Redonner des moyens : arrêter de supprimer des classes, des postes d'enseignants spécialisés, arrêter le démantèlement des services sociaux qui sont saturés de dossiers à traiter.
- Réduire le nombre d'élèves par classe, tant pour les conditions de travail des enseignants que pour les conditions d'apprentissage des élèves, notamment pour les publics spécifiques comme les jeunes en situation de handicap.
- Réduire l'écart de taux d'encadrement entre crèche et petites classes.
- Augmenter drastiquement le nombre de médecins, de psychologues et d'infirmiers scolaires.
- Créer un service public de l'orientation à la hauteur.
- Renoncer au contrôle continu non encadré par l'État (sujets identiques, anonymisation des copies, semaine blanche de préparation, etc.), facteur d'inégalités territoriales et sociales.
- Mettre fin aux pressions qui s'exercent sur les personnels qui expriment leur opinion, favoriser une plus grande liberté pédagogique.
- Allouer du temps supplémentaire à la préparation des cours et des outils pédagogiques, un temps indispensable, mais impensable avec la durée actuelle du travail et les charges multiples qui incombent aux enseignants.
- Développer une approche « holistique » de l'enfant qui souligne l'importance du vivre-ensemble, de la bienveillance, renouvelle le lien entre la nature et le vivant, sensibilisation écologique.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DOIT AVOIR LES MOYENS DE MENER SES MISSIONS :

- Prendre en compte davantage les parents sourds-muets ou celles et ceux souffrants de handicap.
- Nécessité d'un véritable suivi pédagogique pour les élèves souffrant de handicap mental, de fragilités psychologiques.
- Permettre les dédoublements de classes pour les ULIS, dyslexiques, allophones.

SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

- Prolonger les bourses allouées aux étudiants, notamment sur les deux mois d'été et compléments de bourses pour les étudiants ultramarins en outremer.
- Déployer un dispositif d'accompagnement psychologique des étudiants post-confinement.
- Déployer un plan national de lutte contre la précarité étudiante : les mesures d'aide doivent concerner également les étudiants en santé, les étudiants ultramarins (notamment en métropole) et étrangers, ne plus être conditionnées à la composition familiale.
- Investissement majeur dans l'enseignement supérieur et la recherche, postes d'enseignants supplémentaires.
- Considérer le numérique comme un outil, non un substitut du présentiel.

UNE UTILISATION DU NUMÉRIQUE PLUS JUSTE, PROPORTIONNÉE ET ÉGALITAIRE :

- Assurer l'indépendance numérique de l'État en n'ayant plus recours aux GAFAM pour l'hébergement ni aux logiciels propriétaires pour l'enseignement à distance. Fournir des outils numériques alternativement dimensionnés et fonctionnels. Associer les enseignants via une démarche de co-construction afin de choisir les meilleurs outils respectueux de la protection des données personnelles.
- Faire de l'éducation populaire autour du logiciel libre, de ses bienfaits et avantages, utiliser des logiciels open source qui ont été audités.
- Refuser le tout-numérique et combattre les disparités régionales en matière d'équipement des élèves.
- Améliorer l'accessibilité des outils en ligne, prendre en compte la fracture numérique dans leur utilisation, doubler les classes de technologie pour favoriser le développement d'une culture numérique.
- Équiper correctement en matériel informatique les personnels de l'Éducation Nationale.
- Éviter une socialisation de l'enfant autour de Google au sein de l'Éducation nationale : prisonnier de son logiciel, de son ergonomie et de ses usages, et qui formate l'individu. Ne pas chercher à remplacer l'humain par des solutions techniques.
- Faire de la pédagogie auprès des collectivités locales et des salariés pour avoir les bons réflexes en cas de cyber attaque.

2 / CULTURE : POUR UNE RÉELLE POLITIQUE PUBLIQUE CULTURELLE

MESURES D'URGENCE POUR AMORTIR LA CRISE DANS LA CULTURE

Les structures les plus fragiles ne doivent pas être exclues du Prêt Garanti par l'État (PGE), elles sont déjà suffisamment endettées

LIVRES - NUMÉRIQUE

- Créer un fonds de soutien d'urgence à la librairie (la création de ce fonds a déjà été actée en conseil d'administration du Centre National du Livre, il faut désormais qu'il soit alimenté)
- L'État doit prendre sa part de responsabilité sur la manière de compenser la perte d'exploitation (pas la perte de chiffre d'affaire), soit le reste à charge qui continue de courir. L'immense majorité des librairies n'auront pas les moyens financiers en termes de fonds propre pour passer l'été. Évaluation entre 10 et 13 millions d'euros par mois de fermeture pour toute la librairie indépendante.

ARTISTES-AUTEURS - ART CONTEMPORAIN

- Proposer une aide systématique, automatique, fondée sur les revenus, les chiffres d'affaires 2018 des artistes-auteurs.
- Créer un fonds commun aux artistes-auteurs, qui soit subsidiaire et complémentaire au fonds de solidarité et que ce fonds soit géré par un opérateur public avec des critères communs et transparents pour tous les artistes-auteurs et cumulable avec le fonds de solidarité.

SPECTACLE VIVANT - FESTIVALS

- Maintenir les subventions
- Clarifier les mesures de soutien aux intermittents et la prolongation des droits
- Mettre un fonds transitoire sur au moins deux ans (ça a déjà été fait en 2003)
- Garantir une couverture généralisée sans condition : tout le monde a droit au travail et à un revenu de remplacement
- Ne pas négliger les conditions de reprise du travail : accueillir du public c'est différent que de travailler dans un bureau

DANS TOUS LES SECTEURS

- La politique publique doit être guidée par autre chose que des considérations comptables budgétaires, financières, avoir une politique publique et des droits sociaux pérennes.
- Résoudre la question de la rémunération en général, de la création et de l'artiste, arrêter de confondre la création et la diffusion.
- Réinventer le rapport à l'art et la culture : détacher la rentabilité économique de la partie création, repenser l'ensemble des paradigmes qui font que l'on conçoit la culture d'abord comme un bien de consommation et pas comme une œuvre partageable pour le bien de la société.
- Régler la question des intermédiaires : à quel moment un intermédiaire constitue une plus-value dans la chaîne logistique globale de diffusion de l'œuvre et à quel moment en devient-il un frein ?

- Diffuser et rendre accessible le savoir : légaliser le partage associé à de nouvelles formes de rémunérations de type licence globale ou contribution créative.
- Faire des états généraux de la culture.

LIVRE - NUMÉRIQUE

LIVRE

- Repenser le monde de la librairie avec les SCIC, les SCOP, des formes de coopératives numériques, à travers le partage libre. Relancer des problématiques comme le Peer to Peer et voir que toutes ces actions ne sont pas antagonistes mais coopératives et co-évolutives.
- Réinventer la chaîne du livre conditionnée par les grands groupes d'édition en France, au nombre de 4 (= 90% du marché) : une part de la redistribution pourrait être faite en direction des auteurs, des petites maisons d'édition, des libraires. Cela pourrait venir d'un taux de marge commerciale plus faible à Amazon plutôt qu'à la librairie.

NUMÉRIQUE

- Desserrer le cadre actuel en bibliothèque numérique : permettrait d'avoir un accès ouvert tout en gardant une rémunération pour tous les titulaires de la chaîne. Se préoccuper du livre audio numérique qui se développe énormément et échappe à la loi de 1981 (ne fait pas l'objet du prix unique).
- Donner une place prépondérante aux petits acteurs sur le marché du numérique.
- Pallier aux insuffisances de l'Éducation Nationale en termes d'outils numériques.

REPENSER LA PLACE DU LIVRE PHYSIQUE ET DU LIVRE ÉLECTRONIQUE dans un objectif de **libre circulation des informations**. Ouvrir les contenus éducatifs qui sont aujourd'hui dans une économie très contestable.

ENJEU FONDAMENTAL DE LA POLITIQUE DE LA LECTURE : en faire une cause nationale, repenser avec tous les partenaires la manière d'attirer, fidéliser ou ramener des gens à la lecture avec les pouvoirs publics.

ARTISTES-AUTEURS - ART CONTEMPORAIN

- Sortir les artistes d'un système ultra libéral dont ils sont dépendants (mécénat privé ou institutionnel), en finir avec les injonctions à la productivité, obtenir une gestion unifiée des artistes-auteurs, régler les problèmes de fonctionnement et de reconnaissance de l'activité dans ce secteur.
- S'occuper de la reconnaissance du statut de critique d'art : pourquoi sont-ils payés beaucoup moins que les graphistes, imprimeurs, chargés de production et de communication ?
- Repenser le rôle de ceux qui les emploient en tant qu'artiste et leur permettent de travailler, comme les centres d'art, les FRAC et les musées.

SPECTACLE VIVANT - FESTIVALS

- Garantir les droits sociaux : le secteur ne survivra que s'il y a une politique publique culturelle forte.
- Réfléchir autrement le rapport au spectacle : sortir de la consommation de spectacles dans laquelle on se trouve, diversifier les codes de représentation du spectacle, sortir de la rentabilisation à tout va, travailler et penser différemment le rapport au public.

CONCLUSION :
LE MONDE D'APRÈS SE BÂTIT
DÈS MAINTENANT

UNE ÉPIDÉMIE LIÉE À LA MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE

La pandémie de Covid-19 est au point de départ un fait biologique. Le virus n'a que faire de nos existences d'êtres humains. Sa seule activité consiste à se reproduire au maximum en passant d'un organisme à un autre. Isolé, ce fait biologique n'est rien. Il se déploie en relation avec une configuration particulière de la société humaine : le capitalisme mondialisé néolibéral. **C'est le cadre globalisé de l'économie et des échanges qui rend possible la pandémie.** Il lui donne ses vecteurs d'apparition, de propagation puis de contamination d'autres secteurs que le domaine strictement sanitaire. Ce rapport montre bien, par la diversité des thèmes abordés, des personnes et collectifs auditionnés pour sa rédaction, que la pandémie est alors avant tout un fait social.

Dès son origine, le phénomène a à voir avec l'effondrement écologique et notamment la destruction des habitats naturels des animaux sauvages. Mais nous nous sommes concentrés ici sur la période qui va de l'identification d'un nouveau coronavirus, en janvier 2020, jusqu'au confinement, à partir du 16 mars, puis déconfinement, à partir du 11 mai, de la société française. C'est-à-dire sur la gestion de la crise sanitaire. **À travers l'examen de toutes les fautes commises pendant ces mois, on constate la répétition d'un même schéma.** Les principes d'actions centraux du néolibéralisme ont été toujours des freins pour faire face à la pandémie et ses conséquences. La boîte à outils néolibérale est si obsolète face au danger qu'elle en devient dangereuse pour la survie de notre espèce.

Ainsi, **la ruine de l'hôpital public** provoquée par l'importation dans son fonctionnement de méthodes du secteur privé a considérablement affaibli nos défenses. Nous avons assisté à la faillite complète du modèle de « l'hôpital entreprise », de sa tarification à l'acte, de son pilotage uniquement avec des objectifs financiers. **L'abandon de toute planification industrielle** est aussi bien pointé dans le rapport comme responsable de nombreux fiasco dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Depuis les années 1970, la financiarisation des grands groupes a eu pour résultat l'allongement des chaînes d'interdépendances par les délocalisations et la sous-traitance. **Résultat : la France ne dépend pas que d'elle-même pour des productions aussi stratégiques dans une telle période que le sont les médicaments, les masques ou les respirateurs.**

Le démantèlement de l'Etat social fait aussi partie des causes identifiées par le rapport du désordre et de l'inefficacité du gouvernement. La mise en panne sèche d'amples secteurs de la production et de la consommation a immédiatement transformé la crise sanitaire en une récession économique historique. Les réformes successives d'affaiblissement des protections des travailleurs, le sous-investissement dans les services publics ont formé un terreau fécond pour le déploiement de l'épidémie. **La carte de la propagation du virus épouse celles des zones urbaines de relégation sociale. Puis ce sont les conditions sociales du déconfinement :** des travailleurs obligés de retourner au travail sans protection suffisante. Ou bien des familles dont les conditions de confinement deviennent insupportables à cause de la famine ou du surpeuplement.

Ecologique, économique, sociale, l'épidémie devient vite un fait politique dont l'enjeu est la liberté elle-même. **Ce rapport pointe les très graves reculs de l'État de droit entérinés par « l'état d'urgence sanitaire ».** Le coronavirus acte en tout cas la mue du projet politique du néolibéralisme vers la surveillance généralisée des individus et le durcissement des appareils répressifs. Cette tentative totalitaire sera le principal danger du « monde d'après » où il ne sera pas question de colloques tranquilles pour rendre la société plus juste mais de chocs et de rapports de forces entre des visions et des intérêts contradictoires.

LES NOUVELLES HÉGÉMONIES

Le document de la commission d'enquête de la France insoumise est un outil précieux dans cette lutte. D'abord parce qu'il est un exercice démocratique aux antipodes de la société de contrôle, où la parole de l'opposition disparaît au profit du duo formé par le pouvoir et les experts. Ici, **la parole est donnée largement au monde social engagé, avec une méthode transparente et dans le cadre de travaux de parlementaires.**

Par ailleurs, ce rapport fait le recensement, point par point, de tous les mécanismes qui nous ont conduit dans le mur sanitaire, économique et social. **Il s'appuie pour cela sur les témoignages et les analyses de ceux qui connaissent le mieux, par leur expérience, les domaines sur lesquels ils s'expriment : des syndicalistes, des chercheurs, des professionnels, des associatifs.** En cela, il montre un fait central : la désagrégation de l'hégémonie idéologique néolibérale dans de vastes secteurs sociaux.

La période précédente s'appuyait sur des idées, des principes, des valeurs qui recueillaient un assentiment majoritaire dans la société : « *la concurrence est synonyme d'efficacité* », « *le libre-échange augmente le bien-être des populations* », « *l'Etat dépense trop* », « *les fonctionnaires sont trop nombreux* ». Les mots dominants étaient alors « *flexibilité* », « *compétition* », « *mondialisation* », « *rentabilité* », « *rationalisation des effectifs* ». Cette période est finie. Déjà, ce consensus avait été affaibli par la prise de conscience écologique et avec elle, celle de **l'existence d'un intérêt général humain**. Son existence est devenue une évidence maintenant que les conséquences de la cohabitation des chauves-souris, des pangolins et des humains ont été constatées, par plus de la moitié de l'Humanité, obligée de s'enfermer pour avoir laissé méconnaître cette réalité.

Le krach sanitaire a accéléré la diffusion de nouveaux mots qui appartiennent à l'imaginaire collectiviste. On parle désormais plus facilement de « *planification* » pour désigner le type d'organisation de l'économie que l'on aimerait voir succéder au chaos actuel. Surtout, le mot « *souveraineté* » est désormais largement partagé. Pour ses utilisateurs, il désigne une volonté de contrôle démocratique sur les aspects essentiels de notre vie en commun. **Le déficit de souveraineté est pointé partout dans ce rapport**, qu'il s'agisse des médicaments, de l'industrie, des droits des travailleurs, du numérique ou de l'impuissance de l'Union européenne. L'appropriation de ces mots par un nombre croissant de personnes signifie qu'un socle politique suffisamment large est en train de se former pour construire une nouvelle hégémonie.

LES CAUSES COMMUNES

Comment y contribuer ? La méthode des insoumis a été de faire la démonstration que, **débarrassés des préjugés idéologiques libéraux, on pouvait faire autrement et mieux, par des propositions concrètes.** Ce rapport en offre encore un autre exemple. Chacune de ses parties trace des réponses alternatives pour chaque compartiment de la crise. Il s'y dessine clairement ce qu'aurait pu faire un gouvernement populaire depuis janvier pour chaque secteur à la place du tâtonnement hasardeux constaté à chaque étape. Il s'achève d'ailleurs par des préconisations opérationnelles pour planifier la sortie de crise.

Depuis le 16 mars 2020, **la France insoumise a mis en circulation trois plans globaux** : les mesures d'urgence du groupe à l'Assemblée nationale, celles de nos parlementaires européens et notre plan de déconfinement. Les députés insoumis ont déposé **11 propositions de loi en lien avec la mobilisation sanitaire ou la réponse à la crise économique et sociale.** Cela va de la nationalisation de Luxfer et Famar à la création

d'un pôle public du médicament, en passant par la réquisition de l'industrie textile pour la production de masques, la gratuité des obsèques pour les familles de victimes du Covid-19 ou l'encadrement des prix alimentaires.

Toutes ces propositions ne sont pas construites pour ouvrir un conflit ou déclencher une polémique. Elles peuvent être saisies très largement par beaucoup d'acteurs de la société qui s'y reconnaissent. Ce sont des points d'appuis pour faire progresser une autre logique face au danger, **des causes communes à mettre en partage. Ce rapport est une nouvelle pierre sur ce chemin.** Il fait parler beaucoup d'acteurs très présents sur le terrain. Non pas pour mettre une étiquette insoumise là où cela n'aurait aucun sens mais pour faire entendre un discours alternatif à celui du gouvernement et de ses experts.

UN JALON POUR LA SUITE

Nous avons utilisé pour cela les mêmes méthodes de construction que celles du programme l'*Avenir en commun*. Ce programme est en effet le résultat de nombreuses contributions et d'auditions de syndicats, d'associations engagées contre la pauvreté, d'ONG environnementales ou engagées dans la défense des droits humains. Il fait la synthèse de tous les programmes construits patiemment depuis des années par ceux qui agissent concrètement pour tel ou tel domaine du progrès humain ou écologique.

Cette façon de faire s'est révélée être la plus efficace pour construire un programme cohérent. Elle nous a permis de ne pas ignorer tout ce que la société avait produit mais au contraire de lui offrir un débouché. C'est grâce à cela que l'*Avenir en commun* est toujours, trois ans après sa publication, autant en phase avec les préoccupations de la société française. C'est pourquoi ce rapport a été écrit avec la même méthode. 105 auditions ont été réalisées pour y parvenir. **Le document final s'articule parfaitement avec l'*Avenir en commun* et nourrit son actualisation.** Comme lui, il n'a donc pas vocation à être éphémère. **C'est un texte de référence, une synthèse de l'analyse de la société sur le fiasco du pouvoir macroniste dans le moment coronavirus.** Il est incontournable pour construire son alternative.

Jean-Luc Mélenchon
Président du groupe parlementaire de la France insoumise

ANNEXES

LE 30 MARS 2020**Patrice MARCHE**

Directeur de laboratoire INSERM en Immunologie et directeur adjoint de l'IAB

→ auditionné par Éric Coquerel

Gilles REYNAUD

Syndicaliste Sud Energie, travailleur sous-traitant dans la filière nucléaire, président de Ma Zone Contrôlée

→ auditionné par Mathilde Panot

Pauline LONDEIX et Jérôme MARTIN

Co-fondateurs de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

→ auditionnés par Mathilde Panot

LE 31 MARS 2020**Jean-Marc DEVAUCHELLE**

Secrétaire général de la Fédération Sud Santé Sociaux

→ auditionné par Éric Coquerel

Axel PERONCZYK

Délégué CGT Luxfer

→ auditionné par Mathilde Panot

Jérôme FLAMENT

Secrétaire général AirLiquid pour la région Île-de-France

→ auditionné par Mathilde Panot

Olivier BALZER

Secrétaire national du syndicat national des agents des douanes CGT

→ auditionné par Manuel Bompard

LE 1^{ER} AVRIL 2020**Jacques BATTISTONI**

Médecin généraliste, président du syndicat MG France, premier syndicat en France des médecins généralistes,

→ auditionné par Manuel Bompard

Christophe PRUDHOMME

Porte-parole des médecins urgentistes de France, délégué national de la CGT

→ auditionné par Éric Coquerel

LE 2 AVRIL 2020**Annie THEBAUD-MONY**

Sociologue de la santé

→ auditionnée par Mathilde Panot

Isabelle AUTISSIER

Présidente WWF France

→ auditionnée par Éric Coquerel

Philippe GRANDCOLAS

Directeur de recherche CNRS, biologiste et entomologiste, systématicien, ISYEB - Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (CNRS, SU, EPHE, UA),

Muséum national d'histoire naturelle, (MNHN),

→ auditionné par Manuel Bompard et Mathilde Panot

LE 3 AVRIL 2020**Nicolas GIROD**

Porte Parole de la Confédération Paysanne

→ auditionné par Manuel Bompard et Loïc Prud'homme

Yannick DONIUS

Délégué Syndical CGT de l'usine Famar Lyon

→ auditionné par Manuel Bompard

Fabien VILLEDIEU

Cheminot et délégué SUD-Rail

→ auditionné par Éric Coquerel

Jean-Jacques FUAN

Ancien Directeur de l'usine de masques « Honeywell » Plaintel délocalisée en 2018

→ auditionné par Éric Coquerel

Jacques HAEICH

Professeur émérite de biotechnologie à l'Université Strasbourg

→ auditionné par Manuel Bompard

LE 6 AVRIL 2020**Malik SALEMKOUR et Michel TUBIANA**

Président et président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, LDH

→ auditionnés par Mathilde Panot et Ugo Bernalicis

Alexandre LANGLOIS

Secrétaire général

Jérôme GIGOU

Secrétaire Général adjoint du syndicat de police VIGI

→ auditionnés par Mathilde Panot et Ugo Bernalicis

LE 7 AVRIL 2020**Aurélie**

Aide-soignante EHPAD

→ auditionnée par Anne-Sophie Pelletier

Xavier PETRACHI

Délégué syndical CGT Airbus

→ auditionné par Manuel Bompard

Delphine BOESEL

Présidente de la section France de l'Observatoire International des prisons

François BES

Coordinateur Pole enquête et Pole Outre-Mer de l'OIP

→ auditionnés par Mathilde Panot et Ugo Bernalicis

Amélie MORINEAU

Présidente de l'association d'avocat-es A3D

→ auditionnée par Ugo Bernalicis

Estellia ARAEZ

Présidente du Syndicat des avocats de France SAF

David VAN DER VLIST

Secrétaire général

Elisabeth AUDOUARD

Co-responsable de la commission mineurs

Yannis LANTHEAUME

Membre du bureau

Florian BORG

Co-responsable commission droit public et ancien président du SAF,

Catherine GLON

Membre du bureau

→ auditionnés par Ugo Bernalicis

Henri-Ferréol BILLY

Membre du syndicat CGT Chancellerie et Services Judiciaires

→ auditionné par Ugo Bernalicis

Sonia OLLIVIER et Vito FORTUNATO

Syndicat National des personnels de l'éducation et du social de la protection judiciaire de la jeunesse, SNPESS PJJ

→ auditionnés par Mathilde Panot et Ugo Bernalicis

LE 8 AVRIL 2020**Omer MAS CAPITOLIN**

Président de Maison communautaire pour un développement solidaire

→ auditionné par Mathilde Panot

Jérôme PIMOT

Cofondateur et porte-parole du Collectif des Livreurs Autonomes de Paris, CLAP

→ auditionné par Leila Chaïbi et Éric Coquerel

Serge LE QUEAU

Sud Usine Honeywell,

→ auditionné par Manuel Bompard

Cyrille DE BILLY**Solène DIA**

CIMADE

→ auditionnés par Manuel Bompard

Chloé BERTHELEMY

Policy advisor eDRI

Klorydryk

Membre de la Quadrature du net

→ auditionnés par Mathilde Panot

LE 9 AVRIL 2020**Malika ZEDIRI**

Porte Parole de l'APEIS, Association pour l'emploi, l'information, et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires

→ auditionnée par Mathilde Panot

Pierre MERIAUX

Inspecteur du travail, membre du bureau national du Syndicat SNU-TEFE-FSU

→ auditionné par Manuel Bompard

Aurore TREPP

Secrétaire Générale CGT PJJ

Pierre LECORCHER

Secrétaire Général Adjoint CGT PJJ

→ auditionnés par Ugo Bernalicis

LE 10 AVRIL 2020**Claire HEDON**

Présidente d'ATD Quart Monde

→ auditionnée par Mathilde Panot

Christian MATHOREL

Secrétaire général CGT FATP (activités postales et de télécommunication)

→ auditionné par Éric Coquerel

Julien FAIDHERBE

Ingénieur et Délégué syndical CGT de Peters Surgical

→ auditionné par Éric Coquerel

LE 14 AVRIL 2020**Christopher DORANGEVILLE**

Secrétaire général de la CGT pénitentiaire

Samuel GAUTHIER et Nicolas PEYRIN

Secrétaires généraux adjoints de la CGT pénitentiaire

→ auditionnés par Ugo Bernalicis

Stanislas BAUGE

Conducteur routier, responsable du transport routier de marchandises à la CGT

→ auditionné par Leïla Chaïbi

LE 15 AVRIL 2020

Délégué syndical de la société Dérêchebourg

→ auditionné par Mathilde Panot

Xavier MONI

Président du Syndicat de la librairie française

→ auditionné par Michel Larive

Lionel MAUREL

Spécialiste droits d'auteurs à l'ère numérique

→ auditionné par Michel Larive

Alexandre SCHON

Co-responsable du livret numérique LFI

→ auditionné par Michel Larive

Guillaume GOBET

Membre du bureau fédéral de l'Union Fédérale de la Santé Privée (UFSP) de la CGT,

Représentant du personnel au sein du groupe ORPEA

→ auditionné Anne-Sophie Pelletier

LE 16 AVRIL 2020**Pascal JUNET**

Délégué syndical Carrefour Bercy

→ auditionné par Mathilde Panot

Flore DIONISIO**Pierre-Yves LAPRESLE**

Secrétaires nationaux CGT SPIP

→ auditionnés par Ugo Bernalicis

LE 17 AVRIL 2020**Elisabeth AREND**

*Présidente de l'Association Villejuifois solidaires
qui gère l'épicerie sociale et solidaire à Villejuif*

Djamel ARROUCHE

Bénévole de l'association

→ auditionnés par Mathilde Panot

Sylvain ANGERAND

Président de l'association Canopée

→ auditionné par Mathilde Panot

Emilie MOUTSIS

Artiste-plasticienne, membre du collectif La Buse.

→ auditionnée par Michel Larive

Florian GAITE

Critique d'art

→ auditionné par Michel Larive

Léa LE BRICOMTE

Artiste-plasticienne

→ auditionnée par Michel Larive

Katerine LOUINEAU

Membre du CAAP (comité des artistes-auteurs plasticiens)

→ auditionnée par Michel Larive

Denis GRAVOUIL

Secrétaire général de la CGT Spectacle

→ auditionné par Michel Larive

Christian BENEDETTI

Acteur et directeur du Théâtre-Studio d'Alfortville

→ auditionné par Michel Larive

Caroline GALMO

Directrice du festival Mima

→ auditionnée par Michel Larive

LE 18 AVRIL 2020**Alma DUFOUR**

Chargée de campagne surproduction

Anne-Laure SABLE

Chargée de campagne pour l'agriculture

Lorette PHILIPPOT

Chargée de campagne finances, Les amis de la terre

→ auditionnées par Mathilde Panot et Manuel Bompard

LE 21 AVRIL 2020**Laetitia GOMEZ**

Secrétaire générale CGT Intérim

→ auditionnée par Éric Coquerel

Aboubacar DIALLO

Référent des résidents du foyer ADEF à Saint-Ouen

→ auditionné par Éric Coquerel

LE 22 AVRIL 2020**André GRIMALDI**

Professeur émérite au centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière

→ auditionné par Manuel Bompard

Frédéric PERRIN

Président du syndicat des Pompiers et des Agents des Services Départementaux d'Incendies et de Secours, SPASDIS-CFTC

→ auditionné par Manuel Bompard

Rodrigo ARENAS

Co-président de la FCPE

→ auditionné par Sabine Rubin

Julien BOELDIEU

Secrétaire général de la CGT inspection du travail

→ auditionné par Mathilde Panot

Éric PETILAIRE

Syndicaliste CGT, prison de Baie Mahault, Guadeloupe

→ auditionné par Danièle Obono

LE 23 AVRIL 2020**Gabriel COLLETIS**

Professeur de sciences économiques à l'université de Toulouse Capitole -

Animateur du Manifeste pour l'Industrie

→ auditionné par Manuel Bompard

Sylvie ESPAGNOLLE

Déléguée syndicale centrale CGT POLE EMPLOI

Pierre GARNODIER

Secrétaire général, Pour le Comité National CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

→ auditionnés par Mathilde Panot

Alain GAULON

Secrétaire national à la Confédération Nationale du Logement

et président de la CNL Val-de-Marne

→ auditionné par Mathilde Panot

Laure DESPRES

Professeure à Paris Nanterre, spécialiste de la planification écologique et sociale

→ auditionnée par Manuel Bompard

Héloïse MOREAU

Présidente de l'UNL

→ auditionnée par Sabine Rubin

Marilyne POULAIN

Responsable des questions Immigration au niveau de la direction confédéral de la CGT

→ auditionnée par Éric Coquerel

LE 24 AVRIL 2020**Lamya ESSEMLALI**

Présidente de Sea Shepherd France

→ auditionnée par Manuel Bompard

Jérôme ANTOINE

AESH et syndicaliste CGT-94

Frédérique RENARD

Enseignant spécialisé SEGPA et CGT-Education

→ auditionnés par Sabine Rubin

Jean-Pierre MERCIER

Ouvrier cariste et militant syndical à PSA

→ auditionné par Éric Coquerel

Maxime LOUIS-NIGEN

Directeur d'école primaire comprenant des classes spécialisées (allophone et ULIS)

→ auditionné par Sabine Rubin

Anne

Professeur d'histoire géographie au collège à L'île-Saint-Denis

→ auditionnée par Éric Coquerel

LE 25 AVRIL 2020**Didier LACHIZE**

Chef d'entreprise basé au Vietnam

→ auditionné par Manuel Bompard

LE 27 AVRIL 2020**Sabine PEPINSTER**

Principale de collège, syndicaliste UNSA

→ auditionnée par Sabine Rubin

Laurent DEGOUSSEE

Co-délégué de la fédération sud commerces de l'Union syndicale solidaire

→ auditionné par Leïla Chaïbi

LE 28 AVRIL 2020**Mélodie JACQUES**

ATSEM, collectif indépendant des ATSEM de France

→ auditionnée par Sabine Rubin

Jean-Baptiste EYRAUD

Porte Parole de l'association Droit au Logement DAL

→ auditionné par Éric Coquerel

Mohammed GNABALY

Maire de L'île-Saint-Denis

→ auditionné par Éric Coquerel

Mathieu BELLAHSEN

Psychiatre

→ auditionné par Mathilde Panot

LE 29 AVRIL 2020**Caroline DE HAAS**

Militante féministe et membre du collectif Nous Toutes

→ auditionnée par Mathilde Panot

Aurélie TROUVE

Porte-parole d'ATTAC

Thomas COUTROT

Ancien porte-parole et co-animateur des ateliers travail et démocratie

→ auditionnés par Mathilde Panot

Thierry GUINTRAND

Co-secrétaire départemental SNUipp-FSU Val-de-Marne

→ auditionné par Sabine Rubin

Pascal CHRISTIAN

Directeur en école primaire, membre de la coordination nationale des stylos rouges

→ auditionné par Sabine Rubin

Audition « Retour à l'école le 11 mai » avec :

Rodrigo ARENAS, Co-Président de la FCPE

Corine CHARTIER, Professeure d'EPS et représentante SNEP-FSU 09

Julie RASCOUT, Institutrice et Secrétaire du SNUDI FO 34,

Floriane GOUGET, Co-Secrétaire Générale au MNL

→ auditionnés par Michel Larive et Muriel Ressiguié

LE 30 AVRIL 2020**Gael QUIRANTE**

Secrétaire Départemental de SUD-Poste 92

→ auditionné par Éric Coquerel

Pascal COLLEMINÉ**Thierry BODIN**

Syndicalistes CGT Sanofi

→ auditionnés par Éric Coquerel

Pierre-Yves GOSSET

Président de Framasoft

→ auditionné par Sabine Rubin

Audrey MARIETTE**Laure PITTI**

Sociologues et Chercheuses au CRESPPA

→ auditionnées par Éric Coquerel

Baptiste ROBERT

Chercheur en cybersécurité

→ auditionné par Manuel Bompard

Pascal BOIREAU

Virologue, vice-président du Comité scientifique du Haut-Conseil des Biotechnologies

→ auditionné par Manuel Bompard

Thomas BOURGENOT

Chargé de plaidoyer

Khaled GAJI

Chargé de mobilisation au RAP : Résistance à l'agression publicitaire

→ auditionnés par Mathilde Panot

LE 4 MAI 2020**Mathieu DALMAIS et Lola GUILLOT***Animateurs de ISF Agrista - Sécurité sociale alimentaire*

→ auditionnés par Manuel Bompard

Salvatore PRINZI*Membre de la coordination nationale de Potere al Popolo, Italie*

→ auditionné par Manuel Bompard

LE 5 MAI 2020**Rachel JACQUIER***Directrice d'école et syndicaliste Snuipp-FSU 44*

→ auditionnée par Sabine Rubin

LE 6 MAI 2020**José-Luis BARNAY***Médecin, membre du syndicat des médecins hospitaliers et du collectif Martinique contre le Covid-19*

→ auditionné par Danièle Obono

Diane*Membre du collectif « enseignants pour la planète »*

→ auditionnée par Sabine Rubin

Romain*Enseignant et syndicaliste SNES-FSU*

→ auditionné par Sabine Rubin

*Audition précarité étudiante :***Mélanie LUCE**, Présidente de l'UNEF,**Orlane FRANCOIS**, Présidente de la FAGE,**Naïm SHILI**, Membre suppléant, Alternative,**Louise VERGNE**, Bureau national du FSE,**Hector GROS** de Solidaires-étudiant.e.s,**Aurélien LE COQ**, animateur du livret jeunesse de la France insoumise

→ auditionnés par Michel Larive et Muriel Ressiguier

LE 7 MAI 2020**Matthieu COLLETER***Porte-parole de Bloom*

→ auditionné par Manuel Bompard

Clément SENECHAL*Chargé de campagne : politiques climatiques à GreenPeace France*

→ auditionné par Mathilde Panot

LE 11 MAI 2020**George ARNAUD****Rose BONHEUR***Membres de l'association martiniquaise Culture égalité*

→ auditionnées par Danièle Obono

LE 18 MAI 2020**Patrice GUYOT**

Syndicat FO santé - CHU de Guadeloupe

→ auditionné par Danièle Obono

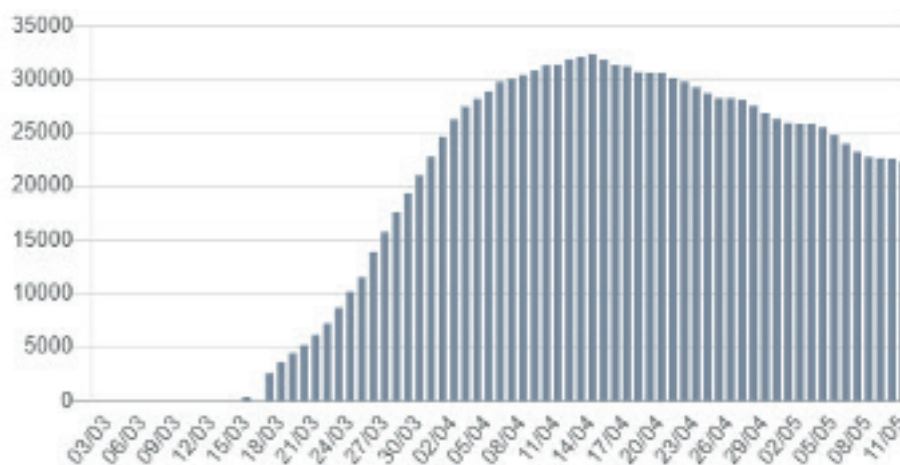
Claudine MARATON

Secrétaire générale de UTS-UGTG (branche santé du syndicat UGTG)

→ auditionnée par Danièle Obono

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ÉPIDÉMIE¹

Les hospitalisations



LECTURE :

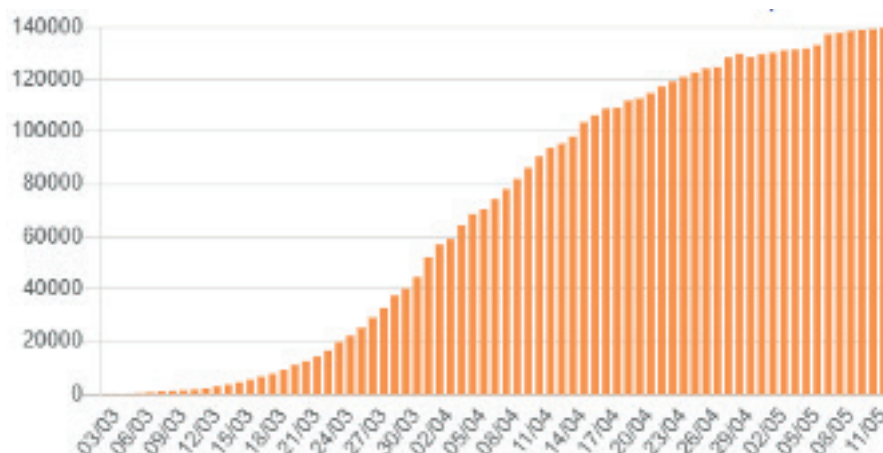
400 hospitalisés
le 13 mars

8675 hospitalisés
le 23 mars

32 292 hospitalisés
le 14 avril

22 284 hospitalisés
le 11 mai

L'évolution des cas confirmés



LECTURE :

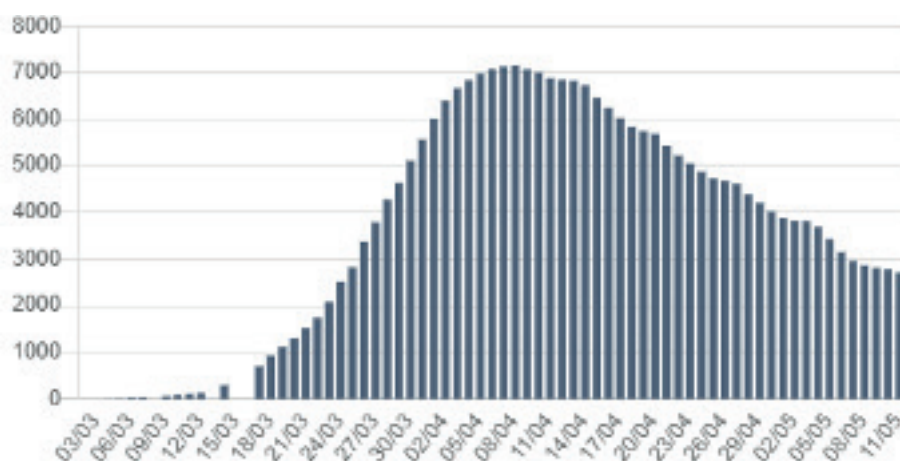
613 cas confirmés
le 6 mars

10 995 cas confirmés
le 19 mars

114 657 cas confirmés
le 20 avril

139 519 cas confirmés
le 11 mai

Les placements en réanimation



LECTURE :

45 placements
le 7 mars

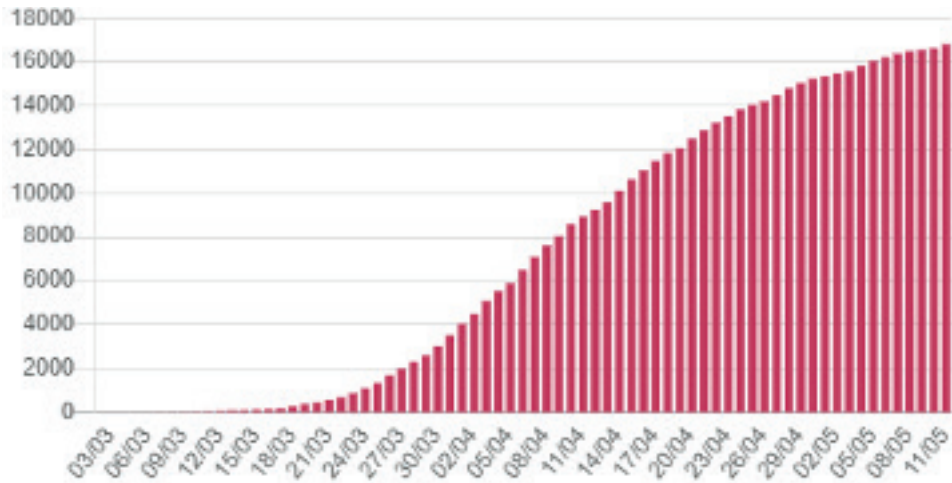
4 273 placements
le 28 mars
(capacité maximum
de places alors
quasiment atteinte)

7 148 placements
le 8 avril

2 712 placements
le 11 mai

1 / Données interactives disponibles sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>

Décès à l'hôpital



LECTURE :

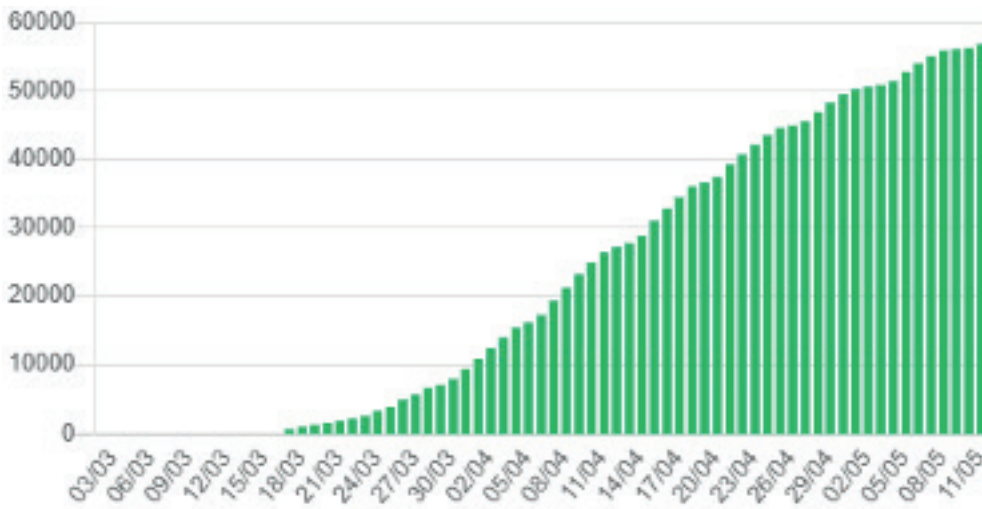
25 décès
le 9 mars

1 100 décès
le 24 mars

14 810 décès
le 28 avril

16 820 décès
le 11 mai

Retours à domicile



LECTURE :

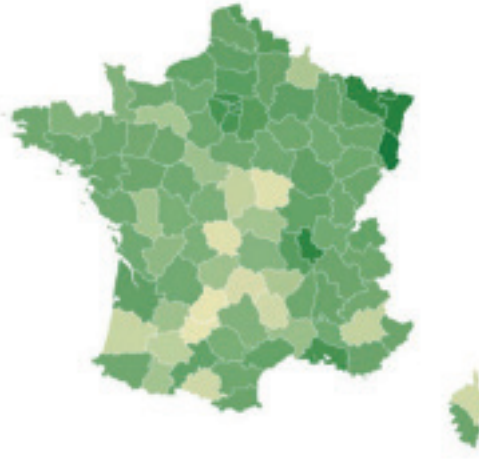
602 retours
le 17 mars

3 281 retours
le 24 mars

43 493 retours
le 24 avril

56 724 retours
le 11 mai

Répartition géographique des patients hospitalisés, fin mars 2020



LECTURE

Les départements les plus touchés étaient alors le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle et la ville de Paris..

Évolution des courbes sur les cas confirmés³

Deux pays asiatiques : Chine et Corée du Sud



LECTURE

La Chine et la Corée ont atteint leur pic respectivement le 13 février 2020 et le 3 mars 2020.

Suite à ce pic, le nombre de cas diminue drastiquement en Chine.

La Corée adopte la même dynamique (avec un nombre total largement inférieur à la Chine)

2 / Source : <https://www.franceinter.fr/societe/cinq-cartes-et-graphiques-pour-suivre-l-evolution-du-coronavirus-en-france-jour-par-jour>

3 / Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/03/27/coronavirus-visualisez-les-pays-qui-ont-aplati-la-courbe-de-l-infection-et-ceux-qui-n-y-sont-pas-encore-parvenus_6034627_4355770.html

Évolution des courbes sur les cas confirmés³

Deux pays européens : Italie et France



LECTURE

La France et l'Italie suivent une trajectoire similaire, avec quelques jours de retard. Le « plateau » italien est situé aux environs du 21 Mars. Le plateau français est, lui, situé vers le 31 mars. Les deux courbes sont descendantes, mais on observe un sursaut de la courbe en France, début mai.







 **L'AVENIR
EN COMMUN**

Retrouvez toutes les informations
sur le programme de la France insoumise
sur www.avenirencommun.fr